

RAPPORT ANNUEL  
**2009-2010**





# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

**N**ous avons terminé notre exercice 2008-2009 sur une note sombre, caractérisée par une baisse brutale de la demande et la crainte d'une récession mondiale de grande ampleur.

Les acteurs publics, les pôles de compétitivité, les communautés régionales et locales ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur des semi-conducteurs se sont mobilisés pour réduire l'impact négatif de cette crise et sauvegarder la capacité de rebond de l'industrie.

Durant cette période, Soitec a résolument mis le cap sur la sortie de cette crise et celle-ci commence déjà à se concrétiser comme en témoignent les annonces récentes des principaux acteurs de notre industrie. En donnant la priorité à la sauvegarde de notre trésorerie et à l'ajustement mesuré de nos coûts, nous avons sans aucun doute su sauvegarder notre potentiel de rebond pour profiter d'une reprise entamée dès le printemps 2009, poursuivie sur l'ensemble de l'exercice 2009-2010 et qui se confirme sur le début de notre nouvel exercice.

L'exercice 2009-2010 aura été marqué par de nouvelles avancées très concrètes dans notre environnement sectoriel avec un renforcement du support de l'industrie au développement des technologies basées sur le SOI au travers, entre autres, du consortium industriel SOI qui regroupe désormais plus de 30 acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie. Soitec a d'ailleurs proposé au marché de nouveaux matériaux tels que nos substrats à haute résistivité, lesquels ont rencontré un accueil enthousiaste sur les marchés de la téléphonie mobile auprès d'acteurs de premier rang.



photo © Christian MOREL - Soitec

Nous continuons bien évidemment à accompagner nos clients dans les domaines de la haute performance qui recouvrent les serveurs, ordinateurs et consoles de jeux pour le lancement de leurs produits de nouvelle génération. Les orientations dans ce domaine restent très porteuses avec la multiplication des cœurs de processeurs et l'intégration en cours des capacités de calcul avec celles d'affichage graphique. Nos efforts sont orientés à la fois vers la performance de ces composants, mais aussi vers les économies d'énergie qui sont devenues un facteur clé de succès de notre industrie et une condition vitale de son développement durable. Ces préoccupations trouvent notamment un écho croissant auprès des acteurs focalisés sur les enjeux de la mobilité et plus généralement sur les attentes du grand public en matière de produits électroniques nomades.

Mettre le cap sur une sortie de crise, c'est également prendre des initiatives stratégiques qui positionneront le Groupe sur les marchés à fort volume de la prochaine décennie. Acteur clé de l'ingénierie des matériaux, Soitec n'a pas ralenti son effort de Recherche et Développement avec l'aide de ses partenaires publics pour proposer des solutions qui répondront à cet enjeu majeur de réduction marquée de la consommation énergétique et notamment dans le secteur de l'énergie.

Nous venons de concrétiser une étape majeure dans le développement du Groupe en initiant notre stratégie dans le domaine de la production industrielle d'électricité à travers une voie très novatrice qu'est le photovoltaïque à concentration destiné à la production d'énergie solaire à haut rendement dans les zones à fort ensoleillement. L'acquisition de la société allemande Concentrix et la signature d'un accord de recherche commun avec le Fraunhofer Institute for Solar Energy Systems et notre partenaire historique, le CEA-Leti devraient nous ouvrir les portes d'un marché attendu en forte croissance sur les prochaines années. Nous poursuivons également nos efforts pour concrétiser une opportunité sur le marché de l'éclairage avec la mise au point d'une offre qui réponde aux attentes du marché en matière de diodes électroluminescentes à haut rendement.

Cette période de sortie de crise constitue sans aucun doute, une formidable opportunité pour concrétiser une nouvelle étape dans notre développement. Nous suivons avec rigueur nos plans d'actions qui devraient nous permettre de retrouver rapidement le chemin d'une forte croissance avec un retour à la rentabilité du Groupe et la poursuite de son développement durable. Les investisseurs ont récemment marqué leur confiance en nous permettant en septembre dernier de lever les fonds nécessaires à la concrétisation de nos initiatives stratégiques. Engagé au plus près des enjeux sociétaux actuels, je reste avec mes équipes, mobilisé pour mériter cette confiance.

Très cordialement,

André-Jacques AUBERTON-HERVÉ  
*Président Directeur Général*

## SOMMAIRE

- 1** Développer des solutions innovantes à base de matériaux avancés pour les marchés de l'électronique et de l'énergie p. 4
- 2** S'associer aux acteurs majeurs de l'industrie pour faire émerger de nouvelles technologies et favoriser une adoption croissante des solutions du Groupe p. 8
- 3** S'engager en faveur d'un développement durable p. 12



1

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES  
À BASE DE MATÉRIAUX AVANCÉS POUR  
LES MARCHÉS DE L'ÉLECTRONIQUE ET  
DE L'ÉNERGIE

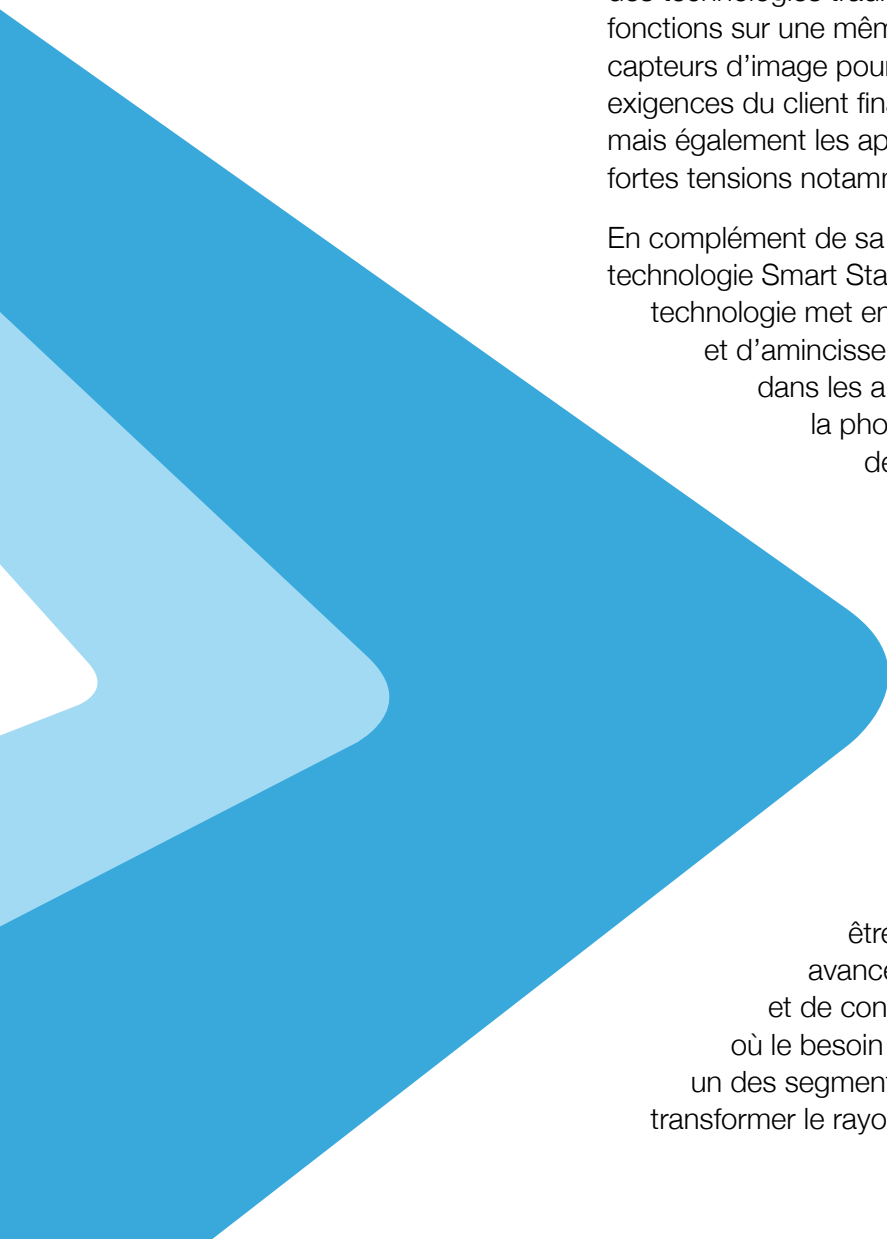
La stratégie du Groupe repose depuis toujours sur une innovation à base de matériaux auxquels sont attachées des avancées technologiques fondamentales. Créé en 1992, par deux chercheurs au CEA-Leti, Jean-Michel LAMURE et André-Jacques AUBERTON-HERVÉ, Soitec s'est positionné sur un nouveau segment de marché dans les matériaux utilisés par l'industrie des semi-conducteurs, celui des substrats avancés qui se substituent progressivement au silicium massif. La Société a développé son marché à partir d'un premier produit, le SOI ou Silicium sur Isolant et d'une technologie unique, Smart Cut™, brevetée par le CEA-Leti et licenciée de façon exclusive à Soitec.

Le SOI s'est imposé comme une solution apportant des gains en performance et en consommation énergétique. Une plateforme de matériaux avancés a émergé pouvant servir un grand nombre de fonctionnalités et d'applications car la technologie Smart Cut™ est la seule à pouvoir reporter une couche de silicium monocristallin ou d'un autre matériau composé sur une grande variété de substrats. Soitec s'est ainsi porté au rang de leader mondial des substrats SOI et commercialise une gamme de plaques de matériaux Unibond™ qui est largement présente dans les microprocesseurs destinés aux marchés de l'informatique, des consoles de jeux et des infrastructures fixes des réseaux téléphoniques et d'échange de données. Les caractéristiques du SOI permettent d'atteindre une vitesse de fonctionnement interne des circuits supérieure de 30 % à celle des substrats traditionnels et une consommation d'énergie en mode actif réduite de 50 %. La maîtrise des épaisseurs de la couche supérieure active du SOI et de l'oxyde isolant vers des épaisseurs de plus en plus faibles (aujourd'hui 15nm) répond au développement actuel des architectures de transistors pour des nœuds technologiques inférieurs au 32nm, assurant ainsi la continuité de la loi de Moore. Ce besoin de miniaturisation est tiré par l'énorme besoin de puissance, de calcul et de rapidité de transfert des données issu de la prolifération d'applications synonymes d'une mobilité croissante et de la convergence des mondes de l'ordinateur et du téléphone portable.

Les futurs produits du Groupe dotés d'un film de silicium ultra fin et des spécifications de +/-5 angströms devraient permettre de contrôler la variabilité du dispositif électronique au niveau du matériau grâce au contrôle de la variabilité de l'épaisseur des matériaux.

L'ingénierie de la nature de l'isolant enterré ou du substrat de base a ouvert la voie à de nouveaux développements dans le domaine de





la radiofréquence pour la téléphonie mobile et notamment à la technologie SOI HR “Haute Résistivité” en remplacement des technologies traditionnelles d’arséniure de Gallium pour des raisons de coût et de potentiel d’intégration de plusieurs fonctions sur une même puce. Les autres segments de marché bénéficiant aujourd’hui des avantages du SOI sont les capteurs d’image pour les appareils photo numériques et les téléphones portables ; le SOI est dans ce cas adapté aux exigences du client final avec une couche supérieure permettant d’améliorer la sensibilité et la performance du capteur mais également les applications de puissance dans lesquelles les produits fonctionnent avec de forts courants ou de fortes tensions notamment dans les contrôleurs d’écrans et les produits destinés aux applications automobiles.

En complément de sa technologie Smart Cut™ dédiée aux couches minces, Soitec a développé et industrialisé la technologie Smart Stacking™ qui permet de reporter sur un substrat ou sur un circuit, un circuit déjà réalisé. Cette technologie met en jeu un collage moléculaire à basse température et des techniques de préparation de surface et d’amincissement au niveau de la plaque de matériaux. Cette technologie trouve son premier débouché dans les applications imageurs face arrière mais s’applique à d’autres applications comme les circuits RF, la photonique, ou les MEMS. Avec Smart Stacking™, Soitec a ouvert la voie à l’intégration hétérogène de circuits en 3D.

L’acquisition de certains actifs de la société Picogiga S.A. en 2003 a facilité l’accès aux matériaux composés de type III-V présents dans les dispositifs de transmission d’ondes radiofréquence. Le savoir-faire de Picogiga International se développe dans le domaine de la croissance d’empilements à base d’épitaxie de matériaux semi-conducteurs plus complexes que le silicium, et notamment les semi-conducteurs composés III-V, Arséniure de Gallium et autres formes encore plus élaborées (alliages ternaires, quaternaires, ...). Dans le domaine du Nitrure de Gallium (GaN), le Groupe est impliqué à un stade avancé sur le dépôt de couches épitaxiales GaN sur substrats Silicium et sur Saphire. La plateforme GaN est aujourd’hui la fondation technologique du Groupe pour aborder de nouveaux marchés qui viennent au monde des semi-conducteurs tels que celui de l’éclairage solide où les lampes traditionnelles vont être progressivement remplacées par des diodes électroluminescentes (LEDs) à base de matériaux avancés. Le domaine de la motorisation automobile évolue vers l’électrique avec un besoin de génération et de contrôle de la puissance à travers des composants très spécifiques. Enfin, dans le monde de l’énergie où le besoin en électricité ne pourra plus être satisfait par les seules sources d’énergies fossiles, le solaire sera un des segments les plus porteurs. Il devrait faire appel à des matériaux à forts rendements énergétiques pour transformer le rayonnement du soleil en énergie électrique.





**2**

S'ASSOCIER AUX ACTEURS MAJEURS DE L'INDUSTRIE POUR FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET FAVORISER UNE ADOPTION CROISSANTE DES SOLUTIONS DU GROUPE



**L**e développement du Groupe est associé à un environnement de collaboration étroite entre les leaders de l'industrie et les centres de recherches les plus avancés, en particulier au travers d'un partenariat historique avec le CEA-Leti mais aussi celui avec IBM pour le développement des nouveaux substrats SOI et l'évolution des spécifications des matériaux au regard des exigences des nœuds technologiques successifs. Plus récemment, le Groupe s'est associé au Fraunhofer Institute ISE en Allemagne pour développer, en collaboration avec le CEA-Leti, une nouvelle génération de cellules solaires.

Le partenariat avec ARM, numéro 1 mondial des cœurs logiques pour les applications mobiles et de basse consommation a permis de développer une plateforme de conception complète en SOI pour le nœud 45nm. Cette plateforme offre aux concepteurs un accès libre à l'ensemble des bibliothèques et des blocs élémentaires nécessaires à la conception de leurs produits. Il a aussi permis la réalisation d'un processeur ARM en technologie SOI, confirmant la valeur ajoutée en performance et en faible consommation et la supériorité de la solution par rapport aux autres technologies de silicium massif disponibles. Soitec a également été à l'initiative de la création du SOI Consortium, regroupant les

leaders mondiaux du secteur et dont la mission est d'élargir la base d'applications utilisant le SOI. Ce consortium a permis de compléter l'environnement technique en démontrant l'intégration parfaite des bibliothèques de conception sur SOI dans les phases de conception générale des produits.

Dans le domaine des imageurs et de l'intégration verticale, la coopération étroite avec des acteurs de premier rang a conduit aux signatures successives d'un contrat de transfert de la technologie Smart Stacking™ avec STMicroelectronics pour leur produit "imageurs face arrière", d'un accord de collaboration avec IBM pour le développement d'une technologie 3D de plaque à plaque et d'un accord de partenariat avec Tower Jazz qui propose une plateforme technologique et une solution industrielle pour les imageurs face arrière pour les applications haut de gamme, médicales et industrielles. Soitec a également signé un accord de collaboration avec Corning pour le développement de substrat Silicium sur Verre (SiOG) pour la fourniture d'écrans de haute performance destinés aux téléphones mobiles.

Dans le domaine des énergies alternatives aux énergies fossiles, Soitec s'est positionné sur le marché de la production industrielle d'électricité avec l'acquisition de Concentrix Solar et au travers des accords de partenariat avec le CEA-Leti et le Fraunhofer pour le développement de cellule solaire à forte concentration. Le savoir-faire du Groupe dans le domaine des matériaux composés III-V et les technologies de transfert de couche monocristalline (Smart Cut™) constituent les briques fondamentales du développement d'une cellule solaire à très forte efficacité énergétique. Cette cellule intégrée dans un système à concentration proposé par Concentrix devrait devenir à moyen terme le système le plus performant du marché en terme de dollar investi par watt fourni en énergie solaire.



photo © Yuri ARCUS - iStock

The background of the page is composed of several overlapping, wavy bands of blue in various shades, ranging from a light sky blue to a deep, vibrant blue. These bands create a sense of movement and depth, framing the central text area.

# 3

## S'ENGAGER EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

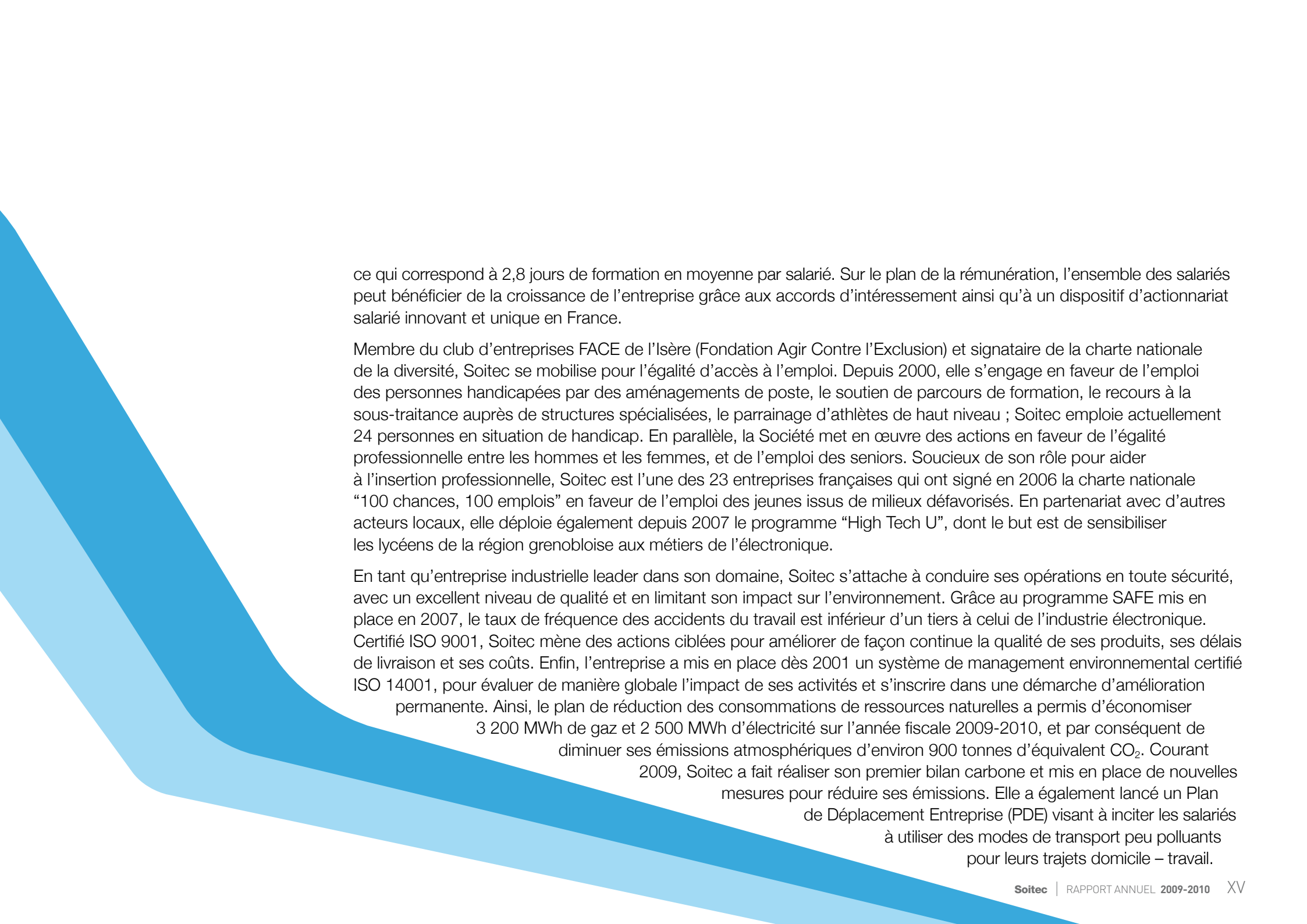
Les collaborateurs du Groupe partagent une aventure humaine portée par les valeurs insufflées par ses fondateurs dès 1992 : l'innovation bien sûr, mais aussi l'efficacité collective, la responsabilité et le sens de l'engagement. Ainsi, l'entreprise a toujours privilégié un mode de développement permettant un équilibre durable entre la rentabilité économique, l'emploi et la réduction des impacts sur l'environnement.

L'activité de Soitec s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable puisque le SOI, son produit-phare, améliore les performances des circuits intégrés tout en réduisant de 30 à 40 % leur consommation électrique. Le lancement en 2009 de la division photovoltaïque confirme et accentue cet engagement, tout comme les projets de R&D dans les domaines des diodes électroluminescentes ou des véhicules électriques.

Convaincu que l'industrie des semi-conducteurs est l'un des moteurs de l'innovation pour toute l'industrie européenne, Soitec continue de développer ses activités industrielles et de recherche sur le pôle grenoblois et s'implique aux côtés des industriels et des pouvoirs publics pour promouvoir le secteur. Dans le contexte de crise économique de 2009, le plan de gestion des effectifs a été inspiré par la volonté constante de limiter les conséquences sociales et de préserver les compétences de l'entreprise. Soitec a également été la première entreprise française à mettre en œuvre un dispositif de prêt temporaire de salariés, dans le cadre du pôle de compétitivité Minalogic. Parmi les actions de promotion de l'industrie menées en 2009, Soitec a contribué à implanter à Grenoble un bureau de SEMI, l'association internationale des équipementiers du semi-conducteur. Le Groupe a également participé au rapprochement entre les pôles de Grenoble et de Dresde en Allemagne, visant à renforcer leurs synergies pour créer un axe majeur de développement industriel en Europe.

En 18 ans, Soitec est devenu l'un des premiers employeurs de la région grenobloise avec 800 salariés sur son site de Bernin et la création de centaines d'emplois indirects. Au total, le Groupe compte plus de 1000 salariés dans le monde et mène une politique de ressources humaines basée sur la qualité de l'intégration, la formation, le développement des compétences. En 2009, 3 % de la masse salariale ont été alloués à la formation continue,





ce qui correspond à 2,8 jours de formation en moyenne par salarié. Sur le plan de la rémunération, l'ensemble des salariés peut bénéficier de la croissance de l'entreprise grâce aux accords d'intéressement ainsi qu'à un dispositif d'actionnariat salarié innovant et unique en France.

Membre du club d'entreprises FACE de l'Isère (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et signataire de la charte nationale de la diversité, Soitec se mobilise pour l'égalité d'accès à l'emploi. Depuis 2000, elle s'engage en faveur de l'emploi des personnes handicapées par des aménagements de poste, le soutien de parcours de formation, le recours à la sous-traitance auprès de structures spécialisées, le parrainage d'athlètes de haut niveau ; Soitec emploie actuellement 24 personnes en situation de handicap. En parallèle, la Société met en œuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et de l'emploi des seniors. Soucieux de son rôle pour aider à l'insertion professionnelle, Soitec est l'une des 23 entreprises françaises qui ont signé en 2006 la charte nationale "100 chances, 100 emplois" en faveur de l'emploi des jeunes issus de milieux défavorisés. En partenariat avec d'autres acteurs locaux, elle déploie également depuis 2007 le programme "High Tech U", dont le but est de sensibiliser les lycéens de la région grenobloise aux métiers de l'électronique.

En tant qu'entreprise industrielle leader dans son domaine, Soitec s'attache à conduire ses opérations en toute sécurité, avec un excellent niveau de qualité et en limitant son impact sur l'environnement. Grâce au programme SAFE mis en place en 2007, le taux de fréquence des accidents du travail est inférieur d'un tiers à celui de l'industrie électronique. Certifié ISO 9001, Soitec mène des actions ciblées pour améliorer de façon continue la qualité de ses produits, ses délais de livraison et ses coûts. Enfin, l'entreprise a mis en place dès 2001 un système de management environnemental certifié ISO 14001, pour évaluer de manière globale l'impact de ses activités et s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente. Ainsi, le plan de réduction des consommations de ressources naturelles a permis d'économiser 3 200 MWh de gaz et 2 500 MWh d'électricité sur l'année fiscale 2009-2010, et par conséquent de diminuer ses émissions atmosphériques d'environ 900 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Courant 2009, Soitec a fait réaliser son premier bilan carbone et mis en place de nouvelles mesures pour réduire ses émissions. Elle a également lancé un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) visant à inciter les salariés à utiliser des modes de transport peu polluants pour leurs trajets domicile – travail.



# SOITEC EN BOURSE

## Actions

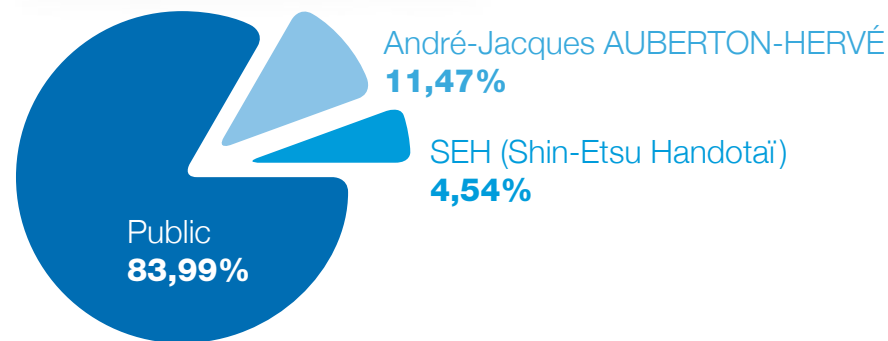
Code ISIN : **FR 0004025062 – SOI**

Océane 2014

Code ISIN : **FR 0010796417 – YSOI**

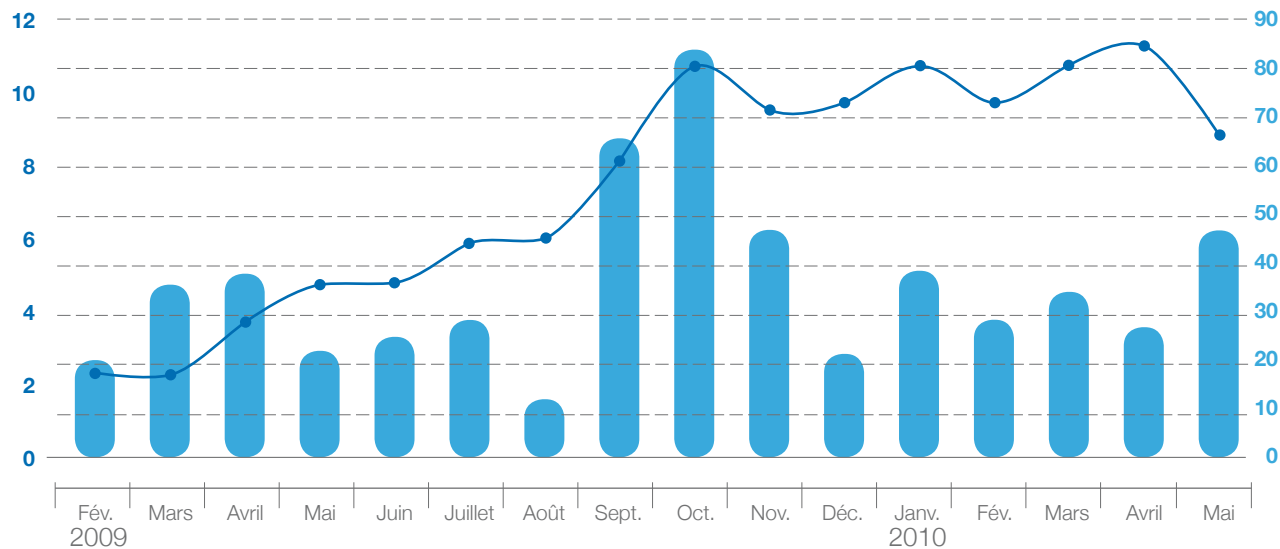
## Composition de l'actionnariat

(En pourcentage des droits de vote au 10 Juin 2010)



## Cours moyen mensuel et volume de transactions mensuelles

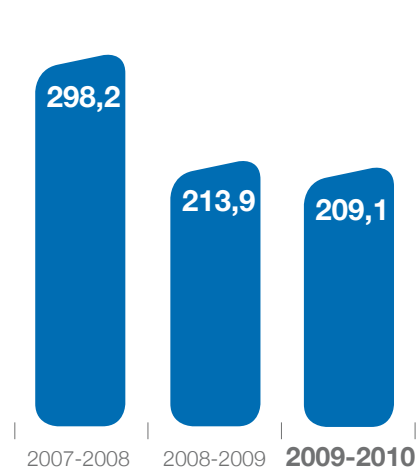
■ Volume  
*(en millions d'actions)*  
— Cours  
*(en euros)*



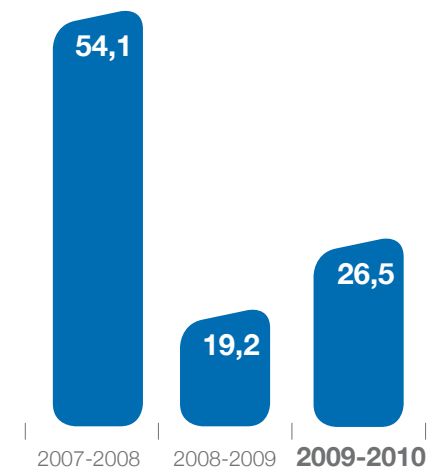
# LES CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros  
(sauf pour le résultat par action)

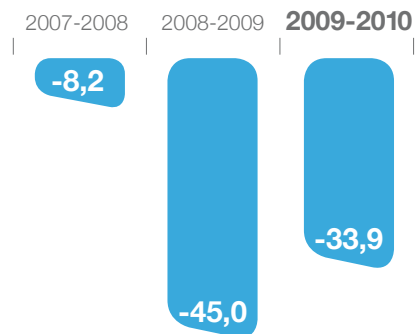
## Chiffre d'affaires



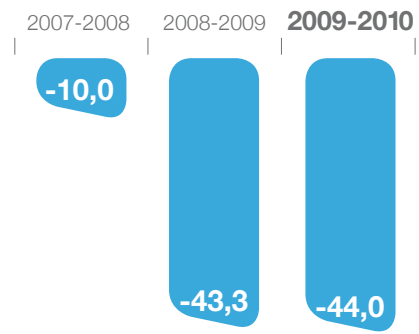
## Marge brute



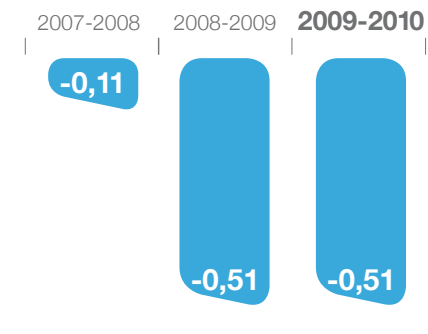
## Résultat opérationnel



## Résultat net

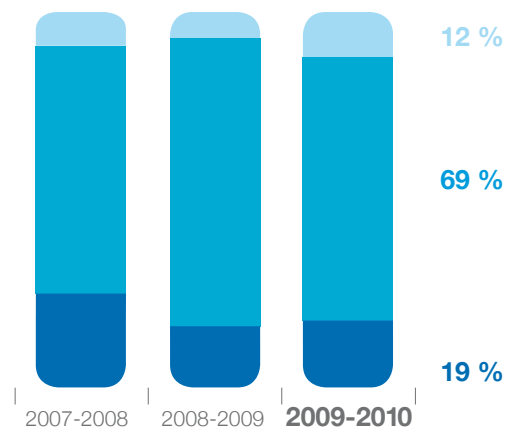


## Résultat net par action (en euro)



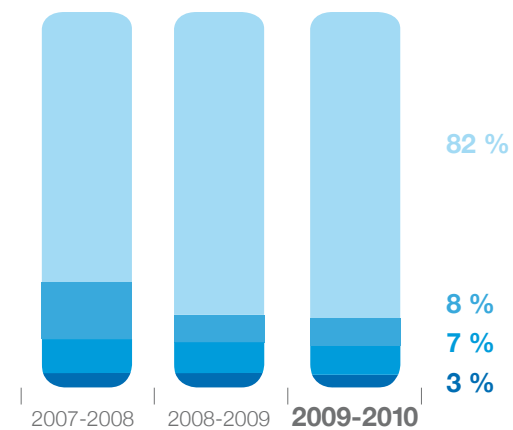
# RÉPARTITION DES VENTES SOI

## Par zone géographique



- Asie
- Europe
- États-Unis

## Par taille de plaques



- 300 mm
- 200 mm
- 125 mm
- Autres



# DOCUMENT DE REFERENCE 2009-2010



S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 8 692 573,30 euros

Parc Technologique des Fontaines

Chemin des Franques

38190 Bernin – France

384 711 909 RCS Grenoble



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 juin 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de :

- Soitec – Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin – France,
- sur le site internet de Soitec ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).





## Sommaire

La numérotation des paragraphes ci-dessous correspond au schéma tel que défini dans l'Annexe I du Règlement CE N° 809/2004 du 29 avril 2004.

1. PERSONNES RESPONSABLES	6	7. ORGANIGRAMME	20
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6	7.1. LE GROUPE	20
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6	7.2. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE	20
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6	8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	21
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6	8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIEES	21
4. FACTEURS DE RISQUE	8	8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE SES IMMOBILISATIONS	21
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	8	9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	21
4.2. RISQUES DE MARCHE	10	9.1. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE	21
4.3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	11	9.2. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DE LA SOCIETE	24
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	12	10. TRESORERIE ET CAPITAUX	24
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	12	10.1. CAPITAUX DU GROUPE A COURT ET MOYEN TERMES	24
5.2. INVESTISSEMENTS	12	10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE	24
5.3. INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	13	10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE	24
6. APERCU DES ACTIVITES	18	10.4. RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX	25
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	18	10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	25
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	19	11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	25
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	19	12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	25
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS, OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	19	12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	25
6.5. POSITION CONCURRENTIELLE	19	12.2. EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	25

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE	26	17. SALARIES	41
13.1. HYPOTHESES RELATIVES AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES	26	17.1. NOMBRE DE SALARIES	41
13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES INCLUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009	26	17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	43
13.3. OBJECTIFS A LONG TERME	26	18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	47
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	26	18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 10 JUIN 2010	47
14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	26	18.2. DROITS DE VOTE DIFFERENTS	47
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	30	18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	47
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	30	18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	47
15.1. REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE	30	19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	48
15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENTS DE PENSIONS, DE RETRAITES, OU D'AUTRES AVANTAGES	31	20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	49
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	32	20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	49
16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS	32	20.2. INFORMATIONS FINANCIERES <i>PRO FORMA</i>	49
16.2. CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME	32	20.3. ETATS FINANCIERS	50
16.3. LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	32	20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	81
16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	34	20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	81
16.5. AUTRES ELEMENTS NOTABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCEDURES ET CONTROLE INTERNE	34	20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	81
		20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	81
		20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	81
		20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31 MARS 2010	82

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	82
21.1. CAPITAL SOCIAL	82
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	94
21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	96
22. CONTRATS IMPORTANTS	96
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	96
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	96
24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE	96
24.2. LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE ET AUTRES PUBLICATIONS	96
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	97
26. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	98
27. GLOSSAIRE	99
28. TABLE DE RECONCILIATION	99
29. FICHE D'IDENTIFICATION	99
30. TABLE DES MATIERES DETAILLEE	100
31. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET PROJET DE RESOLUTIONS	106
32. ETATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010 DE SOITEC S.A.	110

## 1. Personnes responsables

### 1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, Président Directeur Général.

### 1.2. Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent Document de Référence (voir table de réconciliation) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2010 contient une observation relative aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 77 et 79 du Document de Référence pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et en inclusion par référence, pour les exercices clos les 31 mars 2009 et 31 mars 2008. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2009 contenait deux observations sur les hypothèses et les mesures de sensibilité relatives à l'examen de la valeur recouvrable des actifs non courants et sur le changement de méthode relatif à l'adoption de la distinction entre un « résultat opérationnel courant » et des « autres produits et charges opérationnels ».

Le 22 juin 2010

André-Jacques Auberton-Hervé

Président Directeur Général

## 2. Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

*Cabinet Muraz Pavillet représenté par Jean-Marc Pavillet*

3, Chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan

- date du premier mandat : 27 février 1992 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

*Ernst & Young Audit représenté par Monsieur Lionel Denjean*

Tour Part Dieu – 129, rue Servient – 69326 Lyon Cedex 03

- date du premier mandat : 30 juillet 1998 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

### Commissaires aux comptes titulaires suppléants

*René-Charles Perrot*

65, boulevard des Alpes – 38240 Meylan

- date du premier mandat : 27 février 1992 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

*Bruno Perrin*

100, rue Raymond Losserand – 75014 Paris

- date du premier mandat : 30 juillet 1998 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration du 12 mars 2010 a décidé la mise en œuvre d'un processus de sélection, dont la supervision a été confiée au Comité d'Audit, conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce. Ce processus a pris la forme d'un appel d'offres, tel que préconisé par l'article 14.2.2. du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 auquel ont été invités à participer les quatre plus importants cabinets d'audit internationaux. A l'issue de ce processus et des auditions réalisées conjointement par la Direction financière et le Comité d'Audit, ce dernier a recommandé au Conseil d'Administration le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Muraz Pavillet (et de son suppléant), et le remplacement du cabinet Ernst & Young Audit (et son suppléant) par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (et son suppléant). Le Conseil d'Administration a en conséquence décidé de proposer aux actionnaires de voter en faveur des résolutions correspondantes.

## 3. Informations financières sélectionnées

Ce chapitre présente les informations financières sélectionnées pour l'exercice 2009-2010.

### Chiffre d'affaires consolidé

*209,1 millions d'euros*

Le chiffre d'affaires total consolidé du Groupe ressort en légère baisse à 209,1 millions d'euros en 2009-2010, contre 213,9 millions d'euros en 2008-2009. Cette baisse limitée de 2,2 % du chiffre d'affaires résulte d'un net rebond de la demande au second semestre avec notamment une croissance du chiffre d'affaires de 74,6 % au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'exercice 2009-2010, la parité euro/dollar est restée quasiment inchangée par rapport à l'exercice précédent à 1,41.

Le Groupe intègre depuis la mi-décembre 2009, la contribution d'une nouvelle activité industrielle dédiée au marché de l'industrie solaire « PV » dite PhotoVoltaïque. Cette activité regroupe la société allemande Concentrix Solar GmbH récemment acquise ainsi que les efforts menés par le Groupe en matière de Recherche & Développement pour mettre au point une nouvelle cellule solaire. Sur l'exercice 2009-2010, la contribution au chiffre d'affaires consolidé de cette activité PV est restée non significative.

(en millions d'euros)	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Chiffre d'affaires	298,2	213,9	209,1
Marge brute	54,1	19,2	26,5
Résultat opérationnel courant	(0,6)	(28,4)	(28,9)
Autres produits et charges opérationnels	(7,6)	(16,7)	(5,1)
Résultat opérationnel	(8,2)	(45,0)	(33,9)
Résultat net (part du Groupe)	(10,0)	(43,3)	(44,0)
BNPA non dilué en euros	(0,11)	(0,51)	(0,51)

#### Marge brute

En dépit d'un léger retrait de l'activité et sans impact significatif des changes, la marge brute s'est nettement accrue sous l'effet des mesures de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité industrielle. La marge brute est ressortie à 12,7 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2009-2010 contre 9,0 % sur l'exercice précédent.

La marge brute est ressortie à 26,5 millions d'euros sur l'exercice 2009-2010 en incluant une contribution négative de 2,4 millions d'euros de l'activité PV.

Sur l'exercice 2009-2010, la charge nette impactant la marge brute relative à l'exploitation de l'usine de Singapour est ressortie à 10,4 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros sur l'exercice précédent et ce, après prise en compte des bénéfices relatifs à l'internalisation de l'activité de recyclage de plaques effectuée à Singapour, pour le compte de l'usine de Bernin. Hors impact net lié à l'usine de Singapour, la marge brute sur l'exercice 2009-2010 aurait été de 17,6 % du chiffre d'affaires à comparer à 14,9 % sur l'exercice précédent.

#### Répartition du chiffre d'affaires (SOI) par taille de plaques

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
300 mm	72 %	81 %	82 %
200 mm	15 %	7 %	8 %
125 mm	9 %	8 %	7 %
Autres	4 %	4 %	3 %

Les ventes en 300 mm ont représenté 82 % des ventes totales de plaques. Elles se sont inscrites en baisse de 2,3 % à taux de change constants. Les ventes de plaques dans les autres diamètres ont baissé de 8,9 % à taux de change constants compte tenu d'un rebond moins marqué sur le segment de l'automobile en fin d'exercice. Au total, les ventes de plaques ont reculé de 3,2 % à 193,6 millions d'euros et de 3,6 % hors effet de change.

#### Bilan consolidé résumé

(en millions d'euros)	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie	187	167	278
Actif circulant	123	91	103
Actifs non courants	407	378	414
<b>Total de l'actif</b>	<b>717</b>	<b>636</b>	<b>795</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes d'exploitation	97	47	65
Emprunts et dettes financières	105	77	232
Capitaux propres	515	512	498
<b>Total du passif</b>	<b>717</b>	<b>636</b>	<b>795</b>

Les principaux changements intervenus au bilan sur l'exercice 2009-2010 traduisent essentiellement l'acquisition de la société Concentrix Solar GmbH, la hausse des disponibilités suite à l'émission d'un emprunt convertible (OCEANE) ainsi que l'augmentation des dettes financières liées à ces deux événements.

A fin mars 2010, le Groupe dispose d'une situation financière saine avec des capitaux propres de 498 millions d'euros, des dettes financières portées à 232 millions d'euros dont 116,5 millions d'euros d'OCEANES (Il est rappelé qu'en application de la norme IAS 39, les OCEANES présentent une composante dette de 116,5 millions d'euros après frais associés et une composante instruments de capitaux propres de 23,5 millions d'euros), 49,5 millions d'euros d'encours de dettes liées aux locations financements et 47,3 millions d'euros de dettes relatives au rachat éventuel des intérêts minoritaires dans la société Concentrix Solar GmbH. Les disponibilités demeurent importantes à 278 millions d'euros.

#### 2010-2011

La demande reste soutenue en début du nouvel exercice avec un niveau de demande à court terme qui s'accroît progressivement sur les prochains trimestres et qui s'accélérait sur le second semestre. Dans un contexte de fort rebond sectoriel, le Groupe confirme que ses prévisions initiales d'activité sur l'ensemble de l'exercice 2010-2011, à données comparables, sont en ligne avec les perspectives actuelles de croissance des marchés semi-conducteurs de haute performance. La Direction du Groupe est convaincue que la forte croissance attendue aura un effet positif sur les marges et confirme son objectif de franchir le point d'équilibre opérationnel au cours de l'exercice, hors impact de Concentrix (activité PV). L'évolution actuelle favorable de la parité dollar/euro devrait permettre de franchir ce point d'équilibre dès le premier semestre. L'impact de Concentrix dépendra du calendrier des livraisons sur l'exercice. Sur la base des prévisions actuelles, l'usine de Singapour est prévue pour débiter sa production industrielle de plaques SOI en fin d'exercice. Les activités de marketing et développement continueront à capturer de nouvelles opportunités de croissance comme démontré sur l'exercice 2009-2010.

Les estimations qui précèdent émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes dirigeants de la Société et de ses filiales, qui pourraient évoluer ou être modifiées à l'avenir. Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par la Société.

Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier et concurrentiel de la Société ou aux facteurs de risques auxquels elle est exposée, mentionnés au Chapitre 4 du présent Document de Référence.

## 4. Facteurs de risque

La Société a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions des taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société aux risques mentionnés ci-dessous.

Ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou actuellement considérés comme non significatifs par Soitec, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions.

### 4.1. Risques liés à l'activité de la Société

#### Dépendances à l'égard de clients clés

Une diminution importante du volume d'activité avec un client majeur aurait un impact immédiat sur la progression de la Société et sa situation financière. Sur l'exercice 2009-2010, le premier client du Groupe a pesé 58 % des ventes de plaques et le second 18 % des ventes de plaques. Les clients pesant plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe en termes de vente de plaques étaient au nombre de 4 et ensemble ont représenté 93 % des ventes de plaques. La concentration de leur clientèle est une caractéristique usuelle pour les fournisseurs du secteur des semi-conducteurs. Cette structure clients devrait s'améliorer progressivement au fur et à mesure du passage progressif de nouveaux clients en phase de production de forts volumes. Les contrats qui lient le Groupe à ses principaux clients Global Foundries et IBM, dont le cadre est décrit au chapitre 22, ne comportent pas de clauses non habituelles dont la mise en œuvre est susceptible d'avoir un impact significatif sur son activité ou son développement.

#### Risques liés à la quantification des marchés finaux des clients clés

Le Groupe ne dispose pas en direct d'informations susceptibles de lui permettre de quantifier les impacts attendus du lancement par ses clients clés de nouveaux produits sur leurs marchés respectifs. Les prévisions d'activité du Groupe peuvent donc être remises en cause par une appréciation différente et/ou une révision par ses clients de leurs propres prévisions. Il est précisé que le Groupe ajuste ses prévisions de ventes aux indications reçues de ses clients quant à leurs besoins et en tenant compte de leur consommation de plaques SOI, étant précisé que les stocks de plaques qu'il maintient chez ses clients ne représentent que quelques semaines de leur consommation anticipée.

#### Incidence de l'évolution à court terme de la demande sur les résultats du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie de leadership industriel, le Groupe met en œuvre des investissements importants pour être à même de servir l'évolution de la demande anticipée. Ces investissements se traduisent au compte de résultat du Groupe par des charges d'amortissement et de fonctionnement essentiellement fixes. Sur l'exercice 2009-2010, le Groupe a mis en œuvre de nombreuses mesures de réduction des coûts mais le Groupe estime qu'environ 50 % de ses coûts d'exploitation peuvent être qualifiés de fixes. Même si des mesures de réduction de coûts mises en œuvre par le Groupe peuvent conduire à une réduction progressive de ce ratio, toute évolution défavorable et soudaine de la demande peut avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe compte tenu de ses difficultés à réduire immédiatement sa base de frais fixes, cette réduction étant incompatible avec l'impérieuse nécessité de disposer des moyens de production pour satisfaire tout rebond à court terme de l'activité.

#### Risque d'insolvabilité d'un client

La concentration du portefeuille de clients n'est pas synonyme d'un risque de crédit significatif. Le délai de règlement moyen avec les principaux clients se situe en dessous de 60 jours. Le risque de non-paiement est réduit car la Société compte parmi ses clients les grands groupes internationaux de l'industrie de la microélectronique. Le Groupe a par ailleurs mis en place des procédures internes de suivi et de surveillance de son risque d'incident de paiement et plus généralement de gestion du risque de crédit. Ces procédures ne peuvent néanmoins garantir le Groupe

contre un risque d'insolvabilité d'un ou de plusieurs de ses clients. Dans l'hypothèse d'un tel événement, les résultats et la situation financière du Groupe seraient impactés négativement.

#### Aspect cyclique de l'industrie du semi-conducteur

Les cycles de l'industrie du semi-conducteur impactent de façon significative la demande de silicium et les nouveaux produits faisant appel aux technologies les plus avancées comme le SOI. Le Groupe ne peut donc exclure qu'un cycle baissier soutenu de l'industrie du semi-conducteur puisse avoir une incidence significative sur la demande pour ses produits et conduire *de facto* à une baisse de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

#### Incidence de l'évolution de la parité dollar/euro sur les résultats du Groupe

Dans la mesure où le marché du semi-conducteur mondial est un marché en dollars US, la quasi-totalité du chiffre d'affaires du Groupe est libellée en dollars. Indépendamment des instruments de couverture du risque de change mis en œuvre par le Groupe sur ses transactions commerciales, le Groupe est exposé à un risque de conversion comptable dans la mesure où il publie ses comptes consolidés en euros et que la part de ses coûts libellés en dollars n'est de l'ordre que de 50 % en moyenne. Toute évolution défavorable de la parité dollar/euro a donc un impact négatif sur les résultats du Groupe publiés en euros dans la mesure où une baisse du chiffre d'affaires (réalisé majoritairement en dollars) n'est pas compensée par une baisse équivalente sur la base de coûts. La variation de la parité dollar/euro constatée sur l'exercice 2009-2010 étant quasiment nulle, le Groupe rappelle à titre d'information que la marge opérationnelle publiée au titre de l'exercice 2006-2007, soit 13 % du chiffre d'affaires, équivalait à une marge de 10,8 % au taux de change constaté sur l'exercice 2007-2008. La décision stratégique du Groupe de se doter d'une nouvelle usine basée à Singapour en zone dollar devrait progressivement réduire la sensibilité des résultats publiés en euros.

#### Dépendance à l'égard des fournisseurs de silicium et incidence sur les résultats du Groupe

Compte tenu du caractère cyclique de l'industrie du semi-conducteur et des conséquences sur la consommation du silicium, le Groupe peut, en cas de forte hausse de la demande, enregistrer des problèmes d'approvisionnement préjudiciables à son activité. Dans le cadre des partenariats conclus avec les fournisseurs de silicium, notamment Shin-Etsu Handotai (SEH), ceux-ci se sont engagés à fournir les matières premières dont la Société pourrait avoir besoin. En outre, la Société garde toute liberté d'achat auprès d'autres fournisseurs, ce qui lui assure d'autres sources d'approvisionnement en cas de problème, et le contrôle de ses prix d'achat.

Le prix du silicium est ajusté avec les principaux fournisseurs sur une base semestrielle.

Le principe de la répercussion dans les prix de vente d'un ajustement du prix du silicium est prévu dans les accords signés avec les principaux clients, sans que le Groupe puisse en garantir la stricte concordance, étant précisé que la durée du cycle de production et du montant des stocks de matière première restent inférieurs à trois mois de consommation.

Le coût du silicium représente environ 40 à 50 % du prix de revient d'une plaque SOI, supérieur à celui des autres matières consommables et aux autres natures de coûts. Pour réduire de façon durable le poids du silicium dans ses prix de revient, le Groupe a mis en œuvre un programme stratégique de réduction des coûts utilisant un procédé développé en interne, entièrement dédié à une meilleure utilisation de la matière première. Le Groupe est confiant dans sa capacité à mettre en œuvre avec succès ce programme stratégique, mais il ne peut néanmoins exclure qu'une évolution durable à la hausse du prix des matières premières puisse avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

#### Valeur recouvrable des actifs non courants

La valeur des actifs non courants du Groupe est répartie en deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) : Silicium et PhotoVoltaïque. Bien que l'environnement économique général reste tendu sur le secteur du semi-conducteur, les perspectives sont positives et ont conduit le Groupe à considérer qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur à la clôture sur l'UGT Silicium. S'agissant de l'UGT PhotoVoltaïque, l'existence d'un *goodwill* attaché a conduit à effectuer un test de perte de valeur qui a permis de conforter la valeur des actifs non courants associés à cette UGT.

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés donne le détail de la méthode de détermination d'une éventuelle dépréciation suivie par le Groupe. La note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés, quant à elle, donne de plus amples détails sur les hypothèses retenues, ainsi que sur les mesures de sensibilité.

#### **Propriété industrielle**

La Société attache un soin particulier à la protection de sa propriété industrielle, avec une politique active de dépôt de brevets et de marques (par exemple Unibond™ ou Smart Cut™). En effet, l'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement des brevets dont la Société est licenciée ou titulaire, pourraient avoir des effets négatifs sur ses activités et sa situation financière.

Certains brevets vitaux protégeant les techniques utilisées dans la fabrication des produits Soitec appartiennent au CEA (Leti) qui est donc responsable de leur protection. La Société détient la licence exclusive de leur utilisation et les utilise sous la terminologie Smart Cut™ qui lui appartient. Cette licence exclusive se poursuit jusqu'au terme de la validité des brevets déposés.

De plus, par sa politique de dépôt de brevet active, la Société a renforcé chaque année sa propriété intellectuelle. Bien que le premier brevet tombe dans le domaine public au cours de l'exercice 2012-2013, cette politique prolonge d'autant sa protection vis-à-vis des tiers.

Pour défendre sa technologie et faire respecter ses droits, la Société pourrait, en cas de nécessité, avoir recours aux tribunaux. Ce genre de litige entraîne des frais importants et la mobilisation de personnel pendant une longue période, et pourrait ainsi avoir une incidence négative sur l'activité et la situation financière de l'entreprise. Il n'est pas non plus exclu qu'un litige entraîne l'annulation d'un brevet ou le paiement de redevances par la Société à un tiers.

#### **Concurrence, risques technologiques et litiges**

L'industrie du semi-conducteur est très concurrentielle et marquée par des évolutions technologiques particulièrement rapides.

L'acceptation de la technologie Smart Cut™ par les leaders du silicium tels que Shin-Etsu Handotai dans le cadre de contrats de licence avec la Société, diminue le risque de concurrence technologique. Le concurrent principal de la Société pour le produit SOI est donc la société Shin-Etsu Handotai qui est aussi un licencié qui participe au développement du marché dans la stratégie de licence annoncée par la Société.

Néanmoins, des grands fabricants actuels de silicium pourraient développer des solutions concurrentes qui pourraient remettre en cause la pertinence de la technologie de la Société.

La technologie Smart Cut™ a cependant été acceptée comme un standard par l'industrie pour les produits SOI, ce qui rend plus difficile l'émergence d'une autre technologie et réduit la concurrence des technologies alternatives existantes qui provenaient principalement de la société américaine Ibis Technology, principal concurrent en matière technologique avec la technologie SIMOX. Ibis a arrêté la production de produits SOI en 2004 et est en cours de liquidation. Cette technologie repose sur un équipement complexe fabriqué aussi par la société Ibis et quelques équipements qui sont installés chez des fabricants de silicium. Cependant, à la connaissance de la Société, cette technologie présente les inconvénients de nécessiter des machines spécifiques, de lourdes contraintes de fabrication et ce, pour des performances inférieures à celles obtenues avec le procédé Smart Cut™.

MEMC a également fait part publiquement de sa volonté d'investir significativement sur des technologies SOI alors que le Groupe est actuellement en litige sur une éventuelle contrefaçon de sa technologie par cette société, qui est décrit à la note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe est donc confiant pour maintenir sa position concurrentielle et la compétitivité de sa technologie, il ne peut néanmoins exclure qu'à moyen et long terme celle-ci puisse être remise en cause avec des conséquences défavorables sur ses résultats et sa situation financières.

Dans le domaine de sa nouvelle activité PhotoVoltaïque issue de l'acquisition de la société allemande Concentrix Solar GmbH, le Groupe précise que son offre technologique principalement dédiée aux zones de forte irradiance, est en concurrence avec d'autres fournisseurs, notamment nord-américains, mais aussi avec d'autres technologies émergentes telles que le CSP (Concentrated Solar Power).

#### **Dépendance à l'égard de personnes clés**

Le départ éventuel de certains membres de l'équipe dirigeante et de certains cadres pourrait avoir une incidence négative sur l'activité de l'entreprise. La Société croit que sa réussite dépendra, dans une large mesure, de sa capacité à attirer et à garder à son service des personnes compétentes pour lesquelles la demande du marché peut être très forte. Il ne peut y avoir de certitude que ces personnes ne quitteront pas la Société, ou que celle-ci aura effectivement recruté ou gardé du personnel compétent.

Cependant, afin de diminuer ce risque, la Société a mis en place une structure de direction élargie, reposant sur un Président Directeur Général, assisté d'un Bureau Directeur (Office of the President) regroupant 5 membres et différents comités opérationnels. La Société a également développé pour l'ensemble de son personnel clé une structure de rémunération incitative, destinée à pérenniser la présence de ce personnel au sein de la Société.

#### **Utilisation de produits dangereux**

Le procédé de fabrication mis en œuvre par la Société implique l'utilisation de produits chimiques qui peuvent s'avérer dangereux pour la sécurité des personnes et l'environnement naturel. Il s'agit de produits couramment utilisés dans l'industrie de la microélectronique comme par exemple l'acide fluorhydrique, l'acide chlorhydrique, l'ammoniac pour les liquides et le chlorure d'hydrogène, le dichlorosilane et l'hydrogène pour les gaz.

La Société respecte les lois et règlements français et européens relatifs à l'utilisation et à l'entreposage de ces produits chimiques ainsi qu'à l'élimination de Déchets Industriels Dangereux (DID) que leur utilisation génère.

Une procédure interne associée à une base de gestion des produits chimiques permet d'assurer la validation par le service Hygiène, Sécurité, Environnement préliminairement à toute introduction de nouveaux produits chimiques sur le site.

La Société dispose de moyens matériels d'intervention efficaces pour lutter contre le risque chimique que ce soit pour les accidents corporels ou les épanchages/fuites de produits. Des équipes d'intervention interne sont spécifiquement formées pour intervenir sur ce type de scénario.

Tous ces éléments permettent d'assurer une bonne maîtrise du risque chimique, la Société ne peut néanmoins exclure tout risque qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la santé des personnes, l'environnement, son image de marque, ses résultats et sa situation financière.

#### **Plan de continuité de l'exploitation**

Une cartographie des risques opérationnels a commencé à être déployée pour permettre l'identification des principaux risques pouvant affecter les activités de la Société. Afin d'anticiper les risques pouvant engendrer des interruptions d'activité, la Société dispose de moyens de prévention et de protection permettant de garantir la continuité de ses activités. Les moyens mis en œuvre devraient permettre de sécuriser les approvisionnements et les livraisons clients. Dans le cadre du programme de prévention établi avec ses assureurs, la Société travaille à réduire les risques sur ses sites de production et leurs impacts potentiels sur la continuité de ses activités.

Afin de gérer au mieux les situations d'urgence, une cellule de crise Groupe a été constituée. Parallèlement, l'organisation de gestion de crise de notre principal site de production a été améliorée (organisation décrite dans le chapitre 5.3).

## 4.2. Risques de marché

## Risque de taux d'intérêt

Actifs et passifs financiers au 31 mars 2010 :

31 mars 2010	Actif financier		Passif financier		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
	Moins d'un an	146 764	119 352	22 514	9 199	124 250	110 153	20 000	20 000	144 250
De 1 an à 2 ans	120	-	3 580	7 535	(3 460)	(7 535)	-	-	(3 460)	(7 535)
De 2 ans à 3 ans	127	-	1 929	7 880	(1 802)	(7 880)	-	-	(1 802)	(7 880)
De 3 ans à 4 ans	135	-	3 340	-	135	(3 340)	-	-	135	(3 340)
De 4 ans à 5 ans	40	-	164 997	6 459	(164 957)	(6 459)	-	-	(164 957)	(6 459)
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>147 186</b>	<b>119 352</b>	<b>193 020</b>	<b>34 413</b>	<b>(45 834)</b>	<b>84 939</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>(25 834)</b>	<b>104 939</b>

Au 31 mars 2010, les instruments financiers détenus en matière de gestion du risque de taux sont présentés dans le tableau suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2010		Exercice clos le 31 mars 2009	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des dettes financières</b>				
Contrats de swap de taux	(216)	20 000	(302)	20 000
Contrats de cap				
<b>Total</b>	<b>(216)</b>	<b>20 000</b>	<b>(302)</b>	<b>20 000</b>

L'endettement financier du Groupe à moyen et long termes est principalement contracté à taux fixe. De ce fait, le Groupe n'est pas soumis à un risque significatif de variation des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, une variation des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une variation du résultat financier d'environ 0,8 million d'euros.

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	836	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	(836)	-

## Risque de change

Les taux de conversion utilisés pour convertir les comptes des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro ont pour contre-valeur en euros :

Devises	Taux moyen		Taux au	
	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009
Dollar US	0,707261	0,704617	0,741895	0,751428
Yen	0,007576	0,007084	0,007941	0,007624

## Positions nettes en devises étrangères

Les engagements en devises concernent les engagements hors bilan.

31 mars 2010 (en milliers d'euros)	Euro	Dollar	JPY	Autres devises (NTD, SGD, CHF)	Total
Actifs	303 310	40 744	6 445	809	351 308
Passifs	278 163	14 792	1 083	2 096	296 134
Engagements en devises	6 510	277	62	23	6 872
Position nette avant couverture	31 657	26 229	5 424	(1 264)	62 046
Instruments financiers de couverture	-	16 936	4 318	-	21 254
Position nette après couverture	31 657	9 293	1 106	(1 264)	40 792

Le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 31 mars pour couvrir le risque de change :

	Exercice clos le 31 mars 2010		Exercice clos le 31 mars 2009	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des comptes de bilan</b> (créances clients et dettes fournisseurs) :				
Contrats d'options de dollars US en euros	-	-	-	-
Contrats de ventes de JPY en euros		129	4 318	
Contrats de ventes à terme de dollars US en euros		(55)	19 844	203
Contrats d'achats à terme de dollars US en euros		67	(2 908)	
Contrats d'achats à terme de Singapour dollars en euros		-	-	
<b>Couvertures des transactions futures (hors-bilan) :</b>				
Contrats d'options de dollars US en euros		-	-	
Contrats de ventes à terme de dollars US en euros		-	-	
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>21 254</b>	<b>203</b>	<b>3 959</b>

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Les procédures de la Société visent à réduire l'exposition au risque de change sur le dollar et le yen en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, la Société a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollars et en yens en utilisant des achats et des ventes à terme ainsi que des options de change avec des échéances courtes (inférieures à 6 mois).

Une baisse de 1 % du taux du dollar aurait pour conséquence une charge supplémentaire de 90 milliers d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

## Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions d'obligations convertibles et augmentations de capital) et par le recours à des opérations de location financement pour ses investissements industriels. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



(en milliers d'euros)	31/03/2010	A moins d'un an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		A plus de 5 ans		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunt obligataire « OCEANE 2009 »	116 535	-	-	-	13 684	-	13 803	-	13 852	-	13 951	116 535	6 049	116 535	61 339
Intérêts courus sur OCEANES 2009	7 365	-	7 365	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 365
Emprunts bancaires	5 423	2 073	-	1 650	-	1 700	-	-	-	-	-	-	-	5 423	-
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	49 432	22 059	-	9 467	-	9 467	-	8 439	-	-	-	-	-	49 432	-
Banques créditrices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	216	216	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	216	-
Put de Concentrix	48 462	-	-	-	-	-	-	-	-	48 462	-	-	-	48 462	-
Avances remboursables	4 638	-	-	-	-	-	-	4 638	-	-	-	-	-	4 638	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>232 071</b>	<b>24 348</b>	<b>7 365</b>	<b>11 117</b>	<b>13 684</b>	<b>11 167</b>	<b>13 803</b>	<b>13 077</b>	<b>13 852</b>	<b>48 462</b>	<b>13 951</b>	<b>116 535</b>	<b>6 049</b>	<b>224 706</b>	<b>68 704</b>

Il est précisé que les dettes financières du Groupe ne font référence à aucun « covenant » financier, et ne contiennent aucune clause d'éligibilité particulière.

#### Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients. La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Au 31 mars 2010, les disponibilités de la Société sont principalement investies directement dans des titres émis par des états souverains ou investies dans des SICAV investies en emprunts souverains.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à l'industrie des semi-conducteurs localisée en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2010, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires en ventes de plaques sont au nombre de quatre et ensemble représentent 93 % du chiffre d'affaires. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté non significatif, dans les limites anticipées par la Direction.

#### Lignes de crédits confirmées

La Société a signé avec ses partenaires bancaires des lignes de crédits confirmées pour un encours au 31 mars 2010 de 38,6 millions d'euros à échoir au 31 juillet 2012.

#### Risque sur actions

La Société pourrait connaître une exposition au risque sur actions du fait des actions qu'elle détient en propre, ce risque étant toutefois limité dans la mesure où la Société ne détenait que 32 557 actions propres au 31 mars 2010, soit 0,04 % du capital de la Société.

#### Volatilité du cours des actions

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché combinées à la conjoncture économique, à l'actualité publiée par les principaux clients du Groupe et aux communiqués diffusés par la Société peuvent accroître la volatilité du cours des actions de la Société.

A cet égard, il est précisé qu'au cours des douze derniers mois, le cours de l'action Soitec a fait preuve d'une volatilité moyenne sur dix jours très largement supérieure à celle des sociétés composant l'indice SBF 120.

La Société souligne également le taux de rotation très élevé de son capital.

#### Politique de dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, et n'envisage pas d'en distribuer au titre de l'exercice 2009-2010. La future politique de dividendes tiendra compte de l'évolution des résultats du Groupe, des besoins d'investissements additionnels et de l'évolution du cours de l'action Soitec.

#### 4.3. Risques industriels et environnementaux

Le procédé de fabrication mis en œuvre par la Société implique l'utilisation de produits chimiques qui peuvent s'avérer dangereux pour la sécurité des personnes sur site et pour son environnement humain et naturel (risques d'incendie, d'explosion, toxique et de pollution). Il s'agit de produits couramment utilisés dans l'industrie de la micro-électronique comme par exemple l'acide fluorhydrique, l'acide chlorhydrique, l'ammoniac, le chlorure d'hydrogène, l'hydrogène. Le site de Bernin est soumis au régime de l'autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Le site de Villejust, exploité par Picogiga, est soumis au régime de la déclaration au titre de cette même réglementation.

La Société respecte les lois et règlements en vigueur en France et en Europe relatifs à l'emploi et au stockage des produits chimiques ainsi qu'à l'élimination de Déchets Industriels Dangereux (DID) que leur utilisation génère.

Une procédure interne associée à une base de gestion des produits chimiques permet d'assurer la validation par le service Santé, Sécurité, Environnement préalablement à toute introduction de nouveaux produits chimiques sur le site de Bernin.

Sur le site de Bernin, des rétentions étanches, sous détection, permettent de sécuriser leur manipulation et leur stockage. Leur distribution est assurée par des canalisations à double enveloppe équipées de détecteurs de fuite.

L'ensemble de ces systèmes de détection est relié à la supervision ce qui permet de déclencher les asservissements destinés à alerter et à mettre en sécurité les biens et les personnes.

Les déchets générés sont éliminés dans des centres de traitement agréés. Afin de garantir le respect des règles liées aux transports des substances dangereuses, la Société s'est attaché les services d'un conseiller TMD (Transport Matières Dangereuses).

Les rejets polluants gazeux, issus des lignes de production, sont traités par des laveurs de gaz et des stations de neutralisation pour être conformes aux normes avant rejet dans le milieu naturel. Un autocontrôle des rejets liquides permet une surveillance quotidienne. La surveillance des rejets gazeux est effectuée trimestriellement par un organisme agréé.

Pour prévenir les risques incendie, tous les bâtiments industriels de la Société sont équipés d'une détection incendie supervisée et d'un réseau d'extinction automatique. Sur le site de Bernin, une équipe de seconde intervention constituée de deux pompiers est présente sur le site 24h/24 et 7j/7.

La Société a souhaité impliquer davantage ses assureurs dans la prévention des risques. Cette volonté s'est traduite par une augmentation du nombre de visites des sites industriels. Les conclusions de ces audits sont que les moyens de protection associés à une organisation très performante de la sécurité confèrent un niveau de protection particulièrement élevé. Dans le cadre de son programme de prévention des risques, la Société a identifié à l'aide de ses assureurs des axes d'amélioration pour renforcer encore la protection de ses sites industriels.

#### Assurances

En complément des moyens de prévention et de protection déployés, la Société dispose d'un programme d'assurances global permettant notamment de couvrir :

- les risques de dommages aux biens et de perte d'exploitation ;
- les risques liés au transport de marchandises ;
- les risques liés aux atteintes à l'environnement ;
- les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de la circulation de ses produits dans le monde.

D'autres programmes d'assurances sont également souscrits pour les risques de moindre intensité.

La politique de gestion des risques et des assurances du Groupe répond aux objectifs suivants :

- répartir le transfert de risque sur différentes compagnies d'assurances de premier rang ;
- souscrire des contrats d'assurances Groupe pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures d'assurance achetées, ainsi que pour améliorer les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe ;
- mettre en place des franchises adaptées à la taille et aux capacités de chaque entité assurée.

#### Dommages aux biens et perte d'exploitation

Les biens sont couverts par des polices d'assurance du type « Tous Risques Sauf ». Ces polices sont adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des experts de nos assureurs afin d'ajuster au mieux les montants de garantie et les franchises à la réalité des risques.

Les franchises « dommages aux biens » et « pertes d'exploitation » combinées sont adaptées en fonction des sites et les pertes d'exploitation sont en général assurées pour des périodes de dix-huit mois. Ce programme intègre la garantie « frais supplémentaires d'exploitation » ainsi qu'une garantie « carence fournisseurs et/ou clients ».

#### Transport de marchandises

En matière de transport de marchandises, la politique de gestion des risques et des assurances du Groupe conduit à souscrire des polices d'assurance permettant de couvrir ses marchandises sur l'ensemble de sa chaîne logistique, des fournisseurs aux clients.

#### Responsabilité civile atteinte à l'environnement

La garantie « Responsabilité civile atteinte à l'environnement » porte sur l'ensemble de nos sites de production en France et à Singapour.

#### Responsabilité civile

Les assurances « Responsabilité civile » ont pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Ces assurances sont souscrites pour l'ensemble des sites de production et de distribution auprès des mêmes compagnies d'assurances. Ces polices prennent en compte les particularités de chaque site de production ainsi que les risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

## 5. Informations concernant la Société

### 5.1. Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination de la Société est S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES. La dénomination commerciale de la Société est SOITEC ou Soitec.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 384 711 909 RCS Grenoble.

Son code APE est 2611Z.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

La Société a été constituée le 27 février 1992.

La durée de vie de la Société est fixée à quatre-vingts ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution ou prorogation. La Société ayant été immatriculée en date du 3 mars 1992, elle expirera le 3 mars 2072.

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique et réglementation de la Société

Le siège social de la Société est situé Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin. Le numéro de téléphone de la Société est le 04 76 92 75 00.

La Société est constituée sous forme de Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration et est régie par les dispositions législatives et réglementaires du Code de commerce.

#### 5.1.5 Evénements importants dans le développement de l'activité de la Société

Les événements importants dans le développement de l'activité de la Société ont fait l'objet de communiqués publiés et mis en ligne sur le site internet de la Société (cf. chapitre 24.2).

### 5.2. Investissements

#### 5.2.1 Principaux investissements réalisés durant les exercices précédents

La politique d'investissement de la Société a pour objet de maintenir la capacité de production en adéquation avec la demande exprimée par les clients ou anticipée par la Société tout en assurant la rentabilité de l'investissement.

D'une manière générale, la Société lance une nouvelle ligne de production dès lors que la capacité d'utilisation des lignes existantes atteint 80 %. Tous les équipements de production utilisés par la Société sont des équipements standard dans l'industrie des semi-conducteurs. Il y a donc très peu de risque de rupture de fourniture ou de support. Les délais de fabrication des fournisseurs d'équipements sont généralement de six à neuf mois. Ces mêmes équipements sont aussi utilisés dans la salle blanche de Recherche et Développement pour le développement et la pré-industrialisation des nouveaux produits.

Compte tenu de l'enjeu financier en plus de l'autofinancement, la Société cherche à compléter le financement de ses investissements par des contrats de crédits-bails ou de prêts bancaires avec ses partenaires financiers.

La Société dispose également à ce jour de lignes de crédit confirmées qui sont précisées à la note 5.5.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Il est en outre renvoyé à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés et figurant au paragraphe 20.3.1.2 du présent Document de Référence, ainsi qu'à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1.2 du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2009 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2009 sous le numéro D.09-0537, ainsi qu'à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en pages 45 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2008 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2008 sous le numéro D.08-504, pour des informations complémentaires sur les investissements réalisés par la Société.

### 5.2.2 Investissements en cours et investissements que la Société compte réaliser à l'avenir

Les investissements liés à la production de matériaux réalisés durant l'exercice 2009-2010 ont été quasiment nuls compte tenu de la sous-utilisation des capacités installées et n'ont concerné que des éléments de maintenance des investissements déjà en place. Les prochains investissements programmés sur le site de Bernin I et de Singapour seront effectués dès concrétisation de la demande, étant précisé que des investissements pourraient néanmoins être réalisés pour accroître la capacité de recyclage du silicium avec, pour objectif, une réduction sensible du poids de la matière première dans le prix de revient des plaques SOL produites.

Sur le site de Bernin II, le Groupe prévoit des investissements de maintenance dans la mesure où les capacités de production installées sont actuellement sous-utilisées. Sur l'ensemble de l'exercice 2009-2010, le Groupe estime que le taux d'utilisation moyen de ses capacités installées sur le site de Bernin a été inférieure à 50 %.

Le Groupe a acquis mi-décembre 2009 une participation majoritaire (environ 80 %) dans la société allemande Concentrix Solar GmbH en vue de prendre position sur le marché de l'énergie solaire à haute concentration. Cette technologie fait appel à des matériaux III-V sur lesquels le Groupe considère disposer d'un savoir-faire qui devrait lui permettre d'améliorer significativement l'efficacité des cellules solaires utilisées et de les insérer dans l'offre de panneaux solaires à forte concentration proposée par Concentrix Solar GmbH. La capacité actuelle de Concentrix Solar GmbH d'assemblage de panneaux solaires est limitée à 25 megawatts. Dans l'hypothèse d'une forte hausse de la demande, le Groupe serait amené à investir dans de nouvelles capacités de production. Il est renvoyé à la note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés pour accéder aux détails des termes de l'acquisition de la société Concentrix Solar GmbH et également identifier l'investissement complémentaire relatif à l'acquisition des intérêts minoritaires qui subsistent.

## 5.3. Informations en matière environnementale

### Politique et objectifs environnementaux

La politique environnementale de la Société, mise à jour en mars 2010, fixe quatre objectifs qui sont de garantir zéro pollution accidentelle, de limiter les émissions de polluants, d'améliorer la valorisation des déchets et de réduire l'utilisation des ressources naturelles. Cette politique implique pour la Société le respect de la législation et de la réglementation en vigueur dans ce domaine, la prévention des risques de pollution, l'amélioration continue des performances, l'implication et la responsabilisation du personnel à tous les niveaux de l'organisation de l'entreprise.

### Système de management

Le système de management intègre les trois domaines : Qualité, Sécurité et Environnement. Il garantit l'identification des risques à tous les niveaux, leur contrôle et leur prévention.

La Société a obtenu la certification ISO 14001 en décembre 2001 pour son site de Bernin. Cette certification a été renouvelée en décembre 2007 (version 2004).

Un projet pour l'obtention de la certification multisite/multiréférentiel ISO14001/OHSAS18001 est en cours pour tous les sites de production du Groupe.

Le système qualité en place sur le site de Bernin est certifié ISO 9001 depuis 1998. Il a été renouvelé en décembre 2003, intégrant la version V2000. Début 2009, lors du renouvellement de cette certification à Bernin, le site de Pasir Ris a également été certifié et intégré au certificat. Le site de Villejust est certifié ISO 9001 V2000 depuis 2005 et cette certification a été renouvelée en janvier 2008.

Des audits de surveillance sont réalisés deux fois par an par le LRQA (*Lloyd's Register Quality Assurance*), organisme de certification choisi par la Société.

### Investissements structurels et humains

Le service HSE (Hygiène Sécurité Environnement) est composé du responsable de service, de trois ingénieurs, de deux techniciens et d'un assistant.

Les procédures pour la maîtrise des risques accidentels sont régulièrement testées. Ces tests permettent de faire des retours d'expérience sur la pertinence des procédures et la réactivité de l'organisation, de réviser ces procédures et d'élaborer un plan d'actions d'amélioration si nécessaire.

Le site de Bernin est soumis à l'établissement d'un plan Etaré qui a été actualisé en 2009 et validé par les pompiers extérieurs. L'organisation d'urgence s'appuie sur une organisation de gestion de crise de type POI. Elle repose sur la disponibilité 24h/24 et 7j/7 des fonctions nécessaires à la bonne gestion de la crise (Directeur des opérations internes, expert sécurité, facilities et communication, etc.). Deux exercices annuels de mise en situation sont organisés et permettent à tous les membres de la cellule de crise de se former. Le POI a été déposé en préfecture en février 2010.

Une session d'accueil dispensée auprès des nouveaux embauchés et des entreprises extérieures permet de les informer sur les risques présents sur le site, et de leur faire connaître les consignes d'urgence.

Les risques liés aux interventions des entreprises extérieures sont maîtrisés à travers des plans de prévention. Une Politique Sécurité ainsi qu'un Règlement Sécurité Environnement pour les entreprises extérieures ont été rédigés au cours de l'exercice 2007-2008 et communiqués à tous les sous-traitants.

A l'égard des fournisseurs critiques vis-à-vis de l'environnement, et particulièrement les éliminateurs de déchets, la Société applique des exigences strictes de sélection et de suivi.

Soitec réalise tous les ans des audits des co-traitants critiques et tous les trois ans des audits des éliminateurs de déchets.

### Evaluation des impacts environnementaux et amélioration des performances

Le site de Bernin étant certifié ISO 14001, une évaluation des impacts environnementaux est réalisée annuellement en interne suivant une méthodologie basée sur une typologie des risques (thèmes) et une grille de cotation. Cette évaluation débouche sur un plan d'actions auquel un budget est alloué. Ce plan est validé en Revue de Direction et présenté à l'organisme de certification lors des audits de surveillance.

Sur l'exercice 2009-2010, cette évaluation a conduit essentiellement à une mise en conformité réglementaire en anticipation du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter paru en octobre 2009, pour permettre d'assurer la conformité du site. Les actions d'amélioration qui ont été engagées concernent, quant à elles, les déchets, les ressources naturelles et la limitation des émissions polluantes.

Depuis 2001, Soitec a développé un processus pour maîtriser le développement de ses nouveaux produits et procédés de fabrication. Ce processus, piloté à haut niveau, couvre toutes les étapes de maturité de la vie des produits et procédés, de la recherche à la fin de vie, et inclut l'amélioration continue. Chacune des 10 étapes définies est sanctionnée par un jalon de passage qui garantit que tous les risques sont maîtrisés et que la maturité est suffisante pour permettre un passage à l'étape suivante. L'exhaustivité des données sur lesquelles se base la Société pour permettre le passage du jalon est formalisée par un document qui reprend les éléments et les exigences requis à l'étape. Les risques liés à l'environnement et à la sécurité font partie de ces éléments avec le même niveau d'exigence que pour les risques liés au marché et à la technologie par exemple. Ces risques entrent en jeu très tôt dans le cycle de vie et conditionnent le passage en phase de développement. Lorsque cela s'avère nécessaire, les actions ou projets sont définis et suivis tout au long du développement pour en garantir la maîtrise au moment de l'étape de qualification pour un passage en production.

Afin de garantir la prise en compte des aspects sécurité et environnement dans les projets de l'entreprise non liés aux produits ou procédés de fabrication (ex : nouvelle installation facilities), une nouvelle méthodologie d'analyse des risques HSE (Hygiène Sécurité Environnement) des projets a été mise en place et déployée sur 2009-2010. Un module de formation à cette méthodologie d'analyse de risque a été mis en application pour l'ensemble des chefs de projets.

### Suivi des rejets liquides

	Paramètres rejets eaux industrielles	Valeur limite réglementaire		Nombre de mesures	Moyenne annuelle		Nombre de dépassements non autorisés		
		Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)		Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)	
2007-2008	DBO5	86	30	52	3,6	1,85	0	0	
	DCO	360	125	366	33,09	15,78	0	0	
	Fluorures	43	15	366	3,8	1,8	0	0	
	<b>Hydrocarbures totaux</b>		<b>5</b>	<b>12</b>		<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	MES	100	35	366	0	0	0	0	
	Ammonium	au 01/01/07	86	30	366	36,7	17,5	0	1
		au 01/01/08	45	15		16	7,8	0	0
	Phosphore	28	10	366	1,3	0,52	0	0	
pH	5,5 < pH < 8,5		366	7,07		0			
2008-2009	DBO5	86	30	46	7,82	3,95	0	0	
	DCO	360	125	333	23,17	11,54	0	0	
	Fluorures	43	15	333	2,39	1,18	0	0	
	<b>Hydrocarbures totaux</b>		<b>5</b>	<b>12</b>		<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	MES	100	35	333	0,31	0,15	0	0	
	Ammonium	au 01/01/08	45	15	333	12,61	6,07	0	0
		au 01/01/09	30	10		12,31	6,7	0	0
	Phosphore	28	10	333	0,73	0,37	0	0	
pH	5,5 < pH < 8,5		333	7,01		0			
2009-2010	DBO5	au 18/07/02	86	30	44	42,32	0,71	0	0
		au 1/11/09							
	DCO	au 18/07/02	360	125	308	23,07	11,15	0	0
		au 1/11/09							
	Fluorures	au 18/07/02	43	15	308	3,53	1,72	0	0
		au 1/11/09	11	5		2,3	1,07	0	0
	<b>Hydrocarbures totaux</b>	au 18/07/02		<b>5</b>	<b>12</b>		<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		au 1/11/09					<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	MES	au 18/07/02	100	35	308	0	0	0	0
		au 1/11/09	11	5		0	0	0	0
Ammonium	au 01/01/09	30	10	308	12,87	6,07	0	0	
	au 01/11/09	18	8		13,39	4,95	0	0	
Phosphore	au 18/07/02	28	10	308	0,77	0,38	0	0	
	au 01/11/09	2	1		0,42	0,12	0	0	
pH	5,5 < pH < 8,5		308	6,9		0			

\* DBO5 : demande biologique en oxygène, DCO : demande chimique en oxygène, MES : matière en suspension.

Depuis février 2003, un autocontrôle des rejets est effectué quotidiennement avant rejet dans le milieu naturel. Les résultats de cet autocontrôle sont transmis mensuellement à l'Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DRIRE).

Les résultats des 3 derniers exercices montrent, qu'en moyenne, les rejets aqueux respectent les valeurs limites autorisées (3 dépassements mensuels au maximum du double de la valeur limite en concentration sont autorisés) et sont même en amélioration d'une année sur l'autre.

En effet, il y a eu un seul dépassement sur l'exercice 2007-2008 sur le paramètre ammonium. Ce dépassement était lié à des qualifications de nouveaux équipements.

Afin d'améliorer la maîtrise des rejets en ammoniacque, une sonde de mesure en continu est installée depuis septembre 2006 au niveau du point de rejet des eaux industrielles du site et permet de détourner vers le bassin de blocage du site les effluents présentant de fortes concentrations.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le seuil limite réglementaire de rejet en ammoniacque est passé de 30 à 15 mg/l selon la Convention de rejets. Afin de respecter ce nouveau seuil réglementaire, une ségrégation des effluents ammoniacqués des équipements de salle blanche générant les rejets ammoniacqués les plus concentrés a été réalisée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le seuil limite réglementaire de rejet en ammoniacque est de 10 mg/l selon la Convention de rejet.

Au cours de l'exercice 2008-2009, aucun dépassement non autorisé de la valeur limite de rejet en concentration en ammoniacque n'a été enregistré, ni sur les autres paramètres mesurés.

La mairie de Bernin mandate, depuis 2005, le laboratoire d'analyse de l'eau de Montbonnot afin de réaliser des contrôles des rejets d'eaux industrielles de la Société.

Par ailleurs, l'inspecteur de la DRIRE mandate annuellement un laboratoire pour la réalisation d'un contrôle inopiné consistant en :

- un prélèvement de notre rejet d'eau industrielle pendant 24 heures afin de le comparer à nos résultats en DCO, Fluorures, Ammoniacque, pH, MES et Phosphore ;
- un prélèvement sur chaque circuit de refroidissement en vue d'une analyse « légionelles ».

Sur les 3 dernières années, il n'a jamais été observé de dépassement des valeurs limites réglementaires lors de ces contrôles.

Depuis octobre 2009, le nouvel arrêté préfectoral impose les mesures mensuelles de chrome VI, chrome III, cuivre et mercure et les seuils limites réglementaires ont été modifiés et revus à la baisse.

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucun dépassement non autorisé de la valeur de rejet en concentration en ammoniacque n'a été enregistré, ni sur les autres paramètres mesurés.

Afin d'améliorer la maîtrise des rejets en ammoniacque, une sonde de mesure en continu est installée en sortie de chaque station de neutralisation depuis mars 2010.

## Suivi des rejets gazeux

Paramètres rejets atmosphériques	Valeur limite réglementaire			Moyenne annuelle				Nombre de dépassements					
	Flux (kg/an)	Concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )	Nombre de mesures	Flux (kg/an)	Concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )			Flux (kg/an)	Concentration (mg/Nm <sup>3</sup> )				
					Chem. 1	Chem. 2	Chem. 3		Chem. 1	Chem. 2	Chem. 3		
2007-2008	Acidité	-	0,5	4	245	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	
	Alcalinité	-	10	4	1 048	0,4	0,5	0,07	0	0	0	0	
	COV	55 188	110	4	5 482	2	4,7	0,1	0	0	0	0	
	NH3	87 600	-	4	5 556	1,6	2,7	5	0	0	0	0	
	HCl	4 117	8,2	4	1 592	0,6	0,5	0,9	0	0	0	0	
	HF	1 314	2,6	4	1 393	0,7	0,2	0,2	0	0	0	0	
2008-2009	Acidité	-	0,5	3	230	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	
	Alcalinité	-	10	3	4 698	1,73	2,6	1,97	0	0	0	0	
	COV	55 188	110	3	13 213	5	7,4	5	0	0	0	0	
	NH3	87 600	-	3	2 683	1	1	0,93	0	0	0	0	
	HCl	4 117	8,2	3	2 208	0,7	0,2	0,1	0	0	0	0	
	HF	1 314	2,6	3	6 710	3,1	0,2	0,4	1	1	0	0	
2009-2010	Acidité	Depuis le 18/07/02	-	0,5	2	1 555	0,1	0,2	0,18	0	0	0	0
		au 01/11/09	43 800	0,5	2								
	Alcalinité	Depuis le 18/07/02	-	10	2	530	0,1	0,18	0,28	0	0	0	0
		au 01/11/09	43 800	10	2								
	COV	Depuis le 18/07/02	55 188	110	2	13 931	5	5	5	0	0	0	0
		au 01/11/09	483 000	20	2								
	NH3	Depuis le 18/07/02	87 600	-	2	6 399	1,2	1,2	10,68	0	0	0	0
		au 01/11/09	43 800	10	2								
	HCl	Depuis le 18/07/02	4 117	8,2	2	1 282	0,5	0,33	0,32	0	0	0	0
		au 01/11/09	43 800	5	2								
	HF	Depuis le 18/07/02	1 314	2,6	2	736	0,2	0,27	0,22	0	0	0	0
		au 01/11/09	8 760	1	2								

\* COV : composés organiques volatils, NH3 : ammoniacque, HCl : acide chlorhydrique, HF : acide fluorhydrique.

Les mesures des rejets atmosphériques sont effectuées chaque trimestre par un organisme agréé. Les résultats de ces contrôles sont transmis à l'Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DRIRE).

Le laveur de gaz de Bernin III a été intégré dans les campagnes de mesures de polluants atmosphériques au 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Les contrôles réalisés ont montré que les rejets sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Sur l'exercice 2008-2009, nous avons enregistré sur une journée un dépassement instantané de la valeur limite de rejet en concentration en fluorure du triple de la valeur autorisée. Ce dépassement était dû à un arrêt d'injection de réactif de traitement à la suite d'un test de fonctionnement sur les pompes des laveurs de gaz.

De plus, il n'y a eu aucune émission de substances appauvrissant la couche d'ozone ou de gaz participant à l'effet de serre non liée à la consommation d'énergie.

Sur l'exercice 2009-2010, aucun dépassement non autorisé de la valeur de rejet en flux et en concentration n'a été enregistré sur les paramètres mesurés.

#### Suivi des résultats légionelles

		Bernin I	Bernin II	Bernin III
VLR* >10 <sup>5</sup>				
	2007-2008	0	0	0
Nombre de dépassements du seuil d'arrêt des tours	2008-2009	0	0	0
	2009-2010	0	0	0

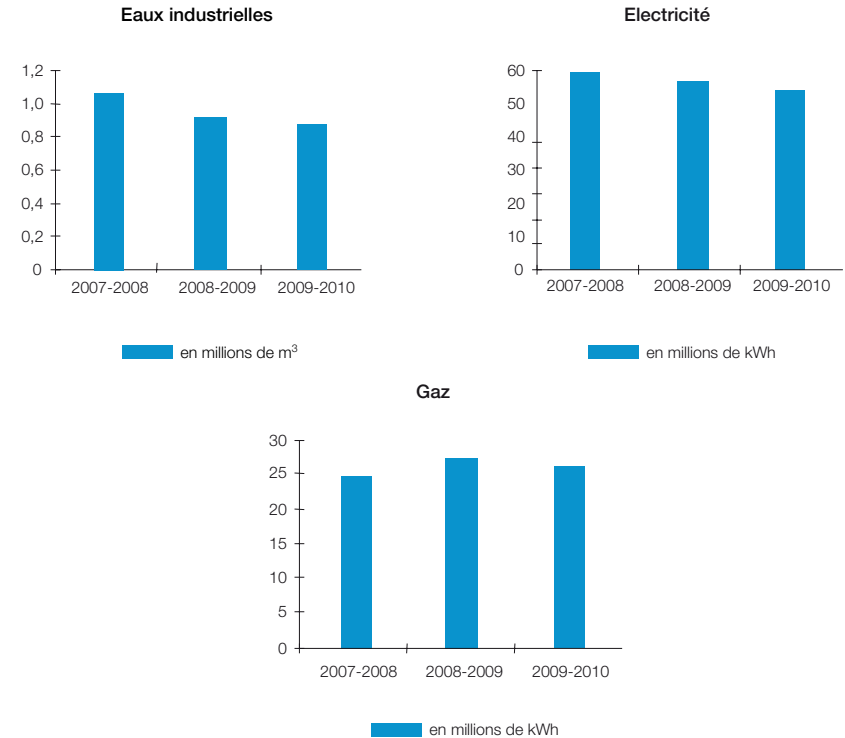
\* VLR : valeur limite réglementaire. Arrêté du 13 décembre 2004 : C < 10<sup>3</sup> : bonne maîtrise des installations, 10<sup>3</sup> < C < 10<sup>5</sup> : installations à surveiller, c > 10<sup>5</sup> : arrêt des installations pour remise en conformité. C : concentration en légionelles en UFC/L.

Depuis le mois de décembre 2004, les tours de refroidissement du site sont soumises à l'arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2921 « Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air ».

Pour répondre aux exigences de cette réglementation, la Société a mis en place :

- un carnet de suivi regroupant, entre autres, la maintenance et l'entretien des circuits de refroidissement. Ces carnets de suivi sont mis en place sur les 3 circuits de refroidissement Bernin I, Bernin II et Bernin III ;
- une analyse de légionelles mensuelle (faite depuis 2003 sur Bernin I/Bernin II et depuis août 2006 pour Bernin III). Les résultats de ces analyses sont envoyés tous les mois à la DRIRE. Il n'a jamais été constaté la présence de légionelles à un seuil supérieur à 105 UFC/l. Ponctuellement des dépassements du seuil de surveillance (> 103), nécessitant la mise en place d'un traitement curatif et d'une contre-analyse, ont été enregistrés sur Bernin I et Bernin II. De nombreux travaux ont été réalisés sur l'exercice 2007-2008 sur les installations de réfrigération de Bernin I et Bernin II.
- une analyse de risque des circuits de refroidissement (fait en 2005 pour Bernin I/Bernin II et en 2006 pour Bernin III). Les analyses de risque sont revues annuellement ;
- un audit annuel de conformité réglementaire par un organisme agréé (fait en 2007 pour Bernin I, Bernin II et Bernin III). En 2007, cet audit a permis de mettre en évidence une non-conformité : « Impossibilité technique et/ou économique de vidanger, nettoyer et désinfecter les circuits de réfrigération de Bernin I et Bernin II ». Une mesure compensatoire (= dérogation à l'arrêt des circuits de refroidissement) a donc été soumise à la DRIRE et au préfet. Ce dernier l'a validée en mars 2009. Afin de tester cette procédure, la mesure compensatoire a été mise en place sur Bernin I et Bernin II en mars 2008 et mars 2009. Cette mesure compensatoire est réalisée tous les ans sur Bernin I et Bernin II ;
- une formation au risque légionelles du personnel intervenant sur ces installations.

#### Consommation de ressources naturelles



En 2007, Soitec a lancé un plan d'économie d'énergie ayant pour objectif de :

- réduire les consommations d'électricité, de gaz et d'eau ;
- diminuer les impacts de rejet de CO<sub>2</sub> du Groupe.

#### Consommation en eau

Sur l'exercice 2007-2008, la consommation en eau avait légèrement augmenté compte tenu de l'intégration du site de Bernin III. En revanche, une économie de 10 000 m<sup>3</sup> d'eau représentant 5 % de la consommation d'eau de 2006-2007 avait été réalisée, grâce aux actions suivantes :

- optimisation des consommations des équipements : 62 % des actions réalisées principalement sur les centrales de traitement de l'air et sur les équipements de salles blanches (diminution des débits de rinçage des lignes). Le site Bernin III a été intégré dans le plan d'actions ;
- objectifs imposés à l'exploitant sur le rendement des centrales de traitement d'eau ultra-pure.

Sur l'exercice 2008-2009, la consommation en eau a diminué, mais l'activité également.

Les actions engagées lors de l'exercice précédent ont été poursuivies et d'autres ont été réalisées :

- réglage des débits théoriques des équipements du site de Bernin III ;
- optimisation suite à la baisse d'activité : production de 80 % des besoins en eau ultra-pure de Bernin I par la station de Bernin II ce qui a entraîné une diminution des rejets d'eau de 5 000 m<sup>3</sup>/mois depuis janvier 2009.

Les actions menées ont permis de réaliser une économie de 10 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit 8 % de la consommation d'eau de 2007-2008.

Une des actions principales prévues sur l'exercice 2009-2010 était l'optimisation des taux de recyclage d'eau des stations, avec un gain envisagé d'environ 25 000 m<sup>3</sup>.

Sur l'exercice 2009-2010, de nombreux travaux ont été réalisés sur les stations de production d'eau ultrapure ainsi que sur les tours aéroréfrigérantes et ont permis une baisse de la consommation d'eau.

Grâce à ces travaux et à une optimisation des consommations en 2009, 93 000 m<sup>3</sup> d'eau devraient être économisés sur 2010.

#### Consommation en électricité

Ces économies réalisées en 2006-2007 (19 MWh/an) se sont confirmées sur l'exercice 2007-2008, à hauteur de 2 072 MW. D'autres actions pérennes ont été menées, comme :

- la mise en place de mesure par des compteurs mobiles des consommations d'électricité ;
- l'optimisation des rendements (compresseurs, centrales de traitement d'air), voire arrêt d'équipements (recycleurs) ;
- la rationalisation des consommations (climatisation...).

Sur l'exercice 2007-2008, toutes ces actions ont permis de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et donc d'éviter le rejet de 79 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Sur l'exercice 2008-2009, une économie de 3 100 MWh a été réalisée. Les actions engagées ont été les suivantes :

- déploiement des actions 2007-2008 sur le site de Bernin III ;
- sensibilisation et information du personnel sur les mesures de réduction de consommation énergétique dans les bureaux (température variable des bureaux week-end/huit, température fixe la journée, travail avec le service communication...).

Sur l'exercice 2008-2009, les actions mises en place ont permis d'éviter le rejet de 128 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Sur l'exercice 2009-2010, un certain nombre d'actions a permis de diminuer la consommation en électricité.

Une optimisation du parc « moteurs » sur les installations techniques et les périodes d'arrêt de la production ont permis d'économiser 2 500 MWh, ce qui correspond à 138 tonnes de CO<sub>2</sub> non rejetés dans l'atmosphère.

#### Consommation en gaz

Sur l'exercice 2007-2008, la réduction des consommations de gaz naturel du site de Bernin était due au meilleur fonctionnement des chaudières.

Sur cet exercice, les actions d'amélioration avaient également permis de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et donc d'éviter le rejet de 760 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Sur l'exercice 2008-2009, l'augmentation de consommation de gaz s'est expliquée par des températures plus froides que l'exercice précédent et une régulation moins fréquente (hebdomadaire au lieu de quotidienne) des points de consigne de température et d'hygrométrie sur les centrales de traitement de l'air, permettant l'optimisation de la consommation d'eau chaude et de vapeur. L'automatisation de la régulation de ces points de consigne avait été intégrée au plan d'investissements.

Malgré cette augmentation, des gains de consommation de gaz ont été réalisés grâce aux actions mises en place en 2007-2008 et qui ont continué à être efficaces sur 2008-2009. Cela a permis d'éviter le rejet de 204 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Sur l'exercice 2009-2010, une optimisation de la régulation du taux d'humidité sur les centrales de traitement d'air a permis de diminuer la consommation de gaz et donc d'économiser 3 200 MWh, ce qui correspond à 740 tonnes de CO<sub>2</sub> non rejetés dans l'atmosphère.

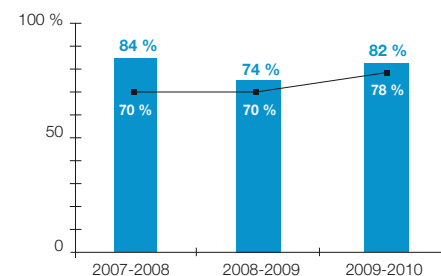
Sur cet exercice fiscal, un projet d'économie d'énergie (Electricité, Gaz naturel, Eau brute) avec l'entreprise exploitante a été réalisé, intégrant un audit et un bilan énergétique, suivi d'un plan d'actions.

Un premier bilan carbone a été mené sur l'exercice 2009-2010. Celui-ci sera précisé et actualisé au cours de l'exercice suivant.

La mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) est en cours d'élaboration, ainsi que d'autres actions visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, lesquelles sont intégrées dans un projet plus large de Développement Durable.

#### Suivi de la valorisation et de l'élimination des déchets

Pourcentage de DIB\* valorisés



— Objectifs de valorisation ■ Pourcentage DIB valorisés

\* DIB : Déchets Industriels Banals.

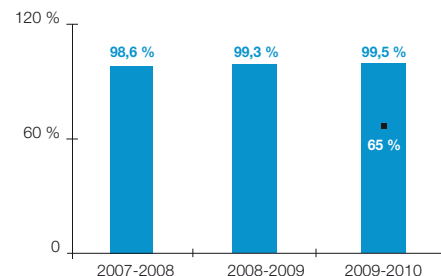
Les principales familles de déchets recyclés sont :

- DIB (Déchets Industriels Banals) : le papier, le carton, le bois, le silicium, le plastique et le verre ;
- DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : les cartouches d'encre, les déchets électroniques, les piles et les tubes néon.

Dans la situation actuelle, les déchets déjà recyclés sont à un niveau maximal d'optimisation. D'autre part, compte tenu des volumes de déchets non recyclés, il n'est pas possible pour le moment de trouver des filières de recyclage économiquement raisonnables.

Lors de l'exercice 2008-2009, des containers navettes ont été mis en place entre un client et Soitec afin de réduire les déchets cartons.

Pourcentage de DID\* valorisés



— Objectifs de valorisation ■ Pourcentage DID valorisés

\* DID : Déchets Industriels Dangereux.



Lors de l'exercice 2008-2009, le tonnage de DID valorisés a augmenté fortement. Ceci était dû à la récupération des effluents ammoniacués concentrés suite à leur ségrégation. Ce déchet est valorisé dans un centre externe agréé.

Lors de l'exercice 2009-2010, une gestion globale des déchets a été mise en place et une personne dédiée à la collecte et au tri des déchets est maintenant présente en journée.

Afin d'améliorer le tri des déchets, un certain nombre d'actions ont été mises en place :

- recyclage des containers de 1000 l ayant contenu des produits non classés ;
- recyclage des palettes bois ;
- tri et valorisation des déchets inox et aluminium ;
- réorganisation de la gestion et du tri des DID : étude et mise en place des contenants de récupération adaptés au besoin, renouvellement de l'affichage sur le tri des déchets sur tout le site et réorganisation pour une optimisation de la collecte par les différents intervenants ;
- réorganisation des zones de stockages des déchets.

Lors de l'exercice 2009-2010, notre méthode de calcul du taux de valorisation a changé. Le calcul des pourcentages est désormais effectué suivant les types de valorisation, énergétique ou physico-chimique. Ces calculs ont donc été revus rétrospectivement.

#### Incidents et plaintes

Sur les 3 derniers exercices, aucune plainte liée à l'environnement n'a été enregistrée au niveau du Groupe.

A l'occasion du projet d'obtention de la certification ISO 14001 pour le site de Villejust, certains dysfonctionnements du système de contrôle ont été identifiés auxquels le Groupe a entrepris de remédier.

## 6. Aperçu des activités

### 6.1. Principales activités

#### 6.1.1 Activités et débouchés

L'activité de la Société se situe entre les fabricants de silicium et les fabricants de circuits intégrés. Il s'agit d'une activité d'ingénierie des matériaux dont le but est de fournir à l'industrie le matériau adapté à chaque nouvelle génération technologique dans la course à la miniaturisation, offrant ainsi la possibilité de poursuivre la loi de Moore (course à la performance) en franchissant ce que certains nomment le mur thermique.

La Société fournit le matériau silicium de nouvelle génération, le SOI ou « turbo silicium », qui sert de support à la fabrication de circuits intégrés, plus rapides et consommant moins d'énergie que les circuits intégrés gravés sur du matériau silicium traditionnel. La Société se place dans une activité de transformation du matériau silicium afin de l'adapter aux nouvelles applications de l'industrie de l'électronique qui recherchent une amélioration de la performance et une réduction de la consommation électrique.

Le principe du SOI est relativement simple, car il s'agit d'insérer un isolant entre la couche de silicium actif sur laquelle est gravé le circuit, et le substrat servant de support mécanique. Cette technique d'isolation permet de réduire les capacités parasites et de constater des augmentations de performance et de réduction de l'énergie consommée dans des proportions très significatives en comparaison avec le silicium massif standard. La réduction de la puissance consommée que permet le SOI entraîne une réduction proportionnelle de la chaleur dissipée en offrant ainsi aux fabricants de circuits intégrés une solution à cet obstacle majeur.

Au-delà des nombreux développements pour optimiser les performances des circuits sur SOI, un besoin continu d'amélioration des performances par des innovations matériaux subsiste, faisant des fournisseurs de matériaux comme la Société, des acteurs clés de la chaîne d'innovation microélectronique.

Le SOI est aussi au cœur de la révolution de l'électronique nomade. Il aide à rejoindre la demande pour des produits à haute performance, faible consommation et encombrement réduit. Il permet aux circuits d'aller là où ils ne pouvaient pas aller avant, de dépasser les limites habituelles, non seulement en termes de vitesse, mais aussi en termes d'applications. Aujourd'hui dans les processeurs rapides, demain dans les systèmes intégrés (*system on chip*). Créer des produits plus petits, plus légers et plus efficaces en termes de consommation, tel est le moteur de cette industrie pour lequel le SOI apporte une réponse. Le SOI facilite le compromis vitesse/puissance. D'un côté, il permet au concepteur de circuits de créer des composants extrêmement rapides avec un niveau de consommation standard ou bien de créer des composants modérément rapides, mais qui consomment bien moins d'énergie que s'ils avaient été conçus et fabriqués sur du silicium massif conventionnel. Le SOI permet également la conception de circuits destinés à toute une autre gamme d'applications destinée à fonctionner dans des environnements et des conditions extrêmes de température et de tension d'alimentation.

Plus récemment, des instituts indépendants et partenaires ont démontré les avantages économiques à l'utilisation du SOI, en confirmant des gains très significatifs, de l'ordre de 20 %, dans la réduction de la taille des puces par comparaison au silicium classique.

D'ores et déjà, nos produits sont intégrés dans des serveurs, des ordinateurs fixes et portables, des voitures, des caméras, des téléviseurs, des montres, des avions, des satellites et aussi nombre d'applications industrielles.

Ils sont déjà largement utilisés dans des applications grand public comme les consoles de jeux vidéo. IBM, Sony et Toshiba utilisent le SOI comme matériau de base dans leur nouveau processeur « Cell » qui équipe la console de jeux dernière génération de Sony, la Playstation 3. Le SOI est également présent dans la Xbox 360 de Microsoft et est utilisé dans la Wii de Nintendo.

La Société précise qu'elle-même et ses filiales ne font appel à la sous-traitance que de façon marginale et dans des domaines de support et d'administration n'ayant pas de lien avec la production. Le pourcentage de la sous-traitance dans le chiffre d'affaires est donc insignifiant.

#### 6.1.2 Activités au-delà du SOI

La Société, de par sa technologie brevetée Smart Cut™ et son expérience unique dans l'ingénierie des matériaux, se positionne comme un leader technologique pour apporter des solutions industrielles pour ces produits avancés et répondre aux attentes et aux besoins du marché. C'est dans cette logique que s'est placée l'acquisition de certains actifs de Picogiga S.A.

Picogiga International est désormais une division du Groupe focalisée sur le développement et la fabrication des semi-conducteurs composés pour des marchés et application tels que télécommunication et automobile, aérospatiale, défense, électronique grand public, mais aussi éclairage et maîtrise de l'énergie.

En 2005, le Groupe a annoncé une avancée technologique grâce à la technologie Smart Cut™ en réalisant le transfert d'un film mince monocristallin de nitrure de gallium sur substrat isolant. Cette avancée ouvre des perspectives nouvelles pour le développement de diodes électroluminescentes bleues et blanches de forte efficacité lumineuse, ainsi que pour l'amélioration des composants radiofréquence (RF) de puissance.

En 2006, la Société a acquis l'intégralité des actions composant le capital social de TracIT Technologies, société basée à Grenoble et spécialisée dans la fabrication de nouveaux produits par adhésion moléculaire et amincissement mécano-chimique pour des applications dans le domaine de la gestion de l'énergie et des microsystèmes. Cette opération visait à renforcer la propriété industrielle du Groupe en permettant à la Société d'accéder à de nouveaux marchés de l'électronique au moyen des technologies de transfert de circuits et des substrats fonctionnalisés.



En mai 2009, TraciT Technologies a annoncé un accord de développement conjoint avec STMicroelectronics qui devrait déboucher sur la licence par Soitec de sa technologie Smart Stacking™ de transfert de circuits pour servir les marchés de fort volume des capteurs d'images.

En décembre 2009, la Société a acquis une participation majoritaire (environ 80 %) dans la société allemande Concentrix Solar GmbH en vue de prendre position sur le marché de l'énergie solaire à haute concentration. Cette technologie fait appel à des matériaux III-V sur lesquels le Groupe considère disposer d'un savoir-faire qui devrait lui permettre d'améliorer significativement l'efficacité des cellules solaires utilisées et de les insérer dans l'offre de panneaux solaires à forte concentration proposée par Concentrix Solar GmbH.

## 6.2. Principaux marchés

D'une manière générale et avant l'acquisition récente de la société Concentrix Solar GmbH positionnée sur le marché de l'énergie solaire, la Société ne considérait servir que deux marchés, celui de la fourniture de plaques SOI à des clients fabricants de circuits électroniques intégrés et celui de la fourniture de substrats avancés pour l'ensemble de l'industrie des composants.

Les principaux fabricants de composants et les principaux fondeurs de silicium à travers le monde ont mis en place des programmes SOI.

L'industrie voit l'adoption du SOI comme un standard de l'industrie du semi-conducteur pour les nouveaux circuits intégrés.

La Société est le leader de la fabrication et de la fourniture de plaques SOI en volume. La Société a été le précurseur dans la fabrication de plaques SOI avec sa technologie Smart Cut™, qui représente aujourd'hui près de 100 % des plaques SOI vendues actuellement dans le monde entier sur le marché non captif (évaluation interne). Les données relatives à la part de marché détenue par la Société sont considérées comme confidentielles. La technologie Smart Cut™ s'avère être une méthode de fabrication compétitive et offre une excellente productivité et de qualité.

La technologie SOI est en train de se diffuser au sein du marché du silicium massif. Le SOI devrait s'imposer comme le substrat silicium standard sur un nombre croissant d'applications. Le SOI étant un matériau silicium amélioré, le marché et les applications finales des circuits intégrés auxquels ce matériau s'adresse, sont comparables au marché et aux applications du silicium. La Société a récemment soutenu l'initiative des principaux acteurs de l'industrie des semi-conducteurs pour mettre en place un consortium industriel qui regroupe actuellement plus de 30 sociétés positionnées sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La mission de ce consortium porte principalement sur une diffusion plus large de l'innovation et l'ouverture de nouveaux marchés à travers la multiplication des applications sur SOI.

Le principal concurrent de Soitec est la société SEH qui a obtenu de la Société une licence d'exploitation de sa technologie Smart Cut™.

Les tableaux suivants permettent d'apprécier l'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par région, client et taille de plaques.

### Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
États-Unis	25 %	16 %	19 %
Europe	66 %	77 %	69 %
Asie	9 %	7 %	12 %

### Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par client

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Cinq premiers clients	95 %	93 %	96 %
Clients n° 6 à n° 10	2 %	3 %	2 %
Autres clients	3 %	4 %	2 %

Les cinq premiers clients sur l'exercice 2009-2010 étaient Global Foundries, International Business Machines Corp, NXP Semiconductor, NSM et Freescale Semiconductor.

### Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par taille de plaque

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
300 mm	72 %	81 %	82 %
200 mm	15 %	7 %	8 %
125 mm	9 %	8 %	7 %
Autres	4 %	4 %	3 %

La lecture de la présentation des principales activités du Groupe doit être faite en liaison avec les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du présent Document de Référence.

## 6.3. Événements exceptionnels

Sans objet.

## 6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication

Les informations figurent au paragraphe 4.1 du présent Document de Référence.

## 6.5. Position concurrentielle

Les éléments qui fondent l'appréciation de la position concurrentielle du Groupe, évoquée au paragraphe 6.2, proviennent d'analyses internes.

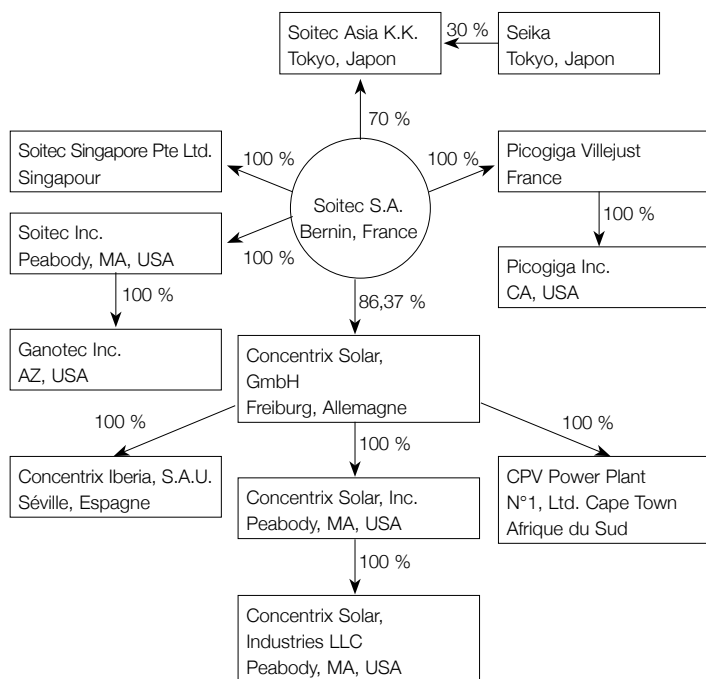
## 7. Organigramme

### 7.1. Le Groupe

#### 7.1.1 Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente les filiales de la Société à la date de dépôt du présent Document de Référence.

Les pourcentages indiqués ci-dessous correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.



#### 7.1.2 Organisation du Groupe

Le Groupe est organisé en quatre unités de gestion : d'une part l'activité SOI qui regroupe l'ensemble des applications Smart Cut™ dans le silicium, d'autre part, une unité Picogiga qui regroupe l'ensemble des activités de la Société dans les matériaux composés et les applications de Smart Cut™ en dehors du silicium ainsi que l'unité de gestion TraciT. Ces trois unités de gestion sont regroupées en une seule Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) sur un plan comptable. Depuis mi-décembre 2009 et à la suite de l'acquisition de Concentrix Solar GmbH, le Groupe a créé une seconde UGT qui regroupe l'activité de Concentrix Solar GmbH et les efforts de Recherche et Développement qui seront menés par d'autres unités de gestion du Groupe aux fins d'améliorer l'efficacité des cellules solaires utilisées par Concentrix Solar GmbH.

L'ensemble du réseau de vente du Groupe couvre les régions de production de circuits intégrés à travers le monde. La maison mère, en tant qu'usine de production, approvisionne ses filiales. Elle assure par ailleurs certaines actions commerciales sur l'ensemble du monde en complément des filiales et des distributeurs, en plus de couvrir l'Europe :

- aux Etats-Unis : Soitec Inc. est une filiale de distribution détenue à 100 % par la Société qui assure le support clients et les ventes. Elle dispose de bureaux près de Boston, ainsi qu'au Texas et dans la Silicon Valley ; une filiale de Soitec Inc. détenue à 100 %, Ganotec Inc., a été créée en février 2006 pour le développement de nouvelles applications sur le substrat GaN ;
- au Japon : Soitec Asia Inc. est une filiale localisée à Tokyo qui vend directement sur le marché japonais. C'est une "joint venture" entre la Société (qui détient 70 % de la société) et son distributeur japonais de longue date ;
- dans le reste de l'Asie : Soitec Asia Inc sert aussi la Corée et la Chine. La Société possède également depuis juillet 2005 une succursale à Taiwan qui vend directement à Taiwan et aussi à Singapour ; Soitec Singapore Pte Ltd est la filiale qui gère l'usine du Groupe à Singapour ;
- pour l'Europe (et dans le reste du monde), ce sont les équipes de ventes basées au siège de la Société qui suivent directement les ventes et assurent le support des clients.

Les relations courantes entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle, tant pour ce qui concerne la distribution des produits de la Société que le fonctionnement des filiales.

L'activité solaire (PV) issue de l'acquisition de Concentrix Solar GmbH est organisée autour de Concentrix Solar GmbH qui constitue à ce jour la seule unité de production dans ce domaine au sein du Groupe. Cette société dispose de filiales dans le monde qui supportent ses efforts commerciaux ou sont dédiées à la mise en oeuvre de projets spécifiques de fermes solaires.

Les modalités de l'acquisition de la société Concentrix Solar GmbH sont décrites à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 7.2. Liste des filiales et participations de la Société

Tableau des filiales et participations détenues par la Société mère :

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Quote-part détenue Dividendes encaissés	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts, avances, cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>Filiales (plus de 50 %) :</b>					
Soitec Inc.	10 000	100,00 %	16 795		34 226 000
Centennial drive 2 – 01960 Peabody, MA – USA	13 456 000		16 795		(111 000)
Picogiga International S.A.S. Place Marcel Rebuffat – 91140 Villejust – France	8 500 000	100,00 %	19 153 000	1 917 542	8 198 137
Soitec Asia 3-1 Marunouchi 3-Chome – Chiyoda-Ku – 100-0005 Tokyo – JPN	300 500 000	70,00 %	1 551 702		12 835 000
Concentrix Solar GmbH Bötzing Str.31 – 79111 Freiburg – Germany	121 172 000		1 551 702		234 000
Concentrix Solar GmbH 81 Pasir Ris – Drive 1 Singapore 518 220	317 000	86,37 %	47 796 689	8 431 867	39 000
Soitec Singapore Pte Ltd. 81 Pasir Ris – Drive 1 Singapore 518 220	7 971 000		47 796 689		(5 020 000)
Soitec Singapore Pte Ltd. 81 Pasir Ris – Drive 1 Singapore 518 220	93 395 000	100,00 %	67 197 054	89 810 106	11 866 000
Soitec Singapore Pte Ltd. 81 Pasir Ris – Drive 1 Singapore 518 220	56 037 000		67 197 054		(9 402 000)
<b>Autres titres – participations :</b>					
Innovative Silicon Inc. Delaware – USA (en USD)	42 076 020	2,91 %	1 073 350	38 876	(988 000)
Cissoïd Chemin du Cyclotron 6 B-1348 Louvain la Neuve (en euros)	3 858 720	6,70 %	300 003		(390 174)

Le capital et les capitaux propres sont indiqués en devise locale, soit en dollars pour Soitec Inc. et Soitec Singapore, en yens pour Soitec Asia, et en euros pour les filiales européennes et les autres participations. Les autres montants sont indiqués en euros.

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

Il est en outre renvoyé au chapitre 25 du présent Document de Référence.

## 8. Propriétés immobilières, usines et équipements

### 8.1. Immobilisations corporelles importantes ou planifiées

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 mars 2010 à 601 millions d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 mars 2010 à 313 millions d'euros, soit 39,4 % du total du bilan consolidé au 31 mars 2010.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations corporelles traduit essentiellement les investissements dédiés à la construction de l'usine et aux premiers investissements sur le site de Singapour. Il est précisé que la capacité actuelle de l'unité de production Bernin II s'élève à environ 720 000 plaques de 300 mm par an. Ainsi qu'il a été indiqué, la nouvelle usine de Singapour a été dimensionnée pour pouvoir être équipée à terme d'une capacité de production d'1 million de plaques par an, et dont le coût total, incluant l'ensemble des équipements de production nécessaires pour atteindre la pleine capacité, est estimé à environ 350 millions d'euros, étant précisé que l'investissement déjà réalisé à fin mars 2010 se monte à environ 205 millions d'euros.

Il est renvoyé à la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1.2 du présent Document de Référence pour des informations complémentaires sur les modalités de financement des immobilisations corporelles.

### 8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations

Aucune contrainte environnementale significative supplémentaire n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

On pourra se reporter aux informations environnementales contenues aux chapitres 4.3 et 5.3 du présent Document de Référence pour des précisions complémentaires en matière environnementale.

## 9. Examen de la situation financière et du résultat

### 9.1. Situation financière et résultat du Groupe

Ce chapitre constitue une partie du rapport de gestion du Groupe. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et figurant au paragraphe 20.3.1 ci-dessous (les « comptes consolidés »).

### 9.1.1 Aspects comptables

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de Soitec S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations Committee* – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Reporting Interpretations Committee* – IFRIC).

Il est renvoyé à l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.2.

Les règles et méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2009, après prise en compte ou, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés et de la modification de la présentation du compte de résultat décrite ci-dessous.

#### Application d'IFRS 8

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 « Information sectorielle » relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs géographiques) et de second niveau (secteurs d'activité). Désormais, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne.

Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Application d'IAS 1

Les principaux changements par rapport à la version précédente d'IAS 1 sont les suivants :

- tous les changements provenant de transactions avec les propriétaires en leur capacité de propriétaires soient présentés séparément des transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle ;
- les produits et charges comptabilisés doivent être présentés dans un état unique (état du résultat global) ou dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global) ;
- le résultat global total doit être présenté dans les états financiers.

Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

Par ailleurs, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires.

Les traitements comptables retenus par le Groupe sont décrits à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 9.1.2 Situation financière du Groupe

**Activité du Groupe**

Sur l'ensemble de l'exercice 2009-2010, l'activité du Groupe est ressortie en léger retrait de 2,2 % avec un chiffre d'affaires consolidé de 209,1 millions d'euros contre 213,9 millions d'euros réalisés sur l'exercice précédent. L'exercice 2009-2010 a été caractérisé par un fort rebond de l'activité au second semestre et notamment au quatrième trimestre qui s'est inscrit en hausse de 74,6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Sur l'ensemble de l'exercice, la parité euro/dollar est restée quasiment stable à 1,41. La contribution au chiffre d'affaires consolidé de la toute nouvelle activité PV est non significative.

**Silicon On Insulator**

Sur l'ensemble de l'exercice, les ventes de plaques ont baissé de 3,2 % à 193,6 millions d'euros et de 3,6 % hors effet de change. Les ventes de plaques en 300 mm qui ont représenté 81,3 % des ventes totales de plaques sur l'ensemble de l'exercice ont limité leur baisse à 2,3 % à taux de change constants. Les ventes de plaques dans les autres diamètres s'inscrivent en baisse de 8,9 % à taux de change constants reflétant le rebond plus tardif des marchés liés à l'automobile et les récentes contributions des marchés RF liés à la téléphonie mobile.

Les cinq premiers clients du Groupe représentent à eux seuls 96 % du chiffre d'affaires des plaques, légèrement supérieur au taux de 93 % enregistré en 2008-2009. Deux clients représentent plus de 15 % du chiffre d'affaires contre un seul sur l'exercice précédent. Le revenu des licences, qui est libellé en dollars, a baissé à 3,5 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2008-2009. Le premier client du Groupe (Global Foundries) a représenté 58 % des ventes totales de plaques SOI.

*Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé*

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Etats-Unis	25 %	16 %	19 %
Europe	66 %	77 %	69 %
Asie	9 %	7 %	12 %

*Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par client*

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Cinq premiers clients	95 %	93 %	96 %
Clients n° 6 à n° 10	2 %	3 %	2 %
Autres clients	3 %	4 %	2 %

Les cinq premiers clients sur l'exercice 2009-2010 étaient Global Foundries, International Business Machines Corp, NXP Semiconductor, NSM et Freescale Semiconductor.

*Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par taille de plaque*

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
300 mm	72 %	81 %	82 %
200 mm	15 %	7 %	8 %
125 mm	9 %	8 %	7 %
Autres	4 %	4 %	3 %

L'évolution de la répartition des ventes de plaques par taille doit être analysée au regard des décisions des clients du Groupe qui inscrivent la migration de leurs produits vers des tailles de plaque d'un diamètre supérieur en tenant compte de leur propre analyse sur l'opportunité d'une telle migration.

Le Groupe rappelle que son principal client, AMD (Global Foundries), a décidé de migrer en 2007 la totalité de sa production en 200 mm vers le diamètre 300 mm.

**Picogiga International**

Picogiga International a enregistré un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros en hausse de 24,4 % par rapport à l'exercice précédent. Son segment d'activité traditionnel, les composants radiofréquence (RF), a été marqué par une forte hausse de la demande au second semestre, entraînant un chiffre d'affaires en hausse de 67,3 % par rapport à la même période de l'exercice 2008-2009. Le programme de Recherche et Développement dédié au développement de nouveaux matériaux destinés au vaste marché de l'optoélectronique continue de progresser, le but étant de conjuguer l'expertise de Picogiga International dans le domaine de l'épitaxie de matériaux semi-conducteurs III-V à base de nitrure de gallium, avec la technologie Smart Cut™ de Soitec.

**TraciT**

Sur l'exercice 2009-2010, les ventes de TraciT ont progressé de 20,1 % à 4,2 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros sur l'exercice précédent.

**Concentrix Solar- PV**

Le Groupe intègre depuis la mi-décembre 2009 la contribution d'une nouvelle activité industrielle dédiée au marché de l'industrie solaire « PV », dite PhotoVoltaïque. Cette activité regroupe la société allemande Concentrix Solar GmbH récemment acquise ainsi que les efforts menés par le Groupe en matière de Recherche & Développement pour mettre au point une nouvelle cellule solaire. Sur l'exercice 2009-2010, la contribution au chiffre d'affaires consolidé de cette activité PV est restée non significative.

**Marge brute**

La marge brute correspond au chiffre d'affaires total diminué du coût total des ventes. Le coût total des ventes est égal à la somme des coûts de production, des droits de licences payables au CEA-Leti et des coûts de distribution.

Les coûts de production comprennent les coûts de matières premières, essentiellement du silicium, les coûts de fabrication, dont les coûts de main d'œuvre directe et les paiements fondés sur des actions, le matériel de production, les infrastructures de la salle blanche et les frais généraux affectés à la production.

En dépit d'un léger retrait de l'activité et sans impact significatif des changes, la marge brute s'est nettement accrue sous l'effet des mesures de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité industrielle. La marge brute est ressortie à 12,7 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2009-2010 contre 9,0 % sur l'exercice précédent.

La marge brute est ressortie à 26,5 millions d'euros sur l'exercice 2009-2010 en incluant une contribution négative de 2,4 millions d'euros de la nouvelle activité PV.

Sur l'exercice 2009-2010, la charge nette impactant la marge brute relative à l'exploitation de l'usine de Singapour est ressortie à 10,4 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros sur l'exercice précédent et ce après prise en compte des bénéfices relatifs à l'internalisation de l'activité de recyclage de plaques effectuée à Singapour pour le compte de l'usine de Bernin. Hors impact net lié à l'usine de Singapour, la marge brute sur l'exercice 2009-2010 aurait été de 17,6 % du chiffre d'affaires à comparer à 14,9 % sur l'exercice précédent.

### 9.1.3 Résultat opérationnel

#### 9.1.3.1 Evolution des charges d'exploitation

##### Frais de Recherche et Développement

Au 31 mars 2010, les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de Recherche et Développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat, les critères d'activation des coûts selon la norme IAS 38 n'étant pas respectés (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

En France, certains coûts de Recherche et Développement peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche. Ce crédit est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20. Le montant brut des dépenses en Recherche et Développement sur l'exercice 2009-2010 est ressorti à 43,9 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros affectés à l'activité « PhotoVoltaire » contre 45,7 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les coûts nets de Recherche et Développement sont passés de 22,8 millions d'euros, soit 10,7 % des ventes en 2008-2009 à 27,7 millions d'euros en 2009-2010 soit 13,2 % des ventes en 2009-2010. Le Groupe a comptabilisé 13,1 millions d'euros de subventions sur l'exercice 2009-2010 dont 1,2 million d'euros au titre d'avances remboursables contre 16,4 millions d'euros de subventions sur l'exercice 2008-2009. Le Groupe a également comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 3,1 millions d'euros sur l'exercice 2009-2010 contre un montant de 6,4 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Les coûts de Recherche et Développement sont constitués, pour l'essentiel, des salaires et charges sociales, y compris les paiements fondés sur des actions, des coûts d'exploitation des équipements dédiés aux salles blanches et aux équipements nécessaires aux activités de R&D, et des coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété industrielle du Groupe. Les dépenses encourues, au titre de l'exercice, intègrent également une part de l'investissement résultant de l'accord signé avec ARM Plc en septembre 2006 pour accélérer la création de bibliothèques de conception de puces sur SOI, en vue de stimuler la demande de SOI chez les fonderies et les "fabless".

##### Frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing sont restés stables à 6,8 millions d'euros et ont représenté 3,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

##### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 21,0 millions d'euros contre 17,9 millions d'euros sur l'exercice 2008-2009. A données comparables (hors activité PV), ils s'établissent à 19,9 millions d'euros sous l'effet principal d'une hausse significative des frais juridiques liés à la défense de la propriété intellectuelle du Groupe dans un litige en cours.

##### Résultat opérationnel courant

La perte opérationnelle courante publiée ressort sensiblement équivalente pour la période 2009-2010 à 28,9 millions d'euros, contre une perte de 28,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. A données comparables (hors impact de l'activité PV) la Perte Opérationnelle Courante a été sensiblement réduite à 22,3 millions d'euros contre 28,4 millions d'euros sur l'exercice précédent. Elle intègre un effort soutenu en Recherche & Développement accompagné d'une baisse des aides enregistrées ainsi qu'une hausse des frais juridiques engagés pour défendre la propriété intellectuelle du Groupe dans un litige en cours.

##### Marge opérationnelle courante

La marge opérationnelle courante publiée a légèrement baissé à -13,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre -13,3 % sur l'exercice précédent. A données comparables (hors activité PV), elle s'est nettement améliorée à -10,7 % du chiffre d'affaires.

##### Autres produits et charges opérationnels

Les éléments non-courants de l'exercice 2009-2010 correspondent à une charge nette de 5,1 millions d'euros contre une charge de 16,7 millions d'euros sur l'exercice 2008-2009.

Sur l'exercice 2009-2010, le Groupe a déprécié à hauteur de 5,6 millions d'euros certains équipements de production obsolètes.

Sur l'exercice 2008-2009, le Groupe avait décidé de constater une charge de dépréciation de la valeur d'utilité de ses actifs non courants à hauteur de 13,3 millions d'euros. Il avait par ailleurs, constitué une provision à hauteur de 2,2 millions d'euros pour couvrir les charges relatives au plan d'ajustement de ses effectifs annoncé en mars et portant sur moins de 10 % de son effectif. Le Groupe avait également déprécié à hauteur de 1,2 million d'euros certains équipements obsolètes.

##### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe ressort en perte à 33,9 millions d'euros sur l'exercice 2009-2010 contre une perte de 45,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. A données comparables (hors contribution de l'activité PV), la perte opérationnelle est ressortie à 28,3 millions d'euros.

##### Marge opérationnelle

Après prise en compte des éléments non courants décrits au paragraphe « Autres charges opérationnelles » à hauteur de 5,1 millions d'euros, la marge opérationnelle est ressortie à -16,2 % du chiffre d'affaires contre -21,1 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2008-2009.

#### 9.1.3.2 Autres éléments du compte de résultat

##### Résultat financier

Au titre de l'exercice 2009-2010, le résultat financier net du Groupe ressort négatif à 10,9 millions d'euros contre un résultat positif de 1,7 million d'euros sur l'exercice précédent. Des charges financières de 7,4 millions d'euros ont été comptabilisées au titre des OCEANES et 1,2 million d'euros au titre de la dette relative au put sur les minoritaires de Concentrix Solar GmbH.

##### Résultats et impôts

En 2009-2010, le résultat avant impôt est une perte de 44,8 millions d'euros. Au 31 mars 2010, la Société et sa filiale française Picogiga International S.A.S. disposent de reports déficitaires en France pour un total de 83 millions d'euros, qui sont reportables indéfiniment.

Le résultat net (part du Groupe) ressort en perte à 44,0 millions d'euros contre une perte de 43,3 millions d'euros en 2008-2009. Le résultat par action est une perte de (0,51) euro par action sur une base non diluée.

##### Situation bilanciale

Les principaux changements intervenus au bilan sur l'exercice 2009-2010 traduisent essentiellement l'acquisition de la société Concentrix Solar GmbH, la hausse des disponibilités suite à l'émission d'un emprunt convertible (OCEANE) ainsi que l'augmentation des dettes financières liées à ces deux événements.

A fin mars 2010, le Groupe dispose d'une situation financière saine avec des capitaux propres de 498 millions d'euros, des dettes financières portées à 232 millions d'euros dont 116,5 millions d'euros d'OCEANES (il est rappelé qu'en application de la norme IAS 39, les OCEANES présentent une composante dette de 116,5 millions d'euros après frais associés et une composante instruments de capitaux propres de 23,5 millions d'euros), 49,5 millions d'euros d'encours de dettes liées aux locations financements et 47,3 millions d'euros de dettes relatives au rachat éventuel des intérêts minoritaires dans la société Concentrix Solar GmbH. Les disponibilités demeurent importantes à 278 millions d'euros.

### 9.2. Situation financière et résultat de la Société

Ce chapitre correspond à une partie du rapport de gestion pour la Société. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2010 (les « comptes sociaux » au chapitre 32 du présent Document de Référence).

#### 9.2.1 Aspects comptables

Les états financiers annuels de la Société au 31 mars 2010 sont présentés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux.

#### 9.2.2 Situation financière de la Société

Le chiffre d'affaires total net de la Société ressort en baisse à 203,4 millions d'euros en 2009-2010, contre 210,9 millions d'euros en 2008-2009.

A l'image du Groupe, la Société a été pénalisée par la faiblesse de la demande.

Il est renvoyé au chapitre 20.3.2 du présent Document de Référence pour des informations complémentaires sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2009-2010.

#### 9.2.3 Principales évolutions bilancielles de la Société

##### 9.2.3.1 Bilan actif

###### Actif immobilisé

Au 31 mars 2010, le poste des actifs immobilisés passe de 276,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2008-2009, à 310 millions d'euros au titre de l'exercice 2009-2010.

###### Actif circulant

L'actif circulant a dans son ensemble augmenté, passant de 250,1 millions d'euros au 31 mars 2009, à 354,2 millions d'euros au 31 mars 2010.

Les postes de l'actif circulant ont sensiblement varié : diminution des stocks et encours, augmentation des créances et des valeurs mobilières de placement durant l'exercice 2009-2010. La Société conserve une trésorerie disponible (y compris équivalents de trésorerie) importante de 271,4 millions d'euros.

##### 9.2.3.2 Bilan passif

###### Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 465,1 millions d'euros au 31 mars 2009 à 440,6 millions d'euros au 31 mars 2010.

###### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3,3 millions d'euros au 31 mars 2010, dont 0,2 million de provision pour restructuration, à comparer au montant établi au 31 mars 2009 de 3,2 millions d'euros dont 2,0 de provision pour restructuration.

###### Dettes

Les dettes ont augmenté de façon importante entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010, tenant compte essentiellement de la levée d'OCEANES.

#### 9.2.4 Formation du résultat d'exploitation de la Société

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 203,4 millions d'euros, contre 210,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Compte tenu des stocks de produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 222,6 millions d'euros, contre 233,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 8 %. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 242,3 millions d'euros contre 255,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat d'exploitation est une perte de 19,7 millions d'euros contre une perte de 22,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette de 28 478 352 euros contre une perte de 35 052 646 euros au titre de l'exercice précédent. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Par ailleurs, pour des informations complémentaires sur la situation financière de la Société, on pourra se reporter aux rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration de la Société au titre des exercices précédents, et en particulier à la page 22 du rapport annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2009 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D09-0537, et à la page 19 du rapport annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2008 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.08-0504.

## 10. Trésorerie et capitaux

### 10.1. Capitaux du Groupe à court et moyen termes

Des informations sur les capitaux propres sont fournies aux paragraphes 20.3.1.1 (tableau de variation des capitaux propres consolidés) et 20.3.1.2, note 3.12 relative au capital émis et réserves, du présent Document de Référence.

### 10.2. Source et montant des flux de trésorerie du Groupe

En dépit de la baisse de ses résultats, le Groupe a été en mesure de générer un flux net de trésorerie d'exploitation de 45,4 millions d'euros. Le montant total des investissements a atteint 42,9 millions d'euros dont 36,7 millions d'euros liés à l'acquisition de Concentrix Solar GmbH. La récente émission d'un emprunt convertible (OCEANE) a représenté un encaissement net de 140,2 millions d'euros.

Au 31 mars 2010, le Groupe disposait d'une trésorerie disponible (y compris équivalents de trésorerie) de 278 millions d'euros qui lui permet d'envisager sereinement le financement de son développement sur les 12 prochains mois. Il n'est pas exclu toutefois que le Groupe ait recours à de nouveaux financements pour satisfaire à son développement à plus ou moins long terme.

Des informations sur les flux de trésorerie sont fournies aux paragraphes 20.3.1.1 (tableau des flux de trésorerie consolidés) et 20.3.1.2, note 3.11 relative aux disponibilités et valeurs mobilières de placement, du présent Document de Référence.

### 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement du Groupe

#### 10.3.1 Evolution de la dette du Groupe

La structure financière du Groupe est restée saine au cours de l'exercice 2009-2010 en dépit de la perte nette constatée. A fin mars 2010, le Groupe dispose de moyens financiers solides avec des fonds propres consolidés de 498 millions d'euros, et d'une trésorerie disponible de 278 millions d'euros (y compris les équivalents de trésorerie).



Au 31 mars 2010, le montant des dettes financières à long terme du Groupe s'établit à 200 millions d'euros, contre 49 millions d'euros au 31 mars 2009, tandis que le montant des dettes financières à court terme s'établit à 32 millions d'euros au 31 mars 2010, contre 28 millions d'euros au 31 mars 2009.

Des informations complémentaires sur le financement de la Société et du Groupe sont fournies en note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux emprunts et dettes financières.

### 10.3.2 Dettes financières

A fin mars 2010, le Groupe dispose d'une situation financière saine avec des capitaux propres de 498 millions d'euros, des dettes financières portées à 232 millions d'euros dont 116,5 millions d'euros d'OCEANES, 49,5 millions d'euros d'encours de crédit-bail et 47,3 millions d'euros de dettes relatives au rachat éventuel des intérêts minoritaires dans la société Concentrix Solar GmbH. Les disponibilités demeurent importantes à 278 millions d'euros.

Des informations complémentaires sur le financement de la Société et du Groupe sont fournies en note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux emprunts et dettes financières.

### 10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Sans objet.

### 10.5. Informations concernant les sources de financement attendues

Les sources de financement habituelles du Groupe sont le crédit-bail mobilier et immobilier, les prêts bancaires et les emprunts obligataires.

Au 31 mars 2010, la Société disposait d'une trésorerie de 278 millions d'euros et de lignes de crédit confirmées pour 38,6 millions d'euros (venant à échéance le 31 juillet 2010).

Comme précisé dans le communiqué de presse en date du 23 mars 2006, la Société a financé environ 50 % du budget global de son usine de Singapour par les fonds levés dans le cadre de l'offre au public annoncée le 23 mars 2006, le solde étant financé par les flux de trésorerie dégagés par l'activité. La Société n'exclut pas pour autant de poursuivre en parallèle, et si les conditions financières offertes le justifient, sa politique de financement de ses immobilisations par crédit-bail et autres sources de financement bancaire.

Comme précisé dans les communiqués des 1<sup>er</sup> septembre et 18 novembre 2009, la Société entend utiliser les fonds levés via l'émission d'un emprunt convertible d'environ 145 millions d'euros aux fins d'élargir son périmètre d'activités et notamment d'utiliser ses ressources pour générer de la valeur à moyen et long termes sur des marchés de haute performance tels que les écrans pour téléphones portables, les diodes électroluminescentes, les lasers, les capteurs d'images à illumination face arrière et les cellules solaires.

Au-delà de ses perspectives à court terme précisées dans le communiqué du 19 mai 2010, la Société anticipe à moyen terme une confirmation de la croissance de son activité et estime que l'entreprise devrait continuer à générer un flux de trésorerie d'exploitation positif. Les nouveaux investissements nécessaires pour accompagner la croissance pourraient néanmoins générer des besoins de financement supplémentaires au cours des prochaines années.

## 11. Recherche et Développement, brevets et licences

Au 31 mars 2010, les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de Recherche et Développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat, les critères d'activation des coûts selon la norme IAS 38 n'étant pas respectés (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

En France, certains coûts de Recherche et Développement peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche. Ce crédit est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20. Le montant brut des dépenses en Recherche et Développement sur l'exercice 2009-2010 est ressorti à 43,9 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros affectés à l'activité « PhotoVoltaïque » contre 45,7 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les coûts nets de Recherche et Développement sont passés de 22,8 millions d'euros, soit 10,7 % des ventes en 2008-2009 à 27,7 millions d'euros en 2009-2010 soit 13,2 % des ventes en 2009-2010. Le Groupe a comptabilisé 13,1 millions d'euros de subventions sur l'exercice 2009-2010 dont 1,2 million d'euros au titre d'avances remboursables contre 16,4 millions d'euros de subventions sur l'exercice 2008-2009. Le Groupe a également comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 3,1 millions d'euros sur l'exercice 2009-2010 contre un montant de 6,4 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Les coûts de Recherche et Développement sont constitués, pour l'essentiel, des salaires et charges sociales, y compris les paiements fondés sur des actions, des coûts d'exploitation des équipements dédiés aux salles blanches et aux équipements nécessaires aux activités de Recherche et Développement, et des coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété industrielle du Groupe. Les dépenses encourues, au titre de l'exercice, intègrent également une part de l'investissement résultant de l'accord signé avec ARM Plc en septembre 2006 pour accélérer la création de bibliothèques de conception de puces sur SOI, en vue de stimuler la demande de SOI chez les fonderies et les "fabless".

## 12. Informations sur les tendances

### 12.1. Principales tendances ayant affecté l'exploitation au cours de l'exercice 2009-2010

Il est renvoyé au chapitre 3 du présent Document de Référence.

### 12.2. Existence de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

A la connaissance de la Société, outre les événements mentionnés au paragraphe 5.1.5 ci-dessus, et au chapitre 22 ci-dessous, les événements susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives reposent essentiellement sur l'adoption croissante du SOI pour des applications électroniques grand public, la mise à disposition de bibliothèques spécifiques sur SOI pour la conception de puces, l'évolution de la demande finale chez ses principaux clients actuels, ainsi que la révision permanente que font ces clients actuels de l'intérêt d'accroître ou réduire la proportion de leurs propres produits fabriqués sur les substrats du Groupe. Le Groupe souligne également le caractère émergent de la technologie développée par Concentrix Solar GmbH, société allemande récemment acquise. Compte tenu de l'absence de revenus significatifs de sa nouvelle filiale, les coûts engagés par le Groupe sur cette activité sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa rentabilité. Il est renvoyé aux notes 2 et 3.3 de l'annexe des comptes consolidés qui identifie l'impact sur l'exercice 2009-2010 de l'UGT nouvellement créée.

Le Groupe rappelle également la forte sensibilité de sa profitabilité aux évolutions de la parité dollar/euro et renvoie aux facteurs de risque décrits au chapitre 4 du présent Document de Référence.

A titre d'exemple, le Groupe estime qu'une variation de 10 % de la parité dollar / euro se traduit par un impact de l'ordre de 3 à 4 % sur sa marge opérationnelle courante (données non auditées).



## 13. Prévisions ou estimations sur le bénéfice

### 13.1. Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles

Sans objet.

### 13.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles incluses dans le Document de Référence de l'exercice clos le 31 mars 2010

Sans objet.

### 13.3. Objectifs à long terme

Le Groupe ne fait plus mention dans sa communication d'un quelconque objectif de marge opérationnelle sur le long terme. Son entrée récente dans le domaine de l'énergie solaire et ses ambitions sur de nouveaux marchés tels que celui de l'énergie solaire et celui de l'éclairage devraient le conduire à modifier significativement son profil financier, lequel sera précisé au fur et à mesure d'avancées significatives stratégiques.

## 14. Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale

### 14.1. Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction

#### 14.1.1 Le Conseil d'Administration

##### 14.1.1.1 Composition et évolution du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009-2010

Le Conseil d'Administration de Soitec est actuellement composé de cinq administrateurs, ce qui est conforme à l'article 12 des statuts qui prévoit qu'il doit être composé au moins de trois membres et au plus de quinze.

Au 31 mars 2010, le Conseil d'Administration était composé des cinq membres suivants :

- Monsieur André-Jacques AUBERTON-HERVE ;
- Monsieur Douglas DUNN ;
- Monsieur Fumisato HIROSE ;
- Monsieur Didier LAMOUCHE ;
- Monsieur Joseph MARTIN.

Lors de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 6 juillet 2006, le mandat d'administrateur de Monsieur André-Jacques AUBERTON-HERVE a été renouvelé pour une nouvelle durée de six ans conformément aux statuts de la Société.

Les mandats d'administrateur de MM. Douglas DUNN et Joseph MARTIN arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, il sera proposé aux actionnaires de les renouveler pour une durée de 4 exercices, conformément à la durée recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

A ce jour, Monsieur André-Jacques AUBERTON-HERVE est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, les représentants du comité d'entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration, dans les conditions de l'article L.2323-63 du Code du travail.

Il n'y a pas de censeur au sein du Conseil d'Administration.

L'information sur l'état des mandats de chacun des administrateurs figure dans le tableau au 14.1.1.2 ci-dessous.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action Soitec.

#### 14.1.1.2 Information et renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous présente les différentes fonctions exercées par les administrateurs dans la Société et en dehors de celle-ci :

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Date de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale :						
André-Jacques Auberton-Hervé	49 ans	Président	27/02/92	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	- Administrateur de Soitec Inc. - Administrateur de Ganotec Inc. - Administrateur de Picogiga Inc. - Administrateur de Soitec Asia Inc. - Administrateur de Soitec Singapore Pte Ltd - Président du Conseil de surveillance de Concentrix Solar GmbH	- Administrateur de Cissoïd S.A. - Administrateur de l'association professionnelle SEMI - Président du Conseil de Surveillance de Soisic S.A. (2001-2006) - Administrateur de l'ANRT - Administrateur de l'ENIAC - Administrateur de la Fondation Nanosciences - Président du Conseil de surveillance d'Altatech Semiconductor S.A. - Président du Comité de Pilotage de GRAIN - Membre de comités auprès du CNRS, de l'Ecole Centrale, - Membre de Croissance + - Président du Comité d'Engagement de l'ARDI

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Date de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale :						
Douglas Dunn	66 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Néant	- Président de ARM Holdings Plc - Membre du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics - Membre du Conseil de Surveillance de Philips – LG LCD Display - Membre du Conseil de Surveillance de TomTom - Administrateur de OMI - Administrateur de Sendo Holdings Plc (2001-2005) - Administrateur de Sendo (2001-2005) - President et Chief Executive Officer de ASM Lithography Holding N.V. (1999-2004)
Fumisato Hirose	63 ans	Administrateur	10/07/03	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	Néant	Directeur Général de Shin-Etsu Handotai Europe, Ltd. U.K.
Didier Lamouche	51 ans	Administrateur	01/07/05	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	Néant	- Président Directeur Général du groupe Bull (déc 2004-mai 2010) - Administrateur de Cameca (2005-2007) - Vice-Président Worldwide Semiconductor Operations IBM (Juin 2003-Oct. 2005) - Directeur Général et Gérant de Altis Semiconductor – (1999-2003) - Membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics - Administrateur de Atari (anciennement Infogrammes)

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Date de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale (suite) :						
Joseph Martin	62 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Néant	- Président de Brooks Automation Inc. - Membre du Conseil d'Administration de SynQor Inc. - Vice-Président du Conseil d'Administration de Fairchild International Inc. (1997-2006) - Membre du bureau du Président de Fairchild Semiconductor Corp. (jusqu'en 2006)
Mandataire social non administrateur :						
Paul Boudre	52 ans	Directeur Général Délégué	01/06/08		Administrateur de Soitec Asia Inc.	- Président Europe de Kla Tencor (2003-2004) - Executive Vice-President USA et Président Europe Kla Tencor (2004-2007)

#### 14.1.1.3 Fréquence et thèmes des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par son Président Directeur Général, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé et par le Directeur Général Délégué, Monsieur Paul Boudre. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois : les 12 mai 2009, 5 juin 2009, 7 juillet 2009, 26 août 2009, 17 novembre 2009, 7 décembre 2009, 14 janvier 2010 et 12 mars 2010.

Le taux moyen de présence aux conseils a été de 99,99 %.

Les thèmes abordés ont été notamment :

- l'activité du Groupe ;
- l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- la fixation d'un calendrier de réunions des futurs conseils pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011 ;
- la rémunération des dirigeants sociaux et dans ce cadre, la détermination de la part fixe et variable de cette rémunération, ainsi que les conditions assortissant le versement de la part variable ;
- l'attribution d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux, ainsi que les conditions de performance auxquelles cette attribution est conditionnée ;
- l'attribution d'actions gratuites au profit de cadres dirigeants de la Société ;
- l'utilisation au bénéfice des salariés et mandataires sociaux du Groupe du programme d'augmentation de capital PACEO ;
- l'émission d'un emprunt représenté par des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de la Société ;
- le transfert universel du patrimoine de la société Tracit Technologies S.A.S. à la Société ;
- l'acquisition de la majorité du capital de la société Concentrix Solar GmbH ;
- la constatation d'augmentations de capital ;
- l'approbation de conventions réglementées.

Chaque membre du Conseil d'Administration reçoit au préalable de chaque séance du Conseil la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Les membres du Conseil sont de même tenus informés de manière permanente de l'ensemble des opérations significatives relatives à la Société.

Il est renvoyé au paragraphe 21.2.2.2 pour une description du Règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Société.

#### 14.1.1.4 Adresses professionnelles des administrateurs et des dirigeants de la Société

L'ensemble des administrateurs et des dirigeants peut être contacté au siège social de la Société : Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques – 38190 Bernin (04 76 92 75 00).

#### 14.1.1.5 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du Conseil d'Administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion et, plus généralement, leur expertise internationale confirmée du secteur des semi-conducteurs. Le tableau figurant au paragraphe 14.1.1.2 ci-dessus présentant l'activité professionnelle de chacun des administrateurs donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers en ce domaine, tous ayant occupé ou occupant à ce jour des fonctions dirigeantes au sein de sociétés de premier plan, la plupart cotées en bourse.

##### *Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé :*

André-Jacques Auberton-Hervé est le cofondateur et Président Directeur Général du groupe Soitec qu'il fonda en 1992 avec Jean-Michel Lamure. Il est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et a obtenu un doctorat de physique à l'âge de 24 ans dans le domaine du semi-conducteur au sein du Leti, laboratoire du Commissariat à l'Energie Atomique où il commença sa carrière scientifique.

Au sein du Leti, il fut en charge de différents programmes, en collaboration avec Thomson CSF, incluant le développement et le transfert de filières industrielles de production de circuits intégrés pour les applications militaires et spatiales. Il fut un des pionniers des applications utilisant du silicium sur isolant (SOI) et est l'auteur de plus d'une centaine de publications scientifiques. Ses responsabilités au sein du Leti lui ont permis d'appréhender le management de l'innovation et des transferts industriels associés dans le cadre des métiers de haute technologie. En mars 1992, il quitte le Leti pour se consacrer à la création et au développement de Soitec, société de production de matériaux SOI. En 1999, il obtient le SEMI Award pour son activité scientifique et industrielle, considérée comme une contribution majeure à l'industrie du semi-conducteur.

André-Jacques Auberton-Hervé est aussi membre du Conseil d'Administration de l'ANRT (Association nationale de la recherche technique), du Conseil de l'ENSERG (Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble), Président du Comité de pilotage de l'Incubateur Grenoblois (GRAIN), membre de l'IEEE (*Institut of Electrical and Electronics Engineers, Inc.*) et de l'*Electrochemical Society*.

En juillet 2005, André-Jacques Auberton-Hervé a été nommé au Conseil d'Administration du groupe SEMI (*Semiconductor Equipment and Materials International*).

En octobre 2005, André-Jacques Auberton-Hervé a été nommé Président du Conseil de surveillance d'Altatech Semiconductor S.A.

Le 25 janvier 2008, André-Jacques Auberton-Hervé a été nommé Président du Comité d'Engagement de l'ARDI (Agence régionale du développement et de l'innovation).

Le 21 novembre 2009, André-Jacques Auberton-Hervé est devenu administrateur de Semi Europe Grenoble.

##### *Monsieur Douglas Dunn :*

Monsieur Dunn dispose d'une expérience professionnelle d'une quarantaine d'années dans l'industrie électronique, dont trente-deux passées dans le secteur des semi-conducteurs. Il s'est retiré en décembre 2004 des activités opérationnelles de la société hollandaise ASML, l'un des leaders dans la fourniture d'équipements photolithographiques pour l'industrie des semi-conducteurs, dont il avait été jusqu'à cette date Président Directeur Général pendant six ans. Auparavant, Monsieur Dunn a occupé les fonctions de Président Directeur Général de la division semi-conducteurs et électronique du groupe Philips aux Pays-Bas. De 1980 à 1993, Douglas Dunn a été Directeur Général de la société GEC - Plessey Semiconductors, après avoir précédemment occupé diverses fonctions de Direction au sein de Motorola Semiconductors. Né dans le Yorkshire, Royaume-Uni, en 1944, Monsieur Dunn est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité et électronique du *Sheffield College of Advanced Technology*. Il a été distingué en 1992 par la Reine Elizabeth II qui l'a promu au rang d'*Officer of the British Empire* pour les services qu'il a rendus à l'industrie des semi-conducteurs. En 2004, il a également été distingué aux Pays-Bas où il a été nommé au rang d'Officier de l'Ordre d'Orange Nassau au titre des services rendus à l'industrie électronique hollandaise.

##### *Monsieur Fumisato Hirose :*

Directeur Général de Shin-Etsu Handotai Europe Limited (U.K.) depuis décembre 1997, Monsieur Hirose a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle au sein du groupe Shin-Etsu. Diplômé de la faculté d'économie de l'Université de Keio (Japon) en 1970, Fumisato Hirose a occupé des fonctions au sein de la Direction des ressources humaines de la société Shin-Etsu Chemical Co. Ltd., avant de rejoindre en 1973 la société Shin-Etsu Handotai Co. Ltd. en qualité de responsable du département des achats. En 1984, il est promu Directeur marketing et commercial international, avant de rejoindre en 1997 la société Shin-Etsu Handotai Europe Limited (U.K.).

##### *Monsieur Didier Lamouche :*

Président Directeur Général du groupe Bull de décembre 2004 à mai 2010, Monsieur Lamouche a précédemment occupé les fonctions de Vice-Président des Activités Opérationnelles Mondiales Semi-conducteur de la Division Microelectronics d'IBM aux Etats-Unis. Directeur Général de la société Altis Semiconductors de 1999 à 2003, Didier Lamouche occupait précédemment les fonctions de Directeur Général de la Division Microelectronics d'IBM en France, de Directeur des Opérations Avancées Motorola à Toulouse, et de Directeur Général du Programme Mémoires Avancées Siemens/IBM.

Monsieur Didier Lamouche est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un doctorat sur la technologie des semi-conducteurs. Il est l'auteur d'une dizaine de publications, résumant ses travaux sur l'arséniure de gallium.

Il est membre du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit de STMicroelectronics, administrateur et Président du Comité des rémunérations de Atari.

Il a occupé un poste d'administrateur de l'Ecole Centrale de Lyon, ainsi que la vice-présidence de Sitelesc (Syndicat des Industries Electroniques et Semiconducteurs français).

##### *Monsieur Joseph Martin :*

Après une carrière professionnelle d'une trentaine d'années dans l'industrie des semi-conducteurs, Monsieur Joseph Martin a quitté, au mois de juin 2006, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration qu'il occupait au sein de la société Fairchild Semiconductor Corporation, après avoir successivement été membre du cabinet du Président, Senior Executive Vice President, et auparavant, Executive Vice President et Directeur Financier de cette société. Il a également occupé des fonctions dirigeantes au sein de la société National Semiconductor Corporation. En 2000, Monsieur Martin a reçu le titre de Directeur Financier de l'année par le journal CFO Magazine, pour les opérations de restructuration qu'il avait menées. Joseph Martin occupe actuellement les fonctions de Président du Conseil d'Administration de Brooks Automation Corporation, et siège au Conseil de la société SynQor, Inc. Monsieur Martin est également membre du Conseil d'Administration de l'Embry-Riddle Aeronautical University, dont il est diplômé en sciences. Il est également titulaire d'un MBA de l'Université du Maine (USA).

#### 14.1.1.6 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants

A la connaissance de la Société, aucune des personnes visées dans le tableau figurant au paragraphe 14.1.1.2 ci-dessus n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, et à l'exception des précisions qui suivent, au cours des cinq dernières années, aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels, et aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. Il est précisé que la procédure ayant opposé la Commission des sanctions de l'AMF à la Société (décrite à la note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés) a abouti au prononcé d'une sanction pécuniaire de 30 000 euros à l'encontre du Président Directeur Général, qui a fait appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Paris.

#### 14.1.2 La Direction Générale

##### 14.1.2.1 Le Bureau Directeur

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Bureau Directeur (« Office of the President ») était composé de trois personnes, hors mandataires sociaux :

- André-Jacques Auberton-Hervé, Président Directeur Général ;
- Paul Boudre, Directeur Général Délégué ;
- Olivier Brice, Directeur Financier ;
- Corinne Margot, Directrice des Ressources Humaines et de la Communication ;
- Iain Murray, Directeur des Alliances Stratégiques.

##### 14.1.2.2 Les pouvoirs de la Direction Générale

###### Cumul des fonctions de Président et Directeur Général

En vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2002, et conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts, la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration. Celui-ci est investi, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées générales d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. Il n'est pas envisagé de procéder à la dissociation de ces fonctions, compte-tenu du rôle éminent de Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé dans la détermination de la stratégie industrielle du groupe Soitec.

###### Limitations aux pouvoirs du Président Directeur Général

Comme indiqué dans les statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit certaines limitations à l'exercice des pouvoirs du Président Directeur Général. Ainsi :

- 1) Le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour les décisions suivantes :
  - les décisions significatives d'implantation à l'étranger, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations ;
  - les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Président sous sa responsabilité.

- 2) Le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour effectuer les opérations suivantes, dans la mesure où leur montant excède 20 millions d'euros :

- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toute société, groupement et organisme, souscrire à toute émission d'action, de parts sociales ou d'obligations ;
- consentir tout échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
- acquérir ou céder tout immeuble ;
- en cas de litige, passer tout traité et transaction, accepter tout compromis ;
- consentir des sûretés sur les biens sociaux.

- 3) Le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour effectuer les opérations suivantes, dans la mesure où leur montant cumulé excède par année 50 millions d'euros :

- consentir ou contracter tout prêt, emprunt, crédit et avance, à l'exception des opérations de leasing ou de financement des équipements et des locaux ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toute créance.

###### Limitations aux pouvoirs du Directeur Général Délégué

Monsieur Paul Boudre est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Toulouse et dispose d'une expérience de tout premier plan dans le secteur des semi-conducteurs, acquise chez IBM, Thomson Semi Conducteurs, puis Motorola. Avant de rejoindre Soitec, Paul Boudre a occupé les fonctions de General Manager France chez KLA TENCOR, puis Président Europe.

Il a rejoint le groupe Soitec le 15 janvier 2007 en qualité d'Executive Vice President of Sales, Marketing and Customer Support, et a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008 sur proposition du Président Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 16 mai 2008.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué est un organe de direction disposant des mêmes pouvoirs que le Directeur Général conformément à l'article L.225-56, Il alinéa 2 du Code de commerce.

A titre interne, les pouvoirs de Monsieur Paul Boudre connaissent certaines limitations fixées par le Conseil d'Administration du 4 juin 2008, qui lui imposent de solliciter l'accord préalable du Président Directeur Général pour la prise de certaines décisions significatives et/ou excédant certains seuils financiers :

- 1) L'autorisation préalable du Président Directeur Général est requise pour effectuer les opérations ou prendre les décisions suivantes :

- prendre toute décision d'implantation à l'étranger par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations ;
- engager toute opération de toute nature susceptible d'affecter la stratégie de la Société ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- consentir toute délégation permanente de pouvoirs ;
- prendre ou céder toute participation dans toute société créée ou à créer, participer à la création de toute société, groupement ou organisme, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations ;
- consentir tout échange avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
- acquérir ou céder tout immeuble ;
- en cas de litige, passer tout traité et transaction, accepter tout compromis ;
- consentir des sûretés de quelque nature que ce soit sur les biens sociaux ou engageant autrement le crédit de la Société.

- 2) L'autorisation préalable, par tous moyens à sa disposition, du Président Directeur Général est également requise pour effectuer les opérations suivantes dans la mesure où leur montant excède 10 millions d'euros :

- consentir ou contracter tout prêt, emprunt, crédit et avance ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toute créance.

## 14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction

## 14.2.1 Indépendance des administrateurs

Ont été qualifiés d'administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, les administrateurs suivants :

- Monsieur Douglas Dunn ;
- Monsieur Didier Lamouche ;
- Monsieur Joseph Martin.

Trois membres du Conseil d'Administration de la Société sur cinq sont des administrateurs indépendants.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des personnes visées au paragraphe 14.1.1.2 ci-dessus et leurs intérêts privés.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord autres que ceux décrits ci-dessus n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres de la Société, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au paragraphe 14.1.1.2 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

Il n'existe pas non plus de restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 14.1.1.2. ci-dessus, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Enfin, il n'existe aucun lien familial entre ces personnes.

Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec des apparentés figurant au chapitre 19 du présent Document de Référence.

## 14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de la Société

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune opération sur titres n'a été effectuée par les dirigeants.

## 15. Rémunération et avantages

## 15.1. Rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants de la Société

## 15.1.1 Jetons de présence des administrateurs

L'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2005 a décidé du principe du versement aux administrateurs de jetons de présence. Le plafond des jetons de présence ainsi distribuables, a été fixé à 200 000 euros pour tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Le montant global à verser au titre de l'exercice 2009-2010 s'élève à 184 500 euros. Les détails de ces versements figurent au tableau ci-dessous.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008-2009	Montants versés au cours de l'exercice 2009-2010
<b>Douglas Dunn</b>		
Jetons de présence	56 000	50 500
Autres rémunérations	0	0
<b>Fumisato Hirose</b>		
Jetons de présence	19 000	33 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Didier Lamouche</b>		
Jetons de présence	43 500	45 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Joseph Martin</b>		
Jetons de présence	56 000	56 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>174 500</b>	<b>184 500</b>

Conformément aux termes de l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2005, la totalité des jetons de présence est réservée aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de Direction au sein de la Société.

La participation des administrateurs aux réunions des Conseils et aux Comités est rémunérée comme suit :

- Conseil d'Administration : 7 000 euros par présence physique et 1 500 euros par présence téléphonique.
- Comités : forfait de 6 000 euros par an pour les membres et 10 000 euros par an pour le Président de chaque comité.
- Les frais de déplacement sont remboursés aux membres du Conseil d'Administration.

## 15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition de son Comité des Rémunérations et des Nominations, composée des éléments suivants : (I) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (II) un bonus variable en fonction de différents objectifs, à attribuer à la clôture de l'exercice, (III) des frais de déplacement représentant un pourcentage de leur rémunération fixe annuelle et qui est fonction de la durée de leur déplacement à l'étranger au cours de l'exercice, et (IV) un plan incitatif d'attribution d'instruments financiers donnant accès au capital social de la Société. Les éléments de nature variable ou incitative sont déterminés sur proposition du Comité des rémunérations par le Conseil d'Administration, les administrateurs intéressés ne prenant pas part à la délibération. La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction des critères suivants : (1) le niveau du résultat opérationnel (EBIT) du Groupe rapporté au chiffre d'affaires, (2) le niveau du chiffre d'affaires comparé aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration, et enfin (3) l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration sur la contribution du mandataire à l'atteinte des objectifs.

Le montant des rémunérations versées se calcule sur une base brute.

Lors de sa séance du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société a formellement adopté les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées le 6 octobre 2008.

Une information détaillée et chiffrée de ces rémunérations est donnée ci-dessous.

#### 15.1.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

André-Jacques Auberton-Hervé, Président Directeur Général	Exercice 2008-2009	Exercice 2009-2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2.2)	573 243	1 077 406
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	173 134	189 035
<b>Total</b>	<b>746 377</b>	<b>1 266 441</b>

Paul Boudre, Directeur Général Délégué*	Exercice 2008-2009	Exercice 2009/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2.2)	385 000	647 884
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	164 052	539 380
<b>Total</b>	<b>549 052</b>	<b>1 187 264</b>

#### 15.1.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

André-Jacques Auberton-Hervé, Président Directeur Général	Exercice 2008-2009	Exercice 2009/2010
Rémunération fixe	413 408	424 008
Rémunération variable	143 103	636 000
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	16 733	17 398
<b>Total</b>	<b>573 244</b>	<b>1 077 406</b>

Paul Boudre, Directeur Général Délégué*	Exercice 2008-2009	Exercice 2009/2010
Rémunération fixe	307 318	352 116
Rémunération variable	66 022	281 600
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	11 660	14 168
<b>Total</b>	<b>385 000</b>	<b>647 884</b>

En outre, aucune rémunération supplémentaire ni jeton de présence n'ont été attribués aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

Il est par ailleurs renvoyé au chapitre 17.2 ci-dessous pour la description des mécanismes incitatifs assis sur le capital de la Société.

#### 15.1.2.3 Tableau récapitulatif de l'application par la Société des recommandations AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
André-Jacques Auberton-Hervé Président Directeur Général 04/11/02		X	X			X		X
Paul Boudre* Directeur Général Délégué 01/06/08	X		X			X	X	

\* Le contrat de travail de Monsieur Paul Boudre a été suspendu à la date de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué.

#### 15.1.3 Rémunération des membres du Bureau Directeur

Le Bureau Directeur (*Office of the President*) est composé de trois personnes, hors mandataires sociaux. La rémunération brute globale, incluant les avantages directs et indirects de cet ensemble s'est élevée, pour l'exercice clos au 31 mars 2010, à 510 milliers d'euros.

Cette rémunération était de 1 101 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, alors que le Bureau Directeur comptait six personnes hors mandataires sociaux.

#### 15.1.4 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

En sus des régimes complémentaires obligatoires, la Société a mis en place pour certains de ses cadres et dirigeants les régimes suivants :

- au titre de l'article 83 – Régime complémentaire de retraite à cotisations définies – la Société cotise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre 3 et 3,5 % du salaire brut selon les salaires et les catégories de personnel ;
- au titre de l'article 39 – Régime complémentaire de retraite à prestations définies – la Société cotise à hauteur de 10 % du dernier salaire brut annuel sous déduction des rentes servies au titre de l'article 83.

#### 15.1.5 Engagements de toute nature pris par Soitec au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Au titre de ses fonctions salariées liées à son contrat de travail (suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué) et conformément à la Convention collective, Monsieur Paul Boudre bénéficierait d'indemnités relatives à l'application d'une clause de non concurrence, à hauteur de 379 500 euros.

#### 15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites, ou d'autres avantages

Au 31 mars 2010, les sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, de retraites, ou d'autres avantages aux membres du Bureau Directeur s'élèvent à 705 milliers d'euros, dont 380 milliers d'euros pour les mandataires sociaux.



## 16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

### 16.1. Mandats des administrateurs et des dirigeants

Il est renvoyé au paragraphe 14.1.1 du présent Document de Référence.

### 16.2. Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de Direction à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### 16.3. Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose de trois comités dont l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs sont définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration adopté par décision du Conseil en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005, et mis à jour lors du Conseil d'Administration du 18 mai 2010. Cette mise à jour a essentiellement porté sur l'adaptation des stipulations du Règlement Intérieur aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

#### 16.3.1 Le Comité de la Stratégie

##### Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité de la Stratégie est composé des quatre administrateurs suivants :

- Président : Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé ;
- Membres : Messieurs Joseph Martin, Douglas Dunn et Didier Lamouche.

Messieurs Joseph Martin, Douglas Dunn et Didier Lamouche sont des administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité de la Stratégie se réunit au moins deux fois par an, et peut également se réunir à la demande du Président du Conseil d'Administration ou de deux de ses membres. Il est dressé procès-verbal des réunions de ce Comité.

##### Missions et pouvoirs

La mission du Comité de la Stratégie est :

- d'assister le Conseil d'Administration dans celle de ses attributions qui consiste à déterminer et revoir régulièrement la stratégie de la Société et du Groupe ;
- et pour ce faire, d'analyser la situation et les axes de développement du Groupe en vue de présenter au Conseil des propositions quant à la stratégie du Groupe ;
- d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil d'Administration et d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées au Conseil d'Administration.

Le Comité de la Stratégie n'a pas de pouvoirs propres. Le Conseil d'Administration reste seul compétent pour décider de la stratégie de la Société et du Groupe.

Toutefois, le Comité de la Stratégie pourra, dans l'exercice de sa mission, prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et sous réserve d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

Le Comité de la Stratégie pourra également solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Conseil d'Administration et sous réserve d'en rendre compte au Conseil au cours de sa prochaine réunion.

##### Activité du Comité de la Stratégie au cours de l'exercice 2009-2010

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité de la Stratégie s'est réuni 4 fois avec un taux de participation de ses membres de 87,50 %.

#### 16.3.2 Le Comité d'Audit

##### Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité d'Audit est composé des administrateurs suivants :

- Président : Monsieur Joseph Martin ;
- Membres : Monsieur Douglas Dunn, Monsieur Didier Lamouche.

Ce Comité est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Monsieur Joseph Martin, Président du Comité d'Audit, satisfait aux conditions de compétence et d'indépendance posées à l'article L.823-19 du Code de commerce.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an notamment avant chaque arrêté de comptes annuels et semestriels ; le calendrier de ses réunions est fixé en même temps que celui des séances du Conseil d'Administration par ce dernier. Toutefois, le Comité peut se réunir à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Assistent aux réunions de ce Comité :

- le Président du Conseil d'Administration ou son délégué à cet effet, ou ces deux personnes ensemble ;
- selon le cas, les représentants des Commissaires aux comptes ou le responsable de l'audit de la Société ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine.

Il est dressé procès-verbal des réunions de ce Comité.

##### Missions et pouvoirs

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration :

*En ce qui concerne les comptes :*

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes annuels avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ; pour ce faire, le Comité d'Audit entend (i) les Commissaires aux comptes lui exposer les points essentiels concernant les résultats et les méthodes comptables retenues (ii) ainsi qu'une présentation du directeur financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs ;
- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables utilisées et d'étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'examiner les résultats intermédiaires et préliminaires ainsi que les commentaires qui les accompagnent, avant leur annonce ;
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
- d'être informé annuellement de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.



*En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :*

- d'auditionner régulièrement les Commissaires aux comptes de la Société ;
- de piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de soumettre le résultat de cette sélection au Conseil d'Administration ; sur décision du Conseil, la sélection ou le renouvellement des Commissaires aux comptes est précédé d'un appel d'offre ;
- d'évaluer les propositions de désignation des Commissaires aux comptes de la Société et d'émettre une recommandation sur leur nomination ;
- d'évaluer chaque année le montant de leur rémunération pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de veiller au respect de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment en évaluant avec eux les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ce risque et en s'assurant que le montant des honoraires versés par la Société et son Groupe, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaire des cabinets et des réseaux, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- de superviser l'application des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et de pré-approuver le recours aux Commissaires aux comptes hors leur mission de contrôle légal ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données.

*En ce qui concerne le contrôle interne de la Société :*

- d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner avec leurs responsables les plans d'interventions et d'actions dans le domaine du contrôle interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données.

*En ce qui concerne les risques :*

- de passer en revue régulièrement avec le responsable de l'audit interne les principaux risques financiers et engagements hors-bilan significatifs de la Société ;
- de donner son avis sur l'organisation de l'audit interne et être informé du programme de travail de ce service.

Les missions ainsi définies du Comité d'Audit sont conformes à celles énumérées à l'article L.823-19 du Code de commerce.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité :

- doit entendre les Commissaires aux comptes, mais également les directeurs financier, comptable et de la trésorerie. Leurs auditions doivent pouvoir se tenir, lorsque le Comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de la Société ;
- peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin sur des sujets relevant de sa compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Conseil d'Administration et sous réserve d'en rendre compte au Conseil au cours de sa prochaine réunion ;
- s'agissant du contrôle interne, le Comité doit être destinataire des rapports sur le contrôle interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

#### **Activité du Comité d'Audit au cours de l'exercice 2009-2010**

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois avec un taux de participation de ses membres de 91,5 %.

A chacune de ces occasions, le Comité a pu s'entretenir de façon indépendante avec les Commissaires aux comptes de la Société.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'Audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société.

Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a également examiné le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

#### **16.3.3 Le Comité des Rémunérations et des Nominations**

##### **Composition et modalités de fonctionnement**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se compose des administrateurs suivants :

- Président : Monsieur Douglas Dunn ;
- Membres : Messieurs Joseph Martin, Fumisato Hirose et Didier Lamouche.

Initialement limité aux rémunérations, les attributions de ce Comité ont été étendues aux nominations par décision du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2010.

Messieurs Douglas Dunn, Joseph Martin et Didier Lamouche sont des administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité se réunit au moins une fois par an, préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, pour examiner les projets de résolution qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membre du Conseil et/ou la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et des éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ou mandataires sociaux.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité.

##### **Missions et pouvoirs**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations reçoit mission du Conseil d'Administration :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président du Conseil d'Administration, aux Directeurs Généraux Délégués et aux éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ou mandataires sociaux.
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- de mettre en place une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants ;
- de formuler des propositions au Conseil d'Administration quant à la sélection des nouveaux administrateurs, à leur cooptation, à leur nomination ou à leur renouvellement ; le Comité tient compte de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- de préparer, à l'approche de l'expiration de leur mandats, des recommandations pour la succession des mandataires sociaux ; il doit également préparer un plan de succession en cas de vacance imprévisible ;
- d'être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux. A cette occasion en particulier, le Comité s'adjoint les mandataires sociaux.

#### **Activité du Comité des Rémunérations au cours de l'exercice 2009-2010**

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité des Rémunérations s'est réuni 3 fois, avec un taux de participation de ses membres de 75 %.

Ses recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- la détermination de la quote-part variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009-2010 ;
- la mise en place des éléments de rémunération des dirigeants sociaux pour l'exercice 2010-2011 : le Comité a présenté ses recommandations en la matière au Conseil d'Administration, lors de sa séance du 14 janvier 2010 ;
- l'attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux et à certains salariés et la détermination des conditions de performance applicables aux actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux,
- la mise en place d'un programme d'augmentation de capital au bénéfice des salariés du Groupe.

#### 16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 (consolidé en décembre 2008 avec les recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées), et, en particulier, aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'Administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

Dans le cadre légal spécifique qui est le sien, la Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'Administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir le paragraphe 21.2.2 ci-dessous).

En outre, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est présenté au paragraphe 16.5.1 ci-dessous. On pourra également se reporter au rapport des Commissaires aux comptes prévu à l'article L.225-235, alinéa 5 sur le rapport du Président précité, et figurant au paragraphe 16.5.2 ci-dessous.

#### 16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

##### 16.5.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce

###### I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société Soitec (la « Société »). Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction financière de la Société, principalement pour ce qui concerne la description du processus de pilotage de l'organisation comptable et financière. Il a également impliqué la Direction juridique et l'ensemble des Directions opérationnelles pour ce qui concerne la gestion des risques autres que financiers. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 18 mai 2010, postérieurement à sa validation par le Comité d'Audit du même jour.

###### II. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

###### II.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

###### II.1.1 Composition

Les dispositions relatives au Conseil d'Administration figurent aux articles 12 à 16 des statuts. La Société est administrée par un Conseil d'Administration de cinq membres, dont trois ont été qualifiés d'indépendants au sens du rapport Bouton.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Conformément aux recommandations issues du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la durée du mandat des administrateurs va être ramenée de 6 à 4 ans, de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection. L'échelonnement des mandats sera organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

###### II.1.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le Conseil d'Administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois.

###### II.1.3 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2005, le Conseil d'Administration a adopté un Règlement intérieur qui organise notamment les rapports entre les administrateurs et la Société et constitue un cadre opérationnel destiné à être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales et réglementaires mais aussi des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

En définissant les pouvoirs respectifs des organes sociaux, le Règlement intérieur instaure par ailleurs un droit d'examen du Conseil d'Administration, en prévoyant que le Président Directeur Général doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour certaines opérations importantes, telles que notamment, les décisions significatives d'implantation à l'étranger, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa situation financière ou son périmètre d'activité, certaines opérations excédant un certain montant.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et des Comités a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice, afin de refléter les évolutions en matière de gouvernement d'entreprise résultant de l'évolution du Code AFEP-MEDEF depuis 2005. La version modifiée a été présentée au Conseil d'Administration du 18 mai 2010.

###### II.1.4 Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois Comités constitués en son sein : le Comité de la Stratégie, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations, dont les rôles et les missions sont explicités dans le Règlement intérieur. Une description détaillée des Comités, de leur composition et de leur fonctionnement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 est insérée dans le Document de Référence 2009-2010.

A l'occasion de la révision du Règlement intérieur opérée en cours d'exercice, les attributions du Comité des rémunérations ont été élargies. L'intitulé du Comité est désormais « Comité des Rémunérations et des Nominations ». Il a notamment pour vocation de formuler des propositions au Conseil d'Administration quant à la sélection des nouveaux administrateurs et de préparer des recommandations pour la succession des mandataires sociaux et assurer un plan de succession en cas de vacance imprévisible.

###### II.1.5 Direction Générale

En vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2002, et conformément à l'article 17.1 des statuts de la Société, la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit certaines limitations à l'exercice des pouvoirs du Président Directeur Général décrites en détail dans le Document de Référence 2009-2010.

Le Président Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué, investi à l'égard des tiers des mêmes prérogatives que le Président Directeur Général.

## II.1.6. Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition de son Comité des Rémunérations et des Nominations, composée des éléments suivants : (I) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (II) un bonus variable en fonction de différents objectifs à attribuer à la clôture de l'exercice, (III) des frais de déplacement représentant un pourcentage de leur rémunération fixe annuelle et qui est fonction de la durée de leur déplacement à l'étranger au cours de l'exercice, et (IV) un plan incitatif d'attribution d'instruments financiers donnant accès au capital social de la Société assorti de conditions de performance.

Les éléments de nature variable ou incitative sont déterminés sur proposition du Comité des Rémunérations par le Conseil d'Administration, les administrateurs intéressés ne prenant pas part à la délibération. La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction des critères suivants : (1) le niveau du résultat opérationnel (EBIT) du Groupe rapporté au chiffre d'affaires, (2) le niveau du chiffre d'affaires comparé aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration, et enfin (3) l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration sur la contribution du mandataire à l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2005 a décidé du principe du versement aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de Direction au sein de la Société, de jetons de présence. Le plafond des jetons de présence ainsi distribuables, a été fixé à 200 000 euros pour tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005. Le montant global à verser au titre de l'exercice 2009-2010 s'élève à 184 500 euros.

Une information détaillée concernant la rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature dus par Soitec et les sociétés qu'elle contrôle à chaque mandataire social au titre des exercices 2008-2009 et 2009-2010 figure au sein du Document de Référence 2009-2010.

## II.2 EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES D'ETUDE

Au cours du mois d'avril 2010, les membres du Conseil d'Administration ont été consultés afin de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, conformément aux principes posés au sein du Règlement intérieur. Cette consultation a pris la forme de l'envoi à chacun des administrateurs d'un questionnaire-type inspiré du modèle de l'AFEP, destiné à vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, et que les administrateurs disposent des éléments d'information pertinents pour mener à bien leur mission.

Il ressort de cette évaluation un fonctionnement pleinement satisfaisant du Conseil d'Administration et de ses Comités. Les suggestions d'évolution du rôle du comité des rémunérations ont été entendues avec l'élargissement de ses attributions, à compter du 18 mai 2010, aux nominations.

## III. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi, ainsi qu'il est indiqué aux articles 21 à 25 des statuts de la Société.

## IV. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations prévues par l'article L.225-100-3, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visant la Société figurent au sein du Document de Référence 2009-2010. En particulier, la vingtième résolution adoptée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2009 permet l'émission, en période d'offre publique, de bons anti-OPA. Ces bons, dilutifs pour un prédateur, auraient pour effet de renchérir significativement une offre hostile. S'ils étaient émis, ces bons seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Ils ne pourraient en tout état de cause être émis qu'en cas d'offre publique lancée sur la Société contre l'avis du Conseil d'Administration. Ils deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caducs ou seraient retirées.

## V. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

### V.1 OBJECTIFS ET REFERENTIEL

#### V.1.1. Objectifs et définition

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer la réalisation des objectifs suivants :

- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières ;
- respecter les règles de fonctionnement interne ;
- mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques ;
- fiabiliser le déroulement de ses processus, prévenir et maîtriser les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreur ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales, dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

#### V.1.2. Référentiel

Ce rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures. Pour sa rédaction, la Société s'est appuyée sur le cadre de référence du Groupe de place établi sous l'égide de l'AMF tel qu'explicité dans le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites annexé à la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la Société a achevé l'exercice de formalisation de son système de contrôle interne, dénommé « Soitec System », qu'elle avait initié au cours de l'exercice 2007-2008. Les procédures de contrôle interne seront diffusées au sein de toutes les entités du Groupe au cours de l'exercice 2010-2011.

L'objectif de constitution à terme au sein du Groupe d'une direction de l'audit interne, dont la mission sera de vérifier le respect du référentiel de contrôle financier interne demeure. Le dispositif de contrôle interne s'inscrit en effet dans une démarche d'amélioration continue.

### V.2. MOYENS AFFECTES AU CONTROLE INTERNE

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

L'adoption du cadre de référence du Groupe de place a nécessité la formalisation de procédures applicables aux autres objectifs poursuivis par le contrôle interne, notamment la fiabilisation du déroulement de ses processus, ainsi que la prévention et la maîtrise des risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.

En l'absence d'une Direction de l'audit interne, c'est la Direction financière de la Société qui est l'élément moteur du contrôle interne, étant précisé que l'exercice de formalisation de procédures applicables aux autres objectifs poursuivis par le contrôle interne entraîne l'implication croissante de la Direction juridique et des Directions opérationnelles. La maîtrise et la gestion des risques, autres que financiers, est en effet, depuis longtemps, au cœur du fonctionnement de la Société. En ce sens, l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont les premiers acteurs du contrôle interne.

Le Bureau Directeur de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et valide les objectifs opérationnels et stratégiques. Il veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans les domaines de la technologie et des options stratégiques, de la sécurité et des ressources humaines et financières. Le Bureau Directeur est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société, et s'appuie sur :

- la Direction financière du Groupe ;
- la Direction juridique.

Enfin, dans chacune des « *business units* » du Groupe et de ses filiales, au-delà de l'implication du management, les responsables administratifs et financiers font partie intégrante du processus de contrôle interne.

## VI. PROCEDURES GENERALES

L'activité de la Société en matière de Recherche et Développement et les processus de fabrication de silicium sur isolant et ses dérivés impliquent le respect de procédures strictes, élaborées dès la constitution de la Société et inspirées de celles en place au sein du Leti (CEA Grenoble). Ces procédures participent à la gestion du risque industriel, ainsi qu'à la maîtrise du cycle de production dans le cadre d'une démarche qualité globale. Le système de management et de contrôle interne intègre trois domaines : Qualité, Sécurité et Environnement. Il garantit l'identification des risques à tous les niveaux, leur contrôle et leur prévention.

La Société a obtenu la certification ISO 14001 en décembre 2001. Cette certification a été renouvelée en décembre 2007 (Version 2004) et a permis d'intégrer, dans le périmètre de certification, l'ensemble des sites de production. Le système qualité en place est certifié ISO 9001 depuis 1998. Il a été renouvelé en décembre 2003 et intègre la version V2000.

Des audits de surveillance sont réalisés deux fois par an par le LRQA (*Lloyd's Register Quality Assurance*), organisme de certification choisi par l'entreprise. En matière de sécurité, une certification OHSAS 18001 est planifiée pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2010.

## VII. ORGANISATION DE LA FONCTION JURIDIQUE

Afin d'optimiser la maîtrise des risques juridiques, la Société a mis en place, depuis avril 2005, un service juridique. Ce service est dirigé par un Directeur juridique et comporte trois juristes, une attachée juridique en charge du droit des sociétés et une assistante de Direction.

Le service juridique, sous l'autorité directe du Président Directeur Général, est saisi par les Directeurs des questions de conformité légale et réglementaire qui se posent au Groupe.

### VII.1. PERIMÈTRE D'INTERVENTION

Le service juridique intervient sur tous les dossiers relatifs au droit des affaires à l'exclusion du droit social qui est de la compétence de la Direction des ressources humaines et du droit fiscal qui est de la compétence de la Direction financière.

Le service juridique a également la responsabilité des assurances.

Le service juridique est aidé par des avocats pour les questions relevant d'un droit étranger et pour celles relevant de domaines spécialisés non maîtrisés par le service juridique.

Le service juridique gère le contentieux et sert d'interface entre la Société et les avocats judiciaires.

Les avocats sont sélectionnés par le Directeur juridique, en accord avec le Président Directeur Général, en fonction de leur spécialité, de leur niveau de compétence et de l'importance du dossier considéré.

Le service juridique intervient dans les dossiers notamment si :

- la propriété intellectuelle de la Société ou de ses filiales est en cause ;
- le contrat est de longue durée (3 ans ou plus) ;
- les enjeux financiers sont importants ;
- l'affaire en cause a un caractère stratégique ;
- le contrat contient une clause de garantie de paiement par l'une des sociétés du Groupe (la Société devant se porter caution du paiement pour une de ses filiales par exemple, ou le contraire), y compris la constitution d'une garantie bancaire ;
- la Société ou ses filiales prennent des engagements en matière d'assurance et en cas de sinistre ;
- le contrat contient des clauses inhabituelles (responsabilité étendue de la Société, irresponsabilité du prestataire/fournisseur, condition de résiliation coûteuses ...)
- il s'agit d'une transaction, d'une renonciation quelconque à des droits, d'une acceptation de responsabilité ;
- un des mandataires sociaux/membres du Conseil d'Administration a : (i) des intérêts dans la société tierce et/ou appartient à ses organes dirigeants ; (ii) un intérêt personnel, direct ou non, dans l'affaire considérée ;
- l'objet du contrat a (ou est de nature à avoir) une incidence sur la structure juridique de la Société,
- il y a un risque pour la Société en termes d'image ou de réputation ;
- un litige survient.

## VII.2. MODALITES D'INTERVENTION

Une procédure d'approbation avant signature des contrats par les mandataires sociaux a été mise en place. Elle impose la validation d'une fiche de suivi par un responsable de dossier, un Directeur et/ou le responsable de *Business Unit* et éventuellement (en fonction de l'objet du contrat) le service propriété intellectuelle et le Directeur de la R&D.

L'ensemble du personnel du Groupe a l'obligation de remettre sans délai tout contrat signé original au service juridique pour classement et archivage.

## VIII. PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

### VIII.1. PRINCIPES ET POINTS CLES D'ANALYSE

#### VIII.1.1. Organisation générale

L'organisation comptable et financière du Groupe est intégrée au système de contrôle opérationnel en place au sein du Groupe, dont il constitue l'une des composantes.

La Direction financière de la Société, placée sous la responsabilité du Directeur financier comprend :

- un service comptable ;
- un service contrôle de gestion ;
- un service consolidation et contrôle interne ;
- un service trésorerie ;
- un service relations investisseurs – communication financière.

#### VIII.1.2. Gestion des ressources

Chaque filiale de la Société dispose d'un service comptable/contrôle de gestion et d'un service trésorerie dont la responsabilité est assurée par un contrôleur financier sous l'autorité du responsable du contrôle de gestion (*controller*) de la Société.

Le Directeur financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Société.

### VIII.1.3. Application des règles comptables

La Société est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Les services comptabilité passent les écritures, établissent la balance générale et préparent les déclarations comptables sociales.

L'organisation comptable et financière s'appuie sur un système de gestion intégré (ERP) qui a été complété au cours de l'exercice 2008-2009 par un progiciel de consolidation financière. Elle fera l'objet d'une mise à niveau globale au cours de l'exercice 2011-2012. En conformité avec le règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société publie ses comptes consolidés suivant les normes comptables internationales (IFRS) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

### VIII.1.4. Maîtrise des règles comptables

La Direction financière de la Société a défini et mis en œuvre sur l'exercice 2006-2007, les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Ce travail s'est poursuivi par l'élaboration, au cours des exercices 2008-2009 et 2009-2010, du système de contrôle interne « *Soitec System* » décrit au paragraphe V.1.2 ci-dessus.

### VIII.1.5. Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes. Par ailleurs, face à la croissance de la Société, la Direction développe les outils de gestion indispensables à la mise en place d'un système de contrôle interne efficace comme l'utilisation d'un système de gestion intégré ou ERP.

## VIII.2. RÔLE DE LA DIRECTION GENERALE

### VIII.2.1. Organisation, compétences et moyens

Le Directeur financier est membre du Bureau Directeur, structure de gestion interne resserrée qui a succédé au Comité de Direction au début de l'exercice clos le 31 mars 2008. Le Bureau Directeur a pour rôle essentiel d'assurer une cohésion opérationnelle autour du Président Directeur Général auquel tous les membres du Bureau rapportent directement ou indirectement.

### VIII.2.2. Pilotage et contrôle

Le Groupe est organisé en 4 unités opérationnelles : SOI, Picogiga (III-V) ; Tracit et PV.

La société Tracit Technologies S.A.S. a été dissoute en fin d'exercice 2009-2010. Ses activités restent isolées dans une unité opérationnelle.

L'unité opérationnelle PV résulte de l'acquisition par Soitec en décembre 2009 de la majorité du capital de la société allemande Concentrix Solar GmbH.

Le pilotage du Groupe est organisé par unité opérationnelle sur la base des principes suivants :

- chaque unité opérationnelle est pilotée par un responsable ;
- en concertation avec les différentes unités opérationnelles et les directions fonctionnelles, la Direction financière élabore pour chaque exercice fiscal un plan budgétaire pour chaque unité opérationnelle et un plan global consolidé ;
- un *reporting* mensuel détaillé relatif à la performance des unités opérationnelles (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) et un *reporting* mensuel sur les résultats consolidés du Groupe sont adressés au Président et aux membres du Bureau Directeur ;
- des réunions de gestion régulières entre les membres de la Direction Générale de la Société, des responsables des unités opérationnelles et en présence de la Direction financière ont lieu chaque mois ;
- les autorisations d'investissements sont centralisées et toutes approuvées par un comité *ad hoc*.

Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé basé sur un suivi comptable et en trésorerie des filiales.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son processus de « Planning Stratégique » avec l'identification des enjeux stratégiques majeurs pour le Groupe à moyen terme. Ce processus, placé sous la responsabilité du Directeur Général Délégué, conduit le Groupe à une révision régulière de ses enjeux stratégiques et à la formalisation d'un plan budgétaire roulant sur les 18 prochains mois, qui complète le plan budgétaire annuel.

## VIII.3. ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### VIII.3.1. Contrôles et vérifications

Chaque année, le budget annuel, déclinaison du plan prévisionnel à long terme, est validé en Conseil d'Administration, après analyse et approbation par le Comité d'Audit. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque unité opérationnelle et de l'ensemble du Groupe.

Lors de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Directeur financier présente la situation réelle du Groupe par rapport au budget annuel.

### VIII.3.2. Arrêté des comptes

Les projets de comptes annuels consolidés et sociaux, accompagnés des annexes, sont adressés, préalablement à la séance du Conseil d'Administration appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, aux membres du Comité d'Audit. Ce Comité se réunit préalablement à la séance du Conseil d'Administration arrêtant les comptes et passe en revue les états financiers. Le Comité d'Audit s'entretient également avec les Commissaires aux comptes en dehors de la présence de la Direction du Groupe et recueille son avis sur les éléments comptables présentés. Les états financiers, une fois validés par le Comité d'Audit, sont présentés en Conseil d'Administration où ils sont arrêtés.

### VIII.3.3. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales, les comptes du groupe Soitec sont audités par un collège de Commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elles fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an. Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction financière du Groupe et au Comité d'Audit des clôtures semestrielles et annuelles.

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce du Rapport du Président sur les Procédures de Contrôle Interne et de Gestion des Risques qui a fait l'objet, à ces fins, d'une lecture par les Commissaires aux comptes.

Le mandat des Commissaires aux comptes expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration a confié à la direction financière, sous le contrôle du Comité d'Audit, le soin de procéder à un appel d'offres permettant le choix d'un nouveau collège de Commissaires aux comptes pour les six exercices à venir.

## VIII.4. PROCESSUS CONCOURANT À L'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

## VIII.4.1. Critères de qualité

L'information comptable et financière publiée par la Société s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité qui anime le Groupe dans son ensemble. La Société s'attache donc à diffuser une information fiable et précise et à porter à la connaissance du public, aussitôt que possible, tout événement susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses actions. L'ensemble des supports de la communication financière de la Société est publié sur le site internet de la Société et est disponible pendant une durée minimale de cinq années.

## VIII.4.2. Principes et points clés d'analyse

L'information comptable et financière est élaborée en utilisant les données préparées par la Direction financière. Le responsable relations investisseurs – communication financière a pour mission d'élaborer un premier projet reprenant les éléments notables à porter à la connaissance du public qu'il soumet pour validation au Directeur financier, puis au Président Directeur Général. Le projet validé est ensuite transmis aux membres du Conseil d'Administration préalablement à sa publication.

A chaque étape, l'exactitude et la précision de l'information, sa cohérence, son caractère prudent et non trompeur sont les points clés faisant l'objet d'une vérification systématique.

**Investissements/Désinvestissements/Recherche et Développement**

Les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de Recherche et Développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat. Certains coûts de Recherche et Développement peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche, qui est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20.

La comptabilisation des subventions conditionnelles au regard des dépenses engagées intervient en fonction du degré de probabilité de versement de ces subventions, selon une appréciation validée en dernier ressort par la Direction financière.

**Trésorerie/Financement et instruments financiers**

La Société adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés exclusivement en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros et en dollars US et concentrées essentiellement dans des institutions financières de tout premier plan ou investis directement en titres émis par des états souverains.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la Société mère.

La Direction financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou des contrats de financements intra-Groupe et le paiement et l'encaissement des flux en devises.

Cette centralisation permet à la Direction :

- de piloter l'endettement externe et d'analyser son évolution ;
- de gérer le risque de taux inhérent à la dette contractée ;
- de financer les filiales dans leur devise partout où la réglementation le permet ;
- d'appréhender et gérer le risque de change inhérent aux flux commerciaux et financiers.

Le choix mondial centralisé des banques partenaires et leur pilotage efficace dans la durée constituent un élément important de contrôle interne.

Grâce à cette organisation, la Direction financière assure un contrôle étendu des opérations de trésorerie du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la Société a poursuivi son programme de couverture du risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollars ainsi que du risque de taux par le biais d'instruments financiers (ventes à terme, options et *swaps*). Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

**Consolidation**

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe Soitec.

Le *reporting* mensuel, les budgets ainsi que la consolidation des données comptables, sont gérés sur un même système informatique.

Les objectifs du système de consolidation et de gestion en terme de contrôle sont les suivants:

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution formatés ;
- gérer les normes comptables internationales (IFRS). Les définitions et les principes comptables sont accessibles sur le logiciel par tous les utilisateurs.

Ces outils sont destinés à améliorer la fiabilité des informations transmises, ainsi qu'à en accélérer le traitement.

Les états financiers des filiales sont centralisés par la Direction financière afin d'harmoniser ces comptes avec les principes comptables du Groupe.

Les filiales préparent mensuellement un *reporting* financier détaillé selon le modèle retenu par le Groupe. Ce modèle a été développé de façon à permettre l'analyse précise de la formation des flux financiers, ainsi que celle des résultats en les comparant aux budgets.

La procédure de *reporting* vise ainsi à fournir à la Direction une analyse détaillée de l'évolution des résultats, de certains indicateurs clés et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les étapes du *reporting* peuvent être résumées comme suit :

- établissement et approbation d'un budget détaillé annuel, qui est ensuite mensualisé ;
- *reporting* mensuel en matière de résultat, trésorerie et investissement ;
- analyse détaillée des écarts ;
- révision budgétaire trimestrielle lors des réunions de pilotage et de contrôle.

Les résultats et les prévisions sont revus sur une base trimestrielle de façon à s'assurer que les objectifs sont atteints. Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des résultats mensuels réalisés. Le suivi régulier des résultats permet de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

**Procédure de remontée et de consolidation d'information**

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction financière sur la base des états financiers audités des filiales.

Les états financiers sont préparés par les filiales en conformité avec les règles comptables du Groupe selon un calendrier défini par la Direction financière.

Les principales options et estimations comptables retenues par le Groupe sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les Commissaires aux comptes.



## Les contrôles du Groupe

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par l'équipe de consolidation au siège qui effectue des contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques préalablement à la consolidation des états financiers.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du Groupe. La Direction financière du Groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les Commissaires aux comptes de la Société mère procèdent à la revue des comptes consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs externes locaux.

Les Commissaires aux comptes établissent dans le cadre de leur mission des lettres de recommandation sur les procédures et les comptes qui font l'objet d'un suivi par la Direction financière du Groupe.

## Gestion de l'information financière externe

Les états financiers du Groupe sont élaborés à partir des données issues du progiciel de comptabilité et sont ensuite intégrés aux rapports semestriels et annuels qui sont revus par les auditeurs externes.

Les publications du Groupe sont rédigées en fonction des informations recueillies par le responsable relations investisseurs – communication financière auprès de la Direction financière.

## IX. GESTION DES RISQUES

L'objectif poursuivi par la Société est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels elle est exposée. La Société n'a pas achevé l'exercice de cartographie de ses risques, mais le Comité d'Audit a validé la démarche opérationnelle présentée par la Direction financière qui aboutira à la formalisation, au cours de l'exercice 2010-2011, de cette cartographie. La Société considère être d'ores et déjà en mesure de déceler les risques les plus importants et de les mesurer à travers son organisation et les dispositifs de contrôle interne dont elle dispose. L'exercice de cartographie permettra toutefois à la Direction Générale de disposer d'un outil de surveillance plus systématique.

Les risques, identifiés par la Direction Générale, sont décrits au sein du Document de Référence. La hiérarchisation des risques présentés au sein du Document de Référence fait l'objet d'une revue par le Bureau Directeur. En outre, plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'exercice avec pour objectif de doter la Société de moyens renforcés d'appréciation de la nature et de la portée des risques auxquels elle est confrontée.

Ces actions, classées par type de risque, sont les suivantes :

### Risque clients clés/Quantification des marchés finaux/Concurrence/Risques technologiques

La Société n'a pas directement accès aux informations marchés/clients mais apprécie les besoins clients au travers d'analyses des marchés applicatifs et des prévisions fournies par ses clients. Ceci visant aussi bien l'appréciation des volumes de production sur un horizon court et moyen termes, que les choix de lancement de nouveaux produits sur le marché à moyen et long termes.

Un processus d'analyse stratégique a été mis en place au cours de l'exercice 2007-2008 et développé au cours de l'exercice 2008-2009. Il comporte notamment une évaluation annuelle de la taille des marchés applicatifs et de leur prévision de déclenchement ou d'évolution et de la concurrence (commerciale ou technologique), un processus d'élaboration et de sélection des projets de développement ou d'investissement nécessaires pour appréhender ces marchés nouveaux ou renforcer notre positionnement sur les marchés actuels et enfin un processus trimestriel de réévaluation des marchés/clients visés ainsi que d'alignement des projets internes par rapport à ces évolutions externes. Ce processus s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010, notamment dans le cadre des revues stratégiques.

Il est à l'origine du déclenchement d'actions visant à élargir les applications du SOI (dont le consortium SOI est un des outils principaux) ainsi que de la mise en œuvre d'axes de diversification produits et applications (Matériaux III-V et éclairage par LED, transfert de circuits et assemblage 3D, PV...)

### Risque lié à l'aspect cyclique des marchés/Evolution rapide des besoins/Dépendance à l'égard de clients clés

Les clients et applications des produits de la Société sont soumis à des évolutions extrêmement cycliques. Cela impose une capacité d'anticipation basée sur la prévision d'évolution des besoins des clients qui présente un risque de plus en plus élevé, lié principalement à l'obsolescence accélérée et aux cadences d'apparition de produits nouveaux sur les marchés de grande consommation.

Face à cette évolution, la Société a lancé au cours de l'exercice 2008-2009 un programme visant l'Excellence Opérationnelle. En optimisant drastiquement l'efficacité de nos grands processus internes, ce programme a permis de réduire significativement les temps de cycles de l'entreprise. En conséquence le risque d'obsolescence technique de nos produits en cours de fabrication ou finis stockés, et de nos stocks de matières premières devrait être considérablement réduit. En poursuivant cette démarche d'amélioration continue, Soitec vise une plus grande adaptabilité face aux évolutions de la demande, mais aussi un moindre risque financier quant au risque d'obsolescence. Ce programme s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010.

### Risque à court terme d'évolution de la demande

L'incidence d'une diminution à court terme de la demande présente un risque élevé compte tenu de la forte proportion de coûts fixes dans les structures de coûts de la Société.

Le programme Excellence Opérationnelle a permis d'optimiser l'efficacité de la structure de management au travers de l'optimisation des grands processus décisionnels de la Société.

Pour réagir au mieux, les processus d'analyse de la demande, de planification de la fabrication, ainsi que les processus supports nécessaires font l'objet d'une optimisation permanente. Le système de *reporting* de la Société a intégré cette notion fondamentale d'amélioration permanente nécessaire à l'adaptation rapide à l'environnement commercial.

A ce titre, le management par processus qui optimise l'efficacité de la prise de décision, les revues régulières à la fois des résultats, mais aussi et surtout des conditions externes et des performances de nos systèmes de fonctionnement internes devraient garantir la réactivité nécessaire à un contrôle satisfaisant de ce risque.

En conclusion, les procédures de contrôle interne sont aujourd'hui adaptées à la taille de l'entreprise et à la nature de ses activités et répondent aux besoins des dirigeants et actionnaires. La Société a mené à bien la plupart des chantiers qu'elle avait entrepris, visant à rapprocher son cadre de référence de celui du Groupe de place. Elle poursuivra cet effort au cours de l'exercice 2010-2011, en mettant l'accent sur le recensement, la surveillance et la gestion des risques auxquels elle est confrontée, de façon à maintenir son contrôle interne à niveau.



16.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société S.O.I.TEC

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société S.O.I.TEC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Meylan et Lyon, le 14 juin 2010

Les Commissaires aux comptes

Cabinet MURAZ PAVILLET

Membre de la Compagnie Régionale  
de Grenoble

Jean-Marc Pavillet

ERNST & YOUNG AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Lionel Denjean

# 17. Salariés

## 17.1. Nombre de salariés

### Etat des effectifs au 31 mars 2010

Au 31 mars 2010, l'effectif total était de 952 salariés, dont 31 salariés sous contrat à durée déterminée. La moyenne d'âge est de 36,6 ans et le taux de *turn-over* de 4,2 % (2,6 % sur Bernin).

En 2009 pour faire face à la baisse d'activité consécutive à la crise économique, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été déployé sur le site de Bernin : 79 personnes ont quitté volontairement la Société pour mettre en œuvre un projet personnel, création d'entreprise, formation ou reconversion professionnelle. D'autre part, une convention de mise à disposition a été conclue avec le CEA Leti, et 19 salariés sont, depuis l'été 2009 et jusqu'à fin 2010, mis à disposition des équipes du CEA Leti. Ces 19 salariés sont inclus dans les effectifs listés ci-dessous.

La répartition du personnel s'effectue comme suit :

Etat des effectifs	France Grenoble	France Villejust	Singapour	International	Total Groupe
Effectif au 31/03/2010	799	42	83	28	952
- dont nombre de CDD	24	7	0	0	31
Moyenne d'âge	35,9	40,5	37,1	48	36,6
Taux de <i>turn-over</i>	2,6 %	4,9 %	20,2 %	0,0 %	4,2 %
Embauches sur 2009-2010	(44)	6	(16)	(1)	(55)
- dont opérateurs	(13)	6	(4)	0	(11)
- dont techniciens & employés	(16)	1	(1)	1	(15)
- dont ingénieurs & cadres	(15)	(1)	(11)	(2)	(29)
<b>Répartition par catégorie</b>					
- Opérateurs	26 %	38 %	19 %	0 %	25 %
- Techniciens & employés	35 %	31 %	27 %	29 %	34 %
- Ingénieurs & cadres	39 %	31 %	54 %	71 %	41 %
<b>Répartition par activité</b>					
- Personnel administratif	13 %	14 %	17 %	14 %	14 %
- Communication & Marketing	3 %	0 %	0 %	43 %	4 %
- R&D	20 %	17 %	4 %	43 %	19 %
- Production	64 %	69 %	79 %	0 %	63 %

En cohérence avec le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, il n'a pas été fait appel à la main d'œuvre extérieure pendant cette dernière année fiscale. Le volume des heures supplémentaires au cours de l'année s'est élevé à 3 375 heures, en nette régression par rapport aux années précédentes.

Enfin au cours de la période, le Groupe a procédé à 7 licenciements individuels.

A noter que la société Concentrix qui a rejoint le Groupe en décembre 2009, comptait au 31 mars 2010, 68 salariés dont :

- Personnel administratif : 16 ;
- Ventes & Marketing : 7 ;
- R&D : 15 ;
- Production : 30.

### Organisation du temps de travail

Pour le personnel non cadre, un accord de réduction du temps de travail (RTT) est en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2000. Cette réduction s'effectue de deux manières :

- soit par l'attribution de jours de RTT, sur une base de temps de travail effectif de 34,6 heures par semaine ;
- soit par la réduction du nombre de postes de travail pour le personnel en horaire continu, notamment en ce qui concerne la production, organisée en 5 équipes, 24h/24 et 365 jours par an. Le temps de travail effectif moyen est de 30,75 heures par semaine.

Pour le personnel cadre, en application de l'accord de réduction du temps de travail mis en place à la même date (1<sup>er</sup> mars 2000), les ingénieurs et cadres travaillent selon une convention de forfait annuel de 218 jours maximum par an.

Au niveau du Groupe, cinquante neuf salariés travaillent à temps partiel (mi-temps, 3/5<sup>e</sup>, 4,5/5<sup>e</sup> ou 4/5<sup>e</sup>).

Après une forte augmentation de l'absentéisme entre juin 2007 et novembre 2008, notre taux d'absentéisme de 3,2 % en moyenne glissant sur 12 mois, est revenu sur un niveau qui est celui historiquement connu sur Bernin. Ce taux nous place au dessous du taux moyen connu dans le milieu industriel et en particulier dans le domaine du semi-conducteur.

### Rémunérations. Politique salariale

La masse salariale brute inscrite en charge sur l'année s'élève à 62,7 millions d'euros, incluant 18,0 millions d'euros de charges patronales. L'augmentation moyenne attribuée aux salariés en fonction de leur mérite au cours de la période a été de 1,5 %, sur l'ensemble du Groupe.

Confronté à la crise financière mondiale particulièrement marquée dans le domaine du semi-conducteur, Soitec a mis en place, dès 2008-2009, des mesures d'ajustement des ressources humaines sous la forme de chômage partiel puis d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en 2009-2010. Ces deux mesures ont été traitées et dimensionnées de façon complémentaire et responsable.

Au total nous avons mis en œuvre 5 semaines de chômage partiel sur 2009-2010 toutes catégories professionnelles confondues, soit une économie d'un peu moins de 2,5 millions d'euros.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi initié par la signature d'un accord de méthodes a permis de diminuer les effectifs de 98 personnes. Traités sous la forme de départs au volontariat (création d'entreprise ou *outplacement*), de reconversions professionnelles, de congés longue durée ou par le biais d'un dispositif de mise à disposition auprès du CEA, l'ensemble des accompagnements mis en œuvre a permis une économie en terme de masse salariale de l'ordre de 4,2 millions d'euros pour une année pleine.

D'autre part, la masse salariale des 19 salariés mis à disposition du CEA représente 0,8 million d'euros facturé au CEA.

(en millions d'euros)	France Grenoble	France Villejust	Singapour	International	Groupe
Masse salariale année 2009-2010	53,4	2,5	3,6	3,2	62,7
dont charges patronales	16,7	0,8	0,3	0,2	18,0
Augmentation moyenne des salaires	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
<b>Salaire moyen annuel (en euros)</b>	<b>37 320</b>	<b>35 170</b>	<b>30 000</b>	<b>71 120</b>	<b>37 580</b>

La Société a signé avec ses partenaires sociaux un accord d'intéressement, un accord de participation et un plan d'épargne salariale.

La masse salariale de la société Concentrix Solar GmbH est de 0,9 million d'euros depuis son intégration dans le Groupe en décembre 2009.

#### Personnel féminin

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est un des points sur lequel portent les accords que la Société signe dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Le pourcentage de femmes employées au sein du Groupe atteint à ce jour 33 % de l'effectif total.

	France Grenoble	France Villejust	Singapour	International	Groupe
Personnel féminin	35 %	26 %	18 %	46 %	33 %

#### Relations professionnelles et accords d'entreprise

Les accords d'entreprise signés à ce jour par la Société sont les suivants :

- accord POPARTT (Projet Organisation Productivité Aménagement et Réduction du Temps de Travail) non cadres,
- accord système d'horaire continu ;
- accord POPARTT cadres ;
- accord journée de solidarité ;
- accord d'intéressement ;
- accord de participation ;
- accord prime opérationnelle ;
- accord pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- accord en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés ;
- accord salarial annuel ;
- accord sur la mixité et l'égalité professionnelle ;
- accord sur l'emploi des seniors (sur l'exercice 2009-2010).

Chaque accord collectif est suivi par une commission, composée à minima des signataires, chargée d'effectuer un bilan et de proposer d'éventuelles améliorations. Le planning des réunions de ces commissions dépend des accords, mais comprend au minimum une réunion par an.

#### Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité font l'objet d'une très grande attention et d'efforts conjugués de la part des principaux acteurs dans ce domaine : le service Hygiène Sécurité Environnement (HSE), le service Médical, le CHSCT, la Direction Générale et la Direction des Opérations.

Le service HSE du groupe Soitec représente au total 9 personnes réparties de la façon suivante : 7 personnes sur le site de Bernin, 1 sur le site de Villejust et 1 sur le site de Pasir Ris.

En avril 2007, pour faire face à la recrudescence des accidents du travail avec arrêt chez Soitec enregistrée sur les dernières années, la Direction a initié le projet « SAFE ». Ce projet s'est déroulé sur 2 ans (2007-2008 et 2008-2009) et a permis une diminution significative du niveau de risque sur les sites et de renforcer la culture sécurité. Ce projet a été déployé sur les 3 sites de production du Groupe. Sur 2009-2010, les actions du programme « SAFE » ont continué à vivre à travers le système global de gestion HSE par :

- la réalisation des analyses de risques des postes de travail et des projets ;
- le renforcement de la formation des collaborateurs aux différents types de risques rencontrés à leur poste de travail (chimique, ergonomique, etc.) mais également à leurs rôle et responsabilité en matière de sécurité ;

- la mise en place de visites de sécurité réalisées par le management sur le terrain ;
- l'analyse systémique des situations dangereuses ;
- des actions de communication et de sensibilisation vers l'ensemble des collaborateurs avec la participation active des responsables ;
- l'intégration de critères de sécurité dans l'évaluation de la performance de chaque collaborateur et manager ;
- l'amélioration du management de la sécurité des sous-traitants sur site.

Le programme « SAFE » a permis de diviser par plus de 5 notre taux de fréquence (TF) des accidents du travail en 3 ans : le TF Groupe était de 17,9 à la fin de l'exercice 2006-2007, contre 2.5 à la fin de l'exercice 2009-2010, ce qui représente une diminution significative de nos accidents du travail avec arrêt de 23 par an à 3. Ce résultat nous situe aujourd'hui bien en dessous du TF moyen de l'industrie microélectronique en France qui est de 5,3.

Au niveau de chaque poste de travail opérationnel, les risques sécurité sont analysés suivant une méthodologie qui conduit à une hiérarchisation des risques et à la mise en place d'actions de prévention (aménagement des postes et mise en place de moyens de protection collectifs ou individuels), à la rédaction de consignes de sécurité et à la formation du personnel. L'ensemble de ces éléments est synthétisé dans un document unique disponible pour l'Inspection du travail et en interne sur le portail intranet de l'entreprise.

Les analyses de risques ont permis également d'extraire les fiches individuelles d'exposition (FIE) pour chaque salarié. Elles sont transmises au service médical pour lui permettre d'adapter le suivi de chaque salarié.

D'autre part, des actions portant sur la prévention du risque chimique ont été prioritairement déployées sur 2008-2009. Il s'est agi principalement de :

- poursuivre l'étude de la substitution des CMR (produits chimiques classés cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques). A ce titre l'utilisation de produits chromés a complètement disparu des sites de production ;
- poursuivre la mise en application de la réglementation REACH ;
- mettre en place un groupe de travail sur l'étude du risque nanoparticules en partenariat avec le CEA Grenoble dans le cadre du programme national français Nano'Innov.

Une action particulière a débuté avec la réalisation d'une cartographie du niveau sonore des zones identifiées comme « bruyantes » et « à gêne » ainsi que la réalisation de mesures d'exposition au bruit pour l'ensemble des postes de travail identifiés comme critiques lors des ADR. Cela permet ainsi de constituer une base de données pour renseigner les FIE et mener les actions de prévention nécessaires.

Et enfin, un audit Sécurité de conformité réglementaire des sites de Bernin et de Villejust a été réalisé sur l'année 2009 par un prestataire extérieur et a permis d'identifier les axes d'amélioration prioritaires à déployer pour contribuer à l'amélioration du niveau de sécurité sur les sites mais aussi à l'obtention de notre future certification OHSAS 18001.

En effet le groupe Soitec a lancé en 2009 un projet de certification multiréférentiels/multisites OHSAS 18001/ISO 14001 piloté par les équipes QSE du site de Bernin. La date de l'audit de certification est fixée au mois d'octobre 2010. L'obtention de ce certificat permettra de valider l'efficacité du système de gestion HSE des sites concernés.

#### Formation

Dans un contexte d'ajustement du niveau d'emploi à la baisse de l'activité, conjugué à un strict contrôle des coûts, Soitec a déployé un plan de formation à hauteur de 3 % de la masse salariale, soit 2,8 jours de formation en moyenne par salarié.

Toutes les catégories socioprofessionnelles (CSP) ont bénéficié d'actions de formation, avec une part sensiblement plus importante dédiée à la couverture des besoins de formation des employés, techniciens et agents de Maîtrise (ETAM : 42 % du volume horaire global de formation, cadres : 38,5 %, opérateurs et agents : 19,5 %). Ceci traduit l'effort déployé pour ajuster le niveau de compétences aux besoins de l'organisation, en particulier pour accompagner les mobilités internes qui ont permis de gérer efficacement, et sur la base du volontariat, l'ajustement à la baisse des effectifs.

Soitec a également renforcé la mise en œuvre d'actions liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en déployant de nombreuses actions de formation qualifiantes ou diplômantes (25 % du volume des heures de formation), sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Au cours de l'exercice, la priorité a été donnée aux formations stratégiques, à savoir :

- les formations liées à la sécurité (et notamment au programme *Safe* et au Plan d'Organisation Interne) ;
- les formations liées au programme d'Excellence Opérationnelle de la Société ;
- les formations liées à l'accompagnement du management de proximité.

Dans ce cadre, les formations sécurité (23 %) ont concerné l'ensemble des collaborateurs des services opérationnels ainsi que toutes les personnes ayant des responsabilités de donneur d'ordre ou intervenant dans le cadre du POI.

Les actions liées à l'amélioration du suivi de la qualité, de la satisfaction des clients ainsi qu'à l'optimisation des méthodes de travail ont été déployées à hauteur des objectifs fixés. La tendance est identique pour les actions destinées à renforcer la culture projet auprès de la population des ingénieurs et cadres mais également des employés et techniciens.

Les formations liées au développement du management (13 %) ont été centrées, au-delà des fondamentaux en la matière, sur les aspects de législation sociale et de la gestion de la sécurité.

De façon générale, les actions de formation visant à adapter, développer ou renforcer des compétences liées au cœur de métier de Soitec ont représenté 23,5 % du volume global.

Enfin, il est à noter que l'utilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'est maintenu à hauteur de 6,25 % et contribue au renforcement des compétences des salariés du Groupe.

La Société fait partie des entreprises ayant signé dans le cadre de la loi de 1986 un accord en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés. Cet accord, signé en 1999, a été renouvelé pour la 4ème fois en 2008, et marque la volonté de l'entreprise d'initier une démarche active dans ce domaine. Cette démarche porte ses fruits puisque le Groupe compte vingt-quatre travailleurs handicapés à son effectif, dont un embauché en 2009-2010.

### Œuvres sociales

Deux axes sont développés en la matière ; le soutien à l'emploi des personnes handicapées et l'insertion des jeunes en difficulté :

- l'entreprise soutient différentes actions qui ont pour objectif de développer l'employabilité des personnes handicapées : financement de parcours de formation, partenariat avec les établissements du milieu protégé, accueil de stagiaires, actions de sensibilisation auprès des étudiants.
- la Société soutient les initiatives locales en matière d'insertion des jeunes : participation aux activités de la mission locale du Grésivaudan et participation au groupe FACE (agir contre l'exclusion), par exemple, parrainage de jeunes en vue d'une insertion professionnelle, participation au projet « ascenseur social » pour permettre à certains jeunes d'accéder à l'école de commerce de Grenoble (GEM).

Toutefois, le budget consacré à ces œuvres reste modeste.

## 17.2. Participations et stock-options

### 17.2.1 Accord d'intéressement et de participation

#### 17.2.1.1 Intéressement

Un intéressement existe dans l'entreprise depuis 1998. Le dernier accord a été signé en 2007 et un avenant signé en octobre 2009 a permis d'augmenter de 5 à 5,5 % l'enveloppe de base de l'intéressement.

L'accord d'intéressement a pour but d'associer chaque salarié aux résultats de l'expansion de la Société tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

L'intéressement vient rétribuer la dimension transversale de l'entreprise et la dynamique créée par le management d'équipe et la complémentarité entre services.

Les modalités de calcul sont définies comme suit :

- seuil de déclenchement : EBITDA de la société ;
- ratio de majoration ou minoration de l'enveloppe calculé en référence à l'évolution du taux de fréquence des accidents (avec arrêts) et d'un indice de qualité des plaques produites. Les objectifs sont fixés par semestre, les versements de la prime sont donc calculés chaque semestre.

L'accord actuel étant arrivé à échéance, des négociations sont prévues avec les partenaires sociaux d'ici fin juin 2010 afin de proposer les modalités d'un nouveau dispositif d'intéressement.

Situation des versements de l'intéressement et abondements sur le PEE sur les dernières années :

(en milliers d'euros)	Intéressement	Abondement
2001-2002	152	65
2002-2003	0	0
2003-2004	0	58
2004-2005	189	127
2005-2006	629	253
2006-2007	1 775	483
2007-2008	0	0
2008-2009	973	517*
2009-2010	294	113

\* Y compris l'abondement versé au titre des souscriptions de BSAARs soit 317 milliers d'euros (voir 17.2.1.2 ci-après).

#### 17.2.1.2 Participation des salariés par la mise en place d'un PACEO avec cession de BSAARs aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007 a voté en faveur d'un ensemble de résolutions organisant une délégation de compétence au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, en vue de réaliser à terme une augmentation de capital de la Société limitée à 10 % de son capital actuel, avec une double finalité :

- assurer la diversification des sources du financement de la croissance de la Société, en lui permettant de bénéficier auprès de la Société Générale d'une ligne de financement en fonds propres alliant souplesse et sécurité : elle pourra être mise en œuvre par le Conseil d'Administration à tout moment et par étapes, selon les opportunités qu'il appréciera ;
- permettre aussi l'intéressement du plus grand nombre possible des salariés de la Société (et des sociétés du Groupe) au capital de la Société, à des conditions optimales pour ces salariés, dans l'esprit des différents plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise qui ne peuvent plus être mis en place par la Société comme par le passé.

Ces résolutions permettent la mise en place par Société Générale, d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO) d'une durée maximum de 4 ans, reposant sur l'émission de bons d'émission d'actions (BEA) qui obligent la Société Générale, en tant que porteur unique, à souscrire sur demande de Soitec des actions à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAARs).

En résumé, le dispositif d'ensemble est le suivant :

#### Nombre d'actions Soitec susceptibles d'être émises

Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BEA ou par exercice des BSAARs s'élèvera au maximum à 821 973,56 euros. La dilution pour les actionnaires résultant de la mise en œuvre du PACEO représentera donc au maximum un peu moins de 10 % du capital actuel de la Société.

Il convient de préciser que l'exercice des BSAARs pourra également conduire à l'acquisition d'actions existantes, ce qui ne provoquera, dans ce cas, aucune dilution supplémentaire. En outre, l'impact dilutif lié à la mise en œuvre de ces résolutions pourra le cas échéant être limité par la Société grâce au mécanisme de réduction de capital par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la Société résultant de l'adoption de la 11<sup>e</sup> résolution présentée à l'Assemblée générale mixte du 10 juillet 2007.

#### Nature des BEA

Les BEA sont des valeurs mobilières émises par Soitec, permettant l'accès au capital de Soitec. Le porteur de BEA aura l'obligation, sous réserve du respect de certaines conditions, de souscrire à des actions nouvelles à la demande de SOITEC.

#### Prix d'émission des BEA

0,001 € par BEA, ce prix ayant été fixé en considération de la nature des BEA et de la structure de financement qui sous-tend leur émission.

#### Bénéficiaire de l'émission réservée de BEA

Les BEA seront en totalité souscrits par Société Générale, société anonyme ayant son siège social 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222.

#### Parité d'exécution des BEA

Sous réserve d'ajustements prévus, l'exercice d'un BEA conduira à la souscription d'une action Soitec nouvelle à laquelle sera attachée un BSAAR, à un prix de souscription déterminé comme indiqué ci-dessous.

#### Période d'exécution des engagements pris au titre des BEA

Sous réserve des conditions mentionnées ci-dessus, Soitec pourra demander à Société Générale, à tout moment pendant la période visée ci-dessous, d'exécuter les engagements pris au titre des BEA et en conséquence de souscrire aux ABSAARs.

Agissant en qualité d'intermédiaire financier procurant à Soitec une ligne de financement en fonds propres, Société Générale n'a pas vocation à rester au capital de l'entreprise et pourra donc être conduite à revendre sur le marché tout ou partie des actions ainsi souscrites.

Société Générale s'engage toutefois à s'abstenir de toute opération de prévente des actions nouvelles résultant de l'exercice des BEA et, de toute revente de ces actions sur le marché pendant les périodes de calcul de leur prix d'émission.

Les engagements pris au titre des BEA s'éteindront à l'issue d'une période expirant au plus tard quarante-huit mois après la date d'émission des BEA. Les BEA qui n'auront pas été exercés au plus tard le dernier jour de cette période deviendront caducs et perdront toute valeur.

#### Jouissance des actions émises par exécution des engagements pris au titre des BEA

Les actions nouvelles émises par exercice des BEA seront entièrement assimilées aux actions existantes dès leur émission, y compris en ce qui concerne le droit aux dividendes qui seraient mis en paiement postérieurement à leur émission.

#### Cotation des BEA

Les BEA seront émis sous forme nominative exclusivement et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché quelconque, qu'il soit ou non réglementé.

#### Prix de souscription des actions nouvelles

Le prix de souscription d'une ABSAAR à émettre par exercice d'un BEA sera déterminé en fonction (i) du cours d'exécution moyen pondéré par les volumes, des transactions sur l'action Soitec, hors négociations de blocs et hors négociations hors séance, exécutées pendant la période de trois jours de cotation de l'action précédant la date de souscription et (ii) du prix de marché des BSAARs déterminé par un expert indépendant, auxquels sera éventuellement appliquée une décote qui ne pourra pas excéder 5 %. Le prix de souscription des ABSAARs sera intégralement libéré en espèces à la souscription.

#### Détachement des BSAARs

Les BSAARs attachés aux actions émises en exercice des BEA seront immédiatement détachés, afin d'être ultérieurement cédés aux bénéficiaires suivants :

- les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des entreprises qui lui sont liées dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, le prix de cession unitaire des BSAARs étant arrêté par le Conseil d'Administration en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, sachant qu'une partie des BSAARs pourra également être attribuée gratuitement, à titre d'abondement, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, et qu'une décote pourra également être appliquée dans les limites légales (deuxième résolution de l'Assemblée générale du 5 novembre 2007) ;
- les cadres dirigeants salariés de la Société ou les dirigeants et/ou salariés de toute filiale française ou étrangère de la Société non éligibles à participer à un plan d'épargne entreprise, regroupés le cas échéant au sein d'une structure *ad hoc*, le prix de cession unitaire des BSAARs étant arrêté par le Conseil d'Administration en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant (troisième résolution) ; ou enfin
- les mandataires sociaux de la Société, sans toutefois que les BSAARs leur revenant ne puisse dépasser 30 % des BSAARs acquis dans les conditions décrites aux deuxième et troisième résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007, étant précisé que le Président Directeur Général de Soitec, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, a décidé de ne pas participer au vote de la quatrième résolution de l'Assemblée générale du 5 novembre 2007, compte tenu du fait qu'il est bénéficiaire potentiel de ces BSAARs. Le Conseil d'Administration déterminera la liste des bénéficiaires répondant aux caractéristiques mentionnées ci-dessus, arrêtera le nombre de BSAARs pouvant être cédés aux bénéficiaires ainsi déterminés et fixera le prix de cession unitaire des BSAARs en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, étant précisé que tout administrateur intéressé s'abstiendra de prendre part à la décision du Conseil d'Administration le concernant personnellement (quatrième résolution de l'Assemblée générale du 5 novembre 2007).

Au cas où la totalité de ces BSAARs n'aurait pas trouvé preneur auprès des salariés et mandataires sociaux du groupe Soitec et qu'il en resterait un nombre résiduel, ceux-ci pourraient être, soit rachetés par la Société, à leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, pour être ensuite annulés, soit exercés par Société Générale sur demande de Soitec, dans des proportions et aux dates que déterminera le Conseil d'Administration.

#### Prix et conditions de cession des BSAARs

Le Conseil d'Administration arrêtera le nombre de BSAARs pouvant être cédés aux bénéficiaires visés ci-dessus, et fixera le prix de cession unitaire des BSAARs en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, sachant qu'une partie des BSAARs pourra également être attribuée gratuitement, à titre d'abondement, aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, et que ces derniers pourront également bénéficier le cas échéant d'une décote dans les limites légales.

Lors de sa réunion du 6 novembre 2007, le Conseil d'Administration a fait usage des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée générale du 5 novembre 2007 et a décidé du principe d'une émission de 8 200 000 BEA en faveur de Société Générale, et a délégué au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet d'arrêter les caractéristiques des BEA, d'en demander l'exercice par Société Générale et de réaliser l'opération par le biais de la signature de tout document ou la réalisation de toute démarche ou formalité.

Le Président Directeur Général n'ayant pas fait usage de cette délégation, le Conseil d'Administration du 4 juin 2008 a réitéré à l'unanimité la décision du 6 novembre 2007 de procéder à l'émission de 8 200 000 BEA en faveur de Société Générale en application de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale du 5 novembre 2007 et autorisé la signature par le Président Directeur Général de tous actes ou documents qui s'y rapportent.

#### Premier tirage PACEO

Le Conseil d'Administration du 4 juin 2008 a ensuite décidé, sous condition suspensive de l'émission des BEA au profit de Société Générale, de l'utilisation partielle du programme PACEO au moyen de la signature d'une demande d'exécution portant sur la souscription par Société Générale à 2 250 000 ABSAARs, et que les BSAARs qui seront détachés des ABSAARs ainsi émises au profit de Société Générale seront cédés (i) à Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, à hauteur d'un maximum de 200 000 BSAARs, (ii) à Monsieur Paul Boudre, à hauteur d'un maximum de 50 000 BSAARs, et (iii) pour le solde proposé aux salariés de Soitec et aux salariés des sociétés du Groupe, dans le cadre du PEE et en dehors pour ceux qui n'y participeraient pas.

Suivant la 1<sup>ère</sup> émission du programme PACEO, 1 656 261 BSAARs ont été cédés aux salariés et mandataires sociaux (Conseil d'Administration du 2 juillet 2008). Le reliquat, soit 593 739 BSAARs « orphelins » a été exercé par Société Générale les 18 septembre 2009 et 15 juin 2010. Les caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation du plan de BSAARs sont les suivantes :

- Cours de l'action lors de l'attribution :	4,57 euros
- Prix d'exercice des BSAARs :	4,1618 euros
- Dividende projeté :	0 %
- Volatilité attendue :	50 %
- Maturité :	7 ans
- Taux d'intérêts sans risque :	5,044 %

Sur ces bases, la juste valeur d'une option de souscription s'élève à 1,2878 euros.

Dans le cadre de la première émission du programme PACEO, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé et Monsieur Paul Boudre ont souscrit respectivement à 200 000 et 50 000 BSAARs.

#### Second Tirage PACEO

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 17 novembre 2009 a décidé du principe d'une seconde utilisation partielle du programme PACEO au moyen de l'exercice d'un nombre maximum de 1 000 000 BEA et délégué au Président Directeur Général tous pouvoirs en vue de déterminer les autres termes et conditions de l'opération, procéder aux formalités et démarches nécessaires à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration, signer tous documents, et plus généralement, faire le nécessaire.

C'est dans ce cadre que le 21 avril 2010, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé a adressé à Société Générale une demande d'exécution portant sur la souscription par Société Générale à 750 000 ABSAARs, dont seront détachés 750 000 BSAARs. Cette demande a été exécutée le 5 mai 2010. Les ABSAARs ont été émises au prix de 13,20 euros et représentent une dilution immédiate de 0,87 % du capital social pouvant atteindre jusqu'à 1,74 % en cas de conversion des BSAARs en actions nouvelles. Les BSAARs qui seront détachés des ABSAARs ainsi émises au profit de Société Générale seront cédés (i) à Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, et à Monsieur Paul Boudre, à hauteur d'un maximum de 75 000 BSAARs à répartir entre eux, et (ii) pour le solde à Soitec en vue de leur revente à ses salariés et aux salariés des sociétés du Groupe, dans le cadre du PEE et en dehors pour ceux qui n'y participeraient pas.

La période d'acquisition des BSAARs par les salariés des sociétés du Groupe SOITEC et les mandataires sociaux a été ouverte le 10 mai 2010 et s'achèvera le 18 juin 2010.

Les caractéristiques des BSAARs sont les suivantes :

- Prix d'émission :	3,4900 euros
- Prix d'achat dans le PEE :	2,8000 euros
- Prix d'exercice :	13,5431 euros
- Parité d'exercice :	1 action nouvelle ou existante pour 1 BSAAR
- Période d'exercice :	du 13 juillet 2010 au 13 juillet 2015
- Période d'incessibilité :	NA
- Période de remboursement anticipé :	du 15 juillet 2013 au 13 juillet 2015
- Prix de remboursement anticipé :	2,8000 euros
- Niveau de forçage (%) :	150 % x Prix d'exercice
- Niveau de forçage (euros) :	20,3147 euros

#### 17.2.2 Octroi et exercice d'options et attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice 2009-2010

Les éléments suivants présentent les opérations d'octroi et d'exercice d'options et d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010. Pour une présentation à jour à la date du dépôt du présent Document de Référence, se reporter aux sections 21.1.4.3 et 21.1.4.4, pages 87 et 88.

##### 17.2.2.1. Options de souscription d'actions

###### a/ Mandataires sociaux

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice 2009-2010.

###### b/ Salariés

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2009-2010.

51 500 options de souscription d'actions ont été levées au cours de l'exercice 2009-2010.

##### 17.2.2.2. Rapport spécial sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2009-2010

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'attribution et d'exercice d'options de souscription d'actions de votre société (la « Société ») réalisées au cours de l'exercice 2009-2010.

#### I. Attribution d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2009-2010 :

Au titre de l'exercice 2009-2010, aucune option de souscription n'a été attribuée.

#### II. Exercice d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2009-2010 :

1. Exercice d'options de souscription d'actions au titre des plans attribués en 2009-2010 :

Sans objet.

2. Exercice d'options de souscription d'actions au titre de plans antérieurs

a/ Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2004 :

- Nombre d'options levées	13 500 options ont été levées au mois de novembre 2009,
- Prix des actions souscrites	4,81 euros

L'ensemble des options levées l'a été par l'unique bénéficiaire du plan.



b/ Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 30 avril 2004 :

- Nombre d'options levées  
8 000 options ont été levées au mois d'octobre 2009.
- Prix des actions souscrites  
4,55 euros
- L'ensemble des options levées l'a été par l'un des bénéficiaires du plan.

c/ Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 :

- Nombre d'options levées  
7 500 options ont été levées au mois de septembre 2009,  
22 500 options ont été levées au mois de mars 2010.
- Prix des actions souscrites  
4,38 euros
- L'ensemble des options levées l'a été par l'un des bénéficiaires du plan.

### III. Annulation d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2009-2010 :

- Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 12 mars 2007 :  
20 000 options dont le bénéficiaire était un cadre salarié ont été annulées à la suite de son départ le 5 mai 2009.

#### 17.2.2.3. Actions gratuites

##### 17.2.2.3.1 Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

a/ Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Actions consenties gratuitement à chaque mandataire social au cours de l'exercice	Nombre d'actions gratuites attribuées/ d'actions souscrites	Valorisation (en euros)	Plan A du 5 juin 2009		Conditions de performance
			Période d'acquisition	Période de conservation	
Actions consenties gratuitement à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe					
André-Jacques AUBERTON-HERVE	37 807	5,00	du 05/06/09 au 04/06/11	du 05/06/11 au 04/06/13*	OUI**
Paul BOUDRE	107 876	5,00	du 05/06/09 au 04/06/11	du 05/06/11 au 04/06/13*	OUI**

\* La période d'indisponibilité, après transfert de propriété, est fixée à deux ans. 90 % des actions seront cessibles au terme de cette période de 2 ans, et les 10 % restants ne seront cessibles qu'après la fin des fonctions des bénéficiaires, si celle-ci intervient au-delà de cette période de 2 ans.

\*\* L'acquisition des actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à l'atteinte de critères de performance mesurés par référence à un indicateur composite interne assis sur le chiffre d'affaire, l'EBITDA, et la trésorerie disponible consolidés, et l'accomplissement des principales étapes du plan stratégique du Groupe, selon les pondérations suivantes (la réalisation de ces conditions devant être constatée par le Conseil d'Administration) :

Indicateur synthétique	Année 1	Année 2
CA consolidé vs. budget	10 %	20 %
EBITDA consolidé vs budget	10 %	20 %
Trésorerie disponible vs budget	20 %	10 %
Réalisations du plan stratégique	60 %	50 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

b/ Actions gratuites acquises par chaque mandataire social

Actions gratuites acquises durant l'exercice par chaque mandataire social	Date du Plan	Nombre d'actions acquises durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Conditions de performance
André-Jacques AUBERTON-HERVE	01/06/07	20 483	Néant	Néant
Paul BOUDRE	24/01/08	8 000*	Néant	Néant
<b>Total</b>		<b>28 483</b>		

\* La totalité de ces actions gratuites a été attribuée à Monsieur Paul Boudre antérieurement à sa nomination en tant que Directeur Général Délégué.

c/ Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Sans objet.

##### 17.2.2.3.2 Actions gratuites consenties aux salariés

Actions consenties gratuitement aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et bons exercés par ces derniers	Nombre d'actions gratuites attribuées/ d'actions souscrites	Prix (en euros)	Plan B du 5 juin 2009		Conditions de performance
			Période d'acquisition	Période de conservation	
Actions consenties gratuitement par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites aux dix salariés de l'émetteur, et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	82 873	5,00	du 05/06/09 au 04/06/11	du 05/06/11 au 04/06/13	Néant
			Plan du 25 février 2009		
			Période d'acquisition	Période de conservation	
	55 000	5,24	du 07/07/09 au 06/07/11	du 07/07/11 au 06/07/13	Néant
Actions gratuites acquises durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et des sociétés comprises dans le périmètre dont le nombre ainsi acquis est le plus élevé	17 632	17,00	Plan du 1 <sup>er</sup> juin 2007		N/A

##### 17.2.2.3.3 Rapport spécial sur les opérations d'attribution d'actions gratuites au titre de l'exercice 2009-2010

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'attribution d'actions gratuites de votre société (la Société) réalisées au cours de l'exercice 2009-2010.

#### I. Attribution d'actions gratuites au titre de l'exercice 2009-2010 :

1. Le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale du 6 juillet 2006 dans sa quinzième résolution, a arrêté dans sa réunion du 5 juin 2009 les plans d'attribution d'actions gratuites suivant :

##### Plan A

- Titres objet du plan  
Attribution de 145 683 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.
- Bénéficiaires  
Ces actions gratuites ont été attribuées dans leur totalité aux mandataires sociaux, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé et Monsieur Paul Boudre, à hauteur respectivement de 37 807 et 107 876 actions.
- Valeur des actions attribuées  
5,00 euros par action.



- Période d'acquisition

Du 5 juin 2009 au 4 juin 2011.

- Période de conservation

Du 5 juin 2011 au 4 juin 2013, étant précisé que 10 % du nombre d'actions attribuées à chacun des bénéficiaires seront incessibles avant la fin de leurs fonctions au sein de la Société.

- Conditions d'acquisition

L'acquisition des actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à l'atteinte de critères de performance mesurés par référence à un indicateur composite interne assis sur le chiffre d'affaire, l'EBITDA, et la trésorerie disponible consolidés, et l'accomplissement des principales étapes du plan stratégique du Groupe (la réalisation de ces conditions étant constatée par le Conseil d'Administration) :

#### Plan B

- Titres objet du plan

Attribution de 82 873 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

- Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce plan sont des salariés cadres dirigeants.

- Valeur des actions attribuées

5,00 euros par action.

- Période d'acquisition

Du 5 juin 2009 au 4 juin 2011.

- Période de conservation

Du 5 juin 2011 au 4 juin 2013.

2. Le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale du 7 juillet 2009 dans sa quinzième résolution, a arrêté dans sa réunion du 7 juillet 2009 le plan d'attribution d'actions gratuites suivant :

- Titres objet du plan

Attribution de 55 000 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

- Bénéficiaires

Ces actions gratuites ont été attribuées dans leur totalité à un salarié cadre dirigeant.

- Valeur des actions attribuées

5,24 euros par action.

- Période d'acquisition

Du 7 juillet 2009 au 6 juillet 2011.

- Période de conservation

Du 7 juillet 2011 au 6 juillet 2013.

#### II. Acquisition d'actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice 2009-2010 et des exercices antérieurs :

Au titre du plan d'attribution d'actions gratuites arrêté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2007, dont les bénéficiaires étaient Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé et des cadres dirigeants de la Société, la période d'acquisition étant venue à son terme au 31 mai 2009, il a été constaté par le Conseil d'Administration lors de la séance du 5 juin 2009, d'une part, l'acquisition de 20 483 actions gratuites par Monsieur Auberton-Hervé et 17 632 actions gratuites par les autres bénéficiaires du plan à la date du 1<sup>er</sup> juin 2009, et d'autre part, l'augmentation corrélative du capital de la Société.

#### 17.2.3 Octroi et exercice de bons de créateur d'entreprise

##### 17.2.3.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis au cours de l'exercice

Sans objet.

##### 17.2.3.2 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise exercés au cours de l'exercice

a/ Mandataires sociaux

Sans objet.

b/ Salariés

Au cours de l'exercice 2009-2010, 658 113 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont été exercés par certains des salariés de la Société.

## 18. Principaux actionnaires

### 18.1. Actionnariat de la Société au 10 juin 2010

La répartition du capital social de la Société au 10 juin 2010 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	6 077 455	6,99	11 242 603	11,47
Shin-Etsu Handotai Co Ltd (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,12	4 452 599	4,54
Public	76 363 122	87,85	82 298 480	83,96
Autodétenu	32 557	0,04	32 557	(0,03)
<b>Total</b>	<b>86 925 733</b>	<b>100</b>	<b>98 026 239</b>	<b>100</b>

En outre, à la connaissance de la Société, aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de Direction de la Société ne détient directement ou indirectement un pourcentage du capital social et des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale.

### 18.2. Droits de vote différents

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 novembre 1998, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins par un même actionnaire, et ce à partir du 31 août 2000. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

### 18.3. Contrôle de la Société

Il est renvoyé au paragraphe 21.2.6 du présent Document de Référence.

### 18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Par ailleurs, en dehors d'un accord de collaboration conclu entre le Commissariat à l'Energie Atomique et la Société le 1<sup>er</sup> décembre 2007 pour une durée de cinq ans, aucune des conventions significatives conclues par la Société ne contient de clause permettant leur remise en cause automatique en cas de changement de contrôle.

## 19. Opérations avec des apparentés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la Société a pris part à une opération ayant donné lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce :

Lors de l'acquisition par Soitec de la majorité du capital de la société Concentrix Solar GmbH, le contrat d'acquisition prévoyait la reprise par Soitec des comptes courants des associés cédants. Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2009 a approuvé cette opération, sans toutefois que la rémunération servie au titre de ces avances ne soit précisée, ni approuvée dans les conditions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Les sommes prêtées portent intérêt au taux EURIBOR à la date de chaque apport financier majoré de un pour cent (1 %). Au 31 mars 2010, le montant des intérêts capitalisés s'élevait à 326 637,44 euros.

Le Conseil d'Administration du 18 mai 2010 a pris acte des précisions apportées, et autorisé la mise en place d'un compte courant d'associé entre la Société et la société Concentrix Solar GmbH et les conditions financières de ce compte courant.

La note 5.4 de l'annexe des comptes consolidés figurant en page 72 du présent Document de Référence, précise les informations relatives aux parties liées.

Les informations figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

[Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés](#)

(Exercice clos le 31 mars 2010)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

### Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement, conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie dans l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 1. Société concernée : S.A.S. Picogiga International

1/ Nature et objet : Votre Société a poursuivi la convention de prestations de gestion administrative, commerciale, financière, comptable et juridique conclue avec la Société Picogiga International.

Modalités : Montant facturé par votre Société pour l'exercice 2009/2010 : 290 000 €.

2/ Nature et objet : Votre Société a effectué des avances de trésorerie rémunérées au profit de la Société Picogiga International.

Modalités : Montant de l'avance au 31 mars 2010 : 1 917 542 €. Rémunération de l'exercice : 21 480 € (taux EONIA + 0,1 %).

3/ Nature et objet : Votre Conseil d'Administration avait autorisé l'opération suivante : La société Picogiga International a financé en crédit-bail l'acquisition de trois équipements. Le crédit bailleur a demandé à votre Société une garantie prenant la forme d'un engagement de poursuite du contrat de location en cas de défaillance du preneur.

Modalités : Le contrat s'est terminé le 31 mars 2010.

4/ Nature et objet : Votre Société a conclu avec la société Picogiga International une convention d'intégration fiscale dont votre Société est tête de groupe.

Modalités : Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

#### 2. Société concernée : Soitec Inc.

Nature et objet : Votre Société a poursuivi la convention de prestations en matière de direction et de gestion commerciale, financière et de gestion des ressources humaines conclue avec la société Soitec Inc.

Modalités : Montant facturé par votre Société pour l'exercice 2009/2010 : 541 218 €.

#### 3. Société concernée : Soitec Singapore Pte Ltd

Nature et objet : Votre Société a effectué des avances de trésorerie rémunérées au profit de la société Soitec Singapore Pte Ltd.

Modalités : Montant de l'avance au 31 mars 2010 : 82 703 303 €. Rémunération de l'exercice : 161 890 € (taux LIBOR + 0,1 %).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**Société concernée :** Concentrix Solar GmbH

Administrateur concerné : M. André-Jacques Auberton-Hervé est administrateur de cette société.

Nature et objet : Votre société a effectué des avances de trésorerie rémunérées au profit de la société Concentrix Solar GmbH.

Modalités : Montant de l'avance au 31 mars 2010 : 8 431 867 €. Rémunération de l'exercice : 326 637 € (Taux EURIBOR à la date de chaque opération + 1 %)

L'avance de trésorerie faisait partie de l'accord d'acquisition de la société Concentrix Solar GmbH.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 18 mai 2010, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser *a posteriori* cette rémunération.

Meylan et Lyon

Le 14 juin 2010

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Lionel Denjean

Cabinet MURAZ PAVILLET

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Jean-Marc Pavillet

## 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### 20.1. Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2008 et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 39 et suivantes et en page 57 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2008 sous le numéro D.08-0504 ;
- les comptes sociaux du Groupe au 31 mars 2008 et les rapports d'audit correspondants figurant en pages 58 et suivantes et en page 60 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2008 sous le numéro D.08-0504 ;
- les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2009 et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 44 et suivantes et en page 68 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2009 sous le numéro D.09-0537 ;
- les comptes sociaux du Groupe au 31 mars 2008 et les rapports d'audit correspondants figurant en pages 69 et suivantes et en page 71 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2008 sous le numéro D.09-0537.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de Référence.

Les Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) ou de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### 20.2. Informations financières *pro forma*

Sans objet.

## 20.3. Etats financiers

## 20.3.1 Etats financiers consolidés au 31 mars 2010

## 20.3.1.1 Comptes consolidés au 31 mars 2010

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Ventes		209 123	213 869
Coût des ventes		(182 619)	(194 671)
<b>Marge brute</b>		<b>26 504</b>	<b>19 198</b>
Frais commerciaux et de marketing		(6 726)	(6 797)
Frais de Recherche et Développement	4.2	(27 662)	(22 852)
Frais généraux et administratifs		(20 983)	(17 927)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(28 867)</b>	<b>(28 378)</b>
Autres produits opérationnels	4.4	993	-
Autre charges opérationnelles	4.4	(6 065)	(16 664)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(33 939)</b>	<b>(45 042)</b>
Produits financiers	4.5	2 669	12 957
Charges financières	4.6	(13 582)	(11 250)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(44 852)</b>	<b>(43 335)</b>
Impôts	4.7	87	(103)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(44 765)</b>	<b>(43 438)</b>
Intérêts minoritaires		(719)	(98)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>(44 046)</b>	<b>(43 340)</b>
Résultat net de base par action en euros	4.8	(0,51)	(0,51)
Résultat global net dilué par action en euros	4.8	(0,40)	(0,51)

## Résultat global

	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(44 046)</b>	<b>(43 340)</b>
Ecart de conversion	(2 557)	(25 200)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Réévaluation des terrains	-	-
Frais d'émission	(588)	(2 023)
Effet de l'impôt	196	674
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(2 949)</b>	<b>(26 549)</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>(41 097)</b>	<b>(16 791)</b>
Intérêts minoritaires	(719)	(98)
<b>Résultat global (part du Groupe)</b>	<b>(40 378)</b>	<b>(16 889)</b>

## Bilan

## Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	3.3	98 430	20 698
Immobilisations corporelles	3.4	313 475	355 376
Actifs d'impôts différés		1 146	674
Actifs financiers non courants	3.6	1 093	1 051
		<b>414 144</b>	<b>377 799</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	3.7	30 268	37 881
Clients et comptes rattachés	3.8	40 978	18 355
Autres actifs courants	3.9	30 123	35 002
Autres actifs financiers de placement à court terme	3.10	1 490	203
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.11	277 603	167 280
		<b>380 462</b>	<b>258 721</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>794 606</b>	<b>636 520</b>

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		8 615	8 512
Primes liées au capital		479 236	475 459
Actions propres		(210)	(210)
Réserves non distribuées		3 656	19 440
Autres réserves		6 887	9 144
<b>Capitaux propres Groupe</b>	3.12	<b>498 184</b>	<b>512 345</b>
Intérêts minoritaires		289	239
<b>Total capitaux propres</b>		<b>498 473</b>	<b>512 584</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières à long terme	3.14	200 358	49 254
Passif d'impôts différés		-	-
Provisions et autres passifs non courants	3.15	2 247	1 930
		<b>202 605</b>	<b>51 184</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières à court terme	3.14	31 713	27 794
Fournisseurs	3.16	35 348	28 865
Provisions et autres dettes courantes	3.17	26 467	16 093
		<b>93 528</b>	<b>72 752</b>
<b>Total du passif</b>		<b>794 606</b>	<b>636 520</b>

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Actions ordinaires		Primes d'émission du capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>82 755 632</b>	<b>8 276</b>	<b>465 050</b>	<b>(211)</b>	<b>57 089</b>	<b>(16 056)</b>	<b>514 148</b>	<b>355</b>	<b>514 503</b>
Ecart de conversion						25 132	25 132	50	25 182
Variation des justes valeurs sur actifs financiers disponibles à la vente									
Variation des écarts de réévaluation									
Frais d'augmentation de capital (nets)			(1 349)				(1 349)		(1 349)
Total des produits et des charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres			(1 349)			25 132	23 783	50	23 833
Résultat de l'exercice					(43 340)	68	(43 272)	(166)	(43 438)
Total des produits et charges de l'exercice			(1 349)		(43 340)	25 200	(19 489)	(116)	(19 605)
Exercice de stocks options et de BCE									
Opération ABSAARs	2 250 000	225	11 708				11 933		11 933
Opérations sur capital	113 751	11	50		-		61		61
Variation de la composante capitaux propres des instruments financiers composés									
Paiements fondés sur les actions					5 691		5 691		5 691
Opérations sur titres autodétenus				1			1		1
Conversion de la valeur nominale des actions									
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>85 119 383</b>	<b>8 512</b>	<b>475 459</b>	<b>(210)</b>	<b>19 440</b>	<b>9 144</b>	<b>512 345</b>	<b>239</b>	<b>512 584</b>

(en milliers d'euros)	Actions ordinaires		Primes d'émission du capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>85 119 383</b>	<b>8 512</b>	<b>475 459</b>	<b>(210)</b>	<b>19 440</b>	<b>9 144</b>	<b>512 345</b>	<b>239</b>	<b>512 584</b>
Ecart de conversion					(296)	(2 257)	(2 553)	12	(2 541)
Variation des justes valeurs sur actifs financiers disponibles à la vente									
Variation des écarts de réévaluation									
Frais d'augmentation de capital (nets)			(392)				(392)		(392)
Total des produits et des charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres			(392)		(296)	(2 257)	(2 945)	12	(2 933)
Résultat de l'exercice					(44 046)		(44 046)	(719)	(44 765)
Total des produits et charges de l'exercice			(392)		(44 342)	(2 257)	(46 991)	(707)	(47 698)
Exercice de stocks options et de BCE					99		99		99
Opération ABSAARs									
Opérations sur capital	1 025 850	103	4 169				4 272		4 272
Variation de la composante capitaux propres des instruments financiers composés					23 918		23 918		23 918
Paiements fondés sur les actions					4 710		4 710		4 710
Variation de périmètre								757	757
Opérations sur titres autodétenus									
Divers					(169)		(169)		(169)
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>86 145 233</b>	<b>8 615</b>	<b>479 236</b>	<b>(210)</b>	<b>3 656</b>	<b>6 887</b>	<b>498 184</b>	<b>289</b>	<b>498 473</b>

## Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(44 046)</b>	<b>(43 340)</b>
<b>Élimination des éléments non monétaires</b>		
Dotations aux amortissements et provisions (note 5.6)	62 657	54 796
Dépréciation du goodwill		13 295
Résultat sur cessions d'actifs	2	4 110
Variation des impôts différés	(87)	103
Intérêts minoritaires	(719)	( 98)
Coût de l'endettement financier net	10 599	(1 707)
Charges liées aux stock-options et BCE	4 710	5 691
Résultat des mises en équivalence	-	-
Autres	-	-
<b>Augmentation (diminution) de trésorerie sur :</b>		
Stocks	14 280	10 948
Clients et comptes rattachés	(21 044)	9 922
Autres créances	(820)	3 203
Fournisseurs et comptes rattachés	11 277	(22 354)
Autres dettes	8 592	(3 304)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>45 401</b>	<b>31 265</b>
Décaissements liés aux actifs incorporels	(612)	(14 336)
Décaissements liés aux immobilisations corporelles	(5 899)	(31 502)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	334	311
Incidence de la variation de périmètre (note 3.2)	(36 746)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(42 923)</b>	<b>(45 528)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	3 880	10 645
Sommes reçues de l'exercice de BCE et de stock-options	-	-
Revente (Rachat) d'actions propres	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	145 091	33
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(37 659)	(28 579)
Encaissements (Décaissements) liés aux actifs financiers	(47)	8 803
Intérêts financiers reçus	1 208	5 647
Intérêts financiers versés	(3 260)	(6 098)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>109 213</b>	<b>(9 549)</b>
Effet de la variation des cours des devises	(1 368)	4 159
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>110 323</b>	<b>(19 653)</b>
Trésorerie à l'ouverture	167 280	186 933
Trésorerie à la clôture	277 603	167 280

### 20.3.1.2 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010

#### 1. Présentation de l'activité

Soitec S.A. (la Société) est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1992 et cotée à Euronext Paris, compartiment B. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Soitec ».

La Société produit des plaques de silicium sur isolant destinées à l'industrie des semi-conducteurs. Les principaux produits de la Société sont les plaques UNIBOND™, dont le procédé de fabrication utilise la technologie brevetée Smart Cut™ concédée sous licence exclusive à la Société par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Les produits de la Société sont vendus en Europe, aux Etats-Unis, par l'intermédiaire d'une filiale qu'elle détient à 100 % (Soitec Inc.), et en Asie par le biais de sa filiale détenue à 70 % (Soitec Asia).

En date du 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a établi et autorisé la publication des états financiers consolidés annuels de Soitec pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

#### 2. Règles et méthodes comptables

##### Déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de Soitec S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du Comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations Committee* – SIC) et du Comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Reporting Interpretations Committee* – IFRIC).

##### Base de préparation

Les états financiers du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- des terrains non bâtis qui sont évalués à leur juste valeur ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2009, à l'exception des normes, amendements et interprétations décrits ci-dessous, adoptés dans l'Union européenne, dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

##### Nouvelles normes et interprétations applicables en 2009-2010

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009-2010 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers : la norme, sous sa version révisée, introduit la création d'un nouvel Etat du Résultat Global, destiné à intégrer tous les éléments comptabilisés en résultat net et les autres gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres dans la période ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels : la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire pour le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 « Information sectorielle » relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs géographiques) et de second niveau (secteurs d'activité). Désormais l'information sectorielle reflète la vue du management et doit donc être obligatoirement établie sur la base du *reporting* interne. Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 7.3 ;

- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 14 IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ;
- Amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IAS 1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (22 mai 2008) portant notamment sur la comptabilisation des activités de publicité et de promotion (IAS 38 – Immobilisations incorporelles).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

Les applications des normes IAS 1 révisée et IFRS 8 ainsi que de l'amendement à IFRS 7 ont un impact sur les notes annexes. Des informations complémentaires ont ainsi été fournies dans les notes annexes.

##### Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2010

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 29 mars 2009) ;
- Amendement IFRS 5 – Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- Amendement IAS 32 – Classification des droits d'émission (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> février 2010) ;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers: comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009) ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009).

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 31 mars 2010 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2009. Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Les normes IAS 27 révisée et IFRS 3 révisée n'auront pas d'incidence dans les comptes consolidés à leur date d'application mais porteront effet sur les acquisitions ultérieures du Groupe.



**Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2010**

- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009) ;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010) ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes et interprétations non adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2010 sur le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie et le contenu des notes annexes aux états financiers consolidés est en cours.

**Incidence des changements de méthode**

Les comptes antérieurement publiés ont été retraités du fait des incidences de l'application d'IFRS 8 et d'IAS 1.

*Application d'IFRS 8*

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 « Information sectorielle » relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs géographiques) et de second niveau (secteurs d'activité).

Désormais, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne.

Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 5.7.

*Application d'IAS 1*

Les principaux changements par rapport à la version précédente d'IAS 1 sont les suivants :

- tous les changements provenant de transactions avec les propriétaires en leur capacité de propriétaires soient présentés séparément des transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle ;
- les produits et charges comptabilisés doivent être présentés dans un état unique (état du résultat global) ou dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global) ;
- le résultat global total doit être présenté dans les états financiers.

Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

**Jugements et estimations significatives**

La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction de Soitec, jugements, estimations et hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies dans certaines notes de l'annexe à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- Les dépréciations des actifs non courants et *goodwills*,

La nécessité de déprécier les *goodwills* est vérifiée une fois par an à la date de la clôture des comptes. Une estimation de la valeur recouvrable est alors effectuée. Les *goodwills* sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT tels que définis au paragraphe « dépréciation des actifs non courants » des « méthodes comptables significatives ».

La valeur recouvrable des UGT est généralement estimée sur la base de la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité est fondée sur un modèle d'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus, hors incidence des restructurations non encore engagées ou des investissements futurs qui augmenteraient de manière significative le périmètre de l'UGT testé.

La détermination de la valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation retenu, aux estimations de flux de trésorerie futurs ainsi qu'au taux de croissance retenu.

Les hypothèses clés sont détaillées à la note 3.4.

- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés,

Le Groupe évalue le coût des transactions menées avec des membres du personnel et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir au modèle d'évaluation le plus approprié aux termes et modalités d'attribution. Cet exercice requiert également de retenir, à titre de facteurs d'évaluation du modèle, les hypothèses d'évaluation les plus appropriées en matière de durée de vie de l'option, de volatilité et de niveau de dividendes attendus. Les hypothèses et modèles retenus sont communiqués en note 3.10 (application de la norme IFRS 2).

D'autres estimations importantes portent sur :

- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (respectivement notes 3.7 et 3.8) ;
- les provisions (notes 3.15 et 3.17) ;
- les impôts différés (note 4.7) ;
- les actifs et passifs financiers (notes 3.10 et 3.14) ;
- les puts sur minoritaires (note 3.2).

La réforme française de la taxe professionnelle, votée le 31 décembre 2009, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La nouvelle CET (Contribution Economique Territoriale) est composée de deux cotisations : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVA (Cotisation sur la Valeur Ajoutée).

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC et le CNC.

A l'issue de cet examen, le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus ne conduisait pas à modifier le classement comptable des taxes mentionnées ci-dessus par rapport au classement de la taxe professionnelle et a donc maintenu la charge correspondante au sein du Résultat opérationnel courant.

**Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes**

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (voir note 3.2) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 3.2).

## Méthodes comptables significatives

### Principes de consolidation

Toutes les filiales sont placées sous le contrôle de la Société mère et sont donc consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif et jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Au 31 mars 2010, les états financiers consolidés intègrent globalement les comptes de la Société et de l'ensemble de ses filiales, toutes détenues à 100%, sauf Soitec Asia détenue à 70% (pourcentages de contrôle et d'intérêt) et Concentrix Solar GmbH détenu à 86.37 %.

La filiale Tracit S.A.S. a été fusionnée avec Soitec S.A. en mars 2010.

Entités	Date d'entrée dans le périmètre	Pays
Soitec Inc	1997	USA
Picogiga international S.A.S.	Avril 2003	France
Picogiga Inc.	Avril 2003	USA
Soitec Asia.	Juin 2004	Japon
Ganotec Inc.	Février 2006	USA
Soitec Singapore Pte Ltd.	Juin 2006	Singapour
Concentrix Solar GmbH	Décembre 2009	Allemagne

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées par le référentiel IFRS actuellement applicable. Le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant que *goodwill*.

Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

Les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 mars.

### Conversion des comptes des filiales étrangères

La devise de *reporting* de la Société et de ses filiales françaises et allemande est l'euro.

Les bilans des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar américain (Soitec Inc, Picogiga Inc et Soitec Singapour) et le Yen (Soitec Asia) ont été convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de chaque exercice, à l'exception des composantes de la situation nette, qui ont été converties aux cours historiques.

- les actifs et passifs, y compris le *goodwill* et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes),
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les charges et produits en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les dettes et créances exprimées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

### Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une société, le *goodwill* est évalué par différence entre le coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

### Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils comprennent principalement des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée, soit de 1 à 5 ans.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les frais de développement doivent être immobilisés selon la norme IAS 38 si les critères suivants sont remplis :

- intention et capacité financière et technique à conduire le projet de développement à son terme ;
- probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- coût de cet actif pouvant être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimée suivantes :

Agencement des constructions	15 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Aménagement divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Le cas échéant, une valeur résiduelle est prise en compte.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### Contrats de location

Les contrats de locations mobiliers ou immobiliers (contrats de crédit-bail ou de location-financement) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, lorsque l'essentiel des avantages et des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au preneur.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location-financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier. Les paiements au titre des loyers sont ventilés entre charge financière et amortissement des actifs.

Les modalités d'amortissement sont identiques à celles des biens similaires acquis par la Société, lorsque le contrat est assorti d'une clause de transfert de propriété à l'issue du bail. Dans le cas contraire, le bien est amorti selon le même mode d'amortissement et sur la durée du contrat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitements et les loyers payés constituent des charges de l'exercice.

#### Frais d'acquisition d'immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessitent un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charge, les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Compte tenu de son activité, le Groupe a déterminé deux UGT :

- « Silicium »
- « PhotoVoltaire »

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur suivis dans le Groupe sont les évolutions de son chiffre d'affaires et de ses résultats opérationnels, appréciables sur plusieurs exercices.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

S'agissant du contrôle de la valeur des *goodwills*, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* n'est jamais reprise.

#### *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

- Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Soitec qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En actifs financiers non courants, ils sont constitués de prêts, dépôts et cautionnement.

En actifs financiers courants, ils sont essentiellement composés de créances qui sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour la valeur nominale. Ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur des montants non recouvrables.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

- Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

- Actifs disponibles à la vente

Classés en actifs financiers non courants, ils correspondent à des participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

#### *Juste valeur des instruments financiers*

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2009, le Groupe applique la mise à jour d'IFRS 7 relative aux instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. En conséquence, les évaluations à la juste valeur doivent être détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### *Stocks*

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente. Ces derniers sont valorisés à leur prix de vente moyen. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis au cours du jour où la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente si celle-ci est inférieure à la valeur brute.

Les produits en cours ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de dépôts à vue et de valeurs mobilières de placement à court terme, qui sont des titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine, qui ne présentent pas de risque significatif de taux et qui sont facilement convertibles.

Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les placements sous forme d'OPCVM de trésorerie qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité au classement d'équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS7, sont classés parmi les autres actifs financiers.

#### *Capitaux propres*

- Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

- Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options

En date du 5 juin 2008, Soitec a mis en place avec Société Générale un PACEO (Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options) pouvant représenter jusqu'à 9,9 % au maximum du capital actuel de la Société sur 4 ans.

Dans le cadre de cet accord et suivant certaines modalités contractuelles, Soitec a le droit d'émettre, à sa seule et unique initiative, sur une période de 48 mois, en plusieurs tirages d'un montant unitaire maximum de 4,5 millions d'actions environ, des ABSAARs (Action à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables) que Société Générale s'engage à souscrire sur demande de Soitec. Ce contrat ne contraint aucunement Soitec à émettre tout ou partie de l'enveloppe autorisée d'actions.

Les BSAARs (Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables, non cotés) seront immédiatement détachés dès leur émission et les salariés et mandataires sociaux auront la possibilité exclusive de les acquérir à leur valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, notamment dans le cadre du PEE du Groupe.

Le montant global de ces tirages dépendra des besoins du Groupe et sera fonction du cours de l'action en bourse et des volumes échangés. Les actions seront chaque fois souscrites à un prix d'émission égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois derniers cours de Bourse du moment, diminuée d'une décote égale à 5 %. Société Générale agit en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester durablement au capital de l'entreprise.

- Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

- Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

- Rémunérations en action

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les transactions réglées en instruments de capitaux propres (options de souscription d'actions et bons de créateur d'entreprise) sont évaluées à la date d'octroi. La juste valeur de ces instruments, déterminée par un expert externe, est le modèle binomial. Ce modèle de valorisation prend en compte le prix d'exercice et la durée de vie de l'option, le prix des actions sous-jacentes, la volatilité attendue du prix de l'action et le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

La valeur de ces options est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec comme contrepartie les capitaux propres, s'agissant tous de plans dénoués en actions.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

Tenant compte des dispositions transitoires de la norme, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés conformément aux principes décrits ci-dessus.

#### Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

- Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers (dont les dettes fournisseurs) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

- Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme.

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### Instruments financiers

- Instruments dérivés de couverture

La Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollars ainsi que son risque de taux par le biais d'instruments dérivés (ventes à terme, options et swaps).

Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

Les principes de la comptabilité de couverture ont été appliqués sur les investissements liés à la construction de l'usine de Singapour, dans la mesure où les couvertures ont été documentées et se sont révélées comme parfaitement effectives.

- Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (*puts*) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, le *put* ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée au prix d'exercice des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée. La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, le Groupe a opté pour la comptabilisation en *goodwill*. Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en *goodwill*, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.

Les versements de dividendes aux intérêts minoritaires se traduisent par une augmentation du *goodwill*.

Au compte de résultat, les intérêts minoritaires se voient affecter leur quote-part de résultat. Au bilan la quote-part de profit allouée aux intérêts minoritaires réduit le montant du *goodwill*. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en *goodwill*.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des *puts*, entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

Le *goodwill* est réajusté à chaque période de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires.

Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir. A ce titre, le Groupe est en cours d'analyse de l'impact des normes IAS 27R et IFRS 3R sur ce traitement comptable.

#### Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

#### *Engagements de retraite et avantages similaires*

- Indemnités de départ en retraite et engagements similaires

La loi française exige, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le Groupe a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites.

- Autres régimes de retraite

La Société a décidé d'accorder à certains salariés du groupe un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Aux Etats-Unis, Soitec Inc est soumis à un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du Code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées qui intègre des hypothèses démographiques (évolution de salaires, âge de départ, rotation du personnel, taux de mortalité) et financières (taux d'actualisation financière et d'inflation). Les écarts actuariels résultant de la révision des hypothèses de calcul sont enregistrés selon la méthode du corridor, c'est-à-dire étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour ceux qui excèdent 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de l'exercice auquel ils sont liés. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

#### *Reconnaissance des produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires sont principalement constitués des ventes de produits. Ils sont complétés par les revenus de licences.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- ventes de produits : les ventes sont enregistrées en chiffre d'affaires à la livraison des produits ;
- revenus des licences : les redevances sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les opérations qui leur ont donné naissance ont été réalisées.

#### *Marge brute*

La marge brute correspond à la différence entre le « produits des activités ordinaires » et le coût des ventes. Le «coût des ventes» intègre le coût des ressources concourant à la production des biens vendus (matières premières, consommables, frais de personnel, amortissements, énergie et fluides).

#### *Frais commerciaux et de marketing*

Les « frais commerciaux et de marketing » sont composés du coût des directions « sales » et « business development ».

Ils sont composés principalement de frais de personnel, frais de salons, de *consulting* et de déplacements.

#### *Frais de Recherche et Développement*

Sont inscrits dans cette ligne, les frais ne répondant pas aux critères définis dans la note « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont nets du montant du crédit d'impôt recherche et des subventions inscrites au compte de résultat de la période.

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en minoration de l'amortissement des coûts de développement activés (si le projet répond aux critères d'IAS 38) ou en compte de résultat au *pro rata* des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention.

Des avances remboursables peuvent également être perçues des organismes. Ces avances sont enregistrées en dette financière si les projets auxquels elles sont rattachées répondent aux critères d'activation des frais de Recherche et Développement. Si les critères ne sont pas remplis, le traitement des avances remboursables suit celui des subventions acquises (comptabilisation au *pro rata* au compte de résultat en réduction des frais de recherche et développement).

#### *Frais généraux et administratifs*

Les « frais généraux et administratifs » sont composés du coût des fonctions supports et minorés de la quote-part allouée aux coûts de production.

Ces fonctions supports sont les suivantes : Direction Générale, finance, ressources humaines, juridique, communication, qualité et informatique.

#### *Autres produits et charges opérationnels*

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

#### *Résultat financier*

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

#### *Impôt sur les bénéfices et impôts différés*

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Depuis l'exercice 2008, Soitec a opté pour le régime fiscal de groupe pour sa filiale française Picogiga International S.A.S.. Les modalités de répartition de l'impôt sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Soitec prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.



Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

#### Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui rajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué prend en compte la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles qui proviendraient de l'exercice des options, bons de souscription d'action et autres instruments financiers potentiellement convertibles en actions ordinaires, lorsque leur impact est dilutif.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1 Faits marquants

- Emission d'un emprunt convertible en actions, OCEANE, représenté par l'émission de 16 959 065 obligations, pour un montant total d'environ 145 000 000 €. Les fonds empruntés sont utilisés pour investir dans des technologies à basse consommation (affichage des téléphones portables, éclairage de forte densité à l'état solide, lasers, détecteurs, transistors 3D, rétroéclairage et cellules solaires) (02.09.2009).
- Acquisition de Concentrix Solar GmbH (11.12.2009).
- Fusion de Tracit S.A.S. (filiale française détenue à 100 % par Soitec depuis juillet 2006) au 27 mars 2010.

#### 3.2 Acquisition de Concentrix Solar GmbH

Le 11 décembre 2009, Soitec SA a acquis la société Concentrix Solar GmbH (Concentrix), l'un des premiers fournisseurs mondiaux de systèmes PhotoVoltaïques à concentration (CPV).

La prise de contrôle de Concentrix Solar GmbH a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables de Concentrix Solar GmbH à la date d'acquisition est résumée ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	Ajustement juste valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
Immobilisations incorporelles	428	12 779	13 207
Immobilisations corporelles	11 564	-	11 564
Actifs financiers non courants	50	-	50
Actifs d'impôts différés	-	-	-
<b>Actifs non courants</b>	<b>12 042</b>	<b>12 779</b>	<b>24 821</b>
Stocks	6 565	-	6 565
Créances clients	249	-	249
Autres actifs	1 565	-	1 565
Créances d'impôts courants	330	-	330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 003	-	2 003
<b>Actifs courants</b>	<b>10 712</b>	<b>-</b>	<b>10 712</b>
Provisions	945	-	945
Passifs financiers non courants	-	-	-
Passifs d'impôt différé	-	-	-
<b>Passifs non courants</b>	<b>945</b>	<b>-</b>	<b>945</b>
Provisions	215	-	215
Dettes fournisseurs	1 940	-	1 940
Passifs financiers courants	14 420	-	14 420
Dettes d'impôts exigibles	-	-	-
Autres dettes courantes	2 598	-	2 598
<b>Passifs courants</b>	<b>19 173</b>	<b>-</b>	<b>19 173</b>
<b>Actifs et passifs identifiables nets</b>	<b>2 636</b>	<b>12 779</b>	<b>15 415</b>
<b>Actifs et passifs identifiables nets, pourcentage acquis</b>	<b>2 107</b>	<b>10 214</b>	<b>12 321</b>
<i>Goodwill</i>			25 345
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>27 452</b>		<b>37 666</b>

(i) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les IFRS, juste avant l'acquisition. Les justes valeurs sont celles issues des expertises et analyses menées à ce jour. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le délai de 12 mois autorisé par IFRS 3. Consécutivement les ajustements pourront également varier.

Le coût total d'acquisition de 37 665 milliers d'euros se décompose en prix d'acquisition des titres pour 32 457 milliers d'euros et de coûts directement attribuables à l'acquisition pour 5 208 milliers d'euros.

Le prix d'acquisition comprend une option d'indexation sur le résultat (*earn-out option*). Cette option n'a pas été valorisée compte tenu de la faible probabilité de réalisation des conditions d'exercice.



Une quote part de l'écart d'acquisition a été affectée aux technologies développées par Concentrix Solar GmbH pour un montant de 12 779 milliers d'euros. Ces technologies ont été évaluées par la méthode des redevances sur leur durée de vie estimée (5 ans).

Au 12 décembre 2009, Concentrix Solar GmbH a procédé à une augmentation de capital à laquelle seule Soitec a souscrit. Il en a résulté une dilution des minoritaires de 6,44 %, générant un produit de relation pour Soitec, enregistré en « autres produits et charges opérationnels » pour 993 milliers d'euros. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 86,37 % de Concentrix Solar GmbH.

L'accord prévoit également l'exercice de droits d'achat et de vente (*put and call*) pour la quote-part du capital détenue par les minoritaires. Au 31 mars 2010, cette quote-part s'élevait à 13,63 %. Ces droits accordent (1) à Soitec une option d'achat exerçable à tout moment, et (2) au Fraunhofer ISE, aux fondateurs et aux dirigeants de Concentrix Solar GmbH le droit de vendre leurs actions à Soitec S.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le prix de levée des options d'achat et de vente (*put-and-call*) est évalué en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires (80 %). L'exercice de l'option de vente est soumis à la réalisation par Concentrix de certains objectifs financiers (réalisation d'un EBITDA supérieur à 11 %). Au 11 décembre 2009, la dette financière relative à la juste valeur du Put a été valorisée à 47 300 milliers d'euros.

Au 31 mars 2010, le *goodwill* reconnu dans les comptes du Groupe, relatif à l'acquisition de Concentrix Solar GmbH s'élève à 71 300 milliers d'euros. Ce *goodwill* se répartit de la manière suivante :

- *goodwill* résiduel après allocation du prix d'acquisition : 25 345 milliers d'euros (ce *goodwill* demeure susceptible de modification dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3) ;
- *goodwill* flottant relatif à la comptabilisation du Put : 45 955 milliers d'euros.

L'impact de l'acquisition de Concentrix Solar GmbH apparaît dans le tableau de flux de trésorerie sur la ligne « incidence de la variation de périmètre » pour 36 746 milliers d'euros. Ce montant correspond au prix payé de 37 665 milliers d'euros diminué du montant de la trésorerie apporté par Concentrix Solar GmbH de 919 milliers d'euros.

### 3.3. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<i>Goodwill</i> - UGT Silicium	13 295	13 295
<i>Goodwill</i> - UGT PhotoVoltaire	71 300	-
Concessions, brevets et autres droits	17 179	4 201
Logiciels	30 201	27 546
Immobilisations incorporelles en cours	210	2 699
<b>Sous-Total</b>	<b>132 185</b>	<b>47 741</b>
Amortissements cumulés	(20 460)	(13 748)
Dépréciation du <i>goodwill</i> UGT Silicium	(13 295)	(13 295)
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>98 430</b>	<b>20 698</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le détail des variations des valeurs nettes par catégorie d'immobilisations est le suivant :

(en milliers d'euros)	<i>Goodwill</i>	Concessions, brevets et autres droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2008</b>	<b>13 295</b>	<b>4 427</b>	<b>4 955</b>	<b>1 511</b>	<b>24 188</b>
Mises en service	-	167	13 443	(13 610)	-
Acquisitions	-	-	9	14 327	14 336
Variations du périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	599	145	744
Dotations aux amortissements	-	(451)	(4 824)	-	(5 275)
Perte de valeur de l'exercice	(13 295)	-	-	-	(13 295)
Cessions ou mises au rebut	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>-</b>	<b>4 143</b>	<b>14 182</b>	<b>2 373</b>	<b>20 698</b>
Mises en service	-	10	2 954	(2 964)	-
Acquisitions	-	-	-	612	612
Variations du périmètre	71 300	12 781	680	-	84 761
Cessions	-	(778)	-	-	(778)
Ecart de conversion	-	-	(13)	(137)	(150)
Dotations aux amortissements	-	(2 624)	(3 025)	(1 063)	(6 712)
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>71 300</b>	<b>13 532</b>	<b>14 777</b>	<b>(1 179)</b>	<b>98 430</b>

### 3.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Constructions*	138 173	138 727
Matériel et outillage*	379 028	334 020
Autres immobilisations corporelles*	75 685	74 632
Immobilisations en cours	8 351	37 409
<b>Sous-total</b>	<b>601 237</b>	<b>584 789</b>
Amortissements cumulés	(279 785)	(225 584)
Provision pour dépréciation	(7 977)	(3 829)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>313 475</b>	<b>355 376</b>

\* Dont immobilisations financées par location-financement :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Constructions	86 633	86 633
Matériel et outillage	134 258	134 335
Autres immobilisations corporelles	6 098	6 098
Immobilisations en cours	-	19
<b>Sous-total</b>	<b>226 989</b>	<b>227 085</b>
Amortissements	(125 987)	(104 924)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles financées par location-financement</b>	<b>101 002</b>	<b>122 161</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le détail de des variations des valeurs nettes par catégorie d'immobilisations est le suivant :

(en milliers d'euros)	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2008</b>	<b>72 507</b>	<b>138 355</b>	<b>28 752</b>	<b>140 640</b>	<b>380 253</b>
Mises en service	33 559	53 856	32 792	(120 207)	-
Acquisitions	-	983	62	7 752	8 798
Variations du périmètre	-	-	-	-	-
Cessions	(158)	(1 493)	(500)	(5 819)	(7 970)
Ecart de conversion	3 678	2 480	2 049	15 044	23 251
Dotations aux amortissements	(7 543)	(36 360)	(5 052)	-	(48 955)
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>102 043</b>	<b>157 820</b>	<b>58 103</b>	<b>37 409</b>	<b>355 376</b>
Mises en service	(856)	33 069	1 616	(33 829)	-
Acquisitions	7	(3)	2	6 683	6 689
Variations du périmètre : valeur brute	-	13 877	1 250	-	15 127
Variations du périmètre amortissement*	-	(3 563)	-	-	(3 563)
Cessions	-	(2 998)	(541)	-	(3 539)
Ecart de conversion	(569)	1 062	(411)	(1 913)	(1 830)
Dotations aux amortissements hors variation de périmètre*	(6 755)	(42 969)	(5 061)	-	(54 785)
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>93 870</b>	<b>156 295</b>	<b>54 956</b>	<b>8 350</b>	<b>313 475</b>

\* Le total des amortissements (3 563 milliers d'euros et 54 785 milliers d'euros) de 58 348 milliers d'euros inclue les dotations aux amortissements et la provision pour dépréciation.

Les acquisitions de matériel et outillage concernent principalement du matériel industriel.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées par du matériel de production de la ligne SOI en cours de qualification. La mise en service doit intervenir en cours d'année.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 54 785 milliers d'euros au 31 mars 2010 et 48 955 milliers d'euros au 31 mars 2009.

### 3.5. Valeur des actifs non courants

#### Test de dépréciation

Le Groupe a effectué au 31 mars le suivi de la valeur des actifs non courants.

#### UGT « Silicium »

L'exercice courant et l'exercice suivant sont attendus à un niveau de performance supérieur à celui du plan d'affaires construit pour le test de dépréciation de l'exercice 2008-2009 : volume de vente en progression et amélioration de la marge du fait de la baisse des coûts de production. Parallèlement, les données de marché indiquent une reprise de l'activité du secteur du semi-conducteur. Soitec a donc considéré qu'il n'existait pas à la clôture au 31 mars 2010, d'indice de perte de valeur et consécutivement que la valeur des actifs non courants rattachés à l'UGT demeurerait justifiée. Il est à rappeler que le *goodwill* rattaché à cette UGT (13 millions d'euros) a été entièrement déprécié au 31 mars 2009 et qu'il n'y a plus de *goodwill* nécessitant un test obligatoire tel que prévu par la norme IAS 36.

#### UGT « PhotoVoltaire »

Le Groupe a procédé à un test de dépréciation au 31 mars 2010 consistant à estimer la valeur d'utilité des actifs de l'UGT sur la base des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci ont été déterminés à partir du plan d'affaires à horizon 2015 actualisé et approuvé par la Direction. Le taux d'actualisation retenu s'établit à 20 % après impôt, incluant une prime représentative du risque lié au démarrage de l'activité PhotoVoltaire pour Soitec. Le Groupe révisera à chaque clôture le niveau adapté de prime de risque à rajouter au taux d'actualisation, en fonction des perspectives et du déploiement de cette nouvelle activité et des synergies réalisées dans le domaine de la R&D.

Le taux de croissance long terme est estimé à 2 %.

A l'issue de cette analyse, la valeur des actifs non courants rattachés à l'UGT est justifiée. La valeur d'utilité est sensible aux paramètres suivants :

- taux d'actualisation : une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une dépréciation de 408 milliers d'euros ;
- taux de croissance 2011-2015 : une diminution du taux de croissance de 10 % entraînerait une dépréciation de 1 238 milliers d'euros.

#### Autres actifs non courants

Le Groupe a, par ailleurs, identifié des actifs immobilisés dont les perspectives d'utilisation sont incertaines. Ces actifs, d'une valeur nette comptable de 5,6 millions d'euros, ont été entièrement dépréciés à la clôture. La valeur de revente potentielle a été considérée comme négligeable.

Lors de la clôture précédente, une revue des actifs immobilisés spécifiques avait conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations de 1,2 million d'euros.

### 3.6. Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Actifs disponibles à la vente	1 473	1 373
Prêt et avance preneur crédit-bailleur - Usine de Bernin	570	679
Dépôts et cautionnements	301	318
Autres créances non courantes	122	54
<b>Sous-total</b>	<b>2 466</b>	<b>2 424</b>
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 373)	(1 373)
<b>Valeur nette des actifs financiers</b>	<b>1 093</b>	<b>1 051</b>

Le détail du poste Actifs financiers disponibles à la vente est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 mars 2010			31 mars 2009		
	Montants	Provisions	% détenu	Montants	Provisions	% détenu
Innovative Silicon	1 073	1 073	2,91	1 073	1 073	2,91
Cissoïd	300	300	6,70	300	300	6,70
Filiales de Concentrix GmbH	100	-	100,00	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 473</b>	<b>1 373</b>		<b>1 373</b>	<b>1 373</b>	

Prêt et avance preneur crédit-bailleur – Usine de Bernin : dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier pour l'usine de Bernin, la Société a consenti une avance preneur d'un montant nominal de 5 430 milliers d'euros. L'avance-preneur est remboursée au fur et à mesure de la perception effective par le crédit-bailleur des subventions relatives au contrat. Le montant résiduel de cette avance s'élève à 537 milliers d'euros au 31 mars 2010.

### 3.7. Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Matières premières	18 911	22 966
Encours de production	10 432	4 270
Produits finis	6 977	18 534
<b>Sous-total</b>	<b>36 320</b>	<b>45 770</b>
Dépréciations	(6 052)	(7 889)
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>30 268</b>	<b>37 881</b>

### 3.8. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Créances clients	41 254	18 566
Dépréciations	(276)	(211)
<b>Valeur nette des créances clients</b>	<b>40 978</b>	<b>18 355</b>

(en milliers d'euros)	Dépréciées individuellement	Dépréciées collectivement	Total
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>309</b>	<b>-</b>	<b>309</b>
Dotations de l'année	-	-	-
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(98)	-	(98)
Ecart de conversion	-	-	-
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>211</b>	<b>-</b>	<b>211</b>
Dotations de l'année	62	-	62
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	-	-	-
Ecart de conversion	4	-	4
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>276</b>	<b>-</b>	<b>276</b>

Au 31 mars, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)	Total	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2010	41 254	520	24 554	9 479	1 050	250	5 401
2009	18 566	15 668	2 548	(46)	18	1	378

Les créances fiscales et sociales intègrent des Crédits d'Impôt Recherche d'un montant de 3 737 milliers d'euros, dont 4 816 milliers d'euros au titre de l'année civile 2009.

### 3.9. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Créances fiscales et sociales	10 583	13 682
Créances sur cessions d'actifs aux organismes de crédit-bail	-	-
Charges constatées d'avance	2 088	3 000
Subventions à recevoir*	15 083	15 020
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 830	2 456
Autres	539	844
<b>Total des autres créances</b>	<b>30 123</b>	<b>35 002</b>

\* Détail des subventions publiques à recevoir (ces subventions concernent les subventions de Recherche et Développement, et diverses subventions publiques) :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2009</b>	<b>15 020</b>	<b>7 809</b>
Facturées et/ou perçues dans l'année	(13 042)	(9 180)
Comptabilisées au résultat	13 105	16 391
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>15 083</b>	<b>15 020</b>

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en compte de résultat au prorata des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention. Les principaux programmes en cours sur l'exercice 2009-2010 sont NanoSmart et Bernin 2010.

### 3.10. Autres actifs financiers de placement à court terme

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Actifs financiers à court terme	1 490	203

Au 31 mars 2010, les actifs financiers à court terme sont composés de dérivés sur des ventes à terme de dollars US pour 0,1 million d'euros reconnus à leur juste valeur par résultat (0,2 million d'euros au 31 mars 2009).

Au 31 mars 2009, des OPCVM monétaires dont la sensibilité était supérieure à 0,5 avaient été comptabilisés parmi les actifs financiers à court terme pour un montant total de 1,2 million d'euros.

### 3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Trésorerie	12 794	2 280
Équivalents de trésorerie	264 809	165 000
<b>Total</b>	<b>277 603</b>	<b>167 280</b>

Les disponibilités détenues en banque sont essentiellement détenues en euros.

Afin de déterminer si un placement est éligible au classement d'équivalents de trésorerie, Soitec se conforme au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie en conformité avec la norme IAS 7.

Au 31 mars 2010, les équivalents de trésorerie sont composés principalement de SICAV investies en emprunts d'Etat ou de titres émis directement par les états souverains, d'OPCVM monétaires de très court terme et de dépôts à court terme auprès des banques.

Au 31 mars 2009, les équivalents de trésorerie étaient composés principalement de SICAV investies en emprunts d'Etat ou de titres émis directement par les états souverains.

### 3.12. Capital émis et réserves

#### 3.12.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 mars 2010, le nombre d'actions de la Société en circulation s'élève à 86 145 233. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Actions ordinaires au nominal de 0,10 euro	86 145 233	85 119 383

Au cours de l'exercice 2009-2010 le capital social a été augmenté de 103 milliers d'euros comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social K€	Prime d'émission K€
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2009</b>	<b>85 119 383</b>	<b>8 512</b>	<b>475 459</b>
Émises le 5 juin 2009 en contrepartie de la levée de BSPCE	12 132	1	48
Émises le 5 juin 2009 en contrepartie de l'acquisition d'actions gratuites	38 115	4	-
Émises le 7 juillet 2009 en contrepartie de la levée de BSPCE	64 929	6	278
Émises le 15 septembre 2009 en contrepartie de la levée de BSPCE	228 580	23	978
Émises le 14 octobre 2009 en contrepartie de la levée de BSPCE	218 842	22	937
Émises le 14 octobre 2009 en contrepartie de l'émission de SOP	7 500	1	32
Émises le 14 octobre 2009 en contrepartie de l'exercice de BSAAR	300 000	30	827
Émises le 17 novembre 2009 en contrepartie de la levée de BSPCE	85 887	9	368
Émises le 17 novembre 2009 en contrepartie de l'émission de SOP	8 000	1	36
Émises le 17 novembre 2009 en contrepartie de la conversion d'OCEANES	622	-	5
Émises le 14 janvier 2010 en contrepartie de la levée de BSPCE	47 743	5	204
Émises le 14 janvier 2010 en contrepartie de l'émission de SOP	13 500	1	64
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>86 145 233</b>	<b>8 615</b>	<b>479 236</b>

En nombre d'actions émises, la synthèse des mouvements sur le capital est la suivante :

Exercice d'options et de BSPCE	687 113
Emission d'ABSAARs	300 000
Acquisition d'actions gratuites	38 115
Conversion d'OCEANES	622
Augmentation de capital en apports en nature	-
<b>Total</b>	<b>1 025 850</b>

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital résultant de l'exercice de 1 025 850 options, BSPCE, ABSAARs et conversion d'OCEANES, pour un montant de 103 milliers d'euros incluant une prime d'émission de 3 777 milliers d'euros.

Les frais associés à l'émission des ABSAARs dans le cadre du programme PACEO (Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options) ont été comptabilisés en prime d'émission pour un montant de 567 milliers d'euros nets d'impôts.

### 3.12.2 Actions propres

Au 31 mars 2010, la Société a en portefeuille 32 557 actions propres.

	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Nombre d'actions propres	32 557	32 557
Valeur brute (en milliers d'euros)	367	367
Plus-value (Moins-value) latente (en milliers d'euros)	(20)	(289)

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres ainsi que les résultats de cession comptabilisés sur la période.

### 3.12.3 Autres réserves

(en milliers d'euros)	Ecarts de réévaluation	Variation de valeur	Ecarts de conversion	Total
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>705</b>	-	<b>8 439</b>	<b>9 144</b>
Réévaluation des terrains non bâtis	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion			(2 257)	(2 257)
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>705</b>	-	<b>6 182</b>	<b>6 887</b>

La variation des écarts de conversion de 2 257 milliers d'euros est principalement due à la conversion de la filiale Soitec Singapour Pte pour 1 116 milliers d'euros et à l'imputation en fonds propres consolidés, pour 1 342 milliers d'euros, des écarts de change sur le financement intragroupe libellé en dollars US consenti par Soitec S.A. à sa filiale de Singapour, considéré comme faisant partie de l'investissement net du Groupe à Singapour.

### 3.12.4 Dividendes

Compte tenu de la perte de l'exercice précédent, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juillet 2010 de porter la perte en report à nouveau et de ne pas distribuer de dividendes.

### 3.13. Paiement en actions

#### Incidence sur le compte de résultat consolidé des rémunérations payées en actions

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2010 est de 4,7 millions d'euros (5,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2009). Sa contrepartie est une augmentation des capitaux propres d'un même montant.

Informations relatives aux mouvements sur les plans de Bons de créateurs d'entreprises (BCE) et des plans d'options

Il n'y a pas eu de nouveaux plans sur l'exercice. La synthèse de l'activité des plans de Bons de créateur d'entreprise (BCE) et d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	BCE	Options de souscription d'actions	Total
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>3 158 758</b>	<b>1 720 000</b>	<b>4 878 758</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(13 751)	-	(13 751)
Annulées	(355 773)	-	(355 773)
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>2 789 234</b>	<b>1 720 000</b>	<b>4 509 234</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(658 113)	(51 500)	(709 613)
Annulées	(21 549)	(20 000)	(41 549)
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>2 109 572</b>	<b>1 648 500</b>	<b>3 758 072</b>

Le tableau ci-dessous récapitule l'information sur les prix d'exercice moyens pondérés par action des BCE et options de souscription d'actions :

	Nombre total d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action en €	Fourchette de prix en €
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>4 878 758</b>	<b>10,78</b>	<b>3,44 - 25,69</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(13 751)	4,48	4,38 - 4,50
Annulées	(355 773)	4,79	4,38 - 12,78
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>4 509 234</b>	<b>11,28</b>	<b>3,44 - 25,69</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(709 613)	4,39	4,38 - 4,81
Annulées	(41 549)	12,12	4,38 - 20,46
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>3 758 072</b>	<b>12,57</b>	<b>3,44 - 25,69</b>

## Paiements fondés sur les actions

Le tableau figurant ci-après indique dans quelle mesure les autorisations adoptées par les Assemblées générales des 1<sup>er</sup> juillet 2005, 6 juillet 2006 et 7 juillet 2009 relatives aux options de souscription d'action et aux attributions d'actions gratuites ont été mises en œuvre préalablement à l'ouverture de l'exercice clos le 31 mars 2010. Il précise également l'état d'utilisation des autorisations antérieures.

## Plans d'options en cours (postérieurs au 7 novembre 2002)

Date d'Assemblée	10/07/03	10/07/03	10/07/03	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	30/04/04	16/11/04	13/05/05	03/11/05	26/01/06	04/05/06	06/07/06	26/10/06	12/03/07
Nombre d'actions	35 000	55 000	20 000	885 000	160 000	35 000	70 000	200 000**	30 000
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	-	-	-	100 000	-	-	-	-	-
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	35 000	55 000	20 000	525 000	160 000	35 000	70 000	200 000	30 000
Nombre de bénéficiaires	2	2	1	20	2	1	2	1	2
Point de départ d'exercice des options	30/04/08	16/11/08	13/05/09	03/11/09	26/01/10	04/05/10	06/07/10	26/10/10	12/03/11
Date d'expiration	29/04/14	15/11/14	12/05/15	02/11/15	25/01/16	03/05/16	05/07/16	25/10/16	11/03/17
Nombre d'actions souscrites	8 000	30 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées	-	-	-	150 000**	-	-	-	-	20 000
Nombre d'actions restantes	27 000	25 000	20 000	735 000	160 000	35 000	70 000	200 000	10 000
Prix de souscription par action (en euros)	4,55	4,38	7,94	12,78	15,59	25,69	21,01	19,34	20,46
Cours de l'action au moment de l'attribution	4,50	4,78	9,08	13,13	21,17	27,52	23,37	18,70	17,86
Durée de vie	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Dividende projeté	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Volatilité attendue	22%	22%	25%	44,04%	43,27%	42,50%	49,70%	51,87%	51,87%
Taux d'intérêt sans risque	4,20%	3,82%	3,60%	3,60%	3,60%	3,805%	3,80%	3,866%	3,86%
Juste valeur de l'option	1,09	1,35	3,20	5,80	11,11	12,32	11,83	9,01	8,09

\*1/3

\*\* La totalité de ces options a été attribuée à Monsieur Paul Boudre antérieurement à sa nomination en tant que Directeur Général Délégué lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2008.

## Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

Date d'Assemblée	09/07/04	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	16/11/04	01/07/05	03/11/05
Nombre d'actions	998 940	398 940	2 451 479
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	-	398 940	100 000
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	91 772	-	234 659
Nombre de bénéficiaires	404	1*	547
Point de départ d'exercice des bons	16/11/05	01/07/05	03/11/06
Date d'expiration	15/11/09	30/06/10	02/11/10
Nombre d'actions souscrites	938 970	388 530	299 100
Nombre d'actions annulées	59 970	-	53 217
Nombre d'actions restantes	-	10 410	2 099 162
Prix de souscription par action (en euros)	4,38	8,71	12,78
Cours de l'action au moment de l'attribution	4,78	9,20	13,13
Durée de vie	5	5	5
Dividende projeté	-	-	-
Volatilité attendue	22%	38,21%	44,04%
Taux d'intérêt sans risque	3,82%	3,60%	3,60%
Juste valeur de l'option	1,06	1,77	4,02

\* Le bénéficiaire de ce plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé.

## Actions gratuites

Date d'Assemblée	06/07/06	06/07/06	06/07/06	06/07/06	06/07/06	06/07/06	07/07/09
Date du Conseil d'Administration	06/07/06	01/06/07	24/01/08	04/06/08	25/02/09	05/06/09	07/07/09
Nombre d'actions	100 000	46 096	8 000**	129 297	30 000	228 556	55 000
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	100 000	28 464	-	62 674	-	145 683	-
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	-	17 632	8 000	66 623	30 000	82 873	55 000
Nombre de bénéficiaires	1	6	1	9	1	10	1
Période d'acquisition	du 06/07/06 au 05/07/08	du 01/06/07 au 31/05/09	du 24/01/08 au 23/01/10	du 04/06/08 au 03/06/10	du 25/02/09 au 24/02/11	du 05/06/09 au 04/06/11	du 07/07/09 au 06/07/11
Période de conservation	du 06/07/08 au 05/07/10	du 01/06/09 au 31/05/11	du 24/01/10 au 23/01/12	du 04/06/10 au 03/06/12	du 25/02/11 au 24/02/13	du 05/06/11 au 04/06/13	du 07/07/11 au 06/07/13
Nombre d'actions acquises	100 000	38 115	8 000	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées	-	7 981*	-	-	-	-	-
Nombre d'actions restantes	-	-	-	129 297	30 000	228 556	55 000
Cours de l'action lors de l'attribution	23,37	17,00	6,55	5,38	2,15	5,00	5,24

\* Dont 7 981 actions annulées à la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008.

\*\* La totalité de ces actions gratuites a été attribuée à Mr Paul Boudre antérieurement à sa nomination en tant que Directeur Général Délégué.

### 3.14. Emprunts et dettes financières

#### Caractéristiques des emprunts et dettes financières

Courant	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Engagements sur contrats de location-financement immobilier (constructions)	2,51 % - 6,05 %	EUR	2010-2015	7 935	26 685
Engagements sur contrats de location-financement immobilier (matériel industriel)	1,86 % - 5,26 %	EUR	2010-2013	14 124	-
Dérivé	-	-	-	216	302
Emprunts obligataires - OCEANES 2014	6,25%	EUR	2 014	7 365	-
Emprunt bancaire euros	3,25 % - 3,86 %	EUR	2 012	1 651	266
Emprunt bancaire devises	2,21 %	JPY	2 011	422	541
Emprunt bancaire devises	-	USD	-	-	-
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
<b>Total autres passifs courants</b>				<b>31 713</b>	<b>27 794</b>
Non courant	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Engagements sur contrats de location-financement immobilier (constructions)	2,51 % - 6,05 %	EUR	2010-2015	24 311	48 849
Engagements sur contrats de location-financement immobilier (matériel industriels)	4,57%	EUR	2 013	3 061	-
Avances remboursables		EUR		4 638	-
Emprunts obligataires - OCEANES 2014	6,25%	EUR	2 014	116 535	-
Emprunt bancaire euros	3,25 % - 3,86 %	EUR	2 012	3 350	-
Emprunt bancaire devises	-	JPY	-	-	405
Emprunt bancaire devises	-	USD	-	-	-
Dette de Concentrix				48 462	-
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
<b>Total autres passifs non courants</b>				<b>200 358</b>	<b>49 254</b>

Les dettes financières à court terme au bilan, intègrent un dérivé passif de 216 milliers d'euros correspondant uniquement à des contrats de swap de taux pour (cf note 5.5.3).

Afin de répondre aux besoins généraux de financement du Groupe et notamment de financer ses projets de développement existants ou futurs, le groupe Soitec a poursuivi une politique de refinancement proactive par le biais de l'émission d'OCEANE et une politique de gestion prudente de ses liquidités.

Le 9 septembre 2009, Soitec S.A. a procédé ainsi à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANES) pour un montant nominal de 145 millions d'euros. Les 16 959 065 obligations émises sont à échéance du 9 septembre 2014 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 6,25 %. Le prix d'émission s'élève à 8,55 euros par obligation. Le souscripteur peut convertir ses obligations en actions à tout moment à compter du 9 septembre 2009 à raison d'une action pour une obligation.

Par ailleurs Soitec S.A. pourra, à compter du 9 septembre 2012, rembourser de façon anticipée l'OCEANE à un prix égal au pair majoré des intérêts courus, si le cours de l'action dépasse 130 % de la valeur nominale des obligations.

En application d'IAS 39, la juste valeur des OCEANES est comptabilisée en distinguant deux composantes :

- la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée au coût amorti pour 116,5 millions d'euros net de sa quote-part de frais d'émission. Le taux d'intérêt effectif estimé de la dette est de 11,71 %.
- la composante option de conversion est déterminée par différence entre la juste valeur de l'OCEANE et la composante dette. Elle est comptabilisée séparément en capitaux propres pour un montant de 24 millions d'euros net de sa quote-part de frais d'émission. Ce montant est figé jusqu'à la conversion, échange ou remboursement des obligations, sauf modification de la durée de vie estimée.

Les OCEANES sont comptabilisées en date de transaction conformément aux principes Groupe.

L'émission d'OCEANE a un impact dilutif de 0,05 euro par action au 31 mars 2010.

#### Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont remboursables trimestriellement jusqu'en 2010. Ils sont garantis par un nantissement sur des équipements d'une valeur nette comptable équivalente.

#### Echéancier de remboursement

(en milliers d'euros)	31 mars 2010			Total	31 mars 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		
Emprunt obligataire « OCEANE 2014 »	7 365	116 535	-	123 900	-
Emprunts bancaires	2 073	3 350	-	5 423	1 212
Dérivés	216	-	-	216	-
Dettes résultant des retraitements de location-financement	22 059	27 373	-	49 432	75 534
Dette (Put) de Concentrix (cf. note 3.2)	-	48 462	-	48 462	-
Avances remboursables	-	4 638	-	4 638	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>31 713</b>	<b>200 358</b>	<b>-</b>	<b>232 071</b>	<b>76 746</b>

### 3.15. Provisions et autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Provisions pour risques et charges	2 247	1 607
Autres dettes non courantes	-	323
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>2 247</b>	<b>1 930</b>

Sur les 2 247 milliers d'euros de provisions pour risques et charges, 1 546 milliers d'euros concernent la provision pour retraite.



Tableau de variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Reprises de l'exercice				
	Solde au 31 mars 2009	Dotations de l'exercice	Provision utilisée	Provision non utilisée	Solde au 31 mars 2010
Retraite	1 607	135	(196)	-	1 546
Provisions pour risques et charges	-	945	(244)	-	701
Provisions pour restructuration	2 158	442	(2 390)	-	210
Autres provisions	404	1 320	(609)	-	1 115
Non courant	1 607	1 080	(440)	-	2 247
Courant	2 562	1 762	(2 999)	-	1 325

Les provisions pour risques et charges sont composées de diverses sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), commerciale ou fiscale. La revue des litiges en cours figure dans la note 5.3.

La provision pour indemnités de départ à la retraite est détaillée, quant à elle, dans la note 5.1.

La dotation à la provision pour restructuration de l'exercice est décrite à la note 4.4.

### 3.16. Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Fournisseurs d'immobilisation	4 611	3 827
Autres fournisseurs et comptes rattachés	30 737	25 038
<b>Total</b>	<b>35 348</b>	<b>28 865</b>

### 3.17. Provisions et autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Avances et acomptes sur produits constatés d'avance	3 247	542
Dettes fiscales et sociales	20 496	11 749
Provisions	1 325	2 562
Charges à payer	-	-
Autres	1 399	1 241
<b>Total des autres dettes</b>	<b>26 467</b>	<b>16 093</b>

## 4. Notes sur le compte de résultat

### 4.1. Frais de personnel

Les frais de personnel comptabilisés en charge s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Charges de personnel y compris charges sociales	66 111	56 128
Retraites	(41)	397
Charges liées au paiement en actions	4 710	5 691
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>70 780</b>	<b>62 216</b>

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

Equivalent temps plein	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Production	625	720
Recherche et développement	183	164
Services commerciaux et marketing	37	34
Direction Générale et personnel administratif	136	188
<b>Total effectif équivalent temps plein</b>	<b>981</b>	<b>1 106</b>

### 4.2. Frais de Recherche et Développement

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Frais opérationnels de Recherche et Développement bruts	43 905	45 679
Subventions de Recherche et Développement passées au résultat	(13 105)	(16 391)
Crédit d'impôt recherche	(3 138)	(6 436)
<b>Total frais opérationnels de Recherche et Développement nets</b>	<b>27 662</b>	<b>22 852</b>

Les dépenses de Recherche et Développement brutes sont essentiellement constituées de frais de recherche et sont comptabilisés en résultat. En effet, le groupe Soitec a défini un cycle de vie des projets de Recherche et Développement découpé en huit phases, chaque phase étant conclue par des passages de jalons aboutissant à la poursuite ou à l'arrêt des programmes. Les cinq premières phases correspondent à de la recherche exploratoire (évaluation des technologies) ; les deux phases suivantes correspondent au développement d'un produit, généralement en coopération avec un client potentiel. La dernière phase est l'industrialisation du produit en fort volume. Les coûts engagés au cours des phases de recherche exploratoire sont comptabilisés en frais de recherche dans le compte de résultat. Les frais de développement sont engagés sur une période relativement courte et représentent des montants peu significatifs. Enfin les coûts engagés dans la phase d'industrialisation sont comptabilisés en coût des produits vendus.

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en compte de résultat au prorata des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention. Les principaux programmes en cours sur l'exercice 2009-2010 sont NanoSmart et Bernin 2010.

Le montant brut des dépenses en R&D a légèrement baissé à 43,9 millions d'euros contre 45,7 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les coûts nets de R&D sont passés de 22,8 millions d'euros ou 10,7 % des ventes en 2008-2009, à 27,7 millions d'euros, ou 13,2 %, des ventes en 2009-2010. Le Groupe a comptabilisé 13,1 millions d'euros de subventions sur l'exercice 2009-2010, dont 1,2 million d'euros au titre des avances remboursables, principalement dans le cadre des projets stratégiques NanoSmart et Bernin 2010. Le Groupe a également comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 3,1 millions d'euros sur l'exercice 2009-2010 contre un montant de 6,4 millions d'euros sur l'exercice précédent.

#### 4.3. Dotations aux amortissements inclus dans le compte de résultat consolidé

La charge d'amortissement au compte de résultat se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Coût des ventes	53 540	44 883
Frais de Recherche et Développement	10 472	6 573
Frais commerciaux	7	2
Charges administratives	1 040	3 341
<b>Total dotations aux amortissements</b>	<b>65 059</b>	<b>54 800</b>

L'augmentation des amortissements provient essentiellement de l'amortissement de la ligne de production de Pasir Ris.

#### 4.4. Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Produit de relution augmentation de capital Concentrix</b>	<b>993</b>	<b>-</b>
Total des autres produits opérationnels	993	-
Provision Règlement litige IP	-	-
Mesures de restructuration	(442)	(2 158)
Dépréciation d'équipements	(5 623)	(1 211)
Dépréciation du <i>Goodwill</i>	-	(13 295)
<b>Total des autres charges opérationnelles</b>	<b>(6 065)</b>	<b>(16 664)</b>

Un produit de relution concernant une augmentation de capital dans la filiale allemande Concentrix entièrement souscrite par Soitec S.A. a été constaté à hauteur de 993 milliers d'euros (cf. note 3.2).

Sur l'exercice 2009-2010, le Groupe a décidé la dépréciation de certains équipements obsolètes pour 5.6 millions d'euros (cf. note 3.4).

Une provision de 442 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice 2009-2010 au titre d'un complément des charges relatif au plan d'ajustement de ses effectifs présenté aux salariés courant mars 2009.

#### 4.5. Produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement	1 275	5 278
Autres intérêts et produits assimilés	51	369
Gain de change	1 343	7 310
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 669</b>	<b>12 957</b>

#### 4.6. Charges financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Intérêts sur emprunts et comptes courants bancaires	(110)	(47)
Intérêts sur financement par crédit-bail	(2 570)	(5 052)
Intérêts sur OCEANE	(7 365)	(6)
Charges liées au rachat et la conversion des OCEANES	-	-
Dette liée au Put sur Concentrix	(1 162)	-
Provision pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	(1 373)
Autres intérêts et charges assimilés	(1 025)	(771)
Perte de change	(1 350)	(4 007)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(13 582)</b>	<b>(11 250)</b>

#### 4.7. Impôts

Le résultat avant impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
France	(31 247)	(29 407)
Allemagne	(3 800)	-
Etats-Unis	169	(8)
Asie	(9 168)	(13 920)
<b>Total résultat avant impôts</b>	<b>(44 046)</b>	<b>(43 335)</b>

Au 31 mars 2010, la charge d'impôt de l'exercice est de 87 milliers d'euros. Un montant de 467 milliers d'euros, relatif aux frais d'émission d'instruments de capitaux propres (cf. note 3.11), est comptabilisé directement en capitaux propres.

L'écart entre l'impôt sur les sociétés théorique, calculé selon le taux en vigueur en France (34,43 % ou 33,33 %) et la charge d'impôt reflétée au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Produit (Charge) théorique d'impôt sur les sociétés au taux en vigueur</b>	<b>15 443</b>	<b>14 886</b>
Provision sur imposition différée actif	(11 717)	(974)
Provisions et charges non déductibles	(1 471)	(11 000)
Crédit d'impôt recherche	1 080	2 185
Impact des différences de taux d'impôt sur les sociétés	(3 422)	(549)
Divers	-	(51)
<b>Produit (Charge) d'impôt total</b>	<b>(87)</b>	<b>(103)</b>

Les impôts différés actifs et passifs sont principalement composés des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Impôts différés actifs :</b>		
Déficits reportables (nets)	27 017	11 167
Frais d'émission ABSAAR (cf. note 3.11)	467	674
Décalages temporaires	(10 180)	5 683
Divers	3 132	259
<b>Sous-total</b>	<b>20 436</b>	<b>17 783</b>
<b>Impôts différés passifs :</b>		
Contrats de location-financement	18 121	15 613
Charges à répartir déduites fiscalement	-	-
Divers	1 169	1 496
<b>Sous-total</b>	<b>19 290</b>	<b>17 109</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>1 146</b>	<b>674</b>

Au 31 mars, le Groupe reconnaît des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux à hauteur du montant de ses passifs d'impôts différés constatés. Le reste des déficits fiscaux (17 millions d'euros sur les sociétés françaises et 10 millions de euros sur la filiale Concentrix) n'est pas activé compte tenu des perspectives d'utilisation du Groupe dans le contexte économique actuel.

#### 4.8. Résultat net par action

Sont présentés ci-dessous les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Résultats nets attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(440 046)	(43 340)
Coût financier des instruments dilutifs	4 908	-
<b>Résultat net corrigé du coût financier des instruments dilutifs</b>	<b>(435 138)</b>	<b>(43 340)</b>

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	85 611 182	84 491 344

#### Effet de la dilution :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Stock-options	191 566	13 350
Bons de souscription de part de créateur d'entreprise	-	-
ABSAARs	935 531	-
OCEANEs	9 563 028	-
Actions gratuites	442 853	205 412
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action</b>	<b>96 744 160</b>	<b>84 710 106</b>

#### 5. Autres informations

##### 5.1. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent uniquement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Seuls les régimes à prestations définies donnent lieu à constitution de provisions. Ils concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite auxquelles se rajoutent d'autres engagements de retraite et compléments de retraite.

Les régimes de retraite à prestations définies sont parfois couverts par des fonds, qui font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 mars 2010 sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite	65 ans
- évolution des salaires	1,50 %
- taux d'actualisation	3,00 %
- taux de rendement des actifs du régime	4,55 %

Les tableaux suivants résument les éléments constitutifs de la charge liée à ces avantages comptabilisée au compte de résultat consolidé, la position financée et les montants comptabilisés au bilan consolidé.

##### Charge nette comptabilisée

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Coût des services rendus au cours de la période	(593)	(392)
Coût financier	(174)	(103)
Rendement attendu des actifs du régime	35	33
Gain (Perte) actuariel(le) net(te) comptabilisée au cours de la période	773	65
Charge nette comptabilisée	41	(397)

##### Actif / Passif enregistré au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Valeur actualisée de l'obligation	(2 339)	(2 370)
Juste valeur des actifs du régime	793	763
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>(1 546)</b>	<b>(1 607)</b>

La décomposition en est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>763</b>
Rendement attendu	34
Cotisations de l'employeur	-
Prestations servies	-
Profits (Pertes) net(te)s actuariel(le)s	( 6)
Différence de change	-
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>791</b>

(en milliers d'euros)

Exercice clos le 31 mars 2010

<b>Passif à l'ouverture</b>	<b>(2 370)</b>
Coût financier	(174)
Coût des services rendus au cours de la période	(593)
Prestations servies	20
Profits (Pertes) net(te)s actuariel(le)s	779
Différence de change	-
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>(2 338)</b>

Les actifs sont composés de supports de gestion à vocation sécuritaire et/ou dynamique, après l'analyse avec l'entreprise de ses engagements en fonction des dates prévisionnelles de départ en retraite de son personnel.

## 5.2. Engagements et obligations contractuels

### Engagements liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Nantissements de matériels industriels	422	1 212
Nantissements de prêt crédit-bailleur	-	-
<b>Total</b>	<b>422</b>	<b>1 212</b>

### Autres engagements et obligations contractuels

Les obligations contractuelles figurant au bilan et en engagements hors-bilan sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 2010				31 mars 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
<b>Obligations contractuelles figurant au bilan</b>					
Dettes à long terme	9 654	124 523	48 462	182 639	1 514
Obligations en matière de location-financement	22 059	27 373	-	49 432	75 534
<b>Sous Total</b>	<b>31 713</b>	<b>151 896</b>	<b>48 462</b>	<b>232 071</b>	<b>77 048</b>
<b>Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan</b>					
Contrat de location simple	798	1 110	-	1 908	929
Obligations d'achat irrévocable	3 753	458	-	4 211	-
Autres obligations à long terme	590	163	-	753	-
<b>Sous Total</b>	<b>5 141</b>	<b>1 731</b>	<b>-</b>	<b>6 872</b>	<b>929</b>
<b>Total</b>	<b>36 854</b>	<b>153 627</b>	<b>48 462</b>	<b>238 943</b>	<b>77 977</b>

Deux lettres de garantie ont été accordées par Soitec S.A. à sa filiale Picogiga S.A.S. à hauteur de 116 690,00 euros et 230 394,57 euros dans le cadre du projet Hyphen (*Hybrid Substrates for Competitive High Frequency Electronics*), et Soitec S.A. a donné son aval pour garantir le financement versé par la Commission Européenne à Picogiga S.A.S. dans le cadre de ce projet.

### Engagements sur instruments financiers

Une description et le détail de ces engagements figurent dans la note 5.5.3.

### Droit individuel à la formation en France

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable, sur une durée maximale de six ans, et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures. Aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 mars 2010 et le total des droits acquis non utilisés à la fin mars 2010 s'élève à 74 323 heures. Il ne fait pas l'objet de la comptabilisation d'une provision.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 mars 2010.

## 5.3. Litiges

### La Société et le CEA c/ MEMC Electronics Materials, Inc.

Le 19 mai 2008 le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et la Société, ont assigné en contrefaçon de brevets la société MEMC Electronic Materials Inc., basée à St.Peters, Missouri aux Etats-Unis (MEMC). Cette assignation, déposée auprès du Tribunal fédéral américain de l'Etat du Delaware (*United States District Court of the District of Delaware*), est fondée sur le brevet américain re-délivré portant le numéro RE 39,484 et sur les brevets américains numéros 6,809,009 et 7,067,396 et 7,498,234 qui concernent tous la technologie SOI ainsi que d'autres technologies. Le CEA est titulaire de ces trois brevets et la Société en est le licencié exclusif.

Le CEA et Soitec entendent ainsi obtenir une décision enjoignant à MEMC de cesser tout acte de contrefaçon ainsi que des dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi.

MEMC s'est, dans un premier temps, opposée à l'assignation en prétendant qu'elle ne contenait pas suffisamment de détail pour permettre à MEMC de formuler une réponse. Le 20 février 2009, le tribunal a rejeté cet argument, la procédure ayant, depuis cette décision, repris un cours normal.

MEMC a, par ailleurs, fait une demande reconventionnelle en prétendant que, de son côté, la Société contrefaisait son brevet U.S. No. 5,834,812. La Société entend se défendre dans le cadre de cette procédure en contestant l'existence de la contrefaçon alléguée et en excipant de l'invalidité des brevets en question. Les questions concernant l'interprétation des brevets seront entendues par le tribunal lors d'une audience prévue pour le 27 août 2010. Le procès devrait débiter le 25 octobre 2010.

### AMF c/ la Société :

Par une décision en date du 10 décembre 2009, notifiée à Soitec le 21 janvier 2010, la Commission des sanctions de l'AMF a considéré que la Société avait fait une application erronée de la norme IAS 20 en comptabilisant certaines subventions publiques à l'occasion de l'établissement de ses comptes semestriels au 30 septembre 2006 et de ses comptes annuels au 31 mars 2007. Tout en reconnaissant que la comptabilisation de ces subventions ne constituait pas une erreur significative, ni en raison de leur montant, ni en raison de leur nature, la Commission a conclu que Soitec avait fourni au marché une information inexacte, imprécise ou trompeuse au sens de l'article 632-1 du règlement général de l'AMF. La Commission des sanctions a également considéré que Soitec avait manqué à son obligation d'information du public en rappelant à certains analystes financiers que, compte tenu de certains facteurs précédemment annoncés par la société, le taux de marge opérationnelle attendu par le consensus au titre de l'exercice 2007-2008 semblait surévalué, sans assurer la diffusion simultanée au public de cette information. La Commission des sanctions, ayant reconnu que les manquements relevés n'ont pas eu d'incidences graves sur le marché, a condamné Soitec à une sanction pécuniaire de 50 000 euros, montant qui a été provisionné au 31 mars 2010. La Société a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Paris le 22 mars 2010.

Par ailleurs, la Société a constitué une provision de 90 milliers d'euros relative à un litige avec les prud'hommes.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

#### 5.4. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées pour le groupe Soitec sont :

- la Société mère (Soitec S.A., ci-après « la Société »)
- les filiales
- les membres du Conseil d'Administration et membres du Comité de Direction

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de Soitec S.A. et de ses filiales listées ci-dessous.

Entité	Pays	2 010	2 009
Soitec Inc	USA	100 %	100 %
Picogiga international S.A.S.	France	100 %	100 %
Picogiga Inc.	USA	100 %	100 %
Tracit S.A.S	France	-	100 %
Soitec Asia.	Japon	70 %	70 %
Ganotec Inc.	USA	100 %	100 %
Soitec Singapore Pte Ltd.	Singapour	100 %	100 %
Concentrix Solar GmbH	Allemagne	86,37 %	-

Le tableau suivant liste les différentes transactions ayant eu lieu entre les parties liées du groupe Soitec au titre de l'exercice 2009-2010 :

(en milliers d'euros)	Ventes aux parties liées	Achat des parties liées	Créances au 31 mars	Dettes au 31 mars
Soitec Inc.	-	30 166	-	2 105
Picogiga S.A.S.	-	-	94	487
Picogiga Inc.	-	-	-	5
Ganotec Inc.	-	-	1 666	-
Soitec Asia	-	10 947	4	9 106
Soitec Singapore Pte	15 171	11 646	2 597	4 911
Concentrix GmbH	-	-	-	-

#### Emprunts - prêts entre parties liées

(en milliers d'euros)	Intérêts reçus (payés)	Montant de l'emprunt (prêt)
Soitec Inc.	-	-
Picogiga S.A.S.	(21)	1 917
Tracit S.A.S.	28	-
Picogiga Inc.	-	-
Ganotec Inc.	-	-
Soitec Asia	-	-
Soitec Singapore Pte	(162)	89 810
Concentrix GmbH	(105)	8 432

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont également composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe. Le montant de ces rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit 5 personnes pour l'exercice clos le 31 mars 2010 (2009 : 8 personnes) est le suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Avantages à court terme	2 235	2 114*
Avantages postérieurs à l'emploi	(89)	158
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	1 315	2 272

\* Monsieur Paul Boudre a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 16 mai 2008, et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Le montant des rémunérations brutes attribuées aux mandataires sociaux et administrateurs non salariés est le suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
<b>Mandataires sociaux</b>		
Avantages à court terme	1 725	959
Avantages postérieurs à l'emploi	(166)	73
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	0
Paiements en actions	974	337
<b>Total des rémunérations accordées au personnel dirigeant</b>	<b>2 533</b>	<b>1 369</b>
<b>Administrateurs non salariés</b>		
Jetons de présence	185	175
Remboursement de frais de déplacement	21	82
<b>Total des rémunérations accordées aux administrateurs non salariés</b>	<b>206</b>	<b>257</b>

Détail des plans de BCE, d'options et actions gratuites pour les dirigeants attribués sur l'exercice :

	BCE	Options de souscription d'actions	Actions gratuites	Total
Personnel dirigeant	-	-	218 904	218 904
dont Mandataires sociaux	-	-	145 683	145 683

A la connaissance de la Société, il n'y a eu aucune transaction avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille).

## 5.5. Gestion des risques financiers

### 5.5.1. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les objectifs du Groupe sont de couvrir le risque de change sur les transactions certaines (montant et taux) par des contrats de change à terme, et le risque de change sur les contrats dont le montant et le taux sont incertains par des options.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêts en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Le risque de taux d'intérêt est couvert par des swaps de taux à court terme et des achats de caps à moyen terme.

Soitec n'a pas mis en place de comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39. Ainsi, les instruments de couverture sont reconnus à leur juste valeur avec variation en compte de résultat. La politique du Groupe est cependant de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du groupe au 31 mars 2010 sur la base des paiements contractuels non actualisés :

Exercice clos le 31 mars 2010						
(en milliers d'euros)	Echu	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et emprunts portant intérêts	-	6 813	24 900	200 358	-	232 071
Actions préférentielles convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	19 939	4 454	2 611	1 709	28 714
Dettes fournisseurs et autres	-	35 268	75	5	-	35 348
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-

Exercice clos le 31 mars 2009						
(en milliers d'euros)	Echu	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et emprunts portant intérêts	-	6 070	21 724	45 770	3 484	77 048
Actions préférentielles convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	557	13 209	2 302	28	1 607	17 700
Dettes fournisseurs et autres	-	25 299	3 497	68	-	28 865
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-

### 5.5.2. Juste valeur et classement des actifs et passifs financiers

La comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers du Groupe s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	277 603	277 603	167 280	167 280
Actifs financiers courants	1 490	1 490	203	203
Créances clients	40 978	40 978	18 355	18 355
Actifs financiers non courants	1 093	1 093	1 051	1 051
<b>Total actifs financiers</b>	<b>321 164</b>	<b>321 164</b>	<b>186 889</b>	<b>186 889</b>
Découvert bancaire	-	-	-	-
Obligations convertibles	123 900	123 900	-	-
Dettes financières	58 739	58 739	1 514	1 514
Dettes liées à des contrats de location financement	49 432	49 432	75 534	75 534
Dettes fournisseurs	35 348	35 348	28 865	28 865
Autres dettes courantes	1 336	1 336	2 562	2 562
<b>Total passifs financiers</b>	<b>268 755</b>	<b>268 755</b>	<b>108 475</b>	<b>108 475</b>

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

31 mars 2010 (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Évalué à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Clients et comptes rattachés	40 978	-	-	40 978	-
Actifs financiers courants	1 490	1 490	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	277 603	277 603	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>321 164</b>	<b>279 093</b>	-	<b>42 071</b>	-
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
Obligations convertibles	123 900	-	-	-	123 900
Dettes financières	108 171	-	-	-	108 171
Dettes fournisseurs et autres dettes	35 348	-	-	-	35 348
Autres passifs financiers	1 336	-	-	-	1 336
<b>Total passifs financiers</b>	<b>268 755</b>	-	-	-	<b>268 755</b>

31 mars 2009 (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Évalué à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	1 051	-	-	1 051	-
Clients et comptes rattachés	18 355	-	-	18 355	-
Actifs financiers courants	203	203	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	167 280	167 280	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>186 889</b>	<b>167 483</b>	-	<b>19 406</b>	-
Dettes financières	77 048	302	-	-	76 746
Dettes fournisseurs et autres dettes	28 865	-	-	-	28 865
Autres passifs financiers	2 562	-	-	-	2 562
<b>Total passifs financiers</b>	<b>108 475</b>	<b>302</b>	-	-	<b>108 173</b>

## 5.5.3. Instruments financiers utilisés

## Risque de change

Les taux de conversion utilisés pour convertir les comptes des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro ont pour contre-valeur en euros :

Devises	Exercice clos au 31 mars 2010	Exercice clos au 31 mars 2009	Taux au 31 mars 2010	Taux au 31 mars 2009
Dollar US	0,707261	0,704617	0,741895	0,751428
Yen	0,007576	0,007084	0,007941	0,007624

Le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 31 mars pour couvrir le risque de change :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010		Exercice clos le 31 mars 2009	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture de comptes de bilan (créances clients et dettes fournisseurs)</b>				
Contrats d'options de dollar US en euros	-	-	-	-
Contrats de ventes de JPY en euros	129	4 318	-	-
Contrats de ventes de dollar US en euros	(55)	19 844	203	3 959
Contrats d'achats à terme de dollar US en euros	67	(2 908)	-	-
Contrats d'achats à terme de Singapour dollar en euros	-	-	-	-
<b>Couvertures des transactions futures (hors bilan)</b>				
Contrats d'options de dollar US en euros	-	-	-	-
Contrats de ventes à terme de dollar US en euros	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>21 254</b>	<b>203</b>	<b>3 959</b>

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Les procédures de la Société visent à réduire l'exposition au risque de change sur le dollar et le yen en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, la Société a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollars et en yens en utilisant des achats et des ventes à terme ainsi que des options de change avec des échéances courtes (inférieures à 6 mois).

Analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 mars 2010 à 1 euro pour 1,3479 dollars et au 31 mars 2009 à 1 euro pour 1,3308 dollar.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 mars 2010 à 1 euro pour 125,93 yens et au 31 mars 2009 à 1 euro pour 131,23 yens.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 mars par rapport à ces devises aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

(en milliers d'euros)	2010
Dollar américain	(845)
Autres devises	14
<b>Total</b>	<b>(830)</b>

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 mars par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

## Risque de taux

L'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est principalement contracté à taux fixe. De ce fait, le Groupe n'est pas soumis à un risque significatif de variation des taux d'intérêt. Soitec n'a ainsi qu'une utilisation limitée d'instruments de couverture :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010		Exercice clos le 31 mars 2009	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des dettes financières</b>				
Couverture de swap de taux	(216)	20 000	(302)	20 000
Contrats de Cap	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(216)</b>	<b>20 000</b>	<b>(302)</b>	<b>20 000</b>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, une variation des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une variation du résultat financier d'environ 0,8 million d'euros.



#### Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients. La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont principalement placées auprès de grands établissements financiers français.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à l'industrie des semi-conducteurs localisée en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2010, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et, ensemble, représentent 93 % du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2009, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société étaient au nombre de trois et, ensemble, représentaient 85 % du chiffre d'affaires.

La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction.

#### Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

#### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions d'obligations convertibles et augmentations de capital) et par le recours à des opérations de location-financement pour ses investissements industriels.

Les emprunts souscrits par le Groupe, ainsi que les financements à court terme, ne contiennent pas de clause d'engagement ou de défaut (covenants) susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect.

#### Tableaux sur les échéances des dettes financières en flux de trésorerie

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 mars 2010, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

(en milliers d'euros)	Echéance des contrats					Total	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus		
<b>Instruments financiers passifs non dérivés</b>							
Emprunts obligataires et autres emprunts hors instruments dérivés et contrat de location-financement	9 062	9 062	9 062	163 119		190 305	152 360
Dettes IFRS (comptabilisation des puts)				64 400		64 400	47 300
Contrats de location-financement	23 331	10 198	8 560	10 224		52 313	49 432
Dettes fournisseurs et autres dettes (sauf dettes sociales et dettes fiscales)	38 804	3 355				42 159	42 159
<b>Instruments financiers dérivés</b>							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés reçus							
Contrats dérivés payés	216					216	216
Contrats dérivés réglés en net							
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés reçus							
Contrats dérivés payés							
Contrats dérivés réglés en net							
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés reçus							
Contrats dérivés payés							
Contrats dérivés réglés en net							
<b>Total au 31 mars 2010</b>	<b>71 413</b>	<b>22 615</b>	<b>17 622</b>	<b>237 743</b>	<b>-</b>	<b>349 393</b>	<b>291 251</b>

#### Lignes de crédits confirmées

La Société a signé avec ses partenaires bancaires des lignes de crédits confirmées pour un montant global de 38,6 millions d'euros à échoir au 31 juillet 2012.

Ces lignes de crédits supportent soit une commission de confirmation de 0,10 %, soit une commission de non utilisation de 0,10 %, ainsi qu'un taux d'utilisation allant de 0,50 % à 0,55 % selon les lignes de crédits.

## 5.5.4. Gestion du capital

Le Groupe a pour premier objectif de disposer de ressources financières nécessaires et suffisantes pour assurer le développement de ses activités. A ce titre, il a historiquement sollicité ses actionnaires sous la forme d'augmentations de capital ou d'émissions d'obligations convertibles en actions, pour financer ses investissements industriels qui lui permettent de servir la demande et dès lors, accroître ses résultats et créer ainsi de la valeur pour ses actionnaires. Privilégiant une stratégie de croissance industrielle tournée vers une forte innovation de ses produits, le Groupe réinvestit systématiquement ses résultats et, à ce titre, n'a pas l'intention de distribuer un dividende dans les prochaines années.

Le capital de la société est ouvert, avec comme caractéristiques principales une large répartition de son capital auprès d'investisseurs institutionnels et une forte rotation.

## 5.6. Tableau des flux de trésorerie

Le détail des dotations aux amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 785	5 161
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	57 488	49 639
Autres dotations (reprises) nettes	(1 616)	(4)
Dotations aux amortissements et provisions	62 657	54 796

Les intérêts financiers reçus (1 275 milliers d'euros au 31 mars 2010 et 5 647 milliers d'euros au 31 mars 2009) et les intérêts financiers versés (2 680 milliers d'euros au 31 mars 2010 et 6 098 milliers d'euros au 31 mars 2009) ont été classés dans les flux de financement.

## 5.7. Information sectorielle

La Société opère sur deux secteurs d'activité (UGT) : la vente de plaquette de silicium à l'industrie microélectronique (Silicium) et la vente et l'installation de systèmes PhotoVoltaïques (PV).

(en milliers d'euros)	31 mars 2010			31 mars 2009		
	Silicium	PV	TOTAL	Silicium	PV	Total
Ventes	205 608	39	205 647	213 869		213 869
<b>Marge brute</b>	<b>31 880</b>	<b>(2 376)</b>	<b>29 504</b>	<b>19 198</b>		<b>19 198</b>
Frais généraux et frais de développement	54 213	4 158	58 371	47 576		47 576
<b>Ebit</b>	<b>(22 333)</b>	<b>(6 534)</b>	<b>(28 867)</b>	<b>(28 378)</b>	-	<b>(28 378)</b>
Immobilisations incorporelles nettes	13 505	83 704	97 209	20 698		20 698
dont <i>goodwill</i>		71 300				
Immobilisations corporelles nettes	302 467	11 008	313 475	355 376		355 376
<b>Total actif non courant</b>	<b>315 972</b>	<b>166 012</b>	<b>410 684</b>	<b>376 074</b>	-	<b>376 074</b>
Stock	24 593	5 675	30 268	37 881		37 881
Créances	40 706	271	40 977	18 355		18 355
Autres actifs courants	30 123	-	30 123	35 003		35 003
Dettes fournisseurs	(66 469)	(592)	(67 061)	(28 865)		(28 865)
Autres dettes	(26 467)	-	(26 467)	(16 093)		(16 093)
BFR	2 486	5 354	7 840	46 281	-	46 281
Capitaux employés	318 458	171 366	418 524	422 355	-	422 355

## 5.8. Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 mai 2010, la Société a annoncé la création de 750 000 ABSAARs\* (2) dans le cadre de son programme PACEO mis en place le 5 juin 2008 avec Société Générale.

Les ABSAARs ont été émises au prix de 13,20 euros et représentent une dilution immédiate de 0,87 % du capital social pouvant atteindre jusqu'à 1,74 % en cas de conversion des BSAAAR en actions nouvelles.

La motivation de ce tirage est double : poursuivre le plan d'intéressement pluriannuel de ses salariés et managers approuvé par les Actionnaires et compléter la trésorerie disponible du Groupe à hauteur de 9,9 millions d'euros.

Au cours des prochaines semaines, les salariés et mandataires sociaux du Groupe auront la possibilité exclusive, notamment à travers le plan d'épargne entreprise, d'acquérir les BSAARs (4), détachés des ABSAARs, à la valeur déterminée par un expert indépendant. Les BSAARs d'une durée de vie de 5 ans seront exerçables dès la fin de la période de souscription. Ils donneront droit à souscrire à une action à un prix égal à 130 % du cours de référence déterminé le jour de l'émission des ABSAARs. Les BSAARs et les actions détenues par exercice des BSAARs seront cessibles dès la fin de la période de souscription sous réserve des dispositions applicables à celles souscrites dans le cadre du PEE.

La Société rappelle que la dilution maximale liée à la mise en œuvre du PACEO sur la durée totale du contrat (4 ans), restera inférieure à 10 % du capital initial, conformément à l'autorisation des actionnaires, et dépendra de l'utilisation réelle du PACEO sur cette durée.

### 20.3.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.O.I.TEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Nouvelles normes et interprétations applicables en 2009-2010 » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

##### *Principes comptables*

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Société pour la comptabilisation des engagements d'achats d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les notes « Principes de consolidation » et « Engagements d'achats donnés aux minoritaires » de la partie « Méthodes comptables significatives » de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

##### *Estimations comptables*

Lors de l'arrêt de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs non courants comprenant les *goodwills*, la charge liée au paiement fondée sur des actions et les provisions.

Les modalités suivies à ce titre sont décrites dans la partie « Jugements et estimations significatives » de l'annexe. En particulier, les actifs non courants ont fait l'objet de suivi d'indices de perte de valeur pour l'unité génératrice « Silicium » ou d'un test de perte de valeur pour l'unité génératrice de trésorerie « PhotoVoltaïque ». S'agissant de cette dernière, le Groupe dispose d'un plan financier pluriannuel, approuvé par la Direction, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, ont été utilisées pour s'assurer de leur valeur recouvrable.

Sur l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes associées à celles-ci (comprises dans les parties « 3. Notes sur le bilan » et « 4. Notes sur le compte de résultat » des états financiers) donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Meylan et Lyon, le 14 juin 2010

Les Commissaires aux comptes

Cabinet MURAZ PAVILLET  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Grenoble  
Jean-Marc Pavillet

ERNST & YOUNG AUDIT  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles  
Lionel Denjean

## 20.3.2 Etats financiers de la Société au 31 mars 2010

## 20.3.2.1 Comptes sociaux au 31 mars 2010

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercices clos le 31 mars	
	2010	2009
Montant net du chiffre d'affaires	203 384	210 965
Production stockée	(10 897)	(16 774)
Subventions d'exploitation	10 191	10 941
Reprise de provisions et amortissements, transferts de charges	16 414	24 323
Autres produits	3 476	4 085
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>222 568</b>	<b>233 540</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	47 880	64 474
Variation de stocks	5 335	971
Autres achats et services externes	91 073	94 891
Impôts taxes et versements assimilés	6 219	6 328
Charges de personnel	55 639	50 051
Dotations amortissements et provisions	32 996	34 859
Autres charges	3 119	3 963
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>242 261</b>	<b>255 537</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(19 693)</b>	<b>(21 996)</b>
Produits financiers	34 115	26 575
Charges financières	13 739	45 807
<b>Résultat financier</b>	<b>20 376</b>	<b>(19 232)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(32 300)</b>	<b>(381)</b>
Impôt sur les bénéfices	(3 138)	(6 556)
<b>Résultat net</b>	<b>(28 478)</b>	<b>(35 053)</b>

## Bilan

## Actif

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	26 052	14 864	11 187	11 314
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	598	-	598	598
Constructions	2 334	737	1 597	1 663
Matériels et outillage	160 194	110 166	50 028	62 647
Autres immobilisations corporelles	35 107	16 278	18 829	20 996
Immobilisations corporelles en cours	6 511	-	6 511	2 693
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	237 287	17 210	220 076	175 826
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	570	-	570	679
Autres immobilisations financières	592	20	572	305
<b>Actif immobilisé</b>	<b>469 245</b>	<b>159 275</b>	<b>309 968</b>	<b>276 721</b>
<b>Stocks et encours</b>				
Stocks matières premières	14 124	3 631	10 493	14 720
Encours de production	6 700	556	6 144	3 828
Stocks produits finis	4 379	1 430	2 948	15 135
<b>Créances d'exploitation</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	536	-	536	290
Créances clients	36 101	-	36 101	22 850
Autres créances	24 320	-	24 320	23 261
Valeurs mobilières de placement	262 934	-	262 934	165 000
Disponibilités	8 480	-	8 480	1 161
Charges constatées d'avance	2 283	-	2 283	3 900
<b>Actif circulant</b>	<b>359 857</b>	<b>5 617</b>	<b>354 239</b>	<b>250 145</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 279	-	4 279	-
Ecart de conversion actif	231	-	231	600
<b>Total général</b>	<b>833 610</b>	<b>164 892</b>	<b>668 717</b>	<b>527 466</b>

## Passif

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars	
	2010	2009
Capital social	8 615	8 512
Primes d'émission, de fusion et d'apports	482 517	478 930
<b>Réserves</b>		
Réserve légale	3 393	3 393
Autres réserves	26 652	26 554
Report à nouveau	(53 105)	(18 052)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(28 478)</b>	<b>(35 053)</b>
Subventions d'investissement	324	395
Provisions réglementées	644	396
<b>Capitaux propres</b>	<b>440 562</b>	<b>465 075</b>
Avances conditionnées	6 000	-
<b>Autres fonds propres</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>
Provisions pour risque et charges	3 335	3 211
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles	150 010	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 163	2 654
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes sur commandes en cours	18	36
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs	33 558	25 278
Dettes fiscales et sociales	18 004	10 846
Dettes sur immobilisations	3 735	2 184
Autres dettes	190	9 135
Produits constatés d'avance	11	542
<b>Dettes</b>	<b>210 689</b>	<b>50 675</b>
Ecart de conversion passif	8 133	8 505
<b>Total général</b>	<b>668 718</b>	<b>527 467</b>

### 20.3.2.2 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010

Les états financiers simplifiés de la Société mère Soitec S.A. sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux. Les états financiers et annexe aux comptes sociaux figurent au chapitre 32 du présent Document de Référence.

Les autres éléments des comptes annuels ne contiennent pas d'éléments supplémentaires de nature à éclairer le jugement de l'investisseur. Les états financiers complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

### 20.3.2.3 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.O.I.TEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Les notes « Immobilisations financières » et « Provisions » de l'annexe exposent les modalités d'évaluation relatives à l'estimation des titres de participation et aux provisions pour risques et charges, ainsi que les considérations propres à l'exercice.

Dans ce cadre, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Meylan et Lyon, le 14 juin 2010

Les Commissaires aux comptes

Cabinet MURAZ PAVILLET

Membre de la Compagnie Régionale  
de Grenoble

Jean-Marc Pavillet

ERNST & YOUNG AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Lionel Denjean

### 20.3.3 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille au 31 mars 2010

(en milliers d'euros)

Valeur d'inventaire

#### A. Titres de participation

Soitec Inc.	17
Picogiga International S.A.S.	19 153
Soitec Singapore Pte Ltd	67 197
Soitec Asia	1 552
Concentrix Solar GmbH	47 797
Innovative Silicon	1 073
Cissoïd	300

#### B. Créances rattachées à des participations

Soitec Singapore Pte	89 810
Concentrix Solar GmbH	8 432
Picogiga International S.A.S.	1 917

#### C. Valeurs mobilières de placement (SICAV de trésorerie)

Valeurs mobilières de placement	262 934
---------------------------------	---------

#### D. Actions propres

32 557 actions propres Soitec	367
-------------------------------	-----

<b>Total</b>	<b>500 549</b>
--------------	----------------

### 20.3.4 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/03/2006	Exercice 31/03/2007	Exercice 31/03/2008	Exercice 31/03/2009	Exercice 31/03/2010
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	5 724 929	8 218 510	8 275 563	8 511 938	8 614 523
Nombre des actions ordinaires existantes	75 110 588	82 185 104	82 755 632	85 119 383	86 145 233
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	243 594 959	357 625 881	291 564 146	210 964 733	203 383 732
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 505 256	67 919 745	24 665 428	6 267 935	(37 795 656)
Impôts sur les bénéfices	(2 663 606)	(2 583 517)	(3 187 654)	(6 556 378)	(3 137 734)
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 772 936	21 475 283	45 905 314	47 876 959	(6 179 569)
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 395 926	49 027 979	(18 052 232)	(35 052 646)	(28 478 352)
Résultat distribué					
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	0,51	0,86	0,34	0,15	(0,40)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,24	0,60	(0,22)	(0,41)	(0,33)
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	606	838	924	883	806
Montant de la masse salariale de l'exercice	23 393 764	33 888 495	36 299 433	34 375 614	37 954 164
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	10 835 003	15 634 182	17 368 267	15 675 210	17 684 728

### 20.3.5 Tableau des filiales et participations

La liste des filiales et participations figure au chapitre 7.2 du présent Document de Référence.

## 20.4. Vérification des informations financières historiques

### 20.4.1 Déclaration des contrôleurs légaux

Il convient de se reporter au rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2010 et au rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 mars 2010 figurant respectivement aux paragraphes 20.3.1.3 et 20.3.2.3 du Document de Référence 2009-2010 déposé le 21 juin 2010.

En outre, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ont fait l'objet d'un rapport de certification des Commissaires aux comptes qui figure aux pages 68 et 69 du Document de Référence déposé le 23 juin 2009 sous le numéro D.09-0537. Ce rapport comportait une observation liée au changement de méthode comptable. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 ont fait l'objet d'un rapport de certification des Commissaires aux comptes qui figure aux pages 59 et 60 du Document de Référence déposé le 23 juin 2008 sous le numéro D.08-0504.

Les comptes annuels des exercices clos les 31 mars 2008 et 31 mars 2009 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes sans réserve ni observation, qui figurent respectivement aux pages 60 du Document de Référence 2007-2008 déposé le 23 juin 2008 sous le numéro D.08-0504 et 71 du Document de Référence 2008-2009 déposé le 23 juin 2009 sous le numéro D.09-0537.

### 20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Sans objet.

### 20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers

Sans objet.

## 20.5. Date des dernières informations financières

31 mars 2010.

## 20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Sans objet.

## 20.7. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes dans les trois prochaines années. Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux au profit de l'Etat, conformément aux dispositions du Code du domaine de l'Etat.

## 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

*La Société et le CEA c/ MEMC Electronics Materials, Inc.*

Le 19 mai 2008 le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et la Société, ont assigné en contrefaçon de brevets la société MEMC Electronic Materials Inc., basée à St.Peters, Missouri aux Etats-Unis (MEMC). Cette assignation, déposée auprès du Tribunal fédéral américain de l'Etat du Delaware (*United States District Court of the District of Delaware*), est fondée sur le brevet américain re-délivré portant le numéro RE 39,484 et sur les brevets américains numéros 6,809,009 et 7,067,396 et 7,498,234 qui concernent tous la technologie SOI ainsi que d'autres technologies. Le CEA est titulaire de ces trois brevets et la Société en est le licencié exclusif.

Le CEA et Soitec entendent ainsi obtenir une décision enjoignant à MEMC de cesser tout acte de contrefaçon ainsi que des dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi.



MEMC s'est dans un premier temps opposée à l'assignation en prétendant qu'elle ne contenait pas suffisamment de détail pour permettre à MEMC de formuler une réponse. Le 20 février 2009, le tribunal a rejeté cet argument, la procédure ayant, depuis cette décision, repris un cours normal.

MEMC a, par ailleurs, fait une demande reconventionnelle en prétendant que, de son côté, la Société contrefaisait son brevet U.S. No. 5,834,812. La Société entend se défendre dans le cadre de cette procédure en contestant l'existence de la contrefaçon alléguée et en excipant de l'invalidité des brevets en question. Les questions concernant l'interprétation des brevets seront entendues par le tribunal lors d'une audience prévue pour le 27 août 2010. Le procès devrait débiter le 25 octobre 2010.

AMF c/ la Société :

Par une décision en date du 10 décembre 2009, notifiée à Soitec le 21 janvier 2010, la Commission des sanctions de l'AMF a considéré que la Société avait fait une application erronée de la norme IAS 20 en comptabilisant certaines subventions publiques à l'occasion de l'établissement de ses comptes semestriels au 30 septembre 2006 et de ses comptes annuels au 31 mars 2007. Tout en reconnaissant que la comptabilisation de ces subventions ne constituait pas une erreur significative, ni en raison de leur montant, ni en raison de leur nature, la Commission a conclu que Soitec avait fourni au marché une information inexacte, imprécise ou trompeuse au sens de l'article 632-1 du règlement général de l'AMF. La Commission des sanctions a également considéré que Soitec avait manqué à son obligation d'information du public en rappelant à certains analystes financiers que, compte tenu de certains facteurs précédemment annoncés par la société, le taux de marge opérationnelle attendu par le consensus au titre de l'exercice 2007-2008 semblait surevalué, sans assurer la diffusion simultanée au public de cette information. La Commission des sanctions, ayant reconnu que les manquements relevés n'ont pas eu d'incidences graves sur le marché, a condamné Soitec à une sanction pécuniaire de 50 000 euros, montant qui a été provisionné au 31 mars 2010. La Société a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Paris le 22 mars 2010.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

### 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 mars 2010

A la date du dépôt du présent Document de Référence, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 mars 2010.

## 21. Informations complémentaires

### 21.1. Capital social

#### 21.1.1 Capital social à la date du dépôt du présent Document de Référence

A la date du dépôt du présent Document de Référence, le capital social de la Société s'élève à 8 692 573,30 euros, divisé en 86 925 733 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, entièrement libérées.

Il n'y a pas d'actions émises mais non libérées.

A la date du dépôt du Document de Référence au titre de l'exercice 2008-2009, le capital social de la Société s'élevait à 8 516 963 euros et était divisé en 85 169 630 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, entièrement libérées.

Cette évolution résulte de la constatation par le Conseil d'Administration et le Président Directeur Général des augmentations de capital suivantes :

- le 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 218 510,40 euros à 8 219 735,60 euros, divisé en 82 197 356 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 12 252 actions nouvelles de la Société ;
- le 1<sup>er</sup> juin 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 219 735,60 euros à 8 221 545,40 euros, divisé en 82 215 454 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 18 098 actions nouvelles de la Société ;
- le 10 juillet 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 221 545,40 euros à 8 223 768,50 euros, divisé en 82 237 685 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 12 231 actions nouvelles de la Société, et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 10 000 actions nouvelles de la Société ;
- le 24 août 2007, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 223 768,50 euros à 8 225 016,20 euros, divisé en 82 250 162 actions du fait : (1) de l'exercice par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants, et en exercice de ces levées, de l'émission de 7 477 actions nouvelles et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 5 000 actions nouvelles de la Société ;
- le 12 octobre 2007, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 225 016,20 euros à 8 236 834 euros, divisé en 82 368 340 actions du fait : (1) de l'exercice par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants, et en exercice de ces levées, de l'émission de 12 038 actions nouvelles et (2) de la conversion par certains porteurs d'OCEANes émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 106 140 actions nouvelles de la Société ;
- le 6 novembre 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 236 834 euros à 8 242 205,20 euros, divisé en 82 422 052 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 53 712 actions nouvelles de la Société ;
- le 24 janvier 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 242 205,20 euros à 8 260 359,70 euros, divisé en 82 422 052 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 19 145 actions nouvelles de la Société et (2) de la conversion par certains porteurs d'OCEANes émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 162 400 actions nouvelles de la Société ;
- le 11 mars 2008, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 260 359,70 euros à 8 275 563,20 euros, divisé en 82 755 632 actions du fait : (1) de l'exercice par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants, et en exercice de ces levées, de l'émission de 2 035 actions nouvelles et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 150 000 actions nouvelles de la Société ;
- le 16 mai 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 275 563,20 euros à 8 275 839,20 euros, divisé en 82 758 392 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 2 760 actions nouvelles de la Société ;
- le 16 juin 2008, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 275 839,20 euros à 8 500 839,20 euros, divisé en 85 008 392 actions du fait de l'émission de 2 250 000 ABSAARS dans le cadre du PACEO signé avec Société Générale ;

- le 19 juin 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 500 839,20 euros à 8 501 512,90 euros, divisé en 85 015 129 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 6 737 actions nouvelles de la Société ;
- le 3 septembre 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 501 512,90 euros à 8 511 698,30 euros, divisé en 85 116 983 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et de l'acquisition de 100 000 actions gratuites par un des mandataires sociaux, et en exercice de ces levées et acquisition, de l'émission de 101 854 actions nouvelles de la Société ;
- le 14 octobre 2008, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 511 698,30 euros à 8 511 938,30 euros, divisé en 85 119 383 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 2 400 actions nouvelles de la Société ;
- le 5 juin 2009, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 511 938,30 euros à 8 516 963 euros, divisé en 85 169 630 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et de l'acquisition de 38 115 actions gratuites, et en exercice de ces levées et acquisitions, de l'émission de 50 247 actions nouvelles de la Société.
- le 7 juillet 2009, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 516 963 euros à 8 523 455,90 euros, divisé en 85 234 559 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 64 929 actions nouvelles de la Société ;
- le 15 septembre 2009, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 523 455,90 euros à 8 546 313,90 euros, divisé en 85 463 139 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 228 580 actions nouvelles de la Société ;
- le 14 octobre 2009, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 546 313,90 euros à 8 598 948,10 euros, divisé en 85 989 481 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société et (3) de la souscription de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables, et en exercice de ces levées, de l'émission de 526 342 actions nouvelles de la Société ;
- le 17 novembre 2009, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 598 948,10 euros à 8 609 399 euros, divisé en 86 083 990 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et (3) de la conversion par leurs porteurs de certaines OCEANes en circulation, et en exercice de ces levées et conversions, de l'émission de 94 509 actions nouvelles de la Société ;
- le 14 janvier 2010, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 609 399 euros à 8 614 523,30 euros, divisé en 86 145 233 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 61 243 actions nouvelles de la Société ;
- le 9 avril 2010, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 614 523,30 euros à 8 617 573,30 euros, divisé en 86 175 733 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et de l'acquisition de 8 000 actions gratuites, et en exercice de ces levées et acquisitions, de l'émission de 30 500 actions nouvelles de la Société.
- le 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 617 573,30 euros à 8 692 573,30 euros, divisé en 86 925 733 actions du fait de l'émission le 6 mai 2010 de 750 000 ABSAARs dans le cadre du PACEO signé avec la Société Générale.

De plus, les autorisations et le tableau récapitulatif figurant au paragraphe 21.1.4 du présent Document de Référence fournissent des informations sur les actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ayant été et pouvant être émises dans le futur.

## 21.1.2 Actions non représentatives du capital social

Néant.

## 21.1.3 Autodétention

### Nombre d'actions détenues en propre.

Au 31 mars 2010, la Société détient 32 557 actions, soit 0,04 % du capital social. Ces actions sont toutes affectées à l'animation du marché secondaire du titre.

Il est renvoyé à la note 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés pour une analyse du traitement et de la valeur comptable des titres autodétenus par la Société au 31 mars 2010. La valeur nominale des titres autodétenus est de 0,10 euro.

### Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de sous-filiales.

Au 31 mars 2010, aucune sous-filiale de la Société ne détient d'actions de la Société.

### Autorisation existante

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juillet 2009, dans sa sixième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, à la date de l'Assemblée, 8 511 938 actions.

Cette autorisation mettait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2008.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres sur le marché ou hors marché, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécie, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. Le montant maximal des acquisitions pouvant être effectué, au titre de ce programme, est donc de 127 679 070 euros.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de démembrement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant susmentionné sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Dans le Document de Référence 2008-2009 déposé le 23 juin 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.09-0537, sont décrites les principales modalités du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 7 juillet 2009. Entre le 7 juillet 2009 et le 31 mars 2010, la Société n'a ni acquis, ni cédé aucune de ses propres actions.

#### Bilan semestriel du contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à Exane BNP Paribas, en date du 28 mars 2008, les moyens suivants figuraient au 31 décembre 2009, au compte de liquidité :

- 32 557 actions Soitec ;
- 7 005 euros.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 30 juin 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 32 010 actions Soitec ;
- 6 986 euros.

Dans le cadre de la douzième résolution, devant être présentée lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires prévue le 7 juillet 2010, il sera demandé aux actionnaires de la Société d'approuver le vote d'une nouvelle autorisation visant à remplacer l'autorisation ci-dessus. Cette nouvelle autorisation serait consentie au Conseil d'Administration pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'Assemblée, et permettrait au Conseil de procéder au rachat d'actions de la Société pour un prix maximum de 15 euros par action, le montant maximal de l'opération s'établissant à 130 388 595 euros.

#### Rapport spécial sur les opérations d'achats de ses propres actions par la Société au titre de l'exercice 2009-2010

##### 1. Cadre juridique

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par la Société, qui sera soumis à l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le 7 juillet 2010.

##### 2. Nombre de titres et part de capital détenus directement ou indirectement par la Société

Au 31 mars 2010, la Société détenait 32 557 actions propres d'une valeur globale de 366 528 euros, soit 0,04 % du capital de la Société.

##### 3. Répartition par objectifs des titres que la Société détient directement ou indirectement à ce jour

A ce jour, l'ensemble des actions détenues en propre par la Société est affecté au contrat de liquidité.

##### 4. Objectifs du programme de rachat

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

##### 5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital que la Société se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat

La part maximale du capital acquise ne pourra dépasser 10 % du capital de la Société, soit l'équivalent de 8 617 573 actions Soitec représentant un montant maximum d'achat de 129 263 595 euros.

Les titres objets de ce programme sont les actions de la Société cotées sur l'Eurolist à la Bourse de Paris.

Le prix d'achat maximum autorisé par action est fixé à 15 euros.

##### 6. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat sera réalisé, conformément à la onzième résolution de l'Assemblée générale du 7 juillet 2010, pendant une durée expirant au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

##### 7. Bilan du précédent programme

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juillet 2009, dans sa sixième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

#### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 7 juillet 2009 au 31 mars 2010

Pourcentage du capital autodétenu de manière directe et indirecte*	0,04 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois**	0
Nombre de titres détenus en portefeuille*	32 557
Valeur comptable du portefeuille*	366 528,80 euros
Valeur de marché du portefeuille*	371 475,37 euros

\* A la date de la publication du descriptif du programme,

\*\* Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat	Achats à terme	Options d'achat vendues	Options d'achat à terme
Nombre de titres	0	0	Options d'achat achetées			
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction*	N/A	N/A	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	0	0	-	-	-	-

\* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat ou de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

#### 21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital

##### 21.1.4.1 Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société au 10 juin 2010

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Prix d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
BSPCE*	8,71/12,78	2 109 572	2,43 %
Stock options**	3,44/25,69	1 648 500	1,90 %
Bons d'émission d'actions***	-	5 200 000	5,98 %
OCEANES	8,55	16 958 443	19,51 %
<b>Dilution potentielle totale</b>		<b>25 916 515</b>	<b>29,81 %</b>

(1) Au 10 juin 2010, le capital est composé de 86 925 733 actions.

\* Détails des BSPCE: 10 410 BSPCE à 8,71 euros ; 2 099 162 BSPCE à 12,78 euros.

\*\* Détails des stock-options : 130 000 SOP à 3,44 euros ; 150 000 SOP à 4,91 euros ; 50 000 SOP à 4,50 euros ; 36 500 SOP à 4,81 euros ; 27 000 SOP à 4,55 euros ; 25 000 SOP à 4,38 euros ; 20 000 SOP à 7,94 euros ; 735 000 SOP à 12,78 euros ; 160 000 SOP à 15,59 euros ; 35 000 SOP à 25,69 euros ; 70 000 SOP à 21,01 euros ; 200 000 SOP à 19,34 euros ; 10 000 SOP à 20,46 euros.

\*\*\* Dilution relative à l'exercice des BSAARs déjà émis et non convertis (2 700 000) et au solde des ABSAARs pouvant être émis. La dilution potentielle ne tient pas compte des actions gratuites attribuées mais non encore acquises.

#### 21.1.4.2 Etat des autorisations et des utilisations

##### Tableau récapitulatif des autorisations en cours :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 07/07/09 – 8 <sup>e</sup> résolution	En capital = 3 millions d'euros* En emprunt = 300 millions d'euros	Aucune	26 mois (09/11)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans DPS AG 07/07/09 – 9 <sup>e</sup> résolution	En capital = 3 millions d'euros En emprunt = 300 millions d'euros	Emission le 7/09/2009 de 16 959 065 OCEANES	26 mois (09/11)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires AG 07/07/09 – 10 <sup>e</sup> résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	Aucune	26 mois (09/11)
Les émissions décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre des deux autorisations précédentes peuvent être utilisées aux fins de (i) rémunérer les titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L225-148 du Code de commerce et/ou (ii) procéder à une ou plusieurs augmentations de capital AG 07/07/09 – 13 <sup>e</sup> résolution	Pour les augmentations de capital 10% du capital social	Aucune	26 mois (09/11)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres AG du AG 07/07/09 – 12 <sup>e</sup> résolution	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices	Aucune	26 mois (09/11)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants AG du AG 07/07/09 – 15 <sup>e</sup> résolution	3 % du capital (au jour de l'AG soit 2 555 089 actions) de 55 000 actions gratuites	Attribution le 07/07/09	38 mois (09/12)
Emission d'options de souscription d'actions existantes ou à émettre AG 07/07/09 – 14 <sup>e</sup> résolution	3 % du capital (au jour de l'AG soit 2 555 089 actions)	Aucune	38 mois (09/12)
Attribution d'actions gratuites, soumise à des conditions de performance à fixer par le Conseil d'Administration, aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, sur la base d'actions existantes ou à émettre AG 07/07/09 – 16 <sup>e</sup> résolution	1 % du capital (au jour de l'AG soit 851 696 actions)	Aucune	38 mois (09/12)

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Emission de bons anti-OPA AG du 07/07/09 – 20 <sup>e</sup> résolution	Montant du capital social	Aucune	18 mois (01/11)
Rachat d'actions de la Société AG 07/07/09 – 6 <sup>e</sup> résolution	10 % du capital social à la date de l'AG et à un prix maximum de 15 euros par action (soit un montant global de 127 679 070 euros)	Aucune	Cette autorisation expire au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010
Annulation d'actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la Société AG 07/07/09 – 7 <sup>e</sup> résolution	10 % du capital social	Aucune	24 mois (07/11)
Emission au profit de la Société Générale de bons d'émission d'actions AG du 05/11/07 – 1 <sup>ère</sup> résolution	< 10 % du capital (821 973,56 en nominal)	Totale (8 200 000 bons d'émission d'actions émis en novembre 2007)	18 mois (05/09)

#### Autorisation de procéder au rachat d'actions de la Société

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, dans sa sixième résolution, à procéder au rachat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'assemblée et à un prix maximum de 15 euros par action (soit un montant global maximum de 127 679 070 euros), les actions ainsi acquises pouvant être affectées à l'animation du marché secondaire ou à la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autre formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, à la remise en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, à la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'annulation ou à la mise en œuvre de toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des marchés financiers ; cette autorisation expire au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

#### Autorisation de procéder à l'annulation d'actions de la Société

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, dans sa septième résolution, à annuler les actions de la Société acquises en application de la sixième résolution dans la limite de 10 % du capital social sur une période de 24 mois.

#### Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009, dans sa huitième résolution, a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, sa compétence en vue d'augmenter le capital dans la limite de 3 millions d'euros de nominal par émission d'actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le montant nominal des titres de créance susceptible d'être émis en application de cette résolution étant plafonné à 300 millions d'euros.

#### Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009, dans sa neuvième résolution, a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, sa compétence en vue d'augmenter le capital dans la limite de 3 millions d'euros de nominal par émission d'actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public ou d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, en France ou à l'étranger, le montant nominal des titres de créance susceptible d'être émis en application de cette résolution étant plafonné à 300 millions d'euros.

#### Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009, dans sa dixième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, pour toute émission décidée en application des huitième et neuvième résolutions, à augmenter le nombre de titres à émettre et procéder aux émissions correspondantes, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans la limite de 15% du montant de celle-ci, le tout dans la limite du plafond prévu par ces résolutions.

#### Autorisation de procéder à des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a délégué au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital.

#### Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe ou certaines catégories d'entre eux à l'exclusion des mandataires sociaux

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans la limite de l'équivalent de 3 % du capital social au jour de l'Assemblée, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société. Les bénéficiaires des attributions pourront être certains dirigeants et les salariés, (à l'exclusion des mandataires sociaux) ou certaines catégories d'entre eux, de Soitec et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires courant à compter de cette attribution définitive des actions soit également de deux ans. Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois à compter du 7 juillet 2009, soit jusqu'au 6 septembre 2012. Elle a mis fin à l'autorisation votée lors de l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2008.

#### Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des mandataires sociaux du Groupe

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a autorisé le Conseil d'Administration dans sa seizième résolution, pour une durée de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions, soumises à des conditions de performance à fixer par le Conseil d'Administration, aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, sur la base d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 1% du capital social à la date de l'assemblée, ce plafond s'imputant sur celui prévu par la quinzième résolution ; l'attribution définitive de ces actions sera liée à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par référence à un indicateur composite



interne assis le chiffre d'affaires, l'EBITDA et la trésorerie disponible consolidés, et l'accomplissement des principales étapes stratégiques du Groupe.

#### Autorisation de procéder à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a autorisé le Conseil d'Administration dans sa quatorzième résolution, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (à l'exclusion des mandataires sociaux) des options de souscription ou d'achat d'actions d'une durée comprise entre 5 et 10 ans, dans la limite de 3 % du capital social à la date de l'assemblée.

#### Délégation de compétence en vue de l'émission, au profit de Société Générale, de bons d'émission d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007 a délégué au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons d'émission d'actions (BEA) obligeant leur porteur à souscrire des actions à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAARs), étant précisé que l'émission des ABSAARs pourra intervenir à tout moment au cours des quatre (4) années suivant l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BEA a été réservé à Société Générale, étant entendu que les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAARs) seront détachables dès l'émission des ABSAARs, et seront proposés aux salariés et mandataires sociaux du groupe SOITEC dans les conditions précisées à la section 1.5.2 ci-dessus, étant précisé qu'au cas où la totalité de ces BSAARs n'aurait pas trouvé preneur auprès des salariés et mandataires sociaux du groupe SOITEC et qu'il en resterait un nombre résiduel, ceux-ci pourraient être, soit rachetés par la Société, à leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant pour être ensuite annulés, soit exercés par Société Générale sur demande de SOITEC, dans des proportions et aux dates que déterminera le Conseil d'Administration. Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises soit par exercice des BEA au cours des quatre (4) prochaines années, soit par exercice des BSAARs, s'élèvera au maximum à 821 973, 56 euros, étant cependant précisé que les actions résultant de l'exercice des BEA pourront être ultérieurement rachetées par la Société afin d'être annulées ou cédées aux porteurs des BSAARs puisque ces derniers peuvent aussi donner accès à des titres existants. Conformément à l'article 225-138 III du Code de commerce, l'émission des BEA ne pourra être réalisée au-delà d'un délai de dix-huit (18) mois à compter du 5 novembre 2007.

#### Plans d'options en cours au 10 juin 2010

Date d'Assemblée	30/11/98	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05	1/07/05
Date du Conseil d'Administration	04/11/02	10/07/03	12/11/03	24/03/04	30/04/04	16/11/04	13/05/05	03/11/05	26/01/06	04/05/06	06/07/06	26/10/06	12/03/07
Nombre d'actions	200 000	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	885 000	160 000	35 000	70 000	200 000**	30 000
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0		100 000	0	0	0	0	0
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	200 000	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	525 000	160 000	35 000	70 000	200 000	30 000
Nombre de bénéficiaires	7	1	2	1	2	2	1	20	2	1	2	1	2
Point de départ d'exercice des options	04/11/06	10/07/07* 10/07/08* 10/07/09*	12/11/07	24/03/08* 24/03/09* 24/03/10*	30/04/08	16/11/08	13/05/09	03/11/09	26/01/10	04/05/10	06/07/10	26/10/10	12/03/11
Date d'expiration	03/11/12	09/07/13	11/11/13	23/03/14	29/04/14	15/11/14	12/05/15	02/11/15	25/01/16	03/05/16	05/07/16	25/10/16	11/03/17
Nombre d'actions souscrites	70 000	0	0	13 500	8 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées	-	-	-	-	-	-	-	150 000**	-	-	-	-	20 000
Nombre d'actions restantes	130 000	150 000	50 000	36 500	27 000	25 000	20 000	735 000	160 000	35 000	70 000	200 000	10 000
Prix de souscription par action (en euros)	3,44	4,91	4,50	4,81	4,55	4,38	7,94	12,78	15,59	25,69	21,01	19,34	20,46

\* 1/3.

\*\* La totalité de ces options a été attribuée à Monsieur Paul Boudre, antérieurement à sa nomination en tant que Directeur Général Délégué lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2008.

#### Délégation de compétence au Conseil d'Administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société

L'Assemblée générale mixte du 2 juillet 2008 a délégué au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois la compétence de décider l'émission en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ainsi que fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder 8,2 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de ces bons.

Cette délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société. Les bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

#### 21.1.4.3 Mise en œuvre des autorisations adoptées par les Assemblées des 1<sup>er</sup> juillet 2005, 6 juillet 2006 et 7 juillet 2009

Le tableau figurant ci-après indique dans quelle mesure les autorisations adoptées par les Assemblées générales des 1<sup>er</sup> juillet 2005, 6 juillet 2006 et 7 juillet 2009 relatives aux options de souscription d'action et aux attributions d'actions gratuites ont été mises en œuvre préalablement à l'ouverture de l'exercice clos le 31 mars 2010. Il précise également l'état d'utilisation des autorisations antérieures. Il est renvoyé au paragraphe 17.2.1.2 pour un point sur l'utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007.

**Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au 10 juin 2010**

Date d'Assemblée	09/07/04	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	16/11/04	01/07/05	03/11/05
Nombre d'actions	998 940	398 940	2 451 479
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	0	398 940	100 000
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	91 772	0	234 659
Nombre de bénéficiaires	404	1	547
Point de départ d'exercice des options	16/11/05	01/07/05	03/11/06
Date d'expiration	15/11/09	30/06/10	02/11/10
Nombre d'actions souscrites	938 970	388 530	299 100
Nombre d'actions annulées	59 970	0	53 217
Nombre d'actions restantes	0	10 410	2 099 162
Prix de souscription par action (en euros)	4,38 €	8,71 €	12,78 €

\* Le bénéficiaire de ce plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé.

**Actions gratuites au 10 juin 2010**

Date d'Assemblée	06/07/06	06/07/2006	06/07/2006	06/07/2006	06/07/2006	06/07/2006	07/07/2009
Date du Conseil d'Administration	06/07/06	01/06/2007	24/01/2008	04/06/2008	25/02/2009	05/06/2009	07/07/2009
Nombre d'actions	100 000	46 096	8 000**	129 297	30 000	228 556	55 000
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	100 000	28 464*	0	62 674	0	145 683	0
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	0	17 632	8 000	66 623	30 000	82 873	55 000
Nombre de bénéficiaires	1	6	1	9	1	10	1
Période d'acquisition	du 06/07/06 au 05/07/08	du 01/06/07 au 31/05/09	du 24/01/08 au 23/01/10	du 04/06/08 au 03/06/10	du 25/02/09 au 24/02/11	du 05/06/09 au 04/06/11	du 07/07/09 au 06/07/11
Période de conservation	du 06/07/08 au 05/07/10	du 01/06/09 au 31/05/11	du 24/01/10 au 23/01/12	du 04/06/10 au 03/06/12	du 25/02/11 au 24/02/13	du 05/06/11 au 04/06/13	du 07/07/11 au 06/07/13
Nombre d'actions acquises	100 000	38 115	8 000	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées	0	7 981*	0	0	0	0	0
Nombre d'actions restantes	0	0	0	129 297	30 000	228 556	55 000

\* Ces actions ont été annulées à la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008.

\*\* La totalité de ces actions gratuites a été attribuée à Monsieur Paul Boudre antérieurement à sa nomination en tant que Directeur Général Délégué.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009, le Conseil d'Administration a décidé lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2010, de procéder à l'attribution de 194 285 actions gratuites au profit de membres du Bureau Directeur et de cadres dirigeants dont 93 461 au bénéfice de Messieurs André-Jacques Auberton-Hervé et Paul Boudre.

**21.1.4.4 Opérations effectuées au cours de l'exercice 2009-2010****a) Attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe**

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006 au titre de la 15<sup>e</sup> résolution, le Conseil d'Administration a décidé lors de la séance du 5 juin 2009, de procéder, à l'attribution de 228 556 actions gratuites au profit de membres du Bureau Directeur et d'un cadre dirigeant.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 au titre de la 15<sup>e</sup> résolution, le Conseil d'Administration a décidé lors de la séance du 7 juillet 2009, de procéder, à l'attribution de 55 000 actions gratuites au profit d'un membre du Bureau Directeur.

La période d'acquisition des actions ainsi attribuées a été fixée à deux (2) années et la période de conservation à deux (2) années également.

**b) Actions gratuites consenties postérieurement à l'exercice**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé de l'émission d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et de cadres dirigeants de la Société dans les conditions décrites dans le rapport ci-dessous.

**c) Attributions d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe**

Au cours de l'exercice 2009-2010, il n'a été procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

**d) Emission en septembre 2009 de 16 959 065 OCEANES***Présentation*

La Société a procédé au mois de septembre 2009 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de Soitec à échéance 2014 (les « OCEANES 2009 ») d'un montant de 1 435 millions d'euros. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF sous le numéro 09-246 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

La valeur nominale des OCEANES 2009 a été fixée à 8,55 euros, faisant ressortir une prime de 32,5 % par rapport au cours de référence de l'action Soitec sur Euronext Paris. Les OCEANES 2009 donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Soitec à raison d'une action pour une obligation (sous réserve, le cas échéant, d'éventuels ajustements ultérieures pour préserver les droits des porteurs). Les OCEANES 2009 portent intérêt à un taux annuel de 6,25 % et seront remboursées au pair le 9 septembre 2014. Les OCEANES 2009 pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Soitec sous certaines conditions.

*Rapport complémentaire du Président Directeur Général sur l'émission des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes*

Conformément aux dispositions des articles L.125-129-5 et R.255-116 du Code de commerce, le Président Directeur Général de la société Soitec (la « Société ») a rédigé un rapport complémentaire au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juillet 2009 (« l'Assemblée générale »), décrivant les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration et, sur délégation de ce dernier, le Président Directeur Général, ont fait usage de l'autorisation votée dans le cadre des neuvième et dixième résolutions de l'Assemblée générale.



## I. Délégation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a, dans sa neuvième résolution, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.228-91 du Code de commerce :

- délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, dans le cadre d'une offre au public ou d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires de la Société ou de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;
- décidé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur le fondement de ladite résolution, ne pourra être supérieur à 3 millions d'euros en nominal, ce montant étant fixé compte non tenu du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de titres financiers donnant droit à des actions de la Société, étant précisé que le montant de 3 millions d'euros s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-neuvième résolution ;
- décidé que le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, ou sa contre-valeur en devises étrangères ;
- décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation ;
- décidé que le prix d'émission des actions émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les titres financiers donnant accès à des actions de la Société émis en vertu de cette délégation sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.225-136 1° et R.225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

L'Assemblée générale susvisée a en outre, par cette même résolution :

- donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre cette délégation ;
- décidé qu'en cas d'exercice de la faculté de subdélégation, le Directeur Général rendra compte au Conseil d'Administration de l'utilisation faite de cette délégation, et établira le rapport complémentaire conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce.

L'Assemblée générale susvisée a également, dans sa dixième résolution, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour toute émission décidée en application de la neuvième résolution susvisée, à augmenter le nombre de titres à émettre et procéder aux émissions correspondantes, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans la limite de 15 % du montant de celle-ci, le tout dans la limite du plafond prévu par la neuvième résolution précitée.

## II. Délégation du Conseil d'Administration

Dans sa séance en date du 26 août 2009, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a :

1. décidé, en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée générale dans ses neuvième et dixième résolutions, le principe d'une émission dans le cadre d'une offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, d'un emprunt représenté par des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de la Société (les « OCEANES ») d'un montant nominal maximum de 150 millions d'euros (en ce compris le montant nominal des OCEANES qui résulteraient de la mise en œuvre d'une éventuelle faculté d'extension et de l'exercice d'une éventuelle option de sur-allocation par les établissements financiers garants), le montant nominal de l'augmentation de capital résultant de la conversion des OCEANES étant fixé à un montant nominal maximum de 2 994 500 euros, compte non tenu du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de titres financiers donnant droit à des actions de la Société, cette émission devant être réalisée dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date des présentes délibérations.

2. délégué à son Président Directeur Général et, ce dernier ayant donné son accord, à Monsieur Paul BOUDRE, Directeur Général Délégué, tous pouvoirs, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et dans les conditions fixées par l'Assemblée générale, pour mettre en œuvre cette émission ou y surseoir et en arrêter définitivement toutes les conditions, notamment :

- fixer le nombre et le montant nominal des OCEANES, ainsi que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en cas de conversion des OCEANES dans les limites autorisées par l'Assemblée générale et la présente décision ;
- déterminer le calendrier et les modalités d'émission des OCEANES à émettre ;
- arrêter leur prix et leurs termes et conditions, notamment le taux d'intérêt, la durée de l'emprunt et son mode d'amortissement ;
- fixer leurs conditions de rachat et de remboursement normal ou anticipé ;
- fixer leurs modalités d'échange ou de conversion ; déterminer à leur entière discrétion, en cas d'exercice de l'option de conversion ou d'échange par tout titulaire d'OCEANES, s'il y a lieu d'émettre des actions nouvelles ou remettre des actions existantes détenues par la Société, procéder à l'acquisition des actions de la Société dans les limites qui lui ont été fixées par l'Assemblée générale dans sa sixième résolution ou, le cas échéant, qui seront fixées par toute nouvelle Assemblée générale des actionnaires et ce conformément à la loi et aux règlements, déterminer à sa discrétion, conformément à la réglementation applicable, la provenance des actions existantes à remettre ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des porteurs d'OCEANES ; notamment par voie d'émission d'actions nouvelles, remise d'actions existantes ou, le cas échéant, remise de numéraire ;
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, des frais d'émission ;
- arrêter les termes du rapport prévu aux articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de commerce ;
- prendre généralement toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de l'émission et constater la ou les augmentations de capital résultant de toutes émissions d'actions résultant de la conversion des OCEANES en actions nouvelles de la Société et modifier corrélativement les statuts.

3. donné tous pouvoirs à son Président Directeur Général, et, ce dernier ayant donné son accord, à Monsieur Paul BOUDRE, Directeur Général Délégué, avec faculté de subdéléguer dans les conditions légales et réglementaires applicables, à l'effet de conclure tous accords (en ce compris le contrat de garantie devant intervenir avec les établissements bancaires garants du placement des OCEANES ainsi que le contrat relatif au service des titres) et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment conclure tous accords et conventions, établir et signer la note d'opération relative à cette opération et tous documents d'information y relatifs, procéder à toutes les formalités et dépôts nécessaires, notamment auprès des autorités boursières, demander l'admission des OCEANES et des actions nouvelles de la Société résultant de leur conversion aux négociations sur le marché Euronext Paris et plus généralement prendre toutes mesures utiles, faire toutes démarches et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'émission des OCEANES, à la cotation et au service des titres émis ainsi qu'à tous ajustements résultant de cette émission.

Ces délibérations du Conseil d'Administration demeurent annexées au présent rapport complémentaire.

## III. Décisions du Président

*Le Président Directeur Général,*

1. après avoir constaté le 1<sup>er</sup> septembre 2009, jour du lancement de l'opération, que le délai de 6 mois pour réaliser l'émission d'OCEANES prévu par la délégation du Conseil d'Administration susvisée n'était pas expiré ;
2. faisant usage des pouvoirs lui ayant été conférés par le Conseil d'Administration dans la délégation susvisée a, notamment :
  - aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, 7h30, décidé de réaliser une émission d'OCEANES, garantie par un syndicat bancaire dirigé par Morgan Stanley & Co International plc (« Morgan Stanley ») pour un montant de 120 millions d'euros, susceptible d'être porté à un montant maximum de 150 millions d'euros en cas d'exercice en totalité d'une faculté de rallonge de la Société (15 millions d'euros) et de l'option de sur-allocation consentie aux garants (15 millions d'euros) ;

- aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, 12h00, à l'issue d'une procédure de construction de livre d'ordres, fixé les termes et conditions définitifs de cette émission, notamment son montant (soit 135 millions d'euros avant exercice de l'option de sur-allocation), le nombre d'OCEANes à émettre (soit 15 789 474 avant exercice de l'option de sur-allocation), la valeur nominale unitaire des OCEANes (soit 8,55 euros, faisant apparaître une prime de 32,5 % par rapport à la moyenne des cours de l'action Soitec, pondérée par les volumes, constatés depuis l'ouverture de la séance de bourse du 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'au moment de la fixation des conditions définitives de l'émission des OCEANes (soit 6,45 euros), le prix d'émission des OCEANes (égal au pair, soit 8,55 euros, payable en une seule fois à la date de règlement des OCEANes), le taux de rendement actuariel annuel (soit 6,25% ) et le taux d'intérêt d'annuel (6,25 % du nominal l'an, payable à terme échu le 9 septembre de chaque année ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré, le premier coupon étant payable le 9 septembre 2010) ;
- aux termes d'une décision en date du 7 septembre 2009, décidé, compte tenu de l'exercice par les garants de l'option de sur-allocation, de porter le montant de l'émission à environ 145 millions d'euros, représenté par un nombre total de 16 959 065 OCEANes.

Ces décisions en date des 1<sup>er</sup> septembre 2009, 7h30, 1<sup>er</sup> septembre 2009, 12h00 et 7 septembre 2009, dûment rapportées au Conseil d'Administration, demeurent annexées au présent rapport complémentaire.

#### IV. Modalités de détermination du prix d'émission et justification

Le prix d'émission des OCEANes et les bases de conversion ont été déterminés en tenant compte de tous les paramètres en cause, tels que, notamment, la tendance des marchés boursiers en général et de celui de l'action en particulier, l'écart de taux d'intérêt par rapport au marché des obligations de référence, les différentes options dont bénéficient la Société (remboursement anticipé, possibilité de remettre des actions existantes), les conditions financières observées sur le marché Euronext Paris pour des titres comparables. Le prix d'émission fait apparaître une prime de 32,5% par rapport au cours de référence de 6,45 euros par action (moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société constatés sur le marché Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'au moment de la fixation des conditions définitives de l'émission des OCEANes ce même jour) retenu pour la présente émission.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le prix des actions émises sur conversion des OCEANes sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse qui ont précédé le début de l'émission constatés sur le marché Euronext Paris pour les actions de la Société, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

#### V. Incidence de l'émission

##### 1. Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action

L'incidence de l'émission et de la conversion des OCEANes émises sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 mars 2009, tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 mars 2009, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 mars 2009, soit 85 119 383 actions) serait la suivante :

(en euros)	Quote-part des capitaux propres consolidés par action	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des OCEANes	6,02	6,26
Après émission et conversion ou échange en actions de 16 959 065 OCEANes (2)	6,77	6,90

(1) Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits aux pages 39 à 41, 78 et 79 du Document de Référence 2008-2009 ainsi qu'aux pages 14 et 15 de l'Actualisation du Document de Référence 2008-2009. L'exercice de la totalité des options de souscription, des bons de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions remboursables (BSAARs) déjà émis et l'émission du solde des ABSAARs pouvant être émises dans le cadre du programme d'augmentation de capital par PACEO conduirait à l'émission de 10 439 234 actions supplémentaires au 31 mars 2009. Sur la base du capital social et des instruments dilutifs au 31 août 2009, le nombre d'actions supplémentaires émises serait de 10 362 173 et la quote-part des capitaux propres consolidés par action sur base diluée serait de 6,86 euros après émission et conversion ou échange en actions de 15 789 474 OCEANes et de 6,90 euros après émission et conversion ou échange en actions de 16 959 065 OCEANes. La dilution potentielle ne tient pas compte des actions gratuites attribuées mais non encore acquises.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments au 31/03/2009	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments au 31/08/2009
BSPCE*	2 789 234	2 712 173
Stock-options**	1 700 000	1 700 000
PACEO : ABSAAR	5 950 000	5 950 000
<b>Dilution potentielle totale</b>	<b>10 439 234</b>	<b>10 362 173</b>

\* Détails des BSPCE au 31/03/2009 : 679 662 BSPCE à 4,38 euros ; 10 410 BSPCE à 8,71 euros ; 2 099 162 BSPCE à 12,78 euros. Détails des BSPCE au 31/08/2009 : 602 601 BSPCE à 4,38 euros ; 10 410 BSPCE à 8,71 euros ; 2 099 162 BSPCE à 12,78 euros.

\*\* Détails des stock-options : 130 000 SOP à 3,44 euros ; 150 000 SOP à 4,91 euros ; 50 000 SOP à 4,50 euros ; 50 000 SOP à 4,81 euros ; 35 000 SOP à 4,55 euros ; 55 000 SOP à 4,38 euros ; 20 000 SOP à 7,94 euros ; 735 000 SOP à 12,78 euros ; 160 000 SOP à 15,59 euros ; 35 000 SOP à 25,69 euros ; 70 000 SOP à 21,01 euros ; 200 000 SOP à 19,34 euros ; 10 000 SOP à 20,46 euros.

(2) Y compris OCEANes résultant de l'exercice de l'option de sur-allocation.

## 2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission et de la conversion des OCEANes émises en actions nouvelles de la Société sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 août 2009, soit 85 234 559 actions) serait la suivante :

(en % du capital social)	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des OCEANes	1 %	0,89 %
Après émission et conversion en actions de 16 959 065 OCEANes (2)	0,83 %	0,76 %

(1) Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits aux pages 39 à 41, 78 et 79 du Document de Référence 2008-2009 ainsi qu'aux pages 14 et 15 de l'Actualisation du Document de Référence 2008-2009. L'exercice de la totalité des options de souscription, bons de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions remboursables (BSAARs) déjà émis et l'émission du solde des ABSAARs pouvant être émises dans le cadre du programme d'augmentation de capital par (PACEO) conduirait à l'émission de 10 362 173 actions supplémentaires au 31 août 2009. La dilution potentielle ne tient pas compte des actions gratuites attribuées mais non encore acquises.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments au 31/08/2009
BSPCE*	2 712 173
Stock-options**	1 700 000
PACEO : ABSAAR	5 950 000
Dilution potentielle totale	10 362 173

\* Détails des BSPCE au 31/08/2009 : 602 601 BSPCE à 4,38 euros ; 10 410 BSPCE à 8,71 euros ; 2 099 162 BSPCE à 12,78 euros.

\*\* Détails des stock-options : 130 000 SOP à 3,44 euros ; 150 000 SOP à 4,91 euros ; 50 000 SOP à 4,50 euros ; 50 000 SOP à 4,81 euros ; 35 000 SOP à 4,55 euros ; 55 000 SOP à 4,38 euros ; 20 000 SOP à 7,94 euros ; 735 000 SOP à 12,78 euros ; 160 000 SOP à 15,59 euros ; 35 000 SOP à 25,69 euros ; 70 000 SOP à 21,01 euros ; 200 000 SOP à 19,34 euros ; 10 000 SOP à 20,46 euros.

(2) Y compris OCEANes résultant de l'exercice de l'option de sur-allocation.

## 3. Incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action Soitec

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action Soitec, soit 6,14 euros (moyenne pondérée des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 1<sup>er</sup> septembre 2009) de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de l'intégralité des OCEANes (en l'absence de cas d'ajustement) serait la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	Valeur boursière par action
Avant émission des obligations	85 234 559	6,14
Après émission et conversion des obligations (2) (base non diluée)	102 193 624	6,50
Après émission et conversion des obligations (2) (base diluée (1))	112 555 797	5,90

(1) Soit un nombre total de 95.596.732 actions au 31 août 2009 sur une base totalement diluée, en cas d'exercice de la totalité des options de souscription, des bons de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions remboursables (BSAARs) déjà émis et l'émission du solde des ABSAARs pouvant être émises dans le cadre du programme d'augmentation de capital par (PACEO). La dilution potentielle ne tient pas compte des actions gratuites attribuées mais non encore acquises.

(2) Y compris OCEANes résultant de l'exercice de l'option de sur-allocation.

La valeur boursière (base non diluée) a été obtenue en prenant la capitalisation boursière avant l'opération, correspondant à la moyenne pondérée des vingt séances de bourse précédant le 1<sup>er</sup> septembre 2009 (soit 6,14 euros) multiplié par le nombre d'actions (soit 85 234 559 actions au 31 août 2009), en lui ajoutant le produit net estimé de l'émission (soit 140,5 millions d'euros) et en divisant le tout par 102 193 624, correspondant à la somme du nombre d'actions au 31 août 2009 (soit 85 234 559 actions) et du nombre total d'actions sous-jacentes aux OCEANes après exercice de l'option de sur-allocation (soit 16 959 065 actions).

### 21.1.5 Droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e)

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e).

### 21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune option portant sur le capital d'une société du Groupe ou un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de ces sociétés.

### 21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote

#### Evolution et historique du capital social au cours des cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission et d'apport en euros	Nombre de titres émis	Valeur nominale en euros	Montant cumulé du capital social	
						en euros	en titres
13/05/05	Augmentation de capital par levée de SOP et exercice de BCE	25 805	724 242	338 558	0,076	4 345 324	57 008 387
01/07/05	Augmentation de capital par conversion d'OCEANes	123 133	11 150 159	1 617 402	0,076	4 468 458	58 625 789
03/11/05	Augmentation de capital par levée de SOP, exercice de BCE et conversion d'OCEANes	255 012	21 443 561	3 345 734	0,076	4 723 469	61 971 523
26/12/05	Augmentation de capital par exercice de BCE et conversion d'OCEANes	99 499	8 634 517	1 305 413	0,076	4 822 968	63 276 936
10/01/06	Augmentation de capital par exercice de BCE et conversion d'OCEANes	268 806	24 034 959	3 526 718	0,076	5 091 774	66 803 654
22/02/06	Augmentation de capital par levée de SOP, exercice de BCE et conversion d'OCEANes	32 997	3 041 183	432 618	0,076	5 124 771	67 236 572
28/03/06	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	645 096	201 460 188	7 874 016	0,076	5 724 929	75 110 588
13/04/06	Augmentation de capital par levée de SOP, exercice de BCE et conversion d'OCEANes	150 164	14 174 123	1 970 144	0,076	5 875 093	77 080 732

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission et d'apport en euros	Nombre de titres émis	Valeur nominale en euros	Montant cumulé du capital social	
						en euros	en titres
30/06/06	Augmentation de capital par exercice de BCE et conversion d'OCEANES	10 125	1 847 184	132 843	0,076	5 885 218	77 213 575
31/07/06	Augmentation de capital par voie d'apports en nature	61 507	20 980 475	809 307	0,076	8 946 726	78 022 882
22/09/06	Augmentation de capital par exercice de BCE et conversion d'OCEANES	3 316	328 299	41 169	0,076	5 950 019	78 063 751
26/10/06	Augmentation de capital par exercice de BCE	1 712	261 547	22 469	0,076	5 951 731	78 086 220
25/01/07	Augmentation de capital par levée de SOP, exercice de BCE et conversion d'OCEANES	166 050	40 131 503	2 178 557	0,076	6 117 781	80 264 777
25/01/07	Conversion de la valeur nominale de l'action	1 908 696	(1 908 696)	-	0,10	8 026 477	80 264 777
12/03/07	Augmentation de capital par levée de SOP, exercice de BCE et conversion d'OCEANES	192 033	12 530 849	1 920 327	0,10	8 218 510	82 185 104
03/05/07	Augmentation de capital par exercice de BCE	1 225	75 908	12 252	0,10	8 219 735	82 197 356
01/06/07	Augmentation de capital par exercice de BCE	1 810	92 349	18 098	0,10	8 221 545	82 215 454
10/07/07	Augmentation de capital par levée de SOP et exercice de BCE	2 223	88 400	22 231	0,10	8 223 768	82 237 685
24/08/07	Augmentation de capital par levée de SOP et exercice de BCE	1 248	45 989	12 477	0,10	8 225 016	82 250 162
12/10/07	Augmentation de capital par exercice de BCE et conversion d'OCEANES	11 818	776 914	118 178	0,10	8 236 834	82 368 340
06/11/07	Augmentation de capital par exercice de BCE	5 371	190 828	53 712	0,10	8 242 205	82 422 052
24/01/08	Augmentation de capital par exercice de BCE et conversion d'OCEANES	18 155	1 197 807	181 545	0,10	8 260 360	82 603 597
11/03/08	Augmentation de capital par levée de SOP et exercice de BCE	15 204	454 361	152 035	0,10	8 275 563	82 755 632
16/05/08	Augmentation de capital par exercice de BCE	276	11 985	2 760	0,10	8 275 839	82 758 392

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission et d'apport en euros	Nombre de titres émis	Valeur nominale en euros	Montant cumulé du capital social	
						en euros	en titres
16/06/08	Augmentation de capital par émission d'ABSAARS	225 000	11 708 200	2 250 000	0,10	8 500 839	85 008 392
19/06/08	Augmentation de capital par exercice de BCE	674	29 603	6 737	0,10	8 501 513	85 015 129
03/09/08	Augmentation de capital par exercice de BCE et acquisition d'actions gratuites	10 185	(1 956)	101 854	0,10	8 511 698	85 116 983
14/10/08	Augmentation de capital par exercice de BCE	240	10 560	2 400	0,10	8 511 938	85 119 383
05/06/09	Augmentation de capital par exercice de BCE et acquisition d'actions gratuites	5 025	48 113	50 247	0,10	8 516 963	85 169 630
07/07/09	Augmentation de capital par exercice de BCE	6 493	277 896	64 929	0,10	8 523 456	85 234 559
15/09/09	Augmentation de capital par exercice de BCE	22 858	978 322	228 580	0,10	8 546 314	85 463 139
14/10/09	Augmentation de capital par exercice de BCE, de BSAARS, et levée de SOP	52 634	2 187 284	526 342	0,10	8 598 948	85 989 481
17/11/09	Augmentation de capital par exercice de BCE, levée de SOP et conversion d'OCEANES	9 451	408 452	94 509	0,10	8 609 399	86 083 990
14/01/10	Augmentation de capital par exercice de BCE et levée de SOP	6 124	267 925	61 243	0,10	8 614 523	86 145 233
09/04/10	Augmentation de capital par levée de SOP et acquisition d'actions gratuites	3 050	95 500	30 500	0,10	8 617 573	86 175 733
06/05/10	Augmentation de capital par émission d'ABSAARS	75 000	9 825 000	750 000	0,10	8 692 573	86 925 733

## Répartition du capital et des droits de vote au 19 juin 2008

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 165 148	6,08	10 330 296	10,81
Shin-Etsu Handotaï Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,24	4 452 599	4,66
Public	75 365 372	88,65	80 788 094	84,50
Autodétenu	32 010	0,03	(32 010)	(0,03)
<b>Total</b>	<b>85 015 129</b>	<b>100</b>	<b>95 602 999</b>	<b>100</b>

## Répartition du capital et des droits de vote au 10 juin 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	6 077 455	7,14	11 242 603	11,74
Shin-Etsu Handotai Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,23	4 452 599	4,65
Public	74 607 019	87,60	80 040 788	83,58
Autodétenu	32 557	NS	(32 557)	(0,03)
<b>Total</b>	<b>85 169 630</b>	<b>100</b>	<b>95 768 547</b>	<b>100</b>

## Répartition du capital et des droits de vote au 10 juin 2010.

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	6 077 455	6,99	11 242 603	11,47
Shin-Etsu Handotai Co Ltd (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,12	4 452 599	4,54
Public	76 363 122	87,85	82 298 480	83,96
Auto détenu	32 557	0,04	32 557	(0,03)
<b>Total</b>	<b>86 925 733</b>	<b>100</b>	<b>98 026 239</b>	<b>100</b>

## Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, la participation des salariés dans le capital social de Soitec au 31 mars 2010 s'élève à 138 081 actions inscrites au nominatif, soit environ 0,1 % du capital.

## Déclarations de franchissement de seuils

Le 3 août 2006, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2006, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir pour le compte desdits fonds 6 507 287 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 8,50 % du capital et 8,14 % des droits de vote de celle-ci par décision de l'AMF n° 206C1575.

Le 17 août 2006, la société Wellington Management Company, agissant pour le compte de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 août 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 4 063 490 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,31 % du capital et 4,59 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C1647.

Le 16 octobre 2006, la société Morgan Stanley & Co International Limited, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 octobre 2006, par suite d'opérations effectuées notamment dans le cadre de son activité de prêt emprunts de titres, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 4 023 147 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,15 % du capital et 4,50 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C1907.

Le 19 octobre 2006, la société Morgan Stanley & Co International Limited, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2006, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 1 401 664 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 1,80 % du capital et 1,57 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C1921.

Le 29 novembre 2006, la société Shin-Etsu Handotai Company Limited, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 octobre 2006, par suite d'une modification du nombre total des droits de vote de la Société, le seuil de 5 % de droits de vote de cette Société, et détenir 4 452 599 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,70 % du capital et 4,98 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C2160.

Le 5 décembre 2006, la société Janus Capital Management LLC, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions de la Société, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 3 957 814 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,07 % du capital et 4,43 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C2196.

Le 19 janvier 2007, la société Wellington Management Company, agissant pour le compte de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 4 562 958 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,84 % du capital et 5,11 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C0147.

Le 19 avril 2007, la société Wellington Management Company, agissant pour le compte de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, par suite de cessions d'actions :

- le 12 avril 2007, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 4 232 924 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,15 % du capital et 4,56 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C0702 ;
- le 13 avril 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 3 632 924 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 4,42 % du capital et 3,92 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C0702.

Le 13 juin 2007, la société Morgan Stanley & Co International Plc, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 4 113 352 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,005 % du capital et 4,43 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C1092.

Le 18 juin 2007, la société Morgan Stanley & Co International Plc, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 3 534 918 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 4,30 % du capital et 3,81 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C1124.

Le 5 septembre 2007, la société Janus Capital Management LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 août 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 3 899 343 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 4,74 % du capital et 4,20 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C2016.

Le 13 mai 2008, avec rectificatif en date du 14 mai 2008, les sociétés FMR LLC et FIL Limited ont déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir à cette date 3 747 201 actions représentant 4,67 % du capital et 4,13 % des droits de vote, par décision de l'AMF n° 208C0883.

## Déclarations de franchissement de seuils statutaires

La société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre a déclaré avoir franchi :

- à la hausse, le 21 octobre 2009, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 745 348 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 3,19 % du capital et 2,84 % des droits de vote de celle-ci,
- à la baisse, le 22 octobre 2009, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 391 378 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 2,78 % du capital et 2,48 % des droits de vote de celle-ci,
- à la hausse, le 26 novembre 2009, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 705 926 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 3,15 % du capital et 2,80 % des droits de vote de celle-ci,
- à la baisse, le 30 novembre 2009, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 544 252 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 2,96 % du capital et 2,63 % des droits de vote de celle-ci,

Le 2 avril 2010, la société AXA Investment Managers a déclaré avoir franchi en hausse le 22 mars 2010 le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 668 950 actions de la Société, soit 3,10 % du capital de celle-ci,



La société Credit Suisse Group AG a déclaré avoir franchi :

- à la hausse, le 7 décembre 2009, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 3 138 938 actions de la Société, soit 3,66 % du capital de celle-ci,
- à la baisse, le 18 janvier 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 1 915 297 actions de la Société, soit 2,2352 % du capital de celle-ci,
- à la hausse, le 29 mars 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 765 459 actions de la Société, soit 3,2102 % du capital de celle-ci,
- à la baisse, le 8 avril 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 449 019 actions de la Société, soit 2,84 % du capital de celle-ci,
- à la hausse, le 9 avril 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 659 290 actions de la Société, soit 3,08 % du capital de celle-ci,
- à la baisse, le 15 avril 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 580 178 actions de la Société, soit 2,9952 % du capital de celle-ci,
- à la hausse, le 16 avril 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 615 436 actions de la Société, soit 3,0361 % du capital de celle-ci,
- à la baisse, le 23 avril 2010, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 412 794 actions de la Société, soit 2,8009 % du capital de celle-ci,

La société AXA Investment Managers a déclaré avoir franchi :

- à la baisse le 19 avril 2010 le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 549 083 actions de la Société, soit 2,96 % du capital de celle-ci,
- à la hausse le 26 avril 2010 le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 2 657 224 actions de la Société, soit 3,08 % du capital de celle-ci,
- à la hausse le 10 mai 2010 le seuil de 3 % des droits de vote de la Société, soit 3,02 % des droits de vote de celle-ci,
- à la baisse le 14 mai 2010 le seuil de 3 % des droits de vote de la Société, soit 2,996 % des droits de vote de celle-ci,
- à la hausse le 20 mai 2010 le seuil de 3 % des droits de vote de la Société, soit 3,006 % des droits de vote de celle-ci,
- à la baisse le 26 mai 2010 le seuil de 3 % du capital et détenir 2 372 949 actions de la Société, et des droits de vote de la Société, soit 2,42 %.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'actionnaires détenant directement ou indirectement 3 %, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote en dehors des personnes mentionnées ci-avant.

Hormis les dirigeants fondateurs ou leurs ayants droits, et la société SEH, l'actionnariat au nominatif reste très peu significatif. La quasi-totalité de l'actionnariat public est au porteur.

## 21.2. Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- mise au point, recherche, fabrication, commercialisation de matériaux pour la microélectronique et en général pour l'industrie ;
- assistance technologique diverse, développement de machines spécifiques et applications ;
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
  - la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
  - la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
  - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

### 21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration

#### 21.2.2.1 Le Conseil d'Administration (articles 12 à 16 des statuts)

Les dispositions relatives au Conseil d'Administration figurent aux articles 12 à 16 des statuts. Les principales informations sont présentées ci-dessous.

#### Composition – Durée des fonctions

Les dispositions de droit commun s'appliquent.

Ainsi, la Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et douze au plus, ou quinze si les actions de la Société sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le Conseil d'Administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

#### Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration est élu par les membres du Conseil qui fixent la durée de ses fonctions.

On pourra par ailleurs se reporter au paragraphe 14.1.2.2 ci-dessus pour des renseignements sur la Direction Générale de la Société.

#### 21.2.2.2 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a effectué la mise à jour du Règlement intérieur, adopté par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Cette mise à jour a essentiellement porté sur l'adaptation des stipulations du Règlement intérieur aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Ce Règlement organise notamment les rapports entre les administrateurs et la Société, et constitue un cadre opérationnel destiné à être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales et réglementaires mais aussi des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Sans se substituer à la loi ni aux statuts de la Société, ce Règlement intérieur est un document interne qui précise les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des différents Comités du Conseil d'Administration, en explicitant ou en complétant certaines des dispositions légales et statutaires existantes. Le Règlement intérieur prévoit en outre le principe de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société.

En définissant les pouvoirs respectifs des organes sociaux, le Règlement intérieur instaure par ailleurs un droit d'examen du Conseil d'Administration, en prévoyant que le Président Directeur Général doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour certaines opérations importantes, telles que notamment, les décisions significatives d'implantation à l'étranger, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa situation financière ou son périmètre d'activité, certaines opérations excédant un certain montant.

L'objectif du Règlement intérieur est ainsi d'optimiser l'efficacité des réunions et des débats du Conseil d'Administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 10 des statuts)

A la date du dépôt du présent Document de Référence, seules des actions ordinaires de la Société ont été émises.

En outre, les droits et obligations attachés aux actions sont décrits à l'article 10 des statuts reproduit ci-dessous.

Chaque action donne droit, dans les bénéfiques et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée générale et aux présents statuts. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

### 21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les décisions modifiant de manière générale les statuts de la Société sont adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire aux conditions de majorité légales.

### 21.2.5 Assemblées générales (articles 21 à 25 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, comme indiqué au chapitre 18.2 ci-dessus, à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 novembre 1998, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins par un même actionnaire, et ce à partir du 31 août 2000. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée qui disposent du plus grand nombre de voix, présents et acceptants. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'Assemblée.

### 21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

En dehors des droits de vote double décrits ci-dessus, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Toutefois, l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 a adopté par le vote de la douzième résolution un dispositif permettant l'émission, en période d'offre publique, de bons anti-OPA. L'Assemblée générale a ainsi délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société. Ces bons, s'ils étaient émis, seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Ils ne pourraient en tout état de cause être émis qu'en cas d'offre publique lancée sur la Société contre l'avis du Conseil d'Administration. La présente délégation est conférée au Conseil d'administration pour une durée expirant au plus tard le 7 janvier 2011.

### 21.2.7 Franchissements de seuils (article 11 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7, alinéa 1 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société est tenu d'en informer, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, la Société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation.

Cette déclaration doit également être faite lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus mentionné.



Le non-respect de déclarations de franchissement de seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article L.233-14 du Code de commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3 % du capital ou des droits de vote de la Société.

### 21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 21.3. Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société et ses filiales.

Pour les exercices clos les 31 mars 2009 et 2010, les honoraires se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Ernst & Young Audit				Cabinet Muraz Pavillet			
	Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage	
	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
<b>Audit :</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	136,0	102,5	38 %	49 %	44,8	38,0	58 %	58 %
- Filiales intégrées globalement	108,0	101,0	30 %	49 %	20,4	19,2	26 %	29 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
- Emetteur	118,0		33 %	0 %	8,1	5,0	10 %	8 %
- Filiales intégrées globalement		4,0	0 %	2 %	4,2	3,8	5 %	6 %
<b>Sous-total</b>	<b>362</b>	<b>207,5</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>77,5</b>	<b>66</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :</b>								
Juridique, fiscal, social			0 %	0 %			0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)			0 %	0 %			0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>362</b>	<b>207,5</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>77,5</b>	<b>66</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 22. Contrats importants

Au 31 mars 2010, le Groupe poursuit ses relations commerciales avec ses principaux clients dans un cadre contractuel standard, basé sur des prévisions de commandes à court terme.

Le Groupe précise que les contrats qui le lient à ses principaux clients Global Foundries et IBM ne comportent pas de clauses non habituelles dont la mise en œuvre est susceptible d'avoir un impact significatif sur son activité ou son développement.

## 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert autre que ceux des Commissaires aux comptes de la Société ne sont reproduits dans le présent Document de Référence.

## 24. Documents accessibles au public

### 24.1. Documents accessibles sur le site internet de la Société

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) les documents suivants :

- le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654 ;
- le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-0678 ;
- le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2008 sous le numéro D.08-504 ;
- le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2009 sous le numéro D.09-537 ;
- l'actualisation du Document de Référence précité déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> septembre 2009 sous le numéro D.09-0537-A01 ;
- les communiqués financiers.

Les documents et renseignements relatifs à la Société, dont l'acte constitutif et les statuts, peuvent être consultés au siège social de la Société : Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin (04 76 92 75 00).

### 24.2. Liste des communiqués de presse et autres publications

Au cours de l'exercice 2009-2010 et jusqu'à la date du dépôt du présent Document de Référence, les communiqués de presse et les publications au Bulletin des annonces légales obligatoires suivants ont été publiés, respectivement sur le site internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et au Bulletin des annonces légales obligatoires :

- 15 juin 2010 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social ;
- 8 juin 2010 : Concentrix Solar, division de Soitec, rejoint l'initiative industrielle Desertec (DII) en tant que partenaire associé ;
- 19 mai 2010 : Soitec annonce ses résultats 2009-2010 ;
- 12 mai 2010 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 5 mai 2010 : Soitec a émis 750 000 ABSAARs dans le cadre de PACEO (1) ;
- 19 avril 2010 : Soitec publie un chiffre d'affaires consolidé 2009-2010 de 209,1 millions d'euros ;

- 13 avril 2010 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 19 mars 2010 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 16 mars 2010 : Soitec va fournir au fondeur chinois CSMC des plaques SOI pour le marché des écrans plats et autres applications ;
- 24 février 2010 : Concentrix Solar fait son entrée sur le marché américain de l'énergie solaire en installant une centrale PhotoVoltaïque à concentration (CPV) de 1MW sur un site de Chevron ;
- 18 février 2010 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 16 février 2010 : Soitec entre sur les marchés de la téléphonie mobile et du Wi-Fi avec la production en volume d'une nouvelle génération de plaques SOI haute résistivité ;
- 2 février 2010 : TowerJazz et Soitec signent un accord pour proposer une plate-forme technologique destinée aux imageurs haut de gamme à éclairage face arrière ;
- 28 janvier 2010 : Concentrix Solar obtient la certification CEI pour son nouveau module PhotoVoltaïque à concentration CX-75 ;
- 21 janvier 2010 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 18 janvier 2010 : Soitec publie un chiffre d'affaires de 52,3 millions d'euros au 3<sup>e</sup> trimestre 2009-2010 ;
- 15 décembre 2009 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 11 décembre 2009 :
  - Soitec étend ses activités au marché en plein essor de l'énergie solaire avec l'acquisition de la société Concentrix Solar, premier fournisseur mondial de systèmes PhotoVoltaïques à concentration destinés à la production industrielle d'énergie solaire ;
  - Soitec entre sur le marché en plein essor des systèmes PhotoVoltaïques à concentration (CPV) ;
- 1<sup>er</sup> décembre 2009 : Soitec et le CEA-Leti s'associent pour accélérer l'adoption commerciale de l'intégration 3D ;
- 26 novembre 2009 : dans le cadre de son programme de développement durable, Soitec communique sur ses résultats en matière d'environnement ;
- 18 novembre 2009 :
  - résultats premier semestre 2009-2010 ;
  - mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2009-2010 ;
- 19 octobre 2009 : Soitec annonce un chiffre d'affaires de 94,2 millions d'euros sur les 6 premiers mois de l'exercice 2009-2010 ;
- 14 octobre 2009 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 30 septembre 2009 : Soitec nomme Iain Murray au poste de Directeur en charge des Alliances Stratégiques. Olivier Brice prend les fonctions de Directeur Financier ;
- 29 septembre 2009 : Soitec atteint les objectifs de son plan de gestion des emplois : ajustement de ses effectifs sans recours aux licenciements et préservation de compétences professionnelles sur le pôle grenoblois ;
- 17 septembre 2009 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 11 septembre 2009 : mise à la disposition du public des informations concernant la stabilisation des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Soitec à échéance 9 septembre 2014 ;
- 7 septembre 2009 : émission par Soitec d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ;
- 1<sup>er</sup> septembre 2009 :
  - émission par Soitec d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant maximum de 150 millions d'euros ;
  - fixation des modalités définitives des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 2014 ;
  - actualisation du Document de Référence ;
  - émission par Soitec d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 135 millions d'euros ;
  - note d'opération visée par l'AMF ;

- 30 juillet 2009 : Corning et Soitec s'associent pour développer des substrats avancés pour écrans mobiles à diodes organiques OLED ;
- 20 juillet 2009 : Soitec annonce un chiffre d'affaires de 43,9 millions d'euros au premier trimestre 2009-2010 ;
- 15 juillet 2009 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 14 juillet 2009 : Soitec annonce une collaboration importante pour le développement d'une technologie d'intégration 3D au niveau des plaques ;
- 13 juillet 2009 : Soitec s'appuie sur des savoir-faire technologiques pour répondre aux besoins de l'intégration 3D ;
- 8 juillet 2009 : procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 7 juillet 2009 ;
- 25 juin 2009 : mise à disposition du Document de Référence 2008-2009 ;
- 22 juin 2009 : Soitec révisé sa prévision d'activité pour le premier trimestre de l'exercice 2009-2010 ;
- 15 juin 2009 : Soitec annonce que sa plate-forme SOI ultrarapide en 300 mm est qualifiée pour les applications *Fully Depleted* en technologie 22 nm ;
- 10 juin 2009 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 26 mai 2009 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 13 mai 2009 : Soitec annonce ses résultats 2008-2009 ;
- 13 mai 2009 : STMicroelectronics et Soitec regroupent leurs forces pour développer une nouvelle génération de technologie destinée aux capteurs d'image CMOS.

## 25. Informations sur les participations

Ce chapitre présente la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient plus de 50 % du capital et des droits de vote.

La Société détient 100 % du capital du capital social et des droits de vote des sociétés suivantes :

- Soitec Inc., une société dont le siège social est situé 2 Centennial Drive, Peabody, MA 01960, Etats-Unis ;
- Picogiga International S.A.S., une société dont le siège social est situé Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin, France, et dont l'établissement principal se trouve place Marcel Rebuffat, Zone artisanale de Courtabœuf 7 – 91140 Villejust, France ;
- Soitec Singapore Pte Ltd., une société dont le siège social est situé 81 Pasir Ris Industrial drive 1, Singapore 518 220.

La Société détient par ailleurs 70 % du capital social et des droits de vote de la société suivante :

- Soitec Asia Inc., une société dont le siège social est situé 3-1, Marunouchi 3-Chome, Chiyoda-Ku, 100-0005 Tokyo, Japon.

La Société détient également 86,37 % du capital social et des droits de vote de la société Concentrix Solar GmbH située au Bötzingen Strasse 31, 79111 Freiburg im Breisgau, Allemagne.

Les filiales de la Société à l'exception de Picogiga International S.A.S., Concentrix Solar GmbH et Soitec Singapore Pte Ltd., constituent des unités de commercialisation des produits de la Société.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2005, la Société a également constitué une succursale à Taiwan. Cette succursale est située Rm. 217, 11F, N° 51, Hengyand Rd., Taipei, Taiwan, R.O.C.

On pourra se reporter au chapitre 7 du présent Document de Référence pour une description des relations Société mère-filiales et aux paragraphes 7.2 et 20.3.5 pour la liste des filiales et participations.

## 26. Marché des instruments financiers de la Société

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris depuis le 9 février 1999.

### Volume des transactions et évolutions du cours de l'action

	Action					
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)	Capitalisation sur la base du cours moyen (en milliers d'euros)
<b>2005</b>						
Janvier	6,52	5,06	5,78	10 468 575	63,42	327 552
Février	7,44	6,05	6,79	10 351 763	71,03	384 788
Mars	8,48	7,10	7,89	8 028 157	63,70	447 125
Avril	8,85	7,41	8,08	9 424 057	77,44	457 892
Mai	9,46	8,12	8,87	6 502 525	58,29	511 867
Juin	9,72	8,57	9,17	6 414 326	58,39	504 027
Juillet	11,28	8,76	10,01	8 822 828	91,73	635 553
Août	13,50	10,41	11,44	13 732 520	163,93	758 588
Septembre	14,66	12,52	13,70	6 273 818	85,85	822 291
Octobre	15,89	11,32	13,73	19 713 690	260,74	748 361
Novembre	14,99	12,17	13,74	10 773 289	148,76	909 644
Décembre	15,39	12,85	14,88	7 060 361	102,92	827 114
<b>2006</b>						
Janvier	21,72	13,52	17,48	27 704 942	503,54	1 235 514
Février	23,30	19,61	21,16	11 129 621	236,93	1 422 726
Mars	28,45	22,50	25,60	18 375 785	470,36	1 721 256
Avril	28,90	25,86	27,25	11 108 205	305,94	2 100 450
Mai	28,77	21,12	25,09	23 092 900	579,71	1 933 956
Juin	24,32	19,25	22,14	15 013 918	327,46	1 709 509
Juillet	23,68	18,76	21,22	14 072 198	288,76	1 638 472
Août	24,58	18,02	20,77	21 133 465	441,17	1 603 726
Septembre	23,95	21,77	22,88	11 427 691	261,56	1 786 099
Octobre	23,27	17,05	20,22	42 060 119	841,57	1 578 449
Novembre	27,69	22,27	25,49	28 012 136	709,59	1 990 418
Décembre	27,25	24,73	25,97	12 248 613	317,07	2 027 899
<b>2007</b>						
Janvier	29,95	21,42	25,43	36 844 312	901,66	2 041 133
Février	23,67	19,92	22,71	19 902 976	446,87	1 822 813
Mars	21,18	17,07	18,56	39 767 929	739,16	1 525 583
Avril	18,43	16,02	17,33	38 715 050	668,28	1 424 480
Mai	19,60	16,76	17,86	32 022 084	578,21	1 468 368
Juin	17,10	15,50	16,13	25 941 258	417,82	1 326 135
Juillet	14,49	12,32	13,66	26 675 690	364,73	1 123 537
Août	15,25	12,38	13,67	23 731 455	330,66	1 125 975
Septembre	13,99	11,77	13,10	13 961 717	180,80	1 079 025
Octobre	14,68	12,21	13,17	27 549 624	369,89	1 085 498
Novembre	13,23	7,75	10,05	36 691 162	354,79	828 470
Décembre	9,25	8,02	8,45	24 613 385	211,84	696 628
<b>2008</b>						
Janvier	8,65	4,80	6,33	76 056 140	458,42	522 881
Février	5,97	3,92	5,30	48 376 536	246,63	438 605
Mars	4,60	3,36	3,76	40 648 011	155,57	311 161

	Action					
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume de titres échangés (en milliers d'euros)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)	Capitalisation sur la base du cours moyen (en milliers d'euros)
Avril	5,81	4,56	5,22	77 757 045	401,94	431 984
Mai	6,73	5,24	5,77	42 466 790	250,69	477 516
Juin	5,45	3,78	4,56	42 085 754	190,53	387 669
Juillet	4,27	3,32	3,76	55 571 979	210,60	319 657
Août	5,21	3,79	4,52	46 503 414	212,53	384 268
Septembre	5,40	3,41	4,52	39 197 303	180,61	384 729
Octobre	3,94	2,30	2,98	35 302 706	104,69	253 656
Novembre	4,35	2,65	3,39	51 567 932	184,10	288 555
Décembre	3,850	3,100	3,346	64 721 096	212,80	284 809
<b>2009</b>						
Janvier	3,729	2,392	2,986	40 613 676	128,46	254 166
Février	2,950	2,060	2,471	20 387 074	50,27	210 330
Mars	3,649	1,991	2,448	34 678 656	91,98	208 372
Avril	5,140	2,971	3,900	38 074 432	151,73	331 966
Mai	5,250	4,303	4,867	22 443 624	110,07	414 276
Juin	5,680	3,969	4,893	23 784 604	117,85	416 735
Juillet	6,868	5,137	5,943	28 676 968	175,48	506 549
Août	6,738	5,725	6,167	12 825 039	79,80	525 642
Septembre	10,220	5,560	8,278	65 551 878	560,79	705 572
Octobre	12,880	8,510	10,700	83 046 714	890,57	920 087
Novembre	11,400	8,391	9,582	46 925 321	459,57	824 857
Décembre	10,445	9,240	9,821	21 008 915	206,93	845 431
<b>2010</b>						
Janvier	11,915	9,860	10,770	39 429 386	427,62	927 784
Février	11,030	8,554	9,800	29 401 539	287,62	844 223
Mars	11,870	9,600	10,840	33 715 552	370,07	934 145
Avril	11,770	10,075	11,175	26 567 838	297,26	963 014
Mai	10,495	6,950	8,919	48 021 327	411,10	775 291

Source : Euronext

### Volume des transactions et évolution des OCEANES

	OCEANE à 6,25 %	
	Moyenne mensuelle (en euros)	Volumes échangés
<b>2009</b>		
Septembre	10,02	126 631
Octobre	11,44	121 240
Novembre	10,73	109 876
Décembre	11,06	12 452
<b>2010</b>		
Janvier	11,87	44 848
Février	11,20	123 106
Mars	12,55	63 165
Avril	12,78	38 729
Mai	10,79	70 837

Source : Euronext

Le cours de clôture de l'action Soitec au 21 juin 2010 est de 8,400 euros.

## 27. Glossaire

AMF	Autorité des marchés financiers
CMOS	Complementary metal oxyde semiconductor
Groupe	Soitec S.A. et ses filiales
Plaques	Rondelles fines de cristal destinées à la fabrication des circuits intégrés
PV	PhotoVoltaire
Semi-conducteur	L'industrie du semi-conducteur est l'industrie des circuits intégrés
Smart Cut™	Nom du procédé de fabrication de Soitec des tranches SOI, et plus généralement des plaques de tous matériaux fabriqués avec le processus du même nom, marque déposée
Smart Stacking™	Nom du procédé de transfert de couches processées développées par TraciT Technologies
Société	S.O.I.TEC Silicon on Insulator Technologies S.A.
SOI	Silicon on Insulator (Silicium sur isolant), nom du matériau
sSOI	Strained SOI (Silicium contraint sur isolant)
Unibond™	Nom du procédé de fabrication de Soitec des tranches SOI, marque déposée

## 28. Table de réconciliation

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de Document de Référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent Document de Référence.

	Information du rapport annuel	Référence
	Rapport de gestion du Conseil d'Administration	chapitres 9, 10 et 20
	Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	chapitres 3, 6 et 9
	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité	chapitres 9 et 20.3
	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de dépôt du présent document	chapitre 20.9
	Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	chapitres 3, 9 et 13
	Activités en matière de Recherche et Développement	chapitre 11
	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	chapitres 6 et 9
	Indicateurs clés de performance de nature financière	chapitre 3
	Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	chapitres 4.3, 5.3 et 17.1
	Description des principaux risques et incertitudes	chapitre 4
	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	chapitres 4 et 10
	Etat de la participation des salariés au capital social	chapitre 18.1 et 21.1.7
	Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	chapitres 15.1 et 17.2
	Conséquences sociales et environnementales	chapitres 4.3 et 5.3
	Informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile	chapitres 4.3 et 5.3
	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	chapitre 20.7

	Information du rapport annuel	Référence
	Informations sur le programme de rachat d'actions	chapitre 21.1.3
	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	chapitre 14.2.2
	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	chapitre 21.1.4
	Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française	chapitres 7, 20.3.5 et 25
	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	chapitre 21.1.4.2
	Nom, prénom usuels des administrateurs et Directeurs Généraux	chapitre 14.1
	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	chapitre 20.3.4
	Inventaire des valeurs mobilières	chapitre 20.3.3
	Comptes annuels	chapitre 20.3.2
	Comptes consolidés	chapitre 20.3.1
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	chapitre 20.3.2.3
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	chapitre 20.3.1.3
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	chapitre 19
	Rapport spécial du Président sur les procédures de contrôle interne	chapitre 16.5.1
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne	chapitre 16.5.2
	Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription d'actions	chapitre 17.2.2.2

## 29. Fiche d'identification

### Siège social

Soitec S.A.

Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques – 38190 Bernin – France

Tél. : 33 (0)4 76 92 75 00 – Fax : 33 (0)4 38 92 17 89 – internet : [www.soitec.com](http://www.soitec.com)

### Principales filiales

Picogiga International S.A.S.

Place Marcel Rebuffat – Zone d'activité Courtabœuf 7 – 91140 Villejust

internet : [www.soitec.com/picogiga/](http://www.soitec.com/picogiga/)

Tél. : 33 (0)1 69 31 61 00 – Fax : 33 (0)1 69 31 61 78

Concentrix Solar GmbH

Bötzingen strasse, 79111 Freiburg im Breisgau - Allemagne

Tél. : 49 761 214 108 40 – Fax : 49 761 214 108 29

Soitec Inc.

2 Centennial Drive – Peabody MA 01960 – USA

Tél. : 1 978 531 2222 – Fax : 1 978 531 2758

*Soitec Asia Inc.*

3-1 Marunouchi 3-Chome – Chiyoda-Ku – 100-0005 Tokyo – Japon

Tél. : 81 3 5221 7120 – Fax : 81 3 5221 7124

*Soitec Singapore Pte Ltd.*

81, Pasir Ris Industrial Drive 1 – Singapore 518 220

**Conseils juridiques***Winston & Strawn, LLP*

25, avenue Marceau – 75116 Paris – France

*Edwards & Angell, LLP*

101, Federal Street – Boston MA 02110 – USA

**Conseils en brevets***Cabinet Regimbeau*

20, rue de Chazelles – 75847 Paris Cedex 17 – France

*Beau de Loménie*

158, rue de l'Université – 75340 Paris Cedex 07 – France

*Grünecker*

Leopoldstrasse 4 – 80802 München – Allemagne

**Société de bourse – Teneur de Marché***BNP Equities France*

3, rue Laffitte – 75009 Paris – France

**Relations investisseurs***Soitec S.A.*

Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques – 38190 Bernin – France

Tél. : 33 (0)4 76 92 75 00 – e-mail : investors@soitec.fr

**30. Table des matières détaillée**

1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
4. FACTEURS DE RISQUE	8
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	8
4.2. RISQUES DE MARCHE	10
4.3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	11
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	12
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	12
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	12
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	12
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société	12
5.1.4 Siège social, forme juridique et réglementation de la Société	12
5.1.5 Evénements importants dans le développement de l'activité de la Société	12
5.2. INVESTISSEMENTS	12
5.2.1 Principaux investissements réalisés durant les exercices précédents	12
5.2.2 Investissements en cours et investissements que la Société compte réaliser à l'avenir	13
5.3. INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	13

6. APERCU DES ACTIVITES	18	9.2. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DE LA SOCIETE	24
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	18	9.2.1 Aspects comptables	24
6.1.1 Activités et débouchés	18	9.2.2 Situation financière de la Société	24
6.1.2 Activités au-delà du SOI	18	9.2.3 Principales évolutions bilancielle de la Société	24
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	19	9.2.3.1 Bilan actif	24
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	19	9.2.3.2 Bilan passif	24
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS, OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	19	9.2.4 Formation du résultat d'exploitation de la Société	24
6.5. POSITION CONCURRENTIELLE	19	10. TRESORERIE ET CAPITAUX	24
7. ORGANIGRAMME	20	10.1. CAPITAUX DU GROUPE A COURT ET MOYEN TERMES	24
7.1. LE GROUPE	20	10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE	24
7.1.1 Organigramme du Groupe	20	10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE	24
7.1.2 Organisation du Groupe	20	10.3.1 Evolution de la dette du Groupe	24
7.2. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE	20	10.3.2 Dettes financières	25
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	21	10.4. RESTRICTIONS À L'UTILISATION DES CAPITAUX	25
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIEES	21	10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	25
8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE SES IMMOBILISATIONS	21	11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	25
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	21	12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	25
9.1. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE	21	12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009	25
9.1.1 Aspects comptables	21	12.2. EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	25
9.1.2 Situation financière du Groupe	22		
9.1.3 Résultat opérationnel	23		
9.1.3.1 Evolution des charges d'exploitation	23		
9.1.3.2 Autres éléments du compte de résultat	23		

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE	26	15. REMUNERATION ET AVANTAGES	30
13.1. HYPOTHESES RELATIVES AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES	26	15.1. REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE	30
13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES INCLUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009	26	15.1.1 Jetons de présence des administrateurs	30
13.3. OBJECTIFS A LONG TERME	26	15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux	30
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	26	15.1.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	31
14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	26	15.1.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)	31
14.1.1 Le Conseil d'Administration	26	15.1.2.3 Tableau récapitulatif de l'application par la Société des recommandations AFEP-MEDEF	31
14.1.1.1 Composition et évolution du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009-2010	26	15.1.3 Rémunération des membres du Bureau Directeur	31
14.1.1.2 Information et renseignements sur les membres du Conseil d'Administration	26	15.1.4 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux	31
14.1.1.3 Fréquence et thèmes des réunions du Conseil d'Administration	27	15.1.5 Engagements de toute nature pris par Soitec au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	31
14.1.1.4 Adresses professionnelles des administrateurs et des dirigeants de la Société	28	15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENTS DE PENSIONS, DE RETRAITES, OU D'AUTRES AVANTAGES	31
14.1.1.5 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs	28	16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	32
14.1.1.6 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants	29	16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS	32
14.1.2 La Direction Générale	29	16.2. CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME	32
14.1.2.1 Le Bureau Directeur	29	16.3. LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	32
14.1.2.2 Les pouvoirs de la Direction Générale	29	16.3.1 Le Comité de la Stratégie	32
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	30	16.3.2 Le Comité d'Audit	32
14.2.1 Indépendance des administrateurs	30	16.3.3 Le Comité des Rémunérations et des Nominations	33
14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de la Société	30	16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	34
		16.5. AUTRES ELEMENTS NOTABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCEDURES ET CONTROLE INTERNE	34
		16.5.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce	34
		16.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société S.O.I.TEC	40



17. SALARIES	41	20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	49
17.1. NOMBRE DE SALARIES	41	20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	49
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	43	20.2. INFORMATIONS FINANCIERES <i>PRO FORMA</i>	49
17.2.1 Accord d'intéressement et de participation	43	20.3. ETATS FINANCIERS	50
17.2.1.1 Intéressement	43	20.3.1 Etats financiers consolidés au 31 mars 2010	50
17.2.1.2 Participation des salariés par la mise en place d'un PACEO avec cession de BSAARs aux salariés	43	20.3.1.1 Comptes consolidés au 31 mars 2010	50
17.2.2 Octroi et exercice d'options et attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice 2009-2010	45	20.3.1.2 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010	53
17.2.2.1. Options de souscription d'actions	45	1. Présentation de l'activité	53
17.2.2.2. Rapport spécial sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2009-2010	45	2. Règles et méthodes comptables	53
17.2.2.3. Actions gratuites	46	3. Notes sur le bilan	60
17.2.2.3.1 Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social	46	3.1 Faits marquants	60
17.2.2.3.2 Actions gratuites consenties aux salariés	46	3.2 Acquisition de Concentrix Solar GmbH	60
17.2.2.3.3 Rapport spécial sur les opérations d'attribution d'actions gratuites au titre de l'exercice 2009-2010	46	3.3. Immobilisations incorporelles	61
17.2.3 Octroi et exercice de bons de créateur d'entreprise	47	3.4. Immobilisations corporelles	61
17.2.3.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis au cours de l'exercice	47	3.5. Valeur des actifs non courants	62
17.2.3.2 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise exercés au cours de l'exercice	47	3.6. Actifs financiers non courants	63
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	47	3.7. Stocks	63
18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 10 JUIN 2010	47	3.8. Clients et comptes rattachés	63
18.2. DROITS DE VOTE DIFFERENTS	47	3.9. Autres actifs courants	63
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	47	3.10. Autres actifs financiers de placement à court terme	64
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	47	3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	64
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	48	3.12. Capital émis et réserves	64
		3.12.1 Capital social et primes d'émission	64
		3.12.2 Actions propres	65
		3.12.3 Autres réserves	65
		3.12.4 Dividendes	65
		3.13. Paiement en actions	65
		3.14. Emprunts et dettes financières	67

3.15. Provisions et autres passifs non courants	67	20.3.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	77
3.16. Fournisseurs et comptes rattachés	68	20.3.2 Etats financiers de la Société au 31 mars 2010	78
3.17. Provisions et autres dettes courantes	68	20.3.2.1 Comptes sociaux au 31 mars 2010	78
4. Notes sur le compte de résultat	68	20.3.2.2 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010	79
4.1. Frais de personnel	68	20.3.2.3 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	79
4.2. Frais de Recherche et Développement	68	20.3.3 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille au 31 mars 2010	80
4.3. Dotations aux amortissements inclus dans le compte de résultat consolidé	69	20.3.4 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	81
4.4. Autres produits et charges opérationnels	69	20.3.5 Tableau des filiales et participations	81
4.5. Produits financiers	69	20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	81
4.6. Charges financières	69	20.4.1 Déclaration des contrôleurs légaux	81
4.7. Impôts	69	20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	81
4.8. Résultat net par action	70	20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers	81
5. Autres informations	70	20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	81
5.1. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	70	20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	81
5.2. Engagements et obligations contractuels	71	20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	81
5.3. Litiges	71	20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	81
5.4. Informations relatives aux parties liées	72	20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31 MARS 2010	82
5.5. Gestion des risques financiers	73	21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	82
5.5.1. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	73	21.1. CAPITAL SOCIAL	82
5.5.2. Juste valeur et classement des actifs et passifs financiers	73	21.1.1 Capital social à la date du dépôt du présent Document de Référence	82
5.5.3. Instruments financiers utilisés	74	21.1.2 Actions non représentatives du capital social	83
5.5.4. Gestion du capital	76	21.1.3 Autodétention	83
5.6. Tableau des flux de trésorerie	76		
5.7. Information sectorielle	76		
5.8. Evénements postérieurs à la clôture	76		

21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital	85	22. CONTRATS IMPORTANTS	96
21.1.4.1 Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société au 10 juin 2010	85	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	96
21.1.4.2 Etat des autorisations et des utilisations	85	24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	96
21.1.4.3 Mise en œuvre des autorisations adoptées par les Assemblées des 1 <sup>er</sup> juillet 2005, 6 juillet 2006 et 7 juillet 2009	87	24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE	96
21.1.4.4 Opérations effectuées au cours de l'exercice 2009-2010	88	24.2. LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE ET AUTRES PUBLICATIONS	96
21.1.5 Droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e)	91	25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	97
21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	91	26. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	98
21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote	91	27. GLOSSAIRE	99
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	94	28. TABLE DE RECONCILIATION	99
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)	94	29. FICHE D'IDENTIFICATION	99
21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration	94	30. TABLE DES MATIERES DETAILLEE	100
21.2.2.1 Le Conseil d'Administration (articles 12 à 16 des statuts)	94	31. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET PROJET DE RESOLUTIONS	106
21.2.2.2 Règlement intérieur du Conseil d'Administration	94	32. ETATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010 DE SOITEC S.A.	110
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 10 des statuts)	95		
21.2.4 Modification des droits des actionnaires	95		
21.2.5 Assemblées générales (articles 21 à 25 des statuts)	95		
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	95		
21.2.7 Franchissements de seuils (article 11 des statuts)	95		
21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions	96		
21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	96		

# 31. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale et projet de résolutions

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juillet 2010

## • De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 et des exercices antérieurs ;
- Renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Douglas Dunn et Joseph Martin ;
- Réévaluation de l'enveloppe des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- Nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer en bourse sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % des actions composant le capital social.

## • De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Modification statutaire (durée du mandat des administrateurs) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société ;
- Pouvoir pour les formalités.

## I. PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Les résolutions soumises à votre vote cette année dans la partie ordinaire de l'Assemblée ont pour objet l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 (résolutions 1 et 2), l'affectation du résultat (résolution 3), l'approbation des conventions réglementées (résolution 4), le renouvellement du mandat de deux de nos administrateurs (résolutions 5 et 6), la réévaluation de l'enveloppe de jetons de présence attribués aux administrateurs n'occupant aucune fonction dirigeante au sein du Groupe (résolution 7), la nomination de nos Commissaires aux comptes titulaires et suppléant, compte-tenu de l'expiration du mandat de nos Commissaires aux comptes actuels (résolutions 8 à 11) et le renouvellement de notre programme de rachat d'actions (résolution 11).

### Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009-2010 et quitus aux administrateurs

Il sera demandé à l'Assemblée générale Ordinaire d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2010 qui font apparaître un chiffre d'affaires de 203 383 732 euros et se soldent par une perte de 28 478 352,18 euros.

### Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009-2010

Il sera demandé à l'Assemblée générale Ordinaire d'approuver les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010 qui font apparaître un chiffre d'affaires de 209 123 000 euros et se soldent par une perte nette part de Groupe de 44 046 000 euros.

### Troisième résolution : affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée générale Ordinaire d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2010, s'élevant à 28 478 352,18 euros, au report à nouveau qui passe de (53 104 877,77) euros à (81 583 229,95) euros.

### Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux comptes figurant au Chapitre 19 du Document de Référence. Conformément à la loi, le Conseil d'Administration vous propose de prendre acte des informations mentionnées dans ce rapport et d'en approuver, dans les conditions de l'article L.225-40 du Code de commerce, les conclusions et la convention conclue lors de l'exercice qui y est mentionnée :

Dans sa séance du 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a approuvé les conditions dans lesquelles les comptes courants des associés de la société Concentrix Solar GmbH avaient été repris par la société SOITEC lors de l'acquisition par cette dernière de la majorité du capital de la société Concentrix Solar GmbH. Constatant que M. AUBERTON-HERVE avait été nommé président du conseil de surveillance de Concentrix Solar GmbH, le Conseil d'Administration de SOITEC a validé la convention réglementée résultant de la reprise par la société SOITEC de ces comptes courants d'associés, les sommes prêtées portant intérêt au taux EURIBOR à la date de chaque apport financier majoré de un pour cent (1 %). Au 31/03/2010, le montant des intérêts capitalisés s'élevait à 326 637,44 euros.

Vous prendrez également acte de ce que lors du Conseil d'Administration en date du 5 juin 2009, l'attribution au profit du Président et du Directeur Général Délégué d'actions gratuites et lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2010, l'examen de la mise en place des éléments de rémunération des dirigeants sociaux au titre de l'exercice 2010-2011, ont également été effectués conformément à la procédure visée aux articles L.225-38 et suivants à la suite de la publication de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005.

### Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Douglas Dunn.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Douglas Dunn, qui préside notre Comité des rémunérations et des nominations, est arrivé à son terme ; nous vous proposons donc de renouveler son mandat, tout en ramenant celui-ci à quatre (4) ans (donc expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014). Ceci correspond à la durée recommandée par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF des mandats des administrateurs.

### Sixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Martin.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Martin, qui préside notre Comité d'Audit, est arrivé à son terme ; nous vous proposons donc de renouveler son mandat, tout en ramenant celui-ci à quatre (4) ans (donc expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014). Ceci correspond à la durée recommandée par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF des mandats des administrateurs.

### Septième résolution : fixation des jetons de présence.

Pour tenir compte de l'évolution de la taille du Groupe et des missions dévolues aux membres du Conseil d'Administration, notamment au sein des différents comités qui le composent, nous vous proposons de réévaluer l'enveloppe de jetons de présence fixée à l'occasion de l'Assemblée générale statuant en la forme ordinaire en juillet 2005, pour porter le montant de ces jetons de présence de 200 000 euros à 250 000 euros. Cette enveloppe serait valable à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2010 et pour les exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision d'Assemblée générale la modifie. Comme c'est le cas, les jetons de présence seraient à répartir exclusivement entre les membres du Conseil d'Administration n'occupant aucune fonction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe.

### Huitième Résolution : renouvellement du mandat du cabinet Muraz Pavillet en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

#### Neuvième Résolution : renouvellement du mandat de Monsieur René-Charles Perrot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Muraz Pavillet

#### Dixième Résolution : nomination de Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

#### Onzième Résolution : nomination de Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit

Le mandat de nos Commissaires aux comptes titulaires et suppléants expire à l'occasion de la présente Assemblée générale. Conformément aux meilleures pratiques du Groupe de Place, la Direction financière du Groupe a procédé, sous la supervision du Comité d'Audit, à un processus d'appel d'offres en vue de parvenir à la sélection de nos Commissaires aux comptes pour les 6 années à venir. A l'issue de ce processus, le Comité d'Audit a recommandé au Conseil d'Administration la candidature de PricewaterhouseCoopers Audit en remplacement d'Ernst & Young Audit, qui nous a accompagné depuis notre introduction en bourse. C'est l'objet de la neuvième résolution qui vous est proposée aujourd'hui. La onzième résolution vise quant à elle à nommer le Commissaire aux comptes suppléant du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en remplacement de M. Bruno Perrin. Cependant, afin d'assurer une transition harmonieuse, le Comité d'Audit a recommandé au Conseil d'Administration de vous proposer le renouvellement du mandat du cabinet Muraz Pavillet, implanté à Grenoble, et qui nous accompagne depuis l'origine. Nous vous proposons donc ce renouvellement (8<sup>e</sup> résolution), ainsi que celui du commissaire au compte suppléant du cabinet Muraz Pavillet (9<sup>e</sup> résolution).

Vous entendrez la présentation par Monsieur Joseph Martin, au nom du Comité d'Audit de votre Conseil d'Administration, des conclusions des travaux menés par le Comité dans ce cadre, et des raisons ayant présidé aux recommandations formulées par le Comité au Conseil d'Administration.

#### Douzième Résolution : autorisation au Conseil d'Administration de procéder au rachat des actions de la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juillet 2009, dans sa sixième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminerait, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat était fixé à 15 euros par action.

Vous pourrez vous reporter au Document de Référence 2008-2009 déposé le 23 juin 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.09-0537 (tel que complété par son actualisation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, enregistré sous le numéro D.09-0537-A01), où sont décrites les principales modalités du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 7 juillet 2009.

Entre le 7 juillet 2009 et le 31 mars 2010, la Société n'a ni acquis, ni cédé aucune de ses propres actions.

Dans le cadre de la présente Assemblée, il vous est proposé d'accorder une nouvelle autorisation au Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une durée de dix-huit mois, et expirant au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, qui remplacerait et annulerait l'autorisation consentie en 2009.

Ce nouveau programme de rachat d'actions servira à la poursuite des objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément aux termes de la septième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2009 ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont identiques à ceux du précédent programme.

Le prix maximum d'achat en vertu de ce nouveau programme est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions.

Le montant maximal des acquisitions pouvant être effectuées au titre de ce programme est donc de 130 388 595 euros.

Il vous sera proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre cette autorisation valable jusqu'au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

#### II. PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

**Pour ce qui concerne la partie extraordinaire de l'Assemblée générale, la première résolution soumise à votre vote (résolution n° 13) porte sur la modification des statuts, de façon à ramener de 6 ans à 4 ans la durée des mandats des administrateurs nommés à compter de la présente assemblée, conformément aux principes issus du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.**

**Enfin, dans la perspective de doter la Société des moyens de décourager toute prise de contrôle hostile dont elle pourrait faire l'objet, nous vous proposons le renouvellement de la résolution adoptée l'an passé, permettant l'émission, en période d'offre publique, de bons anti-OPA (résolution n°14).**

**La dernière résolution porte sur les pouvoirs pour les formalités.**

#### Treizième résolution : modification statutaire : durée des mandats des administrateurs

Cette résolution porte sur la modification des statuts, de façon à ramener de 6 ans à 4 ans la durée des mandats des administrateurs nommés à compter de la présente assemblée, conformément aux principes issus du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. L'article 12.2 des statuts serait donc modifié pour se lire :

*« La durée des fonctions des administrateurs élus à compter du 7 juillet 2010 est de quatre années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles. ».*

#### Quatorzième résolution : délégation de compétence au Conseil d'Administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

Compte-tenu des forts volumes d'actions de la Société échangés quotidiennement, et de la volatilité très importante du cours de bourse, le Conseil d'Administration ne peut écarter l'hypothèse que la Société fasse l'objet d'une prise de contrôle hostile, dans des conditions qui ne seraient pas favorables aux actionnaires. Dans ces conditions, nous soumettons à votre vote le renouvellement de la résolution adoptée l'an passé permettant l'émission, en période d'offre publique, de bons anti-OPA. Ces bons, dilutifs pour un prédateur, auraient pour effet de renchérir significativement une offre hostile.

A cet effet, il vous sera demandé de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société.

Ces bons, s'ils étaient émis, seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Ils ne pourraient en tout état de cause être émis qu'en cas d'offre publique lancée sur la Société contre l'avis du Conseil d'Administration. Ils deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

Nous vous demanderons de donner compétence au Conseil d'Administration pour fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques de ces bons.

Le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le montant du capital social lors de la mise en œuvre de la résolution (soit à titre indicatif 8 692 573,30 euros à ce jour).

La délégation serait conférée au Conseil d'Administration pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale et mettrait fin, avec effet immédiat, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009, par sa vingtième résolution.

#### Quinzième résolution : pouvoir pour les formalités

Enfin, il vous sera demandé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

#### Projet de résolutions

##### • De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes ;
- affectation du résultat ;
- approbation du rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 et des exercices antérieurs ;
- renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Douglas Dunn et Joseph Martin ;
- réévaluation de l'enveloppe des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer en bourse sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % des actions composant le capital social.

##### • De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- modification statutaire (durée du mandat des administrateurs) ;
- délégation de compétence au Conseil d'Administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société ;
- pouvoir pour les formalités.

##### • Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

###### Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ainsi que de la présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 tels qu'ils ont été présentés faisant apparaître un chiffre d'affaires de 203 383 732 euros et une perte de 28 478 352,18 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 102 421 euros au titre de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

###### Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ainsi que de la présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 tels qu'ils ont été présentés faisant apparaître un chiffre d'affaires de 209 123 000 euros et une perte nette part de Groupe de 44 046 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

###### Troisième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice social clos le 31 mars 2010, s'élevant à 28 478 352,18 euros, au report à nouveau qui passe de (53 104 877,77) à (81 583 229,95) euros.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

###### Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, et après avoir constaté pour les conventions soumises à son approbation que le quorum atteint est supérieur au quart des actions ayant droit de vote, l'Assemblée générale ordinaire approuve, dans les conditions de l'article L.225-40 dudit code, les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

###### Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Douglas Dunn

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Douglas Dunn est arrivé à son terme et décide, en conséquence, de renouveler son mandat pour une durée de quatre (4) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

###### Sixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Martin

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Martin est arrivé à son terme et décide, en conséquence, de renouveler son mandat pour une durée de quatre (4) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

#### Septième résolution : fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme maximale de 250,000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Cette décision sera maintenue et ce même montant alloué au Conseil d'Administration pour les exercices ultérieurs jusqu'à intervention d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

#### Huitième résolution : renouvellement du mandat du cabinet Muraz Pavillet en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Muraz Pavillet, sis 3, chemin du Vieux Chêne à Meylan (38240), arrivé à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

#### Neuvième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur René-Charles Perrot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Muraz Pavillet

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de M. René-Charles Perrot, sis 65, boulevard des Alpes à Meylan (38240) arrivé à expiration à l'issue de la présente assemblée, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Muraz Pavillet, pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

#### Dixième résolution : nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires après avoir pris acte de l'arrivée à son terme à l'issue de la présente Assemblée du mandat de la société Ernst & Young et Audits, décide connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, de nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit, demeurant 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92208), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

#### Onzième résolution : nomination de Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires après avoir pris acte de l'arrivée à son terme à l'issue de la présente Assemblée du mandat de Monsieur Bruno Perrin en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, décide connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, de nommer Monsieur Yves Nicolas demeurant 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92208), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit, pour un mandat de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

#### Douzième résolution : autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions propres, autorise le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 8 692 573 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation votée par les actionnaires dans le cadre de la 7<sup>e</sup> résolution adoptée à l'occasion de l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres sur le marché ou hors marché, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 130 388 595 euros.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et expirera au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009 dans sa sixième résolution.



#### • Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

##### Treizième résolution : modification statutaire : durée des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 12.2 des statuts relatif à la durée des fonctions des administrateurs.

En conséquence, le second paragraphe de l'article 12.2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« La durée des fonctions des administrateurs élus à compter du 7 juillet 2010 est de quatre années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles. ».

##### Quatorzième résolution : délégation de compétence au Conseil d'Administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

L'Assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder, en cas d'offre publique visant la Société, à l'émission en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ainsi que pour fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons ;
- décide que le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder le montant du capital social (soit à titre indicatif à ce jour 8 692 573,30 euros), étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente Assemblée générale ou toute Assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;
- décide que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- décide que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société ;
- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation ;
- décide que ces bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées ; il est précisé que les bons qui seraient devenus caducs par effet de la loi ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum des bons pouvant être émis, tel qu'indiqué ci-dessus.

La présente délégation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale et met fin, avec effet immédiat à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juillet 2009, par sa vingtième résolution.

##### Quinzième résolution : pouvoir pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts et toutes formalités légales.

## 32. Etats financiers au 31 mars 2010 de Soitec S.A.

### Bilan

#### Actif

(en euros)	Montant brut	Amortissements	31/03/2010	31/03/2009
<i>Capital souscrit non appelé</i>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de Recherche et Développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	4 152 568	1 428 405	2 724 162	201 122
Fonds commercial	4 198 832	-	4 198 832	4 198 832
Autres immobilisations incorporelles	17 700 150	13 436 018	4 264 132	6 913 646
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	598 222	-	598 222	598 222
Constructions	2 333 843	737 043	1 596 800	1 663 000
Installations techniques, matériel, outillage	160 193 938	110 165 745	50 028 194	62 647 425
Autres immobilisations corporelles	35 107 218	16 278 382	18 828 836	20 996 399
Immobilisations en cours	6 510 958	-	6 510 958	2 692 518
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières :</b>				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	137 088 593	17 210 087	119 878 506	82 638 087
Créances rattachées à des participations	100 198 392	-	100 198 392	93 188 354
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	569 707	-	569 707	679 275
Autres immobilisations financières	591 895	19 786	572 109	305 068
<b>Actif immobilisé</b>	<b>469 244 318</b>	<b>159 275 466</b>	<b>309 968 852</b>	<b>276 721 949</b>
<b>Stocks et encours :</b>				
Matières premières, approvisionnements	14 123 566	3 630 944	10 492 622	14 720 488
Encours de production de biens	6 700 040	555 674	6 144 366	3 828 433
Encours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	4 378 839	1 430 374	2 948 465	15 134 858
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	536 269	-	536 269	289 509
<b>Créances :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	36 100 915	-	36 100 915	22 849 691
Autres créances	24 320 151	-	24 320 151	23 261 402
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>				
<b>Divers :</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	262 933 934	-	262 933 934	164 999 723
Disponibilités	8 479 887	-	8 479 887	1 161 171
<b>Comptes de régularisation :</b>				
Charges constatées d'avance	2 282 520	-	2 282 520	3 899 720
<b>Actif circulant</b>	<b>359 856 120</b>	<b>5 616 992</b>	<b>354 239 129</b>	<b>250 144 995</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 279 203	-	4 279 203	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	230 820	-	230 820	599 858
<b>Total général</b>	<b>833 610 461</b>	<b>164 892 458</b>	<b>668 718 003</b>	<b>527 466 801</b>

<b>Bilan</b>		
<i>Passif</i>		
(en euros)	31/03/2010	31/03/2009
Capital social ou individuel (dont versé : 8 614 523)	8 614 523	8 511 938
Primes d'émission, de fusion, d'apport	482 517 070	478 929 831
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)	-	-
Réserve légale	3 393 047	3 393 047
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (dont réserves provisions fluctuation cours)	-	-
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	26 652 328	26 553 778
Report à nouveau	(53 104 878)	(18 052 232)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(28 478 352)</b>	<b>(35 052 646)</b>
Subventions d'investissement	323 572	395 476
Provisions réglementées	644 491	396 193
<b>Capitaux propres</b>	<b>440 561 801</b>	<b>465 075 385</b>
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	6 000 000	-
<b>Autres fonds propres</b>	<b>6 000 000</b>	-
Provisions pour risques	1 556 028	3 144 858
Provisions pour charges	1 779 038	66 633
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 335 066</b>	<b>3 211 491</b>
<b>Dettes financières :</b>		
Emprunts obligataires convertibles	150 009 841	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 162 553	2 654 372
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 821	35 771
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 557 869	25 278 056
Dettes fiscales et sociales	18 004 432	10 845 991
<b>Dettes diverses :</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 734 944	2 184 013
Autres dettes	189 541	9 134 700
<b>Comptes de régularisation :</b>		
Produits constatés d'avance	11 171	542 358
<b>Dettes</b>	<b>210 688 171</b>	<b>50 675 261</b>
Ecart de conversion passif	8 132 965	8 504 665
<b>Total général</b>	<b>668 718 003</b>	<b>527 466 801</b>
<b>Résultat de l'exercice avec centimes</b>	<b>(28 478 352,18)</b>	<b>(35 052 645,69)</b>
<b>Total du bilan avec centimes</b>	<b>668 718 003,18</b>	<b>527 466 801,23</b>

## Compte de résultat (en liste)

(en euros)	France	Exportation	31/03/2010	31/03/2009
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	3 120 624	187 735 451	190 856 075	197 149 762
Production vendue de services	9 834 535	2 693 123	12 527 658	13 814 971
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>12 955 159</b>	<b>190 428 574</b>	<b>203 383 732</b>	<b>210 964 733</b>
Production stockée			(10 896 751)	(16 773 692)
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			10 191 366	10 941 328
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			16 413 965	24 322 884
Autres produits			3 475 727	4 085 243
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>222 568 038</b>	<b>233 540 497</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			47 879 996	64 474 002
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			5 335 017	971 151
Autres achats et charges externes			91 072 543	94 890 677
Impôts, taxes et versements assimilés			6 218 758	6 327 670
Salaires et traitements			37 954 164	34 375 614
Charges sociales			17 684 728	15 675 210
<b>Dotations d'exploitation :</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 853 516	23 352 962
Sur immobilisations : dotations aux provisions			920 838	1 210 626
Sur actif circulant : dotations aux provisions			5 616 992	7 750 436
Pour risques et charges : dotations aux provisions*			3 605 110	2 545 000
Autres charges			3 119 193	3 963 224
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>242 260 856</b>	<b>255 536 571</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>(19 692 818)</b>	<b>(21 996 075)</b>
<b>Opérations en commun :</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
<b>Produits financiers :</b>				
Produits financiers de participations			-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			1 103 414	4 753 534
Reprises sur provisions et transferts de charges			27 648 899	6 739 825
Différences positives de change			4 914 576	13 235 216
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			448 250	1 846 055
<b>Produits financiers</b>			<b>34 115 139</b>	<b>26 574 630</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 273 316	37 336 277
Intérêts et charges assimilées			5 432 805	215 549
Différences négatives de change			6 032 654	8 254 751
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>Charges financières</b>			<b>13 738 775</b>	<b>45 806 577</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>20 376 364</b>	<b>(19 231 947)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>683 546</b>	<b>(41 228 021)</b>

\* dont 595 497 de provisions pour restructuration, 140 000 de provisions pour litiges et 2 869 613 pour autres provisions.

**Compte de résultat (suite)**

(en euros)	31/03/2010	31/03/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	232 053	56 176
Produits exceptionnels sur opérations en capital	369 128	1 122 488
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	3 062 266
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>601 181</b>	<b>4 240 930</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 529 670	2 874 376
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	122 844	1 499 258
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	248 299	248 299
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>32 900 813</b>	<b>4 621 933</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(32 299 632)</b>	<b>(381 003)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôt sur les bénéfices	(3 137 734)	(6 556 378)
<b>Total des produits</b>	<b>257 284 358</b>	<b>264 356 057</b>
<b>Total des charges</b>	<b>285 762 710</b>	<b>299 408 703</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>(28 478 352)</b>	<b>(35 052 646)</b>

**Annexe**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2010 dont le total est de 668 718 003 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 278 012 274 euros, des produits de 249 533 922 euros et dégageant une perte de 28 478 352 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mai 2010 par le Conseil d'Administration.

**Règles et méthodes comptables et notes sur le bilan**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

*Principes et conventions générales*

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception du changement décrit ci-après.

Le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, est applicable à l'exercice 2008-2009.

Ce texte vise principalement à imposer l'étalement de la moins-value attendue sur la période de service éventuelle requise. Soitec a examiné les différents plans en cours à la clôture et a considéré que, compte tenu du fait que la rémunération en actions existantes ou en actions nouvelles n'est pas décidée à ce jour, l'application de ce nouveau texte n'avait pas d'effet sur les comptes au 31 mars 2009.

**Faits marquants**

- émission d'un emprunt convertible en action, OCEANE, représenté par l'émission de 16 959 065 obligations, Soitec S.A. pour un montant total d'environ 145 000 000 €. Les fonds empruntés sont utilisés pour investir dans des technologies à basse consommation (affichage des téléphones portables, éclairage de forte densité à l'état solide, lasers, détecteurs, transistors 3D, rétro-éclairage et cellules solaires) (02/09/2009) ;
- acquisition de Concentrix Solar GmbH (11/12/2009) ;
- fusion de Tracit SAS (filiale française détenue à 100 % par le Groupe depuis Juillet 2006) (27/03/2010), cette fusion ayant entraîné un mali de fusion de 5 769 230 euros.

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée, soit de 1 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimée suivantes :

- logiciels	1 à 5 ans ;
- agencement des constructions	15 à 30 ans ;
- matériel et outillages	3 à 8 ans ;
- aménagements divers	5 à 10 ans ;
- matériel de transport	5 ans ;
- matériel de bureau et informatique	4 à 7 ans ;
- mobilier de bureau	5 à 10 ans.

Au 31 mars 2010, les immobilisations incorporelles de la société comprennent les brevets en provenance de la fusion de la société Tracit dans Soitec.

La valeur brute de ces brevets s'élève à 3 741 milliers d'euros. L'amortissement cumulé de ces brevets au 31 mars 2010 s'élève à 1 184 milliers d'euros.

**Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à des participations, un prêt crédit-bailleur pour l'usine de Bernin, des dépôts et cautionnements, des actions propres.

Les titres de participation sont valorisés au cours historique d'acquisition. A la clôture de l'exercice, un examen de la valeur des titres est effectué consistant à analyser la valeur d'inventaire des titres, principalement sur la base de la situation nette des sociétés concernées. La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan.

La dotation aux dépréciations de l'exercice concerne la filiale Picogiga pour 2 023 milliers d'euros.

Les dépréciations ont été constatées en application du principe comptable suivi par la société. Ainsi, les titres de Picogiga ont été alignés sur la situation nette de la filiale.

Les participations détenues par Soitec dans Cissoïd et Inovative Silicon sont, quant à elles, entièrement dépréciées.

Enfin, concernant les autres titres détenus par Soitec, ainsi que les créances rattachées, aucun élément ne remettrait en compte leur valeur au 31 mars 2010.

Prêt et avance preneur crédit-bailleur - Usine de Bernin : dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier pour l'usine de Bernin, la Société a consenti une avance preneur d'un montant nominal de 5 430 milliers d'euros. L'avance preneur est remboursée au fur et à mesure de la perception effective par le crédit-bailleur des subventions relatives au contrat. Au 31 mars 2010, le montant résiduel de cette avance s'élève à 570 milliers d'euros.

Au 31 mars 2010, la Société a en portefeuille 32 557 actions propres.

#### Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente. Ces derniers sont valorisés à leur prix de vente moyen. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente si celle-ci est inférieure à la valeur brute.

Les produits en-cours sont évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

#### Créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### Autres créances

Les autres créances concernent les créances fiscales et sociales, les subventions à recevoir, les comptes courants des filiales, les charges constatées d'avance.

Le poste "créances fiscales et sociales" intègre une créance Crédit d'Impôt Recherche de 3 716 milliers d'euros.

#### Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement comprennent les disponibilités, les valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires font partie des dettes à court terme.

Les disponibilités détenues en banque sont essentiellement détenues en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de SICAV monétaires et de billets de trésorerie et sont évaluées à leur valeur de marché au 31 mars de l'exercice concerné. Ce sont essentiellement des dépôts à vue et des valeurs mobilières de placement à court terme, titres dont l'échéance est de 3 mois au plus à l'origine, et qui ne présentent pas de risque significatif de taux et sont facilement convertibles.

#### Ecarts de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la moyenne du cours du mois précédent. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques et charges.

#### Autres fonds propres

La Société a encaissé en novembre 2009 une avance remboursable de 6 millions d'euros dans le cadre du projet de subventions Nanosmart.

#### Emprunts et dettes financières

Les emprunts bancaires sont remboursables trimestriellement jusqu'en 2010. Ils sont garantis par un nantissement sur des équipements d'une valeur nette comptable équivalente.

#### Instruments financiers

##### Instruments dérivés de couverture

La Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollars ainsi que de son risque de taux par le biais d'instruments dérivés (ventes à terme, options et swaps). Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif couvert.

##### a) Risque de change :

Le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 31 mars pour couvrir le risque de change :

(en milliers d'euros)	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des comptes de bilan</b>		
(créances clients et dettes fournisseurs)		
Contrats d'options de dollars US en euros	-	-
Contrats de ventes à terme de JPY en euros	129	4 318
Contrats de ventes à terme de dollar US en euros	(55)	19 844
Contrats d'achats à terme de dollar US en euros	67	(2 908)
Contrats d'achats à terme de dollar Singapour en euros	-	-
<b>Couvertures des transactions futures (hors-bilan)</b>		
Contrats d'options de dollars US en euros	-	-
Contrats de ventes à terme de dollars US en euros	-	-
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>21 254</b>

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Les procédures de la Société visent à réduire l'exposition au risque de change sur le dollar et le yen en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, la Société a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollars et en yens en utilisant des achats et des ventes à terme ainsi que des options de change avec des échéances courtes (inférieures à 6 mois).

*Analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change*

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 mars 2010 à 1 euro pour 1,3479 dollars et au 31 mars 2009 à 1 euro pour 1,3308 dollars.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 mars 2010 à 1 euro pour 125,93 yens et au 31 mars 2009 à 1 euro pour 131,23 yens.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 mars 2010 par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

(en milliers d'euros)	2010
Dollar américain	(845)
Autres devises	14
<b>Total</b>	<b>(830)</b>

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 mars par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

## b) Risque de taux :

L'endettement financier de la Société à moyen et long terme est principalement contracté à taux fixe. De ce fait, la Société n'est pas soumise à un risque significatif de variation des taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture de dettes financières</b>		
Contrats de swap de taux	(216)	20 000
Contrats de cap	-	-
<b>Total</b>	<b>(216)</b>	<b>20 000</b>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, une variation des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une variation du résultat financier d'environ 0,8 million d'euros.

## c) Risque de crédit :

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients. La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont principalement placées auprès de grands établissements financiers français.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à l'industrie des semi-conducteurs localisée en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2010, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et ensemble représentent 93 % du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2009, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société étaient au nombre de trois et ensemble représentaient 85 % du chiffre d'affaires.

La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction.

## d) Risque de liquidité :

Le financement de la Société est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions d'obligations convertibles et augmentations de capital) et par le recours à des opérations de location financement pour ses investissements industriels.

Les dettes financières ne sont pas soumises à covenants.

## e) Lignes de crédits confirmées

La Société a signé avec ses partenaires bancaires des lignes de crédits confirmées pour un montant global de 38,6 millions d'euros à échoir au 31 juillet 2012.

Ces lignes de crédits supportent soit une commission de confirmation de 0,10 %, soit une commission de non utilisation de 0,10 %, ainsi qu'un taux d'utilisation allant de 0,50 % à 0,55 % selon les lignes de crédits.

**Dépenses de Recherche et Développement**

Les dépenses de Recherche et Développement brutes sont essentiellement constituées de frais de recherche et sont comptabilisés en résultat. En effet, le groupe Soitec a défini un cycle de vie des projets de Recherche et Développement découpé en huit phases, chaque phase étant conclue par des passages de jalons aboutissant à la poursuite ou à l'arrêt des programmes. Les cinq premières phases correspondent à de la recherche exploratoire (évaluation des technologies) ; les deux phases suivantes correspondent au développement d'un produit, généralement en coopération avec un client potentiel. La dernière phase est l'industrialisation du produit en fort volume. Les coûts engagés au cours des phases de recherche exploratoire sont comptabilisés en frais de recherche dans le compte de résultat. Les frais de développement sont engagés sur une période relativement courte et représentent des montants peu significatifs. Enfin les coûts engagés dans la phase d'industrialisation sont comptabilisés en coût des produits vendus.

**Subventions de Recherche et Développement**

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en compte de résultat au prorata des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention. Les projets stratégiques en cours sur l'exercice 2009-2010 sont NanoSmart et Bernin 2010.

**Indemnités de départ en retraite***Indemnités de départ en retraite et engagements similaires*

La loi française exige, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

De plus, la Société a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites. La Société se libère de son obligation par le versement de cotisations et n'a pas d'autres engagements à ce titre.

*Autres régimes de retraite*

La Société a décidé d'accorder à certains salariés du Groupe un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent uniquement des salariés en activité.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées qui intègre des hypothèses démographiques (évolution de salaires, âge de départ, rotation du personnel, taux de mortalité) et financières (taux d'actualisation financière et d'inflation). Les écarts actuariels résultant de la révision des hypothèses de calcul sont enregistrés selon la méthode du corridor, c'est-à-dire étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour ceux qui excèdent 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de l'exercice auquel ils sont liés. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 mars 2010 sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- évolution des salaires : 1,50 % ;
- taux d'actualisation : 3,00 % ;
- taux de rendement des actifs du régime : 4,55 %.

L'engagement de retraite de la Société au 31 mars 2010 s'élève à 1 547 milliers d'euros.

### Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour la Société.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Au 31 mars 2009, une provision de 2,0 millions d'euros a été dotée pour couvrir les charges relatives au plan d'ajustement de ses effectifs présenté aux salariés courant mars 2009 et portant sur moins de 10 % de l'effectif. La provision couvre ainsi les coûts relatifs aux mesures correspondant au dispositif incitatif de départs volontaires permettant aux salariés de mettre en œuvre tout projet professionnel ou de création d'entreprise.

Au 31 mars 2010, une provision de 210 000 euros a été maintenue pour couvrir le solde des coûts liés au plan.

A la clôture de l'exercice, des immobilisations ont été identifiées comme obsolètes. A ce titre, deux provisions ont été constituées dans les comptes :

- une provision pour dépréciation d'un montant de 920 838 euros ;
- une provision pour loyers de crédit-bail restant à courir entre la date de fin d'utilisation des biens (31/03/2010) et la date de fin des contrats de crédit-bail d'un montant de 1 712 405 euros.

Les autres provisions, 0,7 million d'euros (prud'hommes, etc...), correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique : la Société a estimé le risque latent qu'elle aurait à payer.

### Litiges

*La Société et le CEA c/ MEMC Electronics Materials, Inc.*

Le 19 mai 2008 le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et la Société, ont assigné en contrefaçon de brevets la société MEMC Electronic Materials Inc., basée à St.Peters, Missouri aux Etats-Unis ("MEMC"). Cette assignation, déposée auprès du Tribunal fédéral américain de l'Etat du Delaware (*United States District Court of the District of Delaware*), est fondée sur le brevet américain re-délivré portant le numéro RE 39,484 et sur les brevets américains numéros 6,809,009 et 7,067,396 et 7,498,234 qui concernent tous la technologie SOI ainsi que d'autres technologies.

Le CEA est titulaire de ces trois brevets et la Société en est le licencié exclusif.

Le CEA et Soitec entendent ainsi obtenir une décision enjoignant à MEMC de cesser tout acte de contrefaçon ainsi que des dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi.

MEMC s'est dans un premier temps opposée à l'assignation en prétendant que celle-ci ne contenait pas suffisamment de détail pour permettre à MEMC de formuler une réponse. Le 20 février 2009, le tribunal a rejeté cet argument, la procédure ayant, depuis cette décision, repris un cours normal.

MEMC a, par ailleurs, fait une demande reconventionnelle en prétendant que, de son côté, la Société contrefaisait son brevet U.S. No. 5,834,812. La Société entend se défendre dans le cadre de cette procédure en contestant l'existence de la contrefaçon alléguée et en excipant de l'invalidité des brevets en question. Les questions concernant l'interprétation des brevets seront entendues par le tribunal lors d'une audience prévue pour le 27 août 2010. Le procès devrait débiter le 25 octobre 2010.

AMF c/ la Société :

Par une décision en date du 10 décembre 2009, notifiée à Soitec le 21 janvier 2010, la Commission des sanctions de l'AMF a considéré que la Société avait fait une application erronée de la norme IAS 20 en comptabilisant certaines subventions publiques à l'occasion de l'établissement de ses comptes semestriels au 30 septembre 2006 et de ses comptes annuels au 31 mars 2007. Tout en reconnaissant que la comptabilisation de ces subventions ne constituait pas une erreur significative, ni en raison de leur montant, ni en raison de leur nature, la Commission a conclu que Soitec avait fourni au marché une information inexacte, imprécise ou trompeuse au sens de l'article 632-1 du règlement général de l'AMF. La Commission des sanctions a également considéré que Soitec avait manqué à son obligation d'information du public en rappelant à certains analystes financiers que compte tenu de certains facteurs précédemment annoncés par la société, le taux de marge opérationnelle attendu par le consensus au titre de l'exercice 2007-2008 semblait surévalué, sans assurer la diffusion simultanée au public de cette information. La Commission des sanctions, ayant reconnu que les manquements relevés n'ont pas eu d'incidences graves sur le marché, a condamné Soitec à une sanction pécuniaire de 50 000 euros, montant qui a été provisionné au 31 mars 2010.

La Société a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Paris le 22 mars 2010.

Par ailleurs, la Société a constitué une provision de 90 milliers d'euros relative à un litige avec les prud'hommes.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### Informations requises par l'article R.123-198-9° du Code de commerce

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 154 milliers d'euros HT.

### Intégration fiscale

La Société s'est constituée tête de Groupe du Groupe formé entre Soitec S.A. et Picogiga.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la société Picogiga doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe Soitec une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles et d'IFA, analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.



## Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 mai 2010, la Société a annoncé la création de 750 000 ABSAARs (2) dans le cadre de son programme PACEO mis en place le 5 juin 2008 avec Société Générale.

Les ABSAARs ont été émises au prix de 13,20 euros et représentent une dilution immédiate de 0,87 % du capital social pouvant atteindre jusqu'à 1,74 % en cas de conversion des BSAAARs en actions nouvelles.

La motivation de ce tirage est double : poursuivre le plan d'intéressement pluriannuel de ses salariés et managers approuvé par les actionnaires et compléter la trésorerie disponible du Groupe à hauteur de 9,9 millions d'euros.

Au cours des prochaines semaines, les salariés et mandataires sociaux du Groupe auront la possibilité exclusive, notamment à travers le plan d'épargne entreprise, d'acquérir les BSAARs (4), détachés des ABSAARs, à la valeur déterminée par un expert indépendant. Les BSAARs, d'une durée de vie de 5 ans, seront exerçables dès la fin de la période de souscription. Ils donneront droit à souscrire à une action à un prix égal à 130 % du cours de référence déterminé le jour de l'émission des ABSAARs. Les BSAARs et les actions détenues par exercice des BSAARs seront cessibles dès la fin de la période de souscription sous réserve des dispositions applicables à celles souscrites dans le cadre du PEE.

La Société rappelle que la dilution maximale liée à la mise en oeuvre du PACEO sur la durée totale du contrat (4 ans), restera inférieure à 10 % du capital initial, conformément à l'autorisation des actionnaires, et dépendra de l'utilisation réelle du PACEO sur cette durée.

## Capitaux propres

## Généralités

Au 31 mars 2010, le nombre d'actions de la Société en circulation s'élève à 86 145 233 actions. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

Au cours de l'exercice le capital social a été augmenté de 103 milliers d'euros.

En nombre d'actions émises, la synthèse des mouvements sur le capital est la suivante :

Exercices d'options et de BSPCE	687 113
Emissions d'ABSAARs	300 000
Acquisition d'actions gratuites	38 115
Conversion d'OCEANes	622
Augmentation de capital en apport en nature	-
<b>Total</b>	<b>1 025 850</b>

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital résultant de l'exercice de 1 025 850 options, BSPCE, ABSAARs et conversion d'OCEANes, pour un montant de 103 milliers d'euros incluant une prime d'émission de 3 777 milliers d'euros.

Les frais associés à l'émission des ABSAARs dans le cadre du programme PACEO (Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options), ont été comptabilisés en prime d'émission pour un montant de 567 milliers d'euros nets d'impôts.

## Informations relatives aux mouvements sur les plans de Bons de créateurs d'entreprises (BCE) et des plans d'options

Il n'y a pas eu de nouveaux plans sur l'exercice. La synthèse de l'activité des plans de Bons de créateur d'entreprise (BCE) et d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

(en nombre d'actions)	BCE	Options de souscription d'actions	Total
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>3 158 758</b>	<b>1 720 000</b>	<b>4 878 758</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	( 13 751)	-	( 13 751)
Annulées	( 355 773)	-	( 355 773)
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>2 789 234</b>	<b>1 720 000</b>	<b>4 509 234</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	( 658 113)	( 51 500)	( 709 613)
Annulées	( 21 549)	( 20 000)	( 41 549)
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>2 109 572</b>	<b>1 648 500</b>	<b>3 758 072</b>

Le tableau ci-dessous récapitule l'information sur les prix d'exercice moyens pondérés par action des BCE et options de souscription d'actions :

	Nombre total d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action en euros	Fourchette de prix en euros
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>4 878 758</b>	<b>10,78</b>	<b>3,44 – 25,69</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(13 751)	4,48	4,38 – 4,50
Annulées	(355 773)	4,79	4,38 – 12,78
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>4 509 234</b>	<b>11,28</b>	<b>3,44 – 25,69</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(709 613)	4,390	4,38 – 4,81
Annulées	( 41 549)	12,120	4,38 – 20,46
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>3 758 072</b>	<b>12,57</b>	<b>3,44 – 25,69</b>



## Informations

### Informations sur le bilan et le compte de résultat

#### Immobilisations

(en euros)	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, apports
<b>Frais d'établissement, de Recherche et Développement</b>			
<b>Autres postes immobilisations incorporelles</b>	<b>21 786 347</b>	-	<b>4 953 847</b>
Terrains	598 222	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	2 319 200	-	22 179
Constructions installations générales, agencements, aménagements	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	161 605 662	-	1 399 423
Installations générales, agencements, aménagements	26 051 275	-	487 084
Matériel de transport	260 077	-	16 900
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 600 127	-	199 974
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	2 692 518	-	3 730 923
Avances et acomptes	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>202 127 081</b>	-	<b>5 856 482</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	217 774 258	-	54 806 727
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 272 944	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>219 047 202</b>	-	<b>54 806 727</b>
<b>Total général</b>	<b>442 960 630</b>	-	<b>65 617 056</b>

(en euros)	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>Frais d'établissement, de Recherche et Développement</b>				
<b>Autres postes immobilisations incorporelles</b>	-	<b>688 644</b>	<b>26 051 550</b>	-
Terrains	-	-	598 222	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	7 536	2 333 843	-
Constructions, installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	2 811 147	160 193 938	-
Installations générales, agencements divers	-	-	26 538 359	-
Matériel de transport	-	13 123	263 854	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	495 095	8 305 005	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	2 052 504	(2 140 021)	6 510 958	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 052 504</b>	<b>1 186 879</b>	<b>204 744 180</b>	-
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	35 293 999	237 286 986	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	111 342	1 161 602	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	<b>35 405 342</b>	<b>238 448 588</b>	-
<b>Total général</b>	<b>2 052 504</b>	<b>37 280 865</b>	<b>469 244 318</b>	-

#### Amortissements

(en euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>Frais d'établissement, de Recherche et Développement</b>				
<b>Autres postes immobilisations incorporelles</b>	<b>10 472 747</b>	<b>4 391 676</b>	-	<b>14 864 423</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	656 200	80 843	-	737 043
Constructions installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages	95 129 088	16 173 455	2 700 978	108 601 565
Installations générales, agencements	7 775 535	1 685 757	-	9 461 292
Matériel de transport	174 624	58 209	13 123	219 710
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 964 921	1 114 880	482 420	6 597 380
Emballages récupérables, divers	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>109 700 367</b>	<b>19 113 144</b>	<b>3 196 521</b>	<b>125 616 990</b>
<b>Total général</b>	<b>120 173 114</b>	<b>23 504 820</b>	<b>3 196 521</b>	<b>140 481 413</b>

#### Charges réparties sur plusieurs exercices

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	5 366 296	1 087 093	4 279 203
Primes de remboursement des obligations				

## Provisions

(en euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Provisions pour fluctuation des cours	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	396 193	248 299	-	644 491
Implantations étrangères avant le 01/01/92	-	-	-	-
Implantations étrangères après le 01/01/92	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Provisions réglementées</b>	<b>396 193</b>	<b>248 299</b>	<b>-</b>	<b>644 491</b>
Provisions pour litiges	2 545 000	1 892 705	3 112 497	1 325 208
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	599 858	230 820	599 858	230 820
Provisions pour pensions, obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
Provisions charges sociales fiscales sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	66 633	1 712 405	-	1 779 038
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 211 491</b>	<b>3 835 930</b>	<b>3 712 355</b>	<b>3 335 066</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Provisions sur immobilisations corporelles	3 829 149	920 838	3 185 808	1 564 179
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	41 947 817	2 022 710	26 760 440	17 210 087
Provisions sur autres immobilisations financières	288 601	19 786	288 601	19 786
Provisions sur stocks et encours	7 750 436	5 616 992	7 750 436	5 616 992
Provisions sur comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>53 816 003</b>	<b>8 580 326</b>	<b>37 985 285</b>	<b>24 411 044</b>
<b>Total général</b>	<b>57 423 687</b>	<b>12 664 555</b>	<b>41 697 640</b>	<b>28 390 602</b>
Dotations et reprises d'exploitation	-	10 142 941	14 048 741	-
Dotations et reprises financières	-	2 273 316	27 648 899	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	248 299	-	-
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	-	-	-	-

## Créances et dettes

Etat des créances (en euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	100 198 392	17 504 469	82 693 923
Prêts	569 707	233 954	335 753
Autres immobilisations financières	591 895	169 469	422 426
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	36 100 915	36 100 915	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	41 655	41 655	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 589	14 589	-
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	3 716 006	3 716 006	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5 631 612	5 631 612	-
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	-	-	-
Etat, autres collectivités : créances diverses	14 374 459	14 374 459	-
Groupe et associés	9 380	9 380	-
Débiteurs divers	532 451	532 451	-
Charges constatées d'avance	2 282 520	2 282 520	-
<b>Total général</b>	<b>164 063 581</b>	<b>80 611 479</b>	<b>83 452 102</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	109 568	-	-
Prêts et avances consentis aux associés	-	-	-

Etat des dettes (en euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	150 009 841	5 015 153	144 994 688
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 740 193	4 740 193	-
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	422 359	422 359	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	33 557 869	33 557 869	-
Personnel et comptes rattachés	6 908 707	6 908 707	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 834 095	5 834 095	-
Etat : impôt sur les bénéficiaires	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 815 468	2 815 468	-
Etat : obligations cautionnées	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 446 161	2 446 161	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 734 944	3 734 944	-
Groupe et associés	5	5	-
Autres dettes	189 536	189 536	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-
Produits constatés d'avance	11 171	11 171	-
<b>Total général</b>	<b>210 670 350</b>	<b>65 675 662</b>	<b>144 994 688</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	144 994 688	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	783 819	-	-
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	-	-	-

#### Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

(en euros)	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
<b>Actif immobilisé :</b>			
Participations	119 878 506	-	-
Créances rattachées à des participations	100 198 392	-	-
<b>Actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	16 118 046	-	-
Autres créances	9 380	-	-
<b>Dettes :</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 329 975	-	-
Autres dettes	-	-	-

#### Détail des produits à recevoir

(en euros)	31/03/10
<b>Produits à recevoir</b>	<b>698 400</b>
<b>Autres créances</b>	<b>582 757</b>
Fournisseurs avoirs à recevoir	16 120
I.J.S.S. à recevoir	5 698
Etat-produits à recevoir	403 900
Produits à recevoir	157 039
Banques, établissements financiers	115 644
Intérêts courus à recevoir	115 644
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>698 400</b>

#### Détail des charges à payer

(en euros)	31/03/10
<b>Charges à payer</b>	<b>30 304 016</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>5 015 153</b>
Intérêts courus sur emprunts courants	5 015 153
<b>Dettes fournisseurs comptes rattachés</b>	<b>12 428 804</b>
Fournisseurs factures à recevoir	2 905 729
Fournisseurs factures à recevoir	9 564 090
Fournisseurs AAR/Retours consignation	(41 015)
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>273 735</b>
Fournisseurs immobilisations factures à recevoir	273 735
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>12 396 788</b>
Notes de frais collaborateurs	53 281
Avances sur frais	(2 100)
Provisions congés payés en cours	2 501 508
Provisions jours RTT	215 967
Provisions congés payés écoulés	585 277
Provisions primes treizième mois	440 105
Provisions intéressement/abondement	500 000
Provisions primes objectifs/bonus	2 614 669
Provisions charges sociales sur congés payés	1 481 657
Provisions charges sociales sur jours RTT	103 664
Organismes sociaux charges	785
Provisions sur risques et charges	(8 892)
Provisions charges sociales sur primes sur objectif/bonus	1 255 021
Provisions charges sociales sur treizième mois	211 250
Etat : charges à payer divers	5 449
Etat : charges à payer IFA	16 375
Taxe d'apprentissage à payer	24 333
Formation continue à payer	290 812
Organic à payer	159 709
Taxe professionnelle à payer	1 211 077
Taxe véhicules Société à payer	33 634
Part. construction à payer	170 850
Taxe foncière à payer	166 532
Contribution AGEFIPH	365 824
<b>Autres dettes</b>	<b>189 536</b>
Charges à payer	189 536
<b>Total des charges à payer</b>	<b>30 304 016</b>

## Détail des charges à répartir

(en euros)	Au 31/03/2010
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 279 203
<b>Total des charges à répartir</b>	<b>4 279 203</b>

## Détail des charges et produits constatés d'avance

(en euros)	31/03/10
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 282 520</b>
Charges/produits d'exploitation	2 282 520
Charges constatées d'avance	194 338
Assurances constatées d'avance	7 866
Leasing constatés d'avance	2 080 315
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>(11 171)</b>
Produits constatés d'avance	-
Produits constatés d'avance financ.	(11 171)
<b>Total des charges et produits constatés d'avance</b>	<b>2 271 348</b>

## Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant (en euros)
Pénalités et amendes fiscales	-
Charges sur opérations de gestion (TUP Tracit)	32 529 670
Charges sur exercices antérieurs	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	122 844
Mali sur rachat d'actions propres	-
Charges exceptionnelles diverses	-
Amortissement dérogatoire	248 299
Provision pour risques et charges	-
<b>Total</b>	<b>32 900 813</b>

Nature des produits	Montant (en euros)
Produits sur exercices antérieurs	232 053
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	247 190
Quote-part des subventions virées au résultat	71 905
Autres produits exceptionnels (plus-value cession actions propres)	16 712
Cessions d'immobilisations financières	33 321
Provision pour risques et charges	-
<b>Total</b>	<b>601 181</b>

## Provisions pour risques et charges

(en euros)	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges prud'hommaux	155 000	90 000	155 000	-	90 000
Provisions pour litiges autres	390 000	1 207 208	52 000	520 000	1 025 208
Provisions pour restructurations	2 000 000	595 497	2 385 497	-	210 000
Provisions pour risques <sup>(1)</sup>	66 633	1 712 405	-	-	1 779 038
Provisions pour pertes de change	599 858	230 820	599 858	-	230 820
<b>Total</b>	<b>3 211 491</b>	<b>3 835 930</b>	<b>3 192 355</b>	<b>520 000</b>	<b>3 335 066</b>

(1) Des biens financés par crédit-bail ont été identifiés comme obsolètes par la Société. Une provision correspondant aux loyers restant à courir entre la date de fin d'utilisation des biens et la date de fin de bail a été constituée à hauteur de 1 712 405 euros.

## Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Actif perte latente	Ecart compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Immobilisations financières	-	-	-	7 358 243
Créances	60 488	-	60 488	646 096
Dettes financières	-	-	-	115 666
Dettes d'exploitation	170 332	-	170 332	12 960
<b>Total</b>	<b>230 820</b>	<b>-</b>	<b>230 820</b>	<b>8 132 965</b>

## Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en euro)
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	86 145 233	-	-	0,10

## Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	465 075 385	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	465 075 385	

Variations en cours d'exercice	En moins		En plus	
Variations du capital	-			102 585
Variations des primes liées au capital		580 754		4 167 993
Variations des réserves		28 478 352		98 550
Variations des subventions d'investissement		71 904		-
Variations des provisions réglementées		-		248 298
<b>Solde</b>		<b>24 513 584</b>		<b>-</b>

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	440 561 801

## Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

1 - Origine	Montant (en euros)
Report à nouveau antérieur	(53 104 877,77)
Résultat de l'exercice	(28 478 352,18)
<b>Total</b>	<b>(81 583 229,95)</b>

2 - Affectations	Montant (en euros)
Report à nouveau	(28 478 352,18)
<b>Total</b>	<b>(28 478 352,18)</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires

(en euros)	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/03/2009	Total 31/03/2009	% 2010/2009
Par marché géographique	12 955 159	190 428 574	203 383 733	210 964 734	(3,59) %
<b>Total</b>	<b>12 955 159</b>	<b>190 428 574</b>	<b>203 383 733</b>	<b>210 964 734</b>	<b>(3,59) %</b>

## Transferts de charges

Nature des transferts	Montant (en euros)
Transfert charges expl. divers	-
Transfert charges expl. salaires	128 805
Transfert charges expl. sinistres	184 639
Transfert charges Air Liquide	125 730
I.J.S.S., prévoyance	229 033
Aide à la formation	388 976
Transfert charges expl. FONGECIF	86 754
Transfert de charges Interco	914 946
Refacturation transport sur vente	232 718
Refacturation assurances	73 623
<b>Total</b>	<b>2 365 224</b>

## Engagements

### Engagements financiers, autres informations

#### Engagements de crédit-bail

(en euros)	Terrains	Constructions	Matériels outillages	Autres Immobilisations	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>159 432</b>	<b>92 037 425</b>	<b>90 994 826</b>	<b>-</b>	<b>183 191 683</b>
<b>Amortissements :</b>					
Cumul exercices antérieurs	-	32 267 781	781 50 915 781	-	83 183 562
Exercices en cours	-	5 402 753	11 038 356	-	16 441 109
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>37 670 534</b>	<b>61 954 137</b>	<b>-</b>	<b>99 624 671</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>159 432</b>	<b>54 366 891</b>	<b>29 040 689</b>	<b>-</b>	<b>83 567 012</b>
<b>Redevances payées :</b>					
Cumul exercices antérieurs	130 552	64 410 638	80 995 765	-	145 536 955
Exercice en cours	16 632	9 601 113	18 272 127	-	27 889 872
<b>Total</b>	<b>147 184</b>	<b>74 011 751</b>	<b>99 267 892</b>	<b>-</b>	<b>173 426 827</b>
<b>Redevances à payer :</b>					
A un an au plus	15 146	8 743 301	14 572 636	-	23 331 083
A plus d'un an et moins de cinq ans	44 590	25 740 917	3 196 949	-	28 982 456
<b>Total</b>	<b>59 736</b>	<b>34 484 218</b>	<b>17 769 585</b>	<b>-</b>	<b>52 313 539</b>
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>189 865</b>	<b>-</b>	<b>189 865</b>
Montant pris en charge dans exercice	15 668	9 045 102	19 947 451	-	29 008 221

## Engagements hors bilan

(en euros)	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	-
Engagements en matière de pension	1 547 000
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>42 005 952</b>
Engagement de location longue durée	887 593
Couverture de change	20 696 000
Couverture de taux	20 000 000
Droit individuel à la formation (DIF)*	-
Nantissements de matériels industriels	422 359
<b>Total</b>	<b>43 552 952</b>

\* Droit Individuel à la Formation (DIF) : la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.  
Aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 mars 2010.  
Le total des droits acquis non utilisés à la fin mars 2010 s'élève à 74 323 heures.  
Deux lettres de garantie ont été accordées par Soitec SA à sa filiale Picogiga SAS à hauteur de 116 690,00 euros et 230 394,57 euros dans le cadre du projet Hyphen (Hybrid Substrates for Competitive High Frequency Electronics), et Soitec S.A. a donné son aval pour garantir le financement versé par la Commission Européenne à Picogiga S.A.S. dans le cadre de ce projet.

## Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié
Ingénieurs et cadres	318
Employés et techniciens	280
Opérateurs	208
<b>Total</b>	<b>806</b>

## Liste des filiales et participations

Dénomination – Siège social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute titres Val. nette titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>Filiales (plus de 50 %) :</b>					
Soitec Inc. Centennial Drive 2, 01960 Peabody MA, USA	10 000 13 456 000	100,00 %	16 795 16 795		34 226 000 (111 000)
Picogiga International S.A.S. Place Marcel Rebuffat 91140 Villejust	8 500 000 3 316 265	100,00 %	19 153 000 3 316 265	1 917 542	8 198 137 (2 022 710)
Soitec Asia Inc. 3-1 Marunouchi 3- Chome Chiyoda-Ku, 100-00005 TOKYO, Japan	300 500 000 121 172 000	70,00 %	1 551 702 1 551 702		12 835 000 234 000
Concentrix Solar GmbH Bötzing Str. 31 – 79111 Freiburg – Germany	317 000 7 971 000	86,37 %	47 796 689 47 796 689	8 431 867	39 000 (5 020 000)
Soitec Singapore Pte Ltd. Pasir Ris 1 Wafer Fab 81 Pasir Ris Industrial Drive 1, Singapore 518220	93 395 000 56 037 000	100,00 %	67 197 054 67 197 054	89 810 106	11 866 000 (9 402 000)
Le capital et les capitaux propres sont indiqués en devise locale, les autres montants sont indiqués en euros					
<b>Participations (10 à 50 %) :</b>					
<b>Autres titres</b>					
<b>Participations</b>					
Innovative Silicon Inc. Delaware – USA	42 076 020	2,91 %	1 073 350	38 876	(988 000)
Cissoïd Chemin du Cyclotron 6 B-1348 Louvain la Neuve	3 858 720	6,70 %	300 003		(390 174)

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

Pour les participations inférieures à 10 %, aucun prêt, ni avance, ni caution n'ont été accordés au cours de l'exercice.





